Union Internationale DES HUISSIERS DE JUSTICE **ET OFFICIERS JUDICIAIRES** 



International Association of Judicial Officers

# MAGAZINE



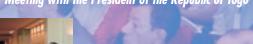
Le rayonnement de l'UIHJ dans le monde

The Influence of the UIHJ in the World



deuxième colloque interno ional d'Alger

Rencontre avec le président de la République du Togo Meeting with the President of the Republic of Togo



Asie - Asio

Séminaire international à Bangkok International Seminar in Bangkok

Collogue international d'Alger

International Symposium in Algiers



Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires
42 rue de Douai - 75009 Paris - France
Tél.: +33 (0)1 49 70 12 87 - Fax: +33 (0)1 49 70 15 87
http://www.uihj.com - uihj@huissier-justice.fr

UIHJ Magazine - Magazine semestriel d'information de l'Union internationale des huissiers de iustice et officiers iudiciaires

Directeur de la publication : Jacques Isnard Rédacteur en chef : Roger Dujardin Rédacteur en chef adjoint : Mathieu Chardon Comité de rédaction : Marc Schmitz, Jos Uitdehaag

Edition - Réalisation : SAILING communication & technologies 8 avenue des Minimes, F-94300 Vincennes http://www.sailing-up.com

Impression : Currenda sp. z o.o. Aleja Niepodległości 703A 81-853 Sopot Pologne Tél. +48 58 5503875 http://www.currenda.pl

# Un conseil scientifique pour un droit de l'exécution autonome

#### Qu'est ce qu'un droit?

Les « droits » sont multiples et il existe autant de définitions possibles du mot « droit » que de matières appropriés. La liste des rubriques consacrées aux différents droits est inépuisable et s'élargit sans cesse. Le droit est un tentacule en voie constante d'adaptation suivant la nature qui le guide, qu'elle soit d'origine organique, scientifique, économique. Le droit crée « des droits ». Ces créations peuvent être spontanées ou dictées par des opportunités. Elles sont d'inspiration personnelle ou collective et elles répondent à des impératifs conjoncturels.

On pourrait s'épancher à l'envi sur la matière, sauf que l'intérêt est limité par le but recherché. Il s'agit, en l'espèce, de savoir si les huissiers de justice n'ont pas vocation à revendiquer leur rattachement à ce droit, mieux, à l'un de ces droits qui s'offre à eux : le droit de l'exécution. Voilà des années que l'Union internationale, au travers de ses colloques, séminaires, conférences, publications, prêche pour la reconnaissance d'un véritable droit de l'exécution dont la légitimité souffre d'un handicap né de son tiraillement entre autonomie et accouplements collatéraux tels que : procédure civile et voies d'exécution, procédure civile d'exécution, etc.

Toute grande profession juridique est aspirée par un droit émergeant. Les huissiers de justice, nul n'en disconviendra, s'affichent dans la sphère d'influence de « l'exécution ».

#### Alors pourquoi pas un droit de l'exécution, voire un droit international de l'exécution ?

Au crédit de ses exigences, notre profession peut avancer un grand nombre d'arguments positivement pertinents :

- textes spécifiques réservés à l'exécution ;
- juridictions spécialisées autonomes ;
- enseignement universitaire approprié;
- diplômes universitaires spécialisés;
- publications scientifiques largement étendues ;
- professionnels de l'exécution d'un haut niveau de formation à statut harmonisé au plan international.

Plusieurs États sont pourvus, par ailleurs, d'un code de l'exécution. L'Ohada dispose d'un acte uniforme. La Conférence de la Haye de droit international privé planche sur un projet de convention et l'Union européenne (UE) a publié plusieurs règlements en relation directe avec l'exécution, tandis que la Cour européenne des droits de l'homme a étendu le droit au procès au droit à l'exécution forcée.

L'exécution figure encore au menu de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) qui est un organe qui dépend du Conseil de l'Europe, et le « Forum » de l'UE y porte un intérêt accru.

A l'inverse, certains auteurs (essentiellement européens) contestent l'existence d'un droit européen de l'exécution.

Leurs arguments sont d'ordre technique<sup>1</sup>.

D'autres — neutres dans leurs opinions — emploient à profusion le terme « droit de l'exécution » sans crainte apparente de violer les canons du vocabulaire juridique.

Toutefois, le langage juridique se singularise. Il devient tout en nuance et conduit à des subtilités qui obligent — par exemple — à bien distinguer entre droit à l'exécution (ex. art. 6 Convention européenne des droits de l'homme) et droit de l'exécution.

Dans cette croisade, toute pacifique, en faveur de l'éclosion d'un droit de l'exécution, l'Union a accentué ses efforts en créant récemment un conseil scientifique composé de professeurs d'université ou d'experts venant d'Europe, d'Afrique, d'Asie, des USA et d'Amérique du sud². Ce conseil³ s'est donné pour tâche — dans le cadre du nouvel organisme instauré par l'Union : l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution (IDJPEX) — d'apporter une analyse sur le développement du droit au regard de la mondialisation pour « faire un pas de plus vers l'autonomie des procédures d'exécution... en tant qu'instrument de droit »<sup>4</sup>.

Les huissiers de justice disposent, dans cette branche de la science juridique, d'une expertise



largement éprouvée ; aussi doivent-ils mettre ces compétences à profit pour vanter les vertus du droit de l'exécution.

Jadis, la procédure était appréciée comme « ennuyeuse » et l'exécution regardée comme une matière « vile » à l'inverse du droit civil considéré comme une discipline « noble »<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, les choses — et c'est heureux — ont beaucoup évolué et l'intérêt pour le droit de l'exécution s'est accru d'une manière considérable avec l'élévation des impératifs imposés par les normes de sécurité juridique.

Sans un régime d'exécution éprouvé, il n'est point de sécurité juridique ni aussi d'Etat de droit. Mais sur ce dernier point, il s'agit d'une tout autre affaire.

#### Jacques Isnard Président de l'UIHJ

- 1. G. Tarzia « Vers un concept commun du droit de l'exécution » Nouveaux droits dans un nouvel espace européen de justice : le droit processuel et le droit de l'exécution Colloque International UIHJ Paris 4/5 juillet 2001 p. 153; J. Normand : « L'émergence d'un droit européen de l'exécution » In. « Mélanges Van Compernulle » Bruylant 2004 p. 445.
- 2. Installé le 20 juin 2008.
- 3. Pour plus de détails voir l'article publié à la suite dans ce numéro.
- 4. Allocution introductive à l'installation du conseil scientifique.
- 5. Pothier, jurisconsulte éminent du XVIIIº siècle.

# Sommaire - Contents

Un conseil scientifique pour un droit de l'exécution autonome A Scientific Council for an Autonomous Enforcement Law	3 6	26° session de l'Ufohja à Lomé (Togo) des 9 au 11 avril 2008 26 <sup>th</sup> Ufohja Session In Lome (Togo) From 9 To 11 April 11 2008	67 68
Quatre pays de quatre continents rejoignent l'UIHJ lors du Conseil permanent de Paris de l'UIHJ Four Countries from Four Continents Join the UIHJ	7	50° anniversaire de l'Ordre national des huissiers de justice tunisiens : 50 ans au service de la justice 50° Birthday of the National Order of the Tunisian Judicial Officers:	69
at the Permanent Council	12	50 years at the Service of Justice	72
L'Estonie accueille à Tallinn le conseil permanent de printemps de l'UIHJ  Estonia Accommodates in Tallinn the Spring Permanent Council of the UIHJ	17 21	all the said to	
	21	1577	any
Installation du Comité scientifique de l'UIHJ à Paris, le 20 juin 2008 Installation Of The Scientific Committee Of The UIHJ In Paris, On June 20th, 2008	25 27		
Première journée mondiale de l'huissier de justice le 12 juin 2008  First World Day of the Judicial Officer on June 12th, 2008	29		3
AFRIQUE - AFRICA		La La	JE!
Séminaire interafricain historique à Johannesburg les 18 et 19 octobre 2007 Historical Pan-African Seminar in Johannesburg	32		(
On 18 And 19 October 2007	36	K	
1200 participants au colloque international d'Alger des 7 et 8 juin 2008 1200 Participants For The International Conference Of Algiers (7 & 8 June 2008)	40 47	EUROPE	
	77	1º journée d'étude de l'IDJPEX à Bruxelles le 28 février 2008	74
Hommage au président Robert Bonou, président honoraire de la CNHJ du Bénin	54	1st IDJPEX Study Day in Brussels on 28 February, 2008	78
A Tribute to Robert Bonou, Honorary President of the NCJO of Benin	55	Participation de l'UIHJ à la séance inaugurale du Forum sur la justice de l'Union européenne à Bruxelles le 30 mai 2008	82
Colloque international de Ouagadougou : l'huissier de justice libéral garant de l'Etat de droit International Conference in Ouagadougou:	57	L'UIHJ au 85° anniversaire de la Cour suprême économique de Biélorussie	82
the Liberal Judicial Officer as an element of the Rule of Law	59	Participation of the UIHJ in the Launch of the Justice Forum of the EU in Brussels on 30 May 2008	83
Projet d'acte uniforme de statut d'huissier de justice	61	,	
Uniform Act Project Of Statute Of Judicial Officers	62	The UIHJ at the 85 <sup>th</sup> Birthday of the Supreme Economic Court of Belarus	84
Participation de l'UIHJ au 2 <sup>e</sup> congrès de l'AHJUCAF à Dakar les 7 et 8 novembre 2007 Participation of the UIHJ in the 2 <sup>nd</sup> Congress of the AHJUCAF	62	Séminaire international à Minsk les 17 et 18 juillet 2008 International seminar In Minsk On 17 & 18 July 2008	85 <i>86</i>
in Dakar on 7 and 8 November 2007	63	5° session UIHJ-EuroMed à Nicosie (Chypre) des 8 au 10 mai 2008 5 <sup>th</sup> UIHJ-EuroMed session in Nicosia (Cyprus) from 8 to 10 May 2008	87 <i>89</i>
L'UIHJ, l'ENP de Paris et la CNHJ togolaise reçus par le président de la		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
République du Togo Meeting Of The UIHJ, The ENP Of Paris And The Togolese NCJO, With The	65	Sept pays présents à Elche (Espagne) pour la réunion UIHJ Euromed Seven countries attend the UIHJ Euromed session in Elche (Spain)	91 <i>92</i>
President Of The Republic Of Togo	66		

#### 2008 MAGA **3** NE

Participation de l'UIHJ à la 9° réunion plénière de la CEPEJ les 13 et 14 juin 2007	93	The UIHJ Takes Part in an International Conference in Prague on 22 April 2008	122
Participation of the UIHJ at the 9th plenary meeting of the CEPEJ on 13 and 14 June 2007)	94	Colloque de Sibiu (Roumanie) les 16 et 17 mai 2008  Conference in Sibiu (Romania) on May 16th and 17th 2008	123 <i>126</i>
L'UIHJ devient membre observateur permanent de la CEPEJ The UIHJ Becomes a Permanent Observer Member of the CEPEJ	95 <i>96</i>	,	
		Rencontres à Bratislava avec les universitaires, les étudiants et les professionnels (13-15 mai 2008)	130
Les huissiers de justice passés au crible par la CEPEJ Judicial Officers Screened by the CEPEJ	98 <i>99</i>	Meetings in Bratislava with Academics, Students and Professionals (13-1 May 2008)	15 131
Guy Duvelleroy, nouveau président de la Chambre nationale	100	5° séminaire des huissiers de justice nordiques à Stockholm	100
des huissiers de justice de France Guy Duvelleroy, New President Of The French National Chamber	100	des 12 au 14 septembre 2007 5th Seminar of the Scandinavian judicial Officers in Stockholm	132
Of Judicial Officers	101	From 12 to 14 September 2007	133
Visite du ministre de la justice de l'Ile Maurice à Paris	101	Deux membres de l'UIHJ en mission en Turquie	
Visit of the Minister for Justice of Mauritius in Paris	102	pour le Conseil de l'Europe Two Members of the UIHJ on Mission in Turkey for the Council of Europe	134
Participation de l'UIHJ à la 61° conférence annuelle		two members of the offic of mission in folkey for the Council of Europe	103
des ONG de l'ONU à Paris (3-5 septembre 2008)	102		
Participation of the UIHJ at the 61 <sup>th</sup> UN DPI/NGO Annual Conference in Paris (3-5 Sept. 2008)	103	AMÉRIQUES - AMERICAS	
3º institutes de l'ENP à Paris les 9 et 10 septembre 2008 :		Chili : les récepteurs judiciaires aux portes de l'UIHJ	137
les constats	104	Chile: the Legal Receivers at the Doors of the UIHJ	138
3 <sup>rd</sup> Institutes of the ENP in Paris (9-10 September 2008): Statements of facts	105	Rencontres Québec - Tunisie à Montréal	140
	10/	Meetings Quebec - Tunisia in Montreal	140
Lituanie : Sécuriser les acquis et conquérir de nouveaux marchés Lithuania: Securing Assets and Conquering New Markets	106 <i>108</i>	L'UIHJ à la 60º conférence annuelle des ONG à l'ONU	
Linearia. Seconing received and conquering new manners	700	à New York des 5 au 7 septembre 2007	141
Italie: perspectives d'ouverture de la profession vers le libéralisme	110	The UIHJ At the 60th DPI-NGO UN Annual Conference	110
Italy: Prospects For The Opening Of The Profession Towards Liberalism	110	in New York From 5 to of 7 September 2007	142
Participation de l'UIHJ au séminaire de la Conférence de La Haye pour		L'UIHJ participe aux Etats-Unis à la conférence	
l'Afrique francophone  Participation of the UIHJ in the seminar of the Hague Conference for Fre	111 anch-	de la National Sheriff Association The UIHJ Attends The Conference	143
speaking Africa	112	Of The United States National Sheriff's Association	144
1er séminaire UIHJ EuroDanube à Sopot (Pologne) les 27 et 28 septem	bre		
2008	114	ASIE - ASIA	
1st UIHJ EuroDanube Seminar in Sopot (Poland) on 27 and 28 Septem. 2008	ber 116	AJIL AJIA	
Débat à Sopot (Pologne) les 17 et 18 avril 2008 sur la profession d'hu	Jissier	Participation de l'UIHJ et de l'ENP de Paris à Bangkok (Thaïlande)	
de justice en France et en Pologne	118	à un séminaire sur l'huissier de justice à caractère libéral	145
Debate In Sopot (Poland) On 17 & 18 April 2008 On The Occupation ( Judicial Officer In France And Poland	Ut 119	Participation of the UIHJ and the ENP of Paris in Bangkok (Thailand) in a Seminar on Self-Employed Judicial Officers	147
L'UIHJ participe à une conférence internationale à Prague le 22 avril 2008	121	Vers un corps d'huissiers de justice indépendants au Vietnam Towards a Body of Independent Judicial Officers in Vietnam	150 <i>151</i>

Editorial UF 6 A GA Z2008 22

### A Scientific Council for an Autonomous Enforcement Law

#### What is what a right?

Rights are multiple and there are as many possible definitions as there are appropriate subjects. The list of the headings devoted to the various rights is inexhaustible and widens unceasingly. Law is a tentacle constantly in the course of adaptation according to its guiding nature, whether of organic, scientific or economic origin. Law creates "rights". These creations are spontaneous or dictated by opportunities. They are of personal or collective inspiration and they are answers to the requirements of economic situations.

One could endlessly discuss the subject, except that the interest is limited by the sought-after goal. Actually, it is a question of knowing whether judicial officers have vocation to assert their attachment to this law, or better, to the one of these rights which is offered to them: the law of enforcement. For years, through its conferences, seminars, colloquiums, and publications, the International Union pleads for the recognition of a true enforcement law, whose legitimacy suffers from a handicap born of its tugging between autonomy and collateral couplings such as: civil procedure, enforcement proceedings, etc.

All great legal professions are aspired by an emerging law. Judicial officers, no one will not deny it, are posted in the sphere of influence of "enforcement".

# Then, why not have a law of enforcement, or even an international law of enforcement?

To the benefit of its requirements, our profession can state a great number of positively relevant arguments:

- Specific provisions relating to enforcement;
- Specialized autonomous courts;
- Suitable university education;
- Specialized university degrees;
- Wide scale scientific publications;
- Enforcement professionals with a high level of training with a harmonized statute at international level.

In addition several States have an enforcement code. The Hague Conference on Private International Law works on a draft convention and the European Union has published several regulations in direct relationship with enforcement, while the European Court of Human Rights extended the right to a fair trial to the right to forced enforcement.

Enforcement still appears as a topic of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) which is a body which depends on the Council of Europe, and the EU "Forum" shows great interest for it.

On the contrary, some authors (primarily European) dispute the existence of a European law of enforcement.

Their arguments are of technical order<sup>1</sup>.

Others — neutral in their opinions — widely employ the term "law of enforcement" without apparent fear to violate the canons of legal vocabulary.

However, legal language is made conspicuous. It becomes fine and leads to subtleties which oblige — for example — to make out between right to enforcement (e.g. Article 6 European Convention of the human rights) and law of enforcement.

In this all peaceful crusade in favor of the blossoming of a law of enforcement, the UIHJ accentuated its efforts by recently creating a Scientific Council consisting in professors of university or experts coming from Europe, Africa, Asia, USA and South America<sup>2</sup>. This council<sup>3</sup> was given for task — within the framework of the new organization founded by the Union: the Institute of International Judicial Law and Enforcement Law (IDJPEX) — to bring an analysis on the development of the law relating to globalization, in order "to take a further step towards autonomy of enforcement procedures ... as a law instrument"<sup>4</sup>.

In this branch of legal science, judicial officers have a broadly tested expertise; therefore they must



make these competences profitable to praise the virtues of the law of enforcement.

Formerly, procedure was considered as "tedious" and enforcement was regarded as a "cheap" topic as opposed to civil law which was recognized a "noble" discipline<sup>5</sup>.

Today things have evolved much and the interest in the law of enforcement has considerably increased with the rise in the requirements imposed by legal security standards. This is good news.

Without a proven mode of enforcement, there is no legal security or Rule of Law. But this last matter is another story.

# Jacques Isnard President of the UIHJ

- 1. G. Tarzia "Towards a common concept of enforcement law" New rights in a New European Area of Justice;
  Process law and law on enforcement International seminar of the UIHJ Paris 4/8 July 2001, p. 153; J. Normand: "The rise of a common European Enforcement Law", in "Mélanges Van Compernulle" Bruylant 2004 p. 445.
- 2. Installed on 20 June 2008.
- 3. See the article in this issue for further details.
- 4. Prelaminary short speech for the installation of the Scientific Council.
- 5. Pothier, famous Jurisconsult of the 18th Century

### **Conseil permanent - France**

# Quatre pays de quatre continents rejoignent l'UIHJ lors du Conseil permanent de Paris de l'UIHJ

Le 29 novembre 2007, le Chili, le Kazakhstan, l'Ancienne république Yougoslave de Macédoine et la Mauritanie ont rejoint l'UIHJ à l'occasion d'un conseil permanent historique à Paris, devant plus de cent vingt représentants de plus de quarante délégations ainsi que devant des hauts représentants de la République de Biélorussie et de Thaïlande.

# L'indépendance de la justice et l'indépendance des huissiers de justice

C'est pendant la dernière semaine de novembre que se tient le conseil permanent de l'UIHJ, la plus haute autorité après le congrès international. Comme en 2006, la veille de cette grande manifestation internationale était réservée aux ateliers animés par des membres de l'UIHJ sur des thèmes choisis pour leur actualité : le constat, le séquestre et le recouvrement amiable de créances. Chacun pouvait prendre part aux débats et une nouvelle fois, cette initiative a rencontré un très grand succès.

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a ouvert le conseil permanent le 29 novembre avec son discours introductif et de bienvenue. Il a salué l'ensemble des délégations présentes, ainsi que les hauts représentants de la République de Biélorussie et de Thaïlande, venus spécialement pour l'occasion. Il a également remercié la Chambre nationale des huissiers de justice de France « qui nous accueille avec une bienveillance sans cesse accrue et grâce à laquelle notre organisation peut poursuivre son action sur de nombreux fronts en hissant bien haut le pavillon de l'UIHJ ».

Le président Isnard a ensuite développé un exposé sur l'indépendance de la justice et son corollaire, l'indépendance des huissiers de justice. « Parler de la justice c'est appréhender le système dans son ensemble. La justice dans son acception classique c'est un corps de magistrats, mais aussi d'auxiliaires et d'officiers ministériels » a-t-il dit. Partant du concept de justice indépendante et d'indépendance du pouvoir judiciaire, le président de l'UIHJ a précisé que le thème de l'indépendance de la justice est très extensible. Citant Locke, puis reprenant Montesquieu dans « L'Esprit des Lois », il a indiqué : « Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil ».

Selon Jacques Isnard, l'indépendance de la justice est une valeur constitutionnelle partagée entre le juge et l'huissier de justice. Examinée sous le seul angle du pouvoir judiciaire, la notion d'indépendance de la justice se révèle très réductrice. Trop souvent on considère que la justice a rempli son rôle une fois le jugement rendu. Les magistrats eux-mêmes ne marquent qu'un intérêt mineur au sort de leur décision et rares sont ceux qui s'interrogent sur la capacité des parties à comprendre voire interpréter leur jugement.



Signature charte Kazakhstan — Signature of the Charter with Kazakhstan



Jacques Isnard, president de l'UIHJ pendant son allocution d'ouverture — Jacques Isnard, President of UIHJ, during his opening speech

Mais progressivement, constate le président de l'UIHJ, le secteur politique, le monde judiciaire, les opérateurs économiques manifestent une sensibilité croissante pour l'exécution des titres judiciaires. Ce fut en premier lieu l'Union européenne avec la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Conseil de Tampere de 1999), puis la Cour européenne des droits de l'homme qui reconnu le droit à l'exécution des jugements comme faisant partie intégrante du procès équitable (arrêt Honrsby contre Grèce du 19 mars 1997), droit qui s'est mué en véritable « droit autonome de l'exécution », et enfin la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe sur les standards en matière d'exécution des décisions de justice et d'agents chargés de l'exécution.

Jacques Isnard a évoqué dans son discours le projet de statut unifié pour les huissiers de justice d'Afrique, dans le cadre de l'Ohada, présenté sous l'égide de l'UIHJ. « L'huissier de justice libéral et indépendant, cela a été maintes fois démontré, est un gage d'indépendance de la justice » a rappelé le président de l'UIHJ. Il a ensuite mentionné les cas, trop nombreux, où, dans certains pays, des huissiers de justice ont eu à subir les vexations, les sanctions, voire à connaître les geôles de leur pays pour avoir résisté à des manœuvres intimidantes et hors la loi alors qu'ils s'honoraient de remplir la noble mission qui leur incombait : celle d'exécuter un jugement rendu au nom du peuple ou de





Une partie des participants — A part of the participants

Les représentants de la Thaïlande — The representatives of Thaïland

la République. L'inexécution des décisions de justice est une véritable atteinte à la démocratie. « Pour parvenir à une justice indépendante, il convient donc d'avoir non seulement un pouvoir judiciaire indépendant mais encore un corps d'huissiers de justice lui aussi indépendant et libéral. » a-t-il conclu.

# Kazakhstan, ARYM, Chili, Mauritanie : quatre pays de quatre continents rejoignent l'UIHJ

Puis, Gérard Ploux, membre du bureau de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, remplaçant Paul Rochard, son président empêché, a indiqué qu'il a pu assister au formidable développement de l'UIHJ au cours des années et constater son extraordinaire montée. Il a indiqué que la Chambre nationale des huissiers de justice de France renouvelle à l'UIHJ et à son bureau ses vœux les plus chaleureux pour son extension dans le monde et qu'elle était heureuse d'accueillir comme chaque année l'ensemble des délégations dans la « maison des huissiers de justice du monde ».

Puis vint la cérémonie d'intronisation des nouveaux membres, menée par Francis Guépin, membre du bureau de l'UIHJ.

Ce fut tout d'abord le tour du Kazakhstan. A la suite du congrès des huissiers de justice de ce pays qui s'est tenu à Astana en juin 2007 et auquel l'UIHJ avait participé (voir l'article sur notre site : http://www.uihj.com/rubrique. php?ID=1016697&lq=fr), Kairat A. Mami, président de la Cour suprême du Kazakhstan, avait souhaité d'une part engager un processus visant à créer la profession d'huissier de justice à statut privé et indépendant, selon le modèle en vigueur en France, et d'autre part proposer la candidature de son pays en vue d'adhérer à l'UIHJ. C'est dans ce contexte particulièrement positif que M. Mami est venu présenter sa candidature en tant que membre associé de l'UIHJ. Parrainé par la France, représentée par Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ, le président de la Cour suprême du Kazakhstan a indiqué que l'indépendance est un fondement du système de fonctionnement des tribunaux. Pour lui, les décisions de justice doivent être exécutées par les huissiers de justice. Cependant, malgré tous les efforts entrepris pour améliorer le service de l'exécution, assuré aujourd'hui par des fonctionnaires, le système n'est pas au fait de l'économie de marché.

Après avoir comparé différents systèmes, comme l'Allemagne, la France et d'autres pays, c'est finalement le modèle français qui lui a semblé le plus apte à répondre aux attentes des justiciables et des entreprises. M. Mami a indiqué qu'un projet de loi sera présenté prochainement au Parlement. Il s'est déclaré très heureux de cette coopération naissante avec l'UIHJ et a confirmé que le Kazakhstan est ouvert pour le développement de l'exécution des décisions de justice. L'intervention de M. Mami a été suivie par des applaudissements très nourris.

Puis ce fut le tour de l'Ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM) de présenter sa candidature, sous le parrainage des Pays-bas, de son président Franz Van Der Meer, et de Jos Uitdehaag, 1 er questeur du Comité de l'UIHJ, qui a accompli de multiples missions dans ce pays depuis 2002, dans le cadre de la réforme des institutions judiciaires et de la mise en place d'une profession d'huissier de justice indépendant et libéral.

M. Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du pays a chaleureusement remercié l'UIHJ pour son aide et en particulier les Pays-Bas. Il s'est déclaré très heureux de rejoindre les rangs de cette grande organisation internationale.

Après l'Asie et l'Europe, ce fut au tour d'un pays du continent américain de présenter sa candidature : Le Chili. Ce pays était représenté par Patricia Castro Jimenez et Tatiana Munoz Mimiza, respectivement présidente et vice-présidente de l'Association des récepteurs judiciaires de Santiago, pour le compte de l'Association des récepteurs judiciaires du Chili. Nos consoeurs étaient parrainées par la France et par Dominique Aribaut-Abadie, membre de la délégation française de l'UIHJ, spécialiste en droit hispanique. Une délégation de l'UIHJ s'est en effet rendue à Santiago début octobre 2007 dans le cadre d'une mission de l'Union européenne impartie au ministère de la justice de France et de son Service des affaires européennes et internationales (voir l'article sur notre site : http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019164&lg=fr). C'est à l'issue de cette mission que des contacts furent pris avec les récepteurs judiciaires chiliens qui ont aussitôt manifestement leur intérêt pour l'UIHJ et leur souhait d'adhérer sans délai.

Enfin, c'est un nouveau pays africain, la République islamique de Mauritanie, parrainée par la Tunisie et son président, Abdelkader Boutaba, ainsi que par Mourad Skander, membre du bureau de l'UIHJ, qui fut intronisé membre observateur de l'UIHJ. M. Sidi Oueled Zammel, président de l'Association mauritanienne des huissiers de justice de Mauritanie a déclaré que les huissiers de justice de son pays avaient besoin d'assistance afin de les aider à élever les standards de la profession et de l'exécution des décisions de justice.

#### 48 missions pour l'UIHJ en 2007

Last but not least, la Biélorussie était également invitée à prendre part aux travaux du Conseil permanent. En effet, l'UIHJ avait été invitée à prendre part à une conférence internationale qui s'est tenue à Minsk fin octobre 2007 pour célébrer le 85e anniversaire de la Cour économique suprême de Biélorussie (Voir l'article sur notre site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019137&lg=fr). A la suite de ces rencontres, la Biélorussie a été à Paris. Ce pays était représenté par M. Andrei Ardeev, chef adjoint des huissiers de justice des juridictions économiques de la République de Biélorussie, et par

### **Conseil permanent - France**

Mme Irina Belskaya, chef des Affaires juridiques et internationales de la Cour suprême économique de la République de Biélorussie. M. Ardeev a remercié le président Isnard de la possibilité qui était offerte à son pays de prendre part à cette réunion et a indiqué espérer que la coopération entre l'UIHJ et le service des huissiers de justice de son pays soit longue et prospère.

Puis, suivant l'ordre du jour, le président de l'UIHJ a dressé un état général de la profession. Jacques Isnard a indiqué que l'UIHJ comprend aujourd'hui 64 membres et qu'elle aura participé en 2007 à 48 missions. Concernant la formation, il a insisté une nouvelle fois sur son importance capitale pour la profession. A cet égard, il a mentionné la création de l'Institut international de droit judiciaire privé et de droit de l'exécution (IIDJPDE). Cet institut regroupe les différents organes dédiés à la formation : le Centre international de formation (CIF) créé en coopération avec l'Ecole nationale de procédure de Paris, présent en Roumanie, en Tunisie et bientôt en Lettonie, l'Ufohja, la bibliothèque mondiale en cours de création, la revue Juris-Union et le Comité scientifique de l'UIHJ. « Cet institut va devenir l'une des armes fondamentales de la promotion et du développement de l'UIHJ » a prédit le président de l'UIHJ.

Jacques Isnard a également indiqué que l'UIHJ est très active au sein du Conseil de l'Europe avec ses missions d'expertise et au sein de la Cepej, véritable laboratoire de l'Europe.

L'UIHJ a aussi été invitée par la Conférence de La Haye de droit international privé à l'occasion de la conférence pour l'Afrique francophone qui s'est tenue fin août 2007 (voir article sur notre site : http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1003093&lg=fr) et a réuni les plus hauts magistrats des juridictions de l'Afrique francophone. Le président Isnard a indiqué que c'est à l'UIHJ que la Conférence de La Haye a demandé de présenter la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification des actes en matière transfrontière. Toujours concernant l'Afrique, l'UIHJ a encore été invitée au congrès de la francophonie des présidents des cours de cassation à Dakar, début novembre 2007. « Nous étions la seule organisation internationale invitée avec l'Union internationale des avocats » a constaté Jacques Isnard.

A l'issue de sa présentation, le président de l'UIHJ a salué nos confrères Honoré Aggrey et Emmanuel Minoungou, promus tous deux chevaliers dans l'Ordre national du mérite, respectivement en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Il a enfin salué le travail accompli par Mathieu Chardon, 1 er secrétaire de l'UIHJ, de Luisa Lozano, secrétaire de l'UIHJ et par Christiane Duperray, épouse de René

Antonio Kostanov, Jacques Isnard



Duperray, secrétaire général de l'UIHJ, pour son assistance bénévole dans la tenue des comptes de l'organisation.

#### L'Ohada fait des petits

Nikola Hesslén, déléguée permanente de l'UIHJ pour les pays scandinaves, a ensuite présenté son rapport. Au Danemark, une réforme de la carte judiciaire a réduit le nombre de juridictions de 85 à 22. En Norvège, une nouvelle loi sur les procédures contentieuses doit entrer en vigueur en 2008 afin de rendre cette matière plus simple et plus efficace. En Finlande, une réduction du nombre d'huissiers de justice est à prévoir. En Islande, notre consoeur a déploré l'absence de contact avec ce pays. Enfin, pour la Suède, Nicola Hesslén a présenté Oulof Tanen, nouveau directeur du Service public du recouvrement forcé. Des réformes devraient simplifier et rendre plus efficaces les procédures d'exécution. Le 5e séminaire nordique s'est tenu à Stockholm des 12 au 14 septembre 2007 sur le thème de la situation du débiteur au-delà des frontières (voir article sur notre site : http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019382&lg=fr) et l'UIHJ y était représentée par ses plus hautes instances, son président, Jacques Isnard, son premier vice-président, Leo Netten, et l'un de ses vices présidents, Roger Dujardin.

Concernant les USA, notre consoeur Sue Collins, déléguée de l'UIHJ pour les Etats-Unis, a informé les participants des projets en cours pour les significations par voie électronique dans quelque Etats. « *Nous n'y pouvons rien et cela se fera avec sous nous »*, a-t-elle indiqué. Sue Collins a également déclaré qu'elle participerait début décembre à la réunion annuelle de l'Association des Sheriffs des Etats-Unis et qu'elle tenterait de les convaincre de devenir membre de l'UIHI.

Puis Jacky Sizam, délégué de l'UIHJ pour les Antilles, a indiqué qu'il a participé à la conférence Forum d'échanges de Pointe à Pitre autour du projet Ohadac (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires dans la Caraïbe). Notre confrère a précisé que les nombreux Etats issus des colonisations présentent des réalités juridiques et judiciaires très diverses. Ainsi, sur l'île de Saint-Martin, les deux systèmes du droit romano germanique et de la Common Law co-existent sans aucune frontière physique ! A ce titre, l'expertise de l'UIHJ a été sollicitée pour présenter aux 28 pays concernés son savoir-faire pour instaurer des professionnels du droit dans la mosaïque Caraïbe. Le président Isnard s'est réjoui de cette prise de conscience. « L'Ohada fait des petits. L'Ohada est la plus belle invention politico judiciaire » a-t-il commenté.

Patricia Castro Jimenez, présidente de l'Association des récepteurs judiciaires de Santiago (Chili) et Dominique Aribaut-Abadie, membre de l'UIHJ (France) - Patricia Castro Jimenez, President of the Association of the Judicial Receivers of Santiago (Chile), and Dominique Aribaut. membre de l'UIHJ (France)







Cheslan America, président du bureau des Sheriffs d'Afrique du Sud Executive Manager of the South African Board for Sheriffs

Puis, Honoré Aggrey, délégué pour l'Afrique de l'Ouest et occidentale a présenté son rapport, témoignant des différents colloques et rencontres organisés en terre africaine au cours de l'année 2007. Il a insisté sur la formation avec l'Ufohja. Il a également évoqué cet événement fondateur pour la profession qu'a représentée la signature en mars 2007 à Abidjan (Côte d'Ivoire) d'un projet d'acte uniforme de statut uniformisé pour la profession d'huissier de justice des pays membres de l'Ohada (voir article sur notre site : http://www. uihj.com/rubrique.php?ID=1006959&lg=fr).

#### Le congrès international de l'UIHJ en Afrique du Sud en 2012

Concernant l'Europe anglophone, David Walker, membre du bureau, a déploré que les Certificated Bailiffs aient choisis de quitter l'UIHJ, pour des raisons apparemment liées à leur refus de payer les cotisations — pourtant très modiques - à l'UIHJ, au moment où une nouvelle loi doit venir réformer cette profession qui ne jouit pas d'une très bonne popularité. En Ecosse, les projets qui devaient aboutir à la suppression des Messengers-at-Arms ont été suspendus, suite aux récentes élections du Parlement. Enfin, en Irlande du Sud, il n'y a pas d'avancée significative.

Puis Cheslan America, executive manager du Bureau des Sheriffs d'Afrique du Sud, a présenté la candidature de l'Afrique du Sud et du Swaziland pour le congrès international de l'UIHJ, en 2012.

Après que Dominique Aribaut ait présenté l'incroyable « marathon chilien de l'UIHJ » à Santiago du Chili (voir article sur notre site : http://www. uihj.com/rubrique.php?ID=1019164&lg=fr), André Mathieu a présenté un compte rendu de la 60e réunion des associations et ONG dont fait partie l'UIHJ, le thème de la conférence étant le changement climatique (voir article sur notre site: http://www.uihi.com/rubrique.php?ID=1019437&lq=fr).

Concernant les activités du Conseil de l'Europe et de la CEPEJ, Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ a évoqué la 9e réunion plénière qui s'est tenue à Strasbourg les 13 et 14 juin 2007 (Voir article sur notre site : http://www. uihj.com/rubrique.php?ID=1003075&lg=fr).

Notre confrère a évoqué le rapport publié tous les deux ans sur l'efficacité de la justice dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Un rapport sur l'exécution des décisions de justice en Europe auguel a participé l'UIHJ a été préparé par l'équipe de recherche sur l'exécution des décisions de justice (l'Université de Nancy et l'Institut suisse de droit comparé). Ce rapport doit être présenté lors de la prochaine réunion qui se tiendra début décembre a précisé le secrétaire du bureau de l'UIHJ.

Ensuite, Jacques Isnard et Mathieu Chardon ont présenté les nouveaux instruments européens (injonction de payer européenne et règlement sur les litiges de faible importance). Ils ont également présenté le premier numéro de la revue Juris-Union de l'Institut international de droit judiciaire privé et de droit de l'exécution, et qui consiste en une publication sur le titre exécutoire européen dont ils sont les co-auteurs.

#### La journée mondiale des huissiers de justice

Bernard Menut a ensuite présenté le catalogue de formation élaboré par l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) en matière internationale. Trois grands thèmes sont concernés : la formation des formateurs, la communication, et l'étude des cinq règlements européens concernant la profession d'huissier de justice. « Cette action de formation est jugée stratégique pour l'UIHJ. Elle permet de mettre en œuvre des actions de formation dans vos pays sur ces thèmes » a dit le secrétaire du bureau de l'UIHJ. Concernant les projets internationaux, il a poursuivi en évoquant le Kosovo, la Tunisie, le Liban et l'Ukraine.

Leo Netten, 1er vice-président de l'UIHJ et Andrei Ardeev, chef adjoint des huissiers de justice des juridictions économiques de la République de Biélorussie - Leo Netten, 1st Vice-President of the uUHJ and Andrei Ardeev, Deputy Chief Judicial Officer of the Economic Courts of the Republic of Belarus

Sidi Oueled Zammel, Jacques Isnard





### **Conseil permanent - France**

Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie a ensuite parlé du séminaire international d'Alger qui se tiendra les 12 et 13 mars 2008 et qui concernera les pays de l'Union africaine et les pays de la Lique arabe.

Concernant la Thaïlande, la directrice générale du département de l'exécution au ministère de la Justice a remercié l'UIHJ pour son accueil chaleureux. L'UIHJ est en relation avec la Thaïlande depuis plus de dix ans. La directrice générale a informé les participants des dernières évolutions relatives à la profession d'huissier de justice dans son pays.

Sur le thème de la communication, la date du jeudi 12 juin 2008 a été fixée pour la journée mondiale des huissiers de justice avec pour thème : « Qu'attendez-vous d'un huissier de justice ? ».

Puis Bernard Menut, Roger Dujardin et Françoise Andrieux, celle-ci étant membre de la délégation française de l'UIHJ, ont donné un compte rendu des trois ateliers qui se déroulés la veille sur le constat, le séquestre, et le recouvrement de créances. Françoise Andrieux a ensuite évoqué la réunion UIHJ EuroMed à Elche (Espagne). Michal Redelbach (Pologne), secrétaire d'UIHJ EuroDanube a fait de même pour la réunion UIHJ EuroDanube de Sopot (Pologne) des 26 au 28 septembre 2007. A cet égard, UIHJ EuroDanube dispose d'un site Internet : http://www.eurodanube.eu, avec un accès en français, en anglais et en polonais.

Roland de Meerleer et Francis Guépin, tous deux membres du bureau de l'UIHJ, ont ensuite présenté la journée d'étude de Bruxelles qui se déroulera le 28 février 2008 à Bruxelles sur les instruments européens utilisés par la profession d'huissier de justice :

- Signification des actes
- Reconnaissance des décisions
- Titre exécutoire européen
- Injonction de payer européenne
- Procédure européenne de règlement des petits litiges
- « Nous serons la première organisation à tenir un colloque sur le nouveau règlement sur la signification » a précisé notre confrère Guépin. Ce colloque comprendra des interventions d'universitaires et d'huissiers de justice.

#### Les rencontres Afrique/Europe

Partant du constat selon lequel les huissiers de justice européens se rendent peu en Afrique, et se souvenant du succès rencontré par la cérémonie du 10° anniversaire de l'appel de Dakar, en particulier auprès des confrères européens présents à cette grande manifestation, le président Isnard a alors proposé l'organisation de rencontres Afrique Europe des huissiers de justice. Il a proposé une première rencontre des 8 au 10 octobre 2008 à Libreville (Gabon), destination très attractive en terme d'accueil hôtelier et touristique. Le but est de « tenter de renforcer les liens qui existent entre les huissiers de justice du monde entier » a-t-il déclaré.

Puis le Comité de l'UIHJ, représenté par Jos Uitdehaag, 1er questeur, Mathieu Chardon et Marc Schmitz, questeurs, ont présenté les travaux du Comité pendant l'année 2007 et relatifs au magazine, au site Internet, à la bibliographie mondiale, à la préparation du congrès international de Marseille en 2009, au nouveau site Extranet et au lancement de la Newsletter de l'UIHJ. La présentation des travaux du Comité s'est terminée par la présentation on line du questionnaire mondial sur la profession qui a laissé une forte impression. C'est la première fois en effet que l'on peut disposer de statistiques sur la profession sur un plan à la fois mondial, continental et national.

Pour terminer, Françoise Andrieux a su captiver un auditoire pourtant abreuvé d'informations depuis deux jours en faisant une présentation très remarquée sur « l'huissier de justice élément essentiel de l'Etat de droit », thème du prochain congrès international de Marseille en septembre 2009. Notre consoeur a expliqué pourquoi il était nécessaire de réfléchir à de nouvelles classifications des biens pour mieux répondre aux attentes des justiciables, aux besoins des entreprises et pour mieux suivre l'évolution juridique et judiciaires des pays sur le plan mondial.

Au moment de clôturer ce conseil permanent d'une grande richesse et prometteuse pour l'avenir, Jacques Isnard a remercié l'ensemble des participants pour leur grande assiduité et la confiance dont ils témoignent aux membres du bureau. « Nous allons nous efforcer à travailler dans le droit fil de la mission qui nous a été assignée. Bonne fêtes et à l'année prochaine » a-t-il conclu.

En attendant, les participants se sont retrouvés dans une ambiance très conviviale à Paris pour le traditionnel et somptueux dîner offert par la Chambre nationale des huissiers de justice de France que l'on ne saura jamais remercier assez pour son soutien dans les actions de l'UIHJ et, au travers de celles-ci, de la promotion de la profession d'huissier de justice dans le monde.

A cette occasion, le président Isnard a remis à Mme Iwona Karpiuck Suckecha, ancienne présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, le diplôme d'honneur de l'UIHJ. Une récompense bien méritée et une bien belle facon de clore cet historique conseil permanent!

Une partie des participants — A part of the participants





Iwona Karpiuck Suckecha, ancienne présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, reçoit de Jacques Isnard le diplôme d'honneur de l'UIHJ - Iwona Karpiuck Suckecha, former, President of the National Chamber of Judicial Officers of Poland get the honorary diploma of the Uihj from Jacques Isnard

# 12 \ \( \frac{2}{2} \)

### Four Countries from Four Continents Join the UIHJ at the Permanent Council

On 29 November 2007, Chile, Kazakhstan, the Former Yugoslavian Republic of Macedonia and Mauritania Join the UIHJ at the Time of a Historical Permanent Council in Paris, In front of More Than 120 Representatives of Over Forty Delegations and High Representatives of the Republic of Belarus and Thailand.

# The Independence of Justice and the Independence of Judicial Officers

The UIHJ Permanent Council, the highest authority of the UIHJ, takes place every year in Paris on the last week of November. Like in 2006, the day before this great international event was reserved for the workshops animated by members of the UIHJ on themes chosen for their topicality: statement of facts, sequestration of goods and debt recovery. Each one could participate in the debates and once again, this initiative proved to be a great success.

Jacques Isnard, president of the UIHJ, opened the permanent council on November 29 with his introductory welcome speech. He greeted the delegations, as well as the high representatives of the Republic of Belarus and Thailand, who came especially on this occasion. He also thanked the French National Chamber of judicial officers "which hosts us with an unceasingly increased benevolence and thanks to which our organisation can continue its action on many domains by promoting the flag of the UIHJ".

President Isnard then developed a talk on the independence of justice and his corollary, the independence of judicial officers. "To speak about justice is to apprehend the system as a whole. Justice in its traditional meaning is a body of magistrates, but also of auxiliaries and members of legal professions" he said. On the basis of the concept of independence of justice and independence of the judicial power, the president of the UIHJ specified that the topic of the independence of justice is very extensible. Quoting Locke, then mentioning Montesquieu in "the Spirit of the Laws", he indicated: "There are in each State three kinds of capacities: legislative power, executive power of matters depending on the law of nations and the executive power of those which depend on the civil law".

According to Jacques Isnard, the independence of justice is a constitutional value shared between the judge and the judicial officer. The concept of independence of justice appears very reducing when only examined under the angle of the judicial power. One too often considers that justice has fulfilled its role once the judgement is given. The judges themselves do not seem to be much concerned with the fate of their decisions and rare are those who wonder about the capacity of the parties to understand or even to interpret their judgements.

But gradually, notes the president of the UIHJ, the political sector, the legal world, the economic operators express an increasing interest in the enforcement of court decisions. It was started by the European Union with the creation of an area of freedom, security and justice (the 1999European Council of Tampere), then the European Court of Humans Rights who recognised the right to the



Pendant l'ouverture du Conseil permanent — During the opening ceremony of the Permanent Council



Kairat A. Mami, président de la Cour suprême du Kazakhstan, et Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UlHJ — Kairat A. Mami, President of the Supreme Court of Kazakhstan, with Bernard Menut, secretary of the board of the UlHJ

execution of judgements like forming an integral part of the equitable lawsuit (Honrsby v. Greece case of March 19, 1997), right which was moulted in a true "autonomous enforcement law", and finally the recommendation Rec (2003) 17 of September 9, 2003 of the Council of Europe on the standards as regards enforcement of court decisions and enforcement agents.

Jacques Isnard evoked in his speech the project of a standard statute for the judicial officers of Africa, within the framework of Ohada, presented under the aegis of the UIHJ. "The liberal and independent judicial officer, as it was many times shown, is a pledge of independence of justice" pointed out the president of the UIHJ. He then mentioned the too many cases where, in certain countries, judicial officers had to undergo vexations, sanctions, some being even imprisoned for having resisted to intimidation and unlawful manoeuvres while they were honourably fulfilling the noble mission which fell to them: that to carry out a judgement in the name of the people or the Republic. The un-enforcement of court decisions is a true attack against democracy. "To reach an independent justice, it is thus advisable to have not only one independent judicial power but also an independent and liberal body of judicial officers." he concluded.

# Kazakhstan, FYROM, Chile, and Mauritania: Four Countries from Four Continents Join the UIHJ

Then, Gerard Ploux, member of the board of the French national Chamber of the judicial officers, on behalf of Paul Rochard, its president who was held up, indicated that he could witness the incredible development of the UIHJ during

### **Permanent Council - France**

the years and its extraordinary rise. He said that the National chamber of judicial officers of France expresses to the UIHJ and its board its most cordial wishes for its extension in the world and was happy to accommodate every year the whole of the delegations in the "house of the judicial officers of the world".

Then the establishment ceremony of the new members started. It was chaired by Francis Guépin, member of the board of the UIHJ.

It was first the turn of Kazakhstan. Following the

congress of the judicial officers of this country which was held in Astana in June 2007 and in which the UIHJ had taken part (see the article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1016698&lg=ang), Kairat A. Mami, president of the Supreme Court of Kazakhstan, had wished on the one hand to engage a process aiming at creating the occupation of a private and independent judicial officer, according to the model in force in France, and on the other hand to propose the candidature of his country in order to join the UIHJ. It is in this particularly positive context that Mr. Mami presented his candidature as an associate member with the UIHJ. Sponsored by France, represented by Bernard Menut, secretary of the board of the UIHJ, the president of the Supreme Court of Kazakhstan indicated that independence is the base of the courts system. For him, court decisions must be carried out by judicial officers. However, despite all efforts made to improve the enforcement system, today ensured by civil servants, the system is not entirely up to the expectations of the market economy.

After having compared various systems, like those of Germany, France and other countries, it is finally the French model which seemed for him to meet the expected standards of both citizens and businesses. Mr. Mami indicated that a bill will be soon submitted to the Parliament. He declared himself very happy about this initial co-operation with the UHJ and confirmed that Kazakhstan is open for the development of the enforcement of the court decisions. The intervention of Mr. Mami was to be warmly applauded.

Then it was the turn of the Former Yugoslavian Republic of Macedonia (FYROM) to present its candidature, under the sponsorship of the Netherlands, of its president Franz Van Der Meer, and of Jos Uitdehaag, 1st quaestor of the Committee of the UIHJ, who achieved multiple missions in this country since 2002, within the framework of the reform of the legal institutions and the installation of an independent and liberal occupation of judicial officer.

Mr. Antonio Kostanov, president of the national Chamber of the judicial officers of the country cordially thanked the UIHJ for its assistance and in particular the Netherlands. He declared himself very happy to join the rows of this large international organisation.

After Asia and Europe, it was the turn of a country of the American continent to present its candidature: Chile. This country was represented by Patricia Castro Jimenez and Tatiana Munoz Mimiza, respectively president and vice-president of the Association of the Legal Receivers of Santiago, on behalf of the Association of the Legal Receivers of Chile. Our colleagues were sponsored by France and Dominique Aribaut-Abadie, member of the French delegation of the UIHJ, specialist in Hispanic law. A delegation of the UIHJ indeed went to Santiago at the beginning of October 2007 within the framework of a mission of the European Union assigned with the ministry for the justice of France



De G. à D.: Francis Guépin, membre du bureau de l'UIHJ, Antonio Kostanov, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de (l'Ancienne république yougoslave de)

Macédoine, Franz Van Der Meer, président de l'Ordre royal des huissiers de justice des PaysBas, et Jos Uitdehhag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ — Fron L. to R.: Francis Guépin,
member of the board of the UIHJ, Antonio Kostanov, President of the National Chamber of
the Judicial Officer of (the Former Yugoslavian Republic of) Macedonia, Franz Ven der Meer,
President of the Royal Order of the Judicial Officers of the Netherlands, and Jos Uitdehhag, 1st
quaestor of the Committe of the UIHJ



Une partie des participants — A part of the participants

and its European and International Affairs Service (see the article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019165&lg=ang). It is at the end of this mission that contacts were made with the Chilean Legal Receivers who at once shown a vivid interest in the UIHJ and their intention to join without delay.

Lastly, it is a new African country, the Islamic Republic of Mauritania, sponsored by Tunisia and its president, Abdelkader Boutaba, as well as by Mourad Skander, member of the board of the UIHJ, which was established as an observant member of the UIHJ. Mr. Sidi Oueled Zammel, president of the Mauritanian Association of judicial officers declared that the judicial officers of his country needed assistance in order to help them to raise the standards of the profession and the enforcement of court decisions.

#### 48 missions for the UIHJ in 2007

Last but not least, Belarus was also invited to take part in the works of the permanent Council. Indeed, the UIHJ had been invited to take part in an international conference which took place in Minsk at the end of October 2007 to celebrate the 85th birthday of the Supreme Economic Court of Belarus (See the article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.



Gérard Ploux, membre de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, représentant son président — Member of the board of the French National Chamber of Judicial Officers of France. on behlf of its President



Patricia Castro Jimenez, Jacques Isnard



Jacky Sizam, délégué permanent de l'UIHJ pour la Caraïbe — Permanent Delegate of UIHJ for the Carabian

php?ID=1019138&lg=ang). Following these meetings, representatives of Belarus was thus invited in Paris. This country was represented by Mr. Andrei Ardeev, Deputy Chief Judicial Officer of the Economic Courts of the Republic of Belarus, and by Mrs. Irina Belskaya, Division Head of the Legislation and International Affairs Division of the Supreme Economic Court of Belarus. Mr. Ardeev thanked president Isnard for the possibility which was offered to his country to take part in this meeting and hoped that the co-operation between the UIHJ and the service of the judicial officers of his country would be long and prosperous.

Then, according to the agenda, the president of the UIHJ drew up a general state of the profession. Jacques Isnard indicated that the UIHJ includes today 64 members and that it will have taken part or organized 48 missions in 2007. Concerning training, he insisted once again on its vital importance for the profession. In this respect, he mentioned the creation of the International Institute of Private Judicial Law and of Enforcement Law (IIDJPDE). This institute gathers the various bodies dedicated to training: the International Training Centre (CIF) created in co-operation with the National School of Procedure of Paris, present in Romania, in Tunisia and soon in Latvia, the Ufohja, a world library in the course of its creation, the Juris-Union publication and the Scientific Committee of the UIHJ. "This institute will become one of the fundamental weapons of promotion and of the development of the UIHJ" the president of the UIHJ predicted.

Jacques Isnard also indicated that the UIHJ is very active within the Council of Europe with its missions of expertise and within the Cepej, a "true laboratory of Europe".

The UIHJ was also invited by the Hague Conference of Private International Law at the time of the conference for French-speaking Africa which was held at the end of August 2007 (see article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1003093&lg=ang) and brought together the high-ranking magistrates of the jurisdictions of French-speaking Africa. President Isnard indicated that the Hague Conference asked the UIHJ to present the Hague convention of 15 November 1965 on the service of documents abroad. Again concerning Africa, the UIHJ was still invited to the congress of the French Speaking countries of the presidents of the Courts of Cassation and Supreme Courts in Dakar, at the beginning of November 2007. "We were the only international organisation invited with the International Union of lawyers" noted Jacques Isnard.

At the end of his presentation, the president of the UIHJ greeted our fellow-members Honoré Aggrey and Emmanuel Minoungou, both promoted knights in the National order of merit, respectively of Ivory Coast and of Burkina Faso. He finally greeted the work achieved by Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ, Luisa Lozano, secretary of the UIHJ and by Christiane Duperray, wife of René Duperray, secretary-general of the UIHJ, for her voluntary and much appreciated help in the accountancy of the organisation.

#### Ohada's child

Nikola Hesslén, permanent deputy of the UIHJ for the Scandinavian countries, then presented her report. In Denmark, a reform of the judicial map reduced the number of jurisdictions from 85 to 22. In Norway, a new law on the litigious procedures must come into effect in 2008 in order to make this matter simpler and more effective. In Finland, a reduction of the number of judicial officers is to be envisaged. In Iceland, our colleague deplored the absence of contact with this country. Lastly, for Sweden, Nicola Hesslén presented Oulof Tanen, the new Head of the Public service of forced enforcement of Sweden Reforms should simplify and make more effective the enforcement procedures. The 5th Scandinavian seminar was held in Stockholm from 12 to 14 September 2007 on the topic of the situation of the debtor beyond borders (see article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019379&lg=ang). The UIHJ was represented by its highest representatives, President Jacques Isnard, first vice-president Leo Netten, and one of its vice-presidents, Roger Dujardin.

Concerning the USA, our colleague Sue Collins, deputy of the UIHJ for the United States, informed the participants of the projects in progress for the service of documents by electronic means in some States. "There is very little we can do and things will be done with or without us", she indicated. Sue Collins also declared that she would take part at the beginning of December in the annual meeting of the Association of the Sheriffs of the United States and that she would try to convince them to become member of the UIHJ.

Then Jacky Sizam, UIHJ delegate for the Antilles, indicated that he took part in the Forum conference of exchanges of Pointe-à-Pitre on the Ohadac (Organisation for the harmonization of Business Law in the Caribbean) project. Our fellow-member specified that the many States resulting from colonization present very diverse Legal and Judicial realities. Thus, on the island of Saint Martin, the two systems of the Roman Germanic Law and Common Law

### **Permanent Council - France**



Une partie des participants — A part of the participants



Sidi Oueled Zammel, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Mauritanie - Sidi Oueled Zammel, President of the National Chamber of Judicial Officers of Mauritania

coexist without any physical border! For this reason, the expertise on the UIHJ was requested to present to the 28 concerned countries its know-how to found professionals of the Law in the Caribbean mosaic. President Isnard was delighted by this awakening. "Ohada has a child. Ohada is the most beautiful politico-legal invention" he commented.

Then, Honoré Aggrey, delegate for Western Africa presented his report, testifying of the various conferences and meetings organised on African grounds in 2007. He insisted on training, with the help of Ufohja. He also evoked this major event for the profession which consisted in the signature in March 2007 in Abidjan (Ivory Coast) of a project of a uniform act of a standard statute for the occupation of judicial officer of the Member States of Ohada (see article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1006959&lg=ang).

#### The UIHJ International Congress in South Africa in 2012

Concerning English-Speaking Europe, David Walker, member of the board, deplored that the Certificated Bailiffs chose to leave the UIHJ, for reasons apparently related to their refusal to pay the contributions - however very moderate - to the UIHJ, especially at a time when a new law must come to reform this profession which does not enjoy a very good popularity. In Scotland, the projects which were to lead to the removal of Messengers-At-Arms were suspended, following the recent elections of the Parliament. Lastly, in Southern Ireland, there is no significant projection.

Then Cheslan America, Executive Manager of the South African Board for Sheriffs, presented the candidature of South Africa and Swaziland for the international congress of the UIHJ in 2012.

After Dominique Aribaut presented the incredible "Chilean marathon of the UIHJ" in Santiago of Chile (see article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019165&lg=ang), André Mathieu presented a report of the 60th meeting of DPI/NGO to which belonged the UIHJ, the topic of the conference being the climatic change (see article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1019438&lg=ang).

Concerning the activities of the Council of Europe and CEPEJ, Bernard Menut, secretary of the board of the UIHJ evoked the 9th full session which was held in Strasbourg on 13 and 14 June 2007 (See article on our site: http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1003075&lg=ang).

Our fellow-member evoked the report which is published every two years on

the efficiency of justice in the 47 Member States of the Council of Europe. A report on the execution of court decisions in Europe in which the UIHJ took part was prepared by the team of research on execution of court decisions (the University of Nancy and the Swiss Institute of comparative Law). This report must be presented during the next meeting which will be held at the beginning of December, specified the secretary of the board of the UIHJ.

Then, Jacques Isnard and Mathieu Chardon presented the new European instruments (European Order for Payment Procedure and the European Small Claims procedure). They also presented the first number of the Juris-Union Publication of the IIDJPDE, and which consists in a publication on the European Enforcement Order of which they are the joint authors.

#### The World Day of the Judicial Officers

Bernard Menut then presented the training catalogue prepared by the National School of Procedure of Paris (ENP) on international matters. Three broad topics are concerned: training of trainers, communication, and the study of the five European regulations concerning the occupation of judicial officer. "This training activity is considered to be strategic for the UIHJ. It makes it possible to implement training activities in your countries on these topics" said the secretary of the board of the UIHJ. Concerning the international projects, he continued by evoking Kosovo, Tunisia, Lebanon and the Ukraine.

Mohammed Chérif, President of the National Chamber of Judicial Officers of Algeria then spoke about the international seminar of Algiers which will be held on 12 and 13 March 2008 and which will relate to the African Union countries and the countries of the Arab League.

Concerning Thailand, the general director of the Enforcement Department of the ministry for Justice thanked the UIHJ for its cordial reception. The UIHJ has been in relation with Thailand for more than ten years. The general director informed the participants of the last evolutions relating to the occupation of judicial officer in her country.

On the topic of communication, the date of Thursday June 12, 2008 was fixed for the world day of the judicial officers with for topic: "What do You Expect From a Judicial Officer?".

Then Bernard Menut, Roger Dujardin and Françoise Andrieux, the latter being a member of the French delegation of the UIHJ, gave a report of the three workshops which unrolled the day before on statement of facts, sequestration,



Une partie des participants — A part of the participants

and debt recovery. Françoise Andrieux then evoked the UIHJ EuroMed meeting in Elche (Spain). Michal Redelbach (Poland), secretary of UIHJ EuroDanube also gave a report on the UIHJ EuroDanube meeting in Sopot (Poland) from 26 to 28 September 2007. In this respect, UIHJ EuroDanube has an Internet site: http://www.eurodanube.eu, with a Polish English, and French access.

Roland de Meerleer and Francis Guépin, both members of the board of the UIHJ, then presented the Study Day which will be held in Brussels on 28 February, 2008 on the European instruments used by Judicial Officers:

- Service of documents
- Recognition of decisions
- European Enforcement Order
- European Order for Payment Procedure
- European Procedure for Small Claims

"We will be the first organisation to hold a conference on the new regulation on the service of documents" specified Francis Guépin. This conference will include interventions of academics and judicial officers.

#### The African European meetings

On the basis of the fact according to which the European judicial officers seldom go to Africa, and remembering the success met by the ceremony of the 10th birthday of the Call of Dakar, in particular to the European fellow-members who were present during this great event, president Isnard then proposed the organisation of African European meetings for judicial officers. He proposed a first meeting to be held on 8 to 10 October 2008 in Libreville (Gabon), a very attractive destination in terms of hotel and tourist reception. The goal is "to try to reinforce the bonds which exist between the judicial officers of the whole world" he declared.

Then the Committee of the UIHJ, represented by Jos Uitdehaag, 1st quaestor, Mathieu Chardon and Marc Schmitz, quaestors, presented the work of the Committee during the year 2007, relating to the UIHJ magazine, the UIHJ Internet site, the world bibliography, the preparation of the international congress of Marseilles in 2009, the new UIHJ Extranet site and the launching of the UIHJ-Newsletter. The presentation of the works of the Committee ended with the live presentation of the world questionnaire on the profession which left a strong impression. It is the first time indeed that one can have statistics on the profession at the same time on a world, continental and national levels To finish, Francoise Andrieux did captivate an audience already filled with information after these two days by making a very appreciated presentation on "the judicial officer as an essential element of the Rule of Law", topic of the

next international congress of Marseilles in September 2009. Our colleague



Marc Schmitz, Jos Uitdehhag et Mathieu Chardon, les trois questeurs du Comité de l'Uihj — The three quaestors of the UIHJ

explained why it was necessary to think of new classifications of goods for a better answering of the expectancies of citizens and businesses and for a better following of the legal and judicial evolution of the countries world-wide.

At the time to end this permanent council of a great richness and full of promises for the future, Jacques Isnard thanked all the participants for their great assiduity and their trust in the members of the board. "We will endeavour to work in the line of the mission which was entrusted to us. In advance, I wish you all a merry Christmas and a happy new year" he concluded.

Until they meet again soon, the participants found themselves in a very convivial environment in Paris for the traditional and sumptuous dinner offered by the national Chamber of the judicial officers of France which one will never be able to thank enough for its support in the actions of the UIHJ and, through those, of the promotion of the profession of judicial officer in the world.

On this occasion, Jacques Isnard gave Mrs Iwona Karpiuck Suckecha, former President of the National Chamber of the Judicial Officers of Poland, the Honorary Diploma of the UIHJ. A well merited award and a great way to end this historical Permanent Council!



Une partie des participants — A part of the participants

## L'Estonie accueille à Tallinn le conseil permanent de printemps de l'UIHJ

C'est à Tallinn, capitale la plus septentrionale des Etats baltes, que s'est tenu les 29 et 30 mai 2008 le conseil permanent de l'UIHJ auquel ont participé 25 États.



#### Un destin chaque jour plus européen

Comme chaque année, conformément à ses statuts, les membres européens et américains de l'UIHJ se réunissent en conseil permanent dans l'une des capitales européennes. C'est l'occasion pour chacun de se rencontrer, d'échanger et de faire le point sur les actions passées et à venir. Depuis deux ans, le conseil permanent est également l'occasion d'organiser des ateliers sur le projet de l'huissier de justice pluridisciplinaire.

La cérémonie d'ouverture était placée sous la haute autorité du ministère de la justice d'Estonie, représenté par Margus Sarappu, secrétaire général du ministre de la justice, Rein Lang.

Elin Vilippus, ancienne présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Estonie, responsable des affaires internationales, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations en Estonie et à Tallinn, sa capitale. Elle s'est déclarée très honorée pour son pays d'accueillir ce conseil permanent et a remercié l'UIHJ.

Dans son discours d'introduction, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a qualifié d'historique le fait que le conseil européen de 2008 se déroule en Estonie, moins de vingt ans après que ce pays ait recouvré la démocratie, intégré l'Union européenne et introduit la profession d'huissier de justice. Le président de l'UIHJ a évoqué trois axes dans son intervention : l'avenir européen, la pluridisciplinarité et la formation des huissiers de justice. Sur le premier thème, il a déclaré que « notre destin devient chaque jour plus européen et nul d'entre vous ne peut s'associer, dans son pays, à d'éventuelles réformes sans jeter un regard sur Bruxelles ». Et d'évoguer l'harmonisation de la profession au travers de son statut et de ses activités, tout en fustigeant la socialisation du droit, « hypocrisie du langage politico-juridique qui consiste à proclamer plus de sécurité juridique tout en évitant de s'en donner les moyens en réduisant le domaine de l'exécution forcée, en privilégiant des pistes d'assouplissement à celle-ci, ou limitant strictement aux huissiers de justice l'accès aux renseignements sur la patrimoine des débiteurs ». Dans le cadre de la pluridisciplinarité, Jacques Isnard, a rappelé qu'à l'occasion du conseil permanent européen de l'UIHJ à Lisbonne en 2005, l'UIHJ revendiquait pour les huissiers de justice le monopole de l'exécution, y compris les procédures collectives et immobilières, la médiation post-judiciaire comme élément de procédure d'exécution et la mise en place d'un régime communautaire de recherche des informations sur le débiteur. A cet égard, il a invité les présidents des délégations de l'UIHJ à constituer dans chaque pays une commission chargée au niveau national de Cérémonie d'ouverture — De G. à D.: Leo Netten, 1er vice-président de l'UIHJ, Elin Vilippus, responsables des affaires internationales de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Estonie, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Margus Sarappu, secrétaire d'Etat à la Justice d'Estonie, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ — Opening ceremony, From L. to R: Leo Netten, 1st Vice-President of the UIHJ, EllinVilippus, in charge of International Affairsat at the National Chamber of the Judicial Officers of Estonia, Jacques Isnard, President of the UIHJ, Margus Sarappu, State Secretary for Justice of Estonia, Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ

travailler la pluridisciplinarité et de l'inclure dans les programmes d'EuroNord, EuroMéditerranée, EuroDanube et EuroScandinavie.

Sur le volet de la formation, le président de l'UIHJ a réaffirmé son engagement, conforté par la prochaine création du Centre international de recherche, de formation et de prospective. Enfin, Jacques Isnard a adressé ses remerciements les plus chaleureux à la Chambre des huissiers de justice d'Estonie, à son président, Mati Kadak, et à Elin Vilippus. « C'est un véritable exploit que d'organiser, à l'issue d'une période d'existence aussi brève de la profession, une manifestation d'une telle ampleur » a-t-il conclu.

#### Un bel avenir pour la profession

En écho à ces mots, Margus Sarappu a rappelé que si l'histoire des huissiers de justice en Estonie est courte, elle n'en n'a pas moins déjà acquis une expérience. Evoquant cette création d'un corps d'huissiers de justice libéraux en 2001, il a déclaré que le budget de l'Etat n'est plus sollicité et que « le changement dans la profession est généralement considéré comme un succès ». M. Sarappu a reconnu que la profession est difficile mais, citant Utopia, ouvrage de l'essayiste anglais Thomas More (1478-1535), il a terminé son discours en indiquant que, selon cet auteur, même dans une société utopique, il fallait des juges, et donc des huissiers de justice, ce qui devait assurer un bel avenir à la profession.

Margus Sarappu, Secrétaire d'Etat à la justice — State secretary for Justice



### **Conseil permanent - Estonie**



Une partie des participants — Some of the participants

Ensuite, la République de Biélorussie fut honorée par la cérémonie d'admission de ce pays en qualité de membre observateur de l'UIHJ. La candidature a été soutenue par Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ. Notre confrère s'est souvenu de sa visite à Minsk en octobre 2007 dans le cadre du 85e anniversaire de la Cour économique suprême de Biélorussie. Puis, le docteur Victor Kamenkoy, président de la Cour économique suprême de Biélorussie, a présenté son pays bordé par la Fédération de Russie, l'Ukraine, la Pologne, la Lituanie et la Lettonie, et dont les 10 millions d'habitants présentent une identité multiculturelle. Le docteur Kamenkov a indiqué que « le principe d'égalité devant la loi se réalise dans le processus d'exécution » et que « les huissiers de justice doivent faire appel à tout l'arsenal disponible pour recouvrer les dettes ». Pour le moment, a-t-il précisé, les huissiers de justice n'ont pas d'organe d'autogestion mais font partie de l'Union républicaine des juristes dont il est le responsable. Il a ajouté qu'il espérait arriver à mettre en place un organisme propre et a conclu son intervention en indiquant qu'en juillet 2008, une manifestation allait être organisée à Minsk pour célébrer les dix ans de la profession d'huissier de justice en Biélorussie et a invité toute personne intéressée à y participer. A l'issue de ce discours, une charte de coopération a été signée entre l'UIHJ et la Biélorussie.

#### Renforcer la qualité d'auxiliaire de justice

Puis Jacques Isnard a rendu compte de l'état de la profession en Europe et en Amérique depuis le conseil permanent de novembre 2007 à Paris. Il a fait part de son sentiment qu'hormis les vieux pays, après une période qui a été celle de la mise en place de la profession, une période de révision est en cours, comme en Pologne ou en Roumanie. Selon le président de l'UIHJ, le pays qui avance le plus rapidement est la Hongrie où nos confrères ont pratiquement toutes les activités visées dans le plan sur la pluridisciplinarité. Il a indiqué que, pour s'affranchir du seul triptyque signification/exécution/recouvrement, il fallait renforcer la qualité d'auxiliaire de justice de l'huissier de justice ainsi que le domaine de la formation. A cet égard, il a présenté l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution (IDJPEX), dont l'ambition est de regrouper la formation et le domaine académique. L'une des ses branches est le Conseil international de la formation, et le conseil scientifique qui doit être installé le 20 juin 2008 à Paris et qui réunit des professeurs d'université de quatre continents. Le président Isnard a également évoqué Juris-Union, parution destinée à publier les travaux scientifiques sur la profession, et la bibliothèque mondiale de l'UIHJ.





Signature de la charte de coopération avec la République de Biélorussie entre Viktor Kamenkov et Jacques Isnard — Signature of the charter of co-operation with the Republic of Belarus between Viktor Kamenkov and Jacques Isnard

Francis Guépin, membre de l'UIHJ, a donné un compte rendu de la réunion UIHJ EuroMed qui s'est tenue à Chypre en mai 2008. Il a rappelé qu'il existe deux types de professionnels dans ce pays membre de l'Union européenne : des agents d'exécution fonctionnaires et des professionnels libéraux qui sont spécialisés dans la signification des actes. Il a indiqué qu'à l'issue de la réunion, sept recommandations ont été adoptées à l'unanimité. Francis Guépin a qualifié cette 5e session d'EuroMed de grand succès sur le plan scientifique et a souligné l'accueil exceptionnel des confrères chypriotes, et de l'aide active de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce dans la préparation de cette manifestation.

#### **UIHJ Euro**

Michal Redelbach, vice-président du Conseil des huissiers de justice polonais et secrétaire d'UIHJ EuroDanube, a parlé de la réunion UIHJ-EuroNord de Sopot en septembre 2007 et a annoncé que la prochaine réunion se tendrait les 30 et 31 octobre en Hongrie.

Concernant UIHJ EuroNord, Frans van der Meer, président de l'Association royale des huissiers de justice des Pays-Bas, remplaçant Jos Uitdehaag, secrétaire d'EuroNord, a précisé que la charte a été signée sauf pour l'Angleterre et le Pays-de-Galle.

Nicola Hesslén, secrétaire permanent de l'UIHJ pour les pays scandinaves, a ensuite présenté son rapport. Concernant le Danemark, les Danois ont réorganisé leurs juridictions. La nouvelle réforme qui est en vigueur depuis janvier 2007 a réduit le nombre des tribunaux de 85 à 22 pour tout le pays. En Norvège, l'association des huissiers de justice norvégiens (Norges Lensmannog Politilederlag) a manifesté à nouveau son souhait de rejoindre l'UIHJ. Une nouvelle loi est en vigueur pour rendre la procédure d'exécution plus simple et plus efficace, et qui donne également une place plus importante à la médiation. En Finlande, le nombre des services publics de recouvrement forcé a été réduit de 51 à 22. Le traitement des données informatisées a encore été amélioré. En Islande, il n'y a toujours pas de contact. Les huissiers de justice de ce pays ne sont pas venus au séminaire de Stockholm, a regretté notre consœur. Enfin, en Suède, le service public de recouvrement forcé a été réorganisé avec pour objectif une indépendance avec le Trésor public, ce qui représente un grand changement pour le pays. Enfin, Nikola Hesslén a évoqué le séminaire nordique qui s'est tenu en septembre 2007 à Stockholm, avec la participation de l'UIHJ et de son président, Jacques Isnard. Le prochain séminaire nordique sera organisé en 2009 au Danemark.

### **Conseil permanent - Estonie**



Roger Dujardin



Mourad Skander, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ



La délégation de l'Ancienne république yougoslave de Macédoine —The Delegation of the Former Yugoslavian Republic of Macedonia

David Walker, membre du bureau de l'UIHJ, a donné un compte rendu des activités pour le Royaume-Uni. En Irlande du Nord, la situation politique s'est stabilisée. Les huissiers de justice sont fonctionnaires et des propositions sont en cours d'étude pour rendre le système plus efficace. En Angleterre et au pays de Galle, David Walker regrette le départ des Baillifs de l'UIHJ, ce qui est d'autant plus regrettable que cette décision vient à l'encontre de nouvelles lois qui vont certainement relever le niveau de la profession. A l'inverse, les High court enforcement officers sont toujours très impliqués dans l'UIHJ. En Ecosse, la situation a été jugée assez positive par notre confrère. Il a rappelé qu'il avait été question de supprimer le nom de Messenger-at-Arm mais que l'actuel gouvernement, qui a une approche pragmatique, a jugé qu'il n'y avait pas lieu de changer « quelque chose qui n'était pas cassé ». En revanche, en Irlande, il n'y a toujours plus aucun contact.

#### Un rapprochement avec la NSA

Pour les Etats-Unis, Sue Collins a rappelé qu'elle a été introduite l'année dernière auprès de la National Sheriffs Association par son confrère Paul Vatreau. La NSA l'a invité pour fin juin à Indianapolis pour participer à leur colloque. Sue Collins s'y rendra accompagné de Leo Netten, 1 er vice-président et de Fred Blum. Elle s'est déclarée très heureuse à l'idée que les deux organisations puisse travailler ensemble. Jacques Isnard s'est déclaré également très heureux de cette nouvelle et a félicité chaleureusement notre consœur. Leo Netten a indiqué que la NSA est un très grande organisation qui compte 6000 membres et a un lien direct avec le gouvernement des Etats-Unis.

En Allemagne, Walter Gietmann, président de l'association des Gerichtsvollzieher, a décrit la situation dans son pays comme très difficile, avec un Etat fédéral et 16 Land différents et 16 parlements régionaux, 16 gouvernements régionaux et 16 ministres de la justice régionaux et un ministre de la justice fédéral. Il faut donc traiter avec 17 ministres de la justice ! Si la majorité des ministres de justice des Land ont reconnu l'intérêt d'une profession libérale et indépendante, ce n'est pas le cas de l'actuelle ministre de la justice fédérale. Faute de mieux, « nous essayons d'obtenir un renforcement de nos compétences dans le cadre de notre statut actuel » a indiqué M. Gietmann. Des réformes sont également en cours, notamment sur la déclaration de patrimoine qui permettra aux huissiers de justice d'obtenir des informations directes sur le patrimoine du débiteur.

En Autriche, Marc Schmitz, questeur du Comité de l'UIHJ, a rappelé qu'une nouvelle association des Gerichtsvollzieher a été créé et regroupe aujourd'hui environ 30 confrères, soit environ 10% des huissiers de justice. Mais aucun projet n'est prévu pour une libéralisation de la profession.

En Italie, Andrea Mascioli, membre de l'association des Ufficiale Giudiziari européens, a évoqué les avancées de son oganisation pour promouvoir la profession libérale en Italie et a indiqué que plusieurs articles favorables sont parus dans la presse sur ce sujet.

Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, a annoncé qu'en France les huissiers de justice allaient avoir un accès direct aux renseignements auprès des diverses administrations, que la force probante des constats allait être renforcée et que la formation continue des huissiers de justice allait devenir obligatoire.

En Espagne, Juan Carlos Esteves, président du Conseil des Procuradores a constaté une période d'arrêt dans les négociations avec le gouvernement sur la création d'un corps d'huissier de justice en raison d'un changement de gouvernement.



Une partie des participants

— Some of the participants





20 \ \( \frac{1}{5} \) \ \( \frac{22}{23} \)

Irak Yelekeev, vice président du Comité de l'Administration judiciaire à la Cour suprême du Kazakhstan, a remercié l'UIHJ pour son invitation. Il a indiqué que son pays organise un colloque en octobre 2008 à Almati et a convié chacun a y participer. « Nous avons beaucoup d'opposants à la libéralisation des huissiers de justice. Votre participation aiderait beaucoup pour montrer que l'huissier de justice privé est plus efficace » a-t-il déclaré. Leo Netten a remercié M. Yelekeev et a souligné combien le Kazakhstan était influant au sein des pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI).

#### La formation au cœur des actions de l'UIHJ

Sur le chapitre de la formation, Francis Guépin a dressé le bilan de la journée de formation à Bruxelles du 28 février 2008. « Nous étions parti du constat de méconnaissance des confrères sur les instruments européens. Le bureau de l'UIHJ a fait le pari de regrouper à l'occasion d'une journée les professionnels d'horizons différents pour assurer une formation continue et pratique sur la réglementation européenne, et notamment le règlement 1348. Le succès a dépassé toutes nos espérances. 300 confrères ont fait preuve d'une assiduité toute particulière. Même des pays non concernés par l'aspect scientifique du colloque sont venus (Thailande et Algérie) » a-t-il indiqué. Puis il a annoncé que l'UIHJ avait décidé de renouveler cette expérience dans le cadre de l'IDJPEX. Leo Netten a enchéri en déclarant que la formation est « au cœur des actions de l'UIHJ depuis 1996 ».

Abel Pansard, ancien président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et responsable du Conseil international de la formation, a évoqué la destinée internationale de l'école qu'il a dirigée pendant de nombreuses années. « L'ENP existe depuis 1960 et organise la formation des employés et des futurs confrères. Peu à peu une cellule internationale a été créée. Sans l'aide de l'UIHJ et la connaissance du monde de l'UIHJ nous n'aurions pas pu réussir. Partant de toutes ces actions, nous avons participé à la création de l'Ufohja en Afrique noire. Il y a également une demande en Europe. Le Conseil international de la formation correspond à la demande de tous les confrères européens. Il faudra que l'ensemble des pays de l'Europe se mettent d'accord pour travailler sur des thèmes européens communs. C'est à l'ENP de Paris de faire le travail. Elle a les structures et les hommes. La responsabilité de ce CIF m'a été confié par l'UIHJ et l'ENP. La profession doit être exercée par des professionnels compétents et efficaces. Il y a également la formation de formateurs. La formation

professionnelle n'est pas celle enseignée dans les universités. Il s'agit d'une méthode qui est très différentes, très pratique et très conceptuelle. On apprend à communiquer avec les étudiants de façon professionnelle ». A cet égard, se tenait pendant le conseil permanent une séance de formation de formateurs pour des confrères estoniens, assurée par Patrick Safar, vice-président de l'ENP de Paris.

#### 16 000 visites par mois pour le site Internet de l'UIHJ

Sur le plan de la communication, les nouvelles plaquettes sur UIHJ-Europe et sur l'IDJPEX ont été présentées. Mathieu Chardon, premier secrétaire de l'UIHJ a indiqué que le taux de fréquentation du site de l'UIHJ est en constante progression avec plus de 16 000 visites par mois. Il a également présenté les travaux du Comité de l'UIHJ pour le compte de Jos Uitdehaag, premier questeur, empêché. En particulier, il a invité les confrères à venir compléter la bibliographie mondiale qui est en cours de constitution. Il a également présenté le questionnaire sur la profession qui est consultable sur le site Extranet de l'UIHJ et qui constitue une avancée sans précédent dans la connaissance chiffrée de la profession sur le plan mondial puisqu'actuellement 39 Etats ont répondu à ce questionnaire.

Françoise Andrieux a présenté l'état des travaux du prochain congrès international de l'UIHJ à Marseille en septembre 2009, en sa qualité de rapporteur général. Les travaux porteront sur l'idée d'une nouvelle classification des biens, de la qualité de l'huissier de justice comme élément essentiel de l'État de droit et d'une harmonisation de la profession sur la plan mondial.

Concernant les marchés, Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ, a souligné les intérêts pour l'UIHJ, en terme de rayonnement et de financement. Il a indiqué que des projets sont en cours en Bulgarie, Arym et également au Kosovo, en Serbie, en Ukraine, ainsi qu'en Tunisie, en Ouzbékistan et au Vietnam

A l'issue des travaux, clos par Leo Netten en l'absence de Jacques Isnard, lequel s'est rendu à Bruxelles à la demande de la Commission européenne pour participer à une réunion sur la création du réseau Forum justice, un traditionnel dîner a été offert par nos confrères estoniens. Au cours de cette magnifique soirée, conviviale et chaleureuse, Leo Netten a remercié Mati Kadak, président des huissiers de justice d'Estonie ainsi que Elin Vilippus, pour leur accueil et leur organisation exemplaire de ce grand conseil permanent de l'UIHJ.

Vue de Tallinn — View of Tallinn



La delegation de la République tchèque — The Czech Republic Delegation



### Permanent Council - Estonia

# **Estonia Accommodates in Tallinn the Spring Permanent Council of the UIHJ**

Tallinn, the Most Septentrional Capital of the Baltic States, Hosted the Permanent Council of the UIHJ On 29 and 30 May 2008 In Which 25 States Took Part.

#### A Destiny More European With Each Passing Day

Like each year, in accordance with its statutes, the European and American members of the UIHJ meet during a permanent council which takes place in one of the European capitals. It is the occasion for each one to meet, exchange and give a progress report on the last actions and those to come. For two years, the permanent council has been also the occasion to organize workshops on the project of the multi-tasking judicial officer. The opening ceremony was placed under the high ranking authority of the ministry for the justice of Estonia, represented by Margus Sarappu, general secretary of the Minister for justice, Rein lang.

Elin Vilippus, former president of the national Chamber of the judicial officers of Estonia, currently in charge of international affairs, welcomed the whole of the delegations in Estonia and in Tallinn, its capital. She declared herself very honoured for her country to accommodate this permanent council and thanked the UIHJ.

In his welcome short speech, largues Israerd, president of the IIIHJ, described as historical the fact that the

In his welcome short speech, Jacques Isnard, president of the UIHJ, described as historical the fact that the European Council of 2008 is held in Estonia, less than twenty years after this country recovered the democracy, integrated the European Union and introduced the occupation of judicial officer. The president of the UIHJ evoked three axes in his intervention: European future, multi-tasking, and training of judicial officers. On the first topic, he declared that "our destiny becomes each passing day more European and no one among you can involve in reforms without looking towards Brussels". He carried on with the harmonization of the profession through its statute and activities, while fustigating the socialization of the law, "hypocrisy of the politico-legal language which consists in proclaiming more legal security while avoiding its implementation by reducing the field of distraint, by privileging the softening of the procedures, or by strictly limiting access to information on debtors' asset to the judicial officers". Within the framework of multi-tasking, Jacques Isnard recalled that, at the time of the European permanent council of the UIHJ in Lisbon in 2005, the UIHJ asserted for the judicial officers the monopoly of enforcement, including those involving bankruptcy and selling of real estates, the post-legal mediation as an element of enforcement procedures and the installation of a common mode of search of information on debtors' assets. In this respect, he invited the presidents of the delegations of the UIHJ to constitute in each country a commission charged at national level to work on multi-tasking and to include it in the programs of EuroNord, EuroMediterranea, EuroDanube and EuroScandinavia.



Ellin Palts Vilippus, responsable des affaires internationales de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Estonie — In charge of International Affairs of the National Chamber of the Judicial Officers of Estonia



Jacques Isnard, président de l'UIHJ - President of the UIHJ



Le Bureau de l'UIHJ: De G. à D.: Jean Christin, trésorier, Adrian Stoïca, trésorier adjoint, Leo Netten, 1er vice-président, Jacques Isnard, président, Bernard Menut, secrétaire, Roger Dujardin, vice-président, André Mathieu, membre, Mourad Skander, membre — The board of the UIHJ: From L. to R: Jean Christin, treasurer, Adrian Stoïca, Vice-treasurer, Leo Netten, 1st Vice President, Jacques Isnard, President, Bernard Menut, Secretary, Roger Dujardin, vice-president, André Mathieu, Member, Mourad Skander, member

On the topic of training, the president of the UIHJ reaffirmed his engagement, consolidated by the future creation of the International Research, Training and Prospetive Center. Lastly, Jacques Isnard addressed his most cordial thanks to the Chamber of the judicial officers of Estonia and to its president, Mati Kadak, and to Elin Vilippus. "It is a true exploit to organize, at the conclusion of such a short existence of the profession, a so wide event" he concluded.

#### A Bright Future For The Profession

In echo with these words, Margus Sarappu recalled that if the history of judicial officers in Estonia is short, it nonetheless already acquired an experience. Evoking the creation of a body of liberal judicial officers in 2001, he declared that the budget of the State is not requested any more and that "the change in the profession is generally regarded as a success". M. Sarappu recognized that the profession is difficult but, quoting Utopia, the work of English essayist Thomas More (1478-1535), he ended his speech by indicating that, according to this author, even in an utopian society, one needed judges, and thus judicial officers, which was to ensure a bright future the profession.

Then, the Republic of Belarus was honoured by its admission ceremony as an observer member of the UIHJ. The candidature was supported by Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ. Our fellow-member remembered his visit in Minsk in October 2007 within the framework of the 85th birthday of the Supreme Economic Court of Belarus. Then, Doctor Victor Kamenkov, President of the Supreme Economic Court of Belarus, presented his country bordered by the Russian Federation, Ukraine, Poland, Lithuania and Latvia, and from which the 10 million inhabitants present a multicultural identity. Doctor Kamenkov indicated that "the principle of equality in front of the law is achieved in the process of enforcement" and that "judicial officers must call upon all the available arsenal to recover debts". For the moment, he specified, judicial officers are not self-managed but belong to the Republican Union of Lawyers of which he is in charge. He added that he hoped to be able to set up a distinct organization and concluded his speech by indicating that in July 2008, a demonstration was going to be organized in Minsk to celebrate the ten years of the occupation of judicial officer in Belarus. He invited any interested person to take part in it. At the conclusion of this talk, a charter of co-operation was signed between the UIHJ and Belarus.

#### To Improve The Status Of Auxiliary Of Justice

Then Jacques Isnard gave an account of the state of the profession in Europe and America since the November 2007 permanent council in Paris. He told that, to his mind, except for the "old countries", after the period which was that

Au premier plan, la délégation portugaise — The Portuguese Delegation



of the installation of the profession, times are now for reforms, as in Poland or Romania. According to the president of the UIHJ, the country which is the most advanced is Hungary where our fellow-members have practically all the multitasking activities. He indicated that, to escape from the sole triptych service of documents/enforcement/debt collecting, it was necessary to reinforce the status of auxiliary of justice of the judicial officer as well as the training aspect. In this respect, he presented the Institute of international judicial private law and enforcement law (IDJPEX), which ambition is to contain training and the academic fields. One of its branches is the International Training Council and the scientific Council which must be installed on June 20th, 2008 in Paris and which brings together professors of universities of four continents. President Isnard also evoked Juris-Union, a publication intended to publish scientific work on the profession, and the world library of the UIHJ.

Francis Guépin, member of the UIHJ, mentioned the UIHJ EuroMed meeting which was held in Cyprus in May 2008. He recalled that there exist two types of professionals in this Member State of the European Union: civil servant enforcement agents and professional liberals who are specialized in the service of documents. He indicated that at the conclusion of the meeting, seven recommendations were adopted unanimously. Francis Guépin qualified this 5th session of EuroMed of great success on the scientific level and underlined the exceptional reception of the Cypriot fellow-members, and the active assistance of the national chamber of the judicial officers of Greece in the preparation of this conference.

#### **UIHJ Euro**

Michal Redelbach, vice-president of the Council of the Polish judicial officers and secretary of UIHJ EuroDanube, spoke about the UIHJ EuroNord meeting in Sopot in September 2007 and announced that the next meeting would be on October 30th and 31st in Hungary.

Concerning UIHJ EuroNord, Frans van der Meer, president of the Royal Association of the judicial officers of the Netherlands, substituting Jos Uitdehaag, secretary of EuroNord, specified that the charter was signed except for Enaland and Wales.

Nicola Hesslén, permanent secretary of the UIHJ for the Scandinavian countries, then presented her report. Concerning Denmark, the Danes reorganized their jurisdictions. The new reform which is in force since January 2007 reduced the number of the courts from 85 to 22 for all the country. In Norway, the association of the Norwegian judicial officers (Norges Lensmann- og Politilederlag) expressed again its wish to join the UIHJ. A new law is in force to make enforcement procedures simpler and more effective, and which also gives a

Au premier plan, la delegation hongroise — The Hungarian Delegation



### Permanent Council - Estonia

more important place to mediation. In Finland, the number of the public services of forced enforcement was reduced from 51 to 22. The computerized data processing was still improved. In Iceland, there is still no contact. The judicial officers of this country did not attend the last Stockholm seminar, regretted our colleague. Lastly, in Sweden, the public service of forced enforcement was reorganized with for objective an independence towards the Treasury, which represents a great change for the country. Lastly, Nikola Hesslén evoked the Scandinavian seminar which was held in September 2007 in Stockholm, with the participation of the UIHJ and its president, Jacques Isnard. The next Scandinavian seminar will be organized in 2009 in Denmark.

David Walker, member of the board of the UIHJ, gave a report of the activities for the United Kingdom. In Northern Ireland, the political situation is stabilized. The judicial officers are civil servants and of the proposals are under study to make the system more effective. In England and Wales, David Walker regrets the departure of Bailiffs of the UIHJ, which is all the more regrettable as this decision comes against new laws which certainly will increase the level of the profession. On the opposite, High Court Enforcement Officers still are very involved in the UIHJ. In Scotland, the situation was considered to be rather positive by our colleague. He recalled that there had been some discussion about changing the name of Messenger-At-Arms but that the current government, which keeps a pragmatic approach, judged that it was not necessary to change "something which was not broken". On the other hand, in Ireland, there are still no more contacts.

#### A Bringing Together With The NSA

For the United States, Sue Collins recalled that she was introduced last year near the National Sheriffs Association by his fellow-member Paul Vatreau. The NSA invited her for the end of June in Indianapolis to take part in their conference. Sue Collins will go there accompanied by Leo Netten, 1st vice-president and of Fred Blum. She declared herself very happy with the idea that the two organizations could work together. Jacques Isnard also declared himself very happy with this news and warmly congratulated our colleague. Leo Netten indicated that the NSA is a very large organization which counts 6000 members and has a direct contact with the government of the United States.

In Germany, Walter Gietmann, president of the Association of Gerichtsvollzieher, described the situation in his country as very difficult, with a Federal state and 16 regional Land, 16 Parliaments, 16 regional governments, 16 regional Ministers for justice and a federal Minister for justice. It is thus necessary to deal with 17 Ministers for justice! If the majority of the ministers of justice of the Land recognized the interest of a liberal and independent profession, it is not

the case of the current federal Minister for justice. For want of anything better, "we try to obtain a reinforcement of our competences within the framework of our current statute" indicated Mr. Gietmann. Reforms are also in hand, in particular on the declaration of assets which will allow to the judicial officers to obtain direct information on debtors' assets.

In Austria, Marc Schmitz, quaestor of the Committee of the UIHJ, recalled that a new association of Gerichtsvollzieher was created and gathers today approximately 30 fellow-members, that is to say approximately 10% of the judicial officers. But no project is planned for a liberalization of the profession.

In Italy, Andrea Mascioli, member of the Association of Europeans Ufficiale Giudiziari, evoked the projections of its oganisation to promote the liberal profession in Italy and indicated that several favorable articles are been published in the press on this subject.

Guy Duvelleroy, president of the national Chamber of the judicial officers of France, announced that in France the judicial officers were going to have direct access to information near the various administrations, that the conclusive force of statements of facts was going to be reinforced and that the on-going training of judicial officers was going to become mandatory.

In Spain, Juan Carlos Esteves, president of the Council of Procuradores noted a period of halt in the negotiations with the government on the creation of a body of judicial officer because of a change of government.

Iraq Yelekeev, vice chairman of the legal Administration the Supreme court of Kazakhstan, thanked the UIHJ for its invitation. He indicated that his country organizes a conference in October 2008 in Almati and invited each one has to take part in it. "We have many opponents to the liberalization of judicial officers. Your participation would help to show that the private judicial officer is more efficient" he declared. Leo Netten thanked Mr. Yelekeev and underlined how much Kazakhstan was influent within the countries of the Community of independent States (CEI).

#### Training in the Middle of the Actions of the UIHJ

On the topic of training, Francis Guépin summarized the training day that was held in Brussels on February 28th, 2008. "We started with the fact that many colleagues are ignorant of the European instruments. The board of the UIHJ made the bet to gather for a day professionals from different horizons to ensure an on-going and practical training on European regulations, and in particular Regulation 1348. Success exceeded all our hopes. 300 fellow-members showed a very particular assiduity. Even countries unconcerned by the scientific aspect of the conference came (Thailand and Algeria)" he indicated. Then he announced that the UIHJ had decided to renew this experiment within the

Francis Guépin, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ

Irak Yelekev (Kazakhstan)





Rose-Marie Bruno, membre de l'UIHJ — Member of the UIHJ

### **Permanent Council - Estonia**



Walter Gietmann, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Allemagne — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Germany

framework of the IDJPEX. Leo Netten added that training is "in the middle of the actions of the UIHJ since 1996".

Abel Pansard, former president of the National school of procedure of Paris (ENP) and now in charge of the International Training Council, evoked the international destiny of the school which he chaired for many years. "The ENP exists since 1960 and organizes the training of employees and future judicial officers. Little by little an international department was created. Without the assistance of the UIHJ and the knowledge of the world of the UIHJ we could not have succeeded. On the basis of all these actions, we took part in the creation of Ufohja in Africa. There is also a demand for Europe. The International Training Counsel (CIF) corresponds meets the demands of all European fellowmembers. It will be necessary that the all European countries work on common topics. It is for the ENP of Paris to do the work. It has the structures and the people. The responsibility for this CIF was entrusted to me by the UIHJ and the ENP. The profession must be exerted by qualified and effective professionals. There is also a training of trainers course. Professional training is not taught in the universities. It is a method which is very different, very practical and very conceptual. One learns how to communicate with the students in a professional way". In this respect, during the Permanent Council, a training of trainers session was held for our Estonian colleagues by Patrick Safar, Vice-President of the ENP of Paris.

#### 16 000 Visits Per month For the Website of the UIHJ

In the field of the communication, the new leaflets on UIHJ-Europe and IDJPEX

were presented. Mathieu Chardon, first secretary of the UIHJ indicated that the rate of frequentation of the website of the UIHJ is in constant progression with more than 16 000 visits per month. He also presented the work of the Committee of the UIHJ for the account of Jos Uitdehaag, first quaestor, prevented. In particular, he invited the fellow-members to help to fill the world bibliography which is in the



Une partie de la délégation française : Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, Jacques Bertaux, Francis Aribaut, Francis Guépin — A part of the French Delegation : Guy Duvelleroy, President of the National Chamber of Judicial Officers, Jacques Bertaux, Francis Aribaut, Francis Guépin

course of constitution. He also presented the questionnaire on the profession which can be consulted on the Extranet site of the UIHJ (For the UIHJ Club Members only) and which constitutes a projection without precedent in the quantified knowledge of the profession at world level since 39 States currently answered this questionnaire.

Francoise Andrieux presented the state of work of the next international congress of the UIHJ in Marseilles in September 2009, in her capacity as general reporter. The work will concern the idea of a new classification of goods, the quality of judicial officers as an essential element of the Rule of law and the harmonization of the profession on the world plan.

Concerning markets, Bernard Menut, secretary of the board of the UIHJ, underlined the interests for the UIHJ, in term of influence and financing. He indicated that projects are in hand in Bulgaria, Fyrom and also in Kosovo, Serbia, Ukraine, as well as like in Tunisia, Uzbekistan and Vietnam.

At the conclusion of the work, closed by Leo Netten in the absence of Jacques Isnard, which went to Brussels at the request of the European commission to take part in a meeting on the creation of the Forum Justice network, a traditional dinner was offered by our Estonian fellow-members. During this splendid evening, convivial and cordial, Leo Netten thanked Mati Kadak, president of the judicial officers of Estonia and Elin Vilippus, for their reception and their exemplary organization of this great permanent council of the UIHJ.



### **Conseil scientifique - France**



# Installation du Conseil scientifique de l'UIHJ à Paris, le 20 juin 2008

C'est dans les locaux de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à Paris, que s'est déroulée le 20 juin 2008 la cérémonie officielle d'intronisation des onze membres composant le Conseil scientifique de l'UIHJ.

#### Le Conseil scientifique : professeurs d'université, hauts magistrats et juristes spécialisés

L'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution (IDJPEX) est une branche de l'UIHJ. Il a été créé en vue de favoriser la recherche juridique, le développement du droit international privé, la formation professionnelle, l'étude et la publication de travaux, recherches et communications juridiques, et enfin la création d'une «bibliothèque mondiale». L'objectif consiste à promouvoir l'essor du droit judiciaire ou processuel, la reconnaissance d'un droit autonome de l'exécution et l'instauration d'un professionnel de l'exécution à statut harmonisé fondé sur le modèle de l'huissier de justice libéral et indépendant (modèle privé).

Pour réaliser une telle ambition, l'IDJPEX s'est doté d'une structure fonctionnelle articulée autour de six éléments :

- un conseil scientifique;
- un conseil international de la formation (CIFHJ) ;
- un secrétariat « concours international » ;
- un organe de communication juridique « Juris-Union » ;
- une Unité de formation pour l'Afrique (UFOHJA) ;
- une « bibliothèque » mondiale.

Les membres du Conseil scientifique de l'UIHJ
The members of the Scientific Council of the UIHJ

Une partie des participants — Some of the participants



L'UIHJ est confrontée à un univers rempli de cultures différentes où se côtoient les juristes issus de toutes les origines du droit. Cette grande diversité qui est source de richesse entretient néanmoins un besoin permanent : celui de l'étude comparative et de l'harmonisation.

Dans cet esprit, la mission du conseil scientifique de l'Union consiste à orienter les recherches, à apporter une analyse sur le développement du droit au regard de la mondialisation, à s'associer aux travaux de l'UIHJ, particulièrement lors des congrès, et à contribuer à la publication d'articles ou d'études juridiques diffusés sous les auspices de l'UIHJ.

Le conseil scientifique est composé de professeurs d'universités, de hauts magistrats, de juristes spécialistes en droit international, ayant tous une expérience des relations avec les professionnels de l'exécution. Sa composition est conçue de manière à représenter l'expression géographique de l'UIHJ.

Le conseil scientifique est placé sous l'autorité du président de l'UIHJ, Jacques Isnard. Il est dirigé par une administrateur principal, Roger Dujardin (Belgique), vice-président de l'UIHJ. Il est pourvu d'un secrétaire, Thierry Guinot (France), docteur en droit, huissier de justice à Paris.







Robert W. Emerson (USA)

Ton Jongbloed (Pays-Bas — The Netherlands)

Piemonrat Vattanahathai (Thaïlande — Thailand)

La composition du Conseil scientifique est la suivante, par ordre alphabétique :

- Nadhir Ben Ammou (Tunisie), professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, avocat près la Cour de cassation;
- Robert W. Emerson (USA), Hubert Hurst professor of Business Law, Chair, department of management and Legal studies, Warrington College of Business Administration, University of Florida;
- Frédérique Ferrand (France), professeur de droit à l'Université Jean-Moulin, Lyon III;
- Natalie Fricero (France), professeur à la faculté de droit de Nice, directeur de l'Institut d'études judiciaires ;
- Burkhart Hess (Allemagne), professeur de droit à l'Université d'Heidelberg ;
- Ton Jongbloed (Pays-Bas), professeur de droit à l'université d'Utrecht;
- Aida Rosa Kemelmajer de Carlucci (Argentine), juge à la Suprême Cour de justice de la province de Mendoza, professeur à la faculté de droit de Mendoza;
- Ioan Les (Roumanie), professeur à la Faculté de droit de Sibiu, ancien ambassadeur de Roumanie ;
- Paula Meira Lourenco (Portugal), secrétaire adjointe à la présidence du Conseil des ministres :
- Piemonrat Vattanahattai (Thailande), juge adjoint à la Cour suprême, professeur à la faculté de droit de Bangkok;
- Vladimir Yarkov (Fédération de Russie), docteur en droit, titulaire de la chaire de procédure civile et des voies d'exécution, Académie juridique d'Etat de l'Oural, Ekaterinbourg.

Jacques Isnard a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et a indiqué combien cette manifestation représentait à ses yeux la consécration des actions que l'UIHJ a menées depuis plus de dix ans. Il a indiqué tout l'intérêt de ce Conseil scientifique et a remercié chacun des intéressés d'avoir accepté d'en faire partie.

Roger Dujardin, administrateur principal du Conseil scientifique, en a présenté les détails. A sa suite, Thierry Guinot a fait l'éloge de chacun des membres, l'un après l'autre, recueillant au passage leur réaction, à l'exception de Natalie Fricéro, empêchée. Compte tenu des impressionnants états de service des membres du Conseil scientifique, on comprendra que cette présentation ait duré près de deux heures.

Puis, chacun s'est retrouvé dans les nouveaux locaux tout proches de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), dont on fêtait l'inauguration, autour d'un lunch, en présence du président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Guy Duvelleroy, de plusieurs membres de son bureau, et naturellement du président de l'ENP, Jean-Michel Rouzaud et de nombreux membres de l'école.

Aussitôt après, le Conseil scientifique s'est mis au travail et a tenu sa première réunion. Sans dévoiler quels seront les sujets sur lesquels le Conseil scientifique travaillera, disons qu'il a été question d'acte introductif d'instance, de séquestre, de pluridisciplinarité ou encore de médiation... En tout état de cause, Jacques Isnard a fait part de l'intention de l'UIJHJ de donner au Conseil scientifique la place qui lui revient au sein de notre organisation.

#### Une prestigieuse manifestation

La cérémonie, emprunte d'une très grande solennité, s'est tenue dans le grand amphithéâtre de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, à Paris. De nombreux huissiers de justice français, revêtus de leur robe d'audience, avaient tenu à honorer de leur présence cette prestigieuse manifestation.

L'UIHJ était représentée par son président, Jacques Isnard, son 1er vice-président, Leo Netten, et ses deux vice-présidents, Yacine Sene et Roger Dujardin. Ioan Les (Roumanie — Romania)



Natalie Fricero (France)



### Scientific council - France







Frédérique Ferrand (France



Burkhart Hess (Allemagne — Germany)

# Installation Of The Scientific Council Of The UIHJ In Paris, On June 20th, 2008

It Is In The Buildings Of The National Chamber Of The Judicial Officers Of France, In Paris, That Was Held On June 20th, 2008 The Official Ceremony Of Establishment Of The Eleven Members Composing The The Scientific Council Of The UIHJ.

#### The The Scientific Council: Professors Of University, High-Ranking Judges And Specialized Lawyers

The Institute of International Private Judicial Law and Enforcement Law is a branch of the UIHJ. It was created to support the legal research, the development of private international law, the vocational training, the study and the publication of works, legal and communication researches, and finally the creation of a "world library".

The objective consists in promoting the rise of the judicial or legal proceedings law, the recognition of an autonomous enforcement law and the introduction of an enforcement professional equipped with a harmonized status based on the model of the liberal and independent judicial officer (private model).

To carry out such an ambition, the Institute of International Private Judicial Law and Enforcement Law (IDJPEX) obtained a functional structure articulated around six elements:

- a scientific council;
- an international training council (CIFHJ);
- a secretariat for the "international contest";
- a legal body of communication: "Juris-Union";
- a Training Unit for Africa (UFOHJA);
- a world "library".

De G. à D.: Thierry Guinot, secrétaire du Conseil scientifique - Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ - Leo Netten, 1<sup>ex</sup> vice-président de l'UIHJ - Yacine Sene, vice-président de l'UIHJ - From L. to R.: Thierry Guinot, secretary of the Scientific Council — Roger Dujardin, Vice-President of the UIHJ - Administrator of the Scientific Council — Jacques Isnard. President of the UIHJ — Leo Netten. 1<sup>ex</sup> Vice-President of the UIHJ — Yacine Sene. Vice-President of the UIHJ — Vi









Paula Meira Lourenco (Portugal)



Vladimir Yarkov (Fédération de Russie — Russian Federation)

The UIHJ is facing a world filled with various cultures where lawyers from all areas of the Law exchange. This great diversity which causes richness maintains nevertheless a permanent need: that of the comparative study and the harmonization.

With this in mind, the mission of the Scientific Council of the UIHJ consists in directing research, bringing an analysis on the development of the law as regards globalization, participating in the works of the UIHJ, particularly at the occasion of congresses, and contributing to the publishing of legal articles or studies done under the auspices of the UIHJ.

The Scientific Council is composed of professors of universities, high-ranking magistrates, and lawyers specialized in international law, all of them having a good experience in the relations with the enforcement professionals. Its composition is set to represent the geographical expression of the UIHJ.

The The Scientific Council is placed under the authority of the

President of the UIHJ, Jacques Isnard. It is chaired by an administrator, Roger Dujardin (Belgium), Vice-President of the UIHJ, and has a secretary, Thierry Guinot (France), PhD in Law, Judicial Officer in Paris.

The composition of the The Scientific Council is as follows, in alphabetical order:

- Nadhir Ben Ammou (Tunisia), professor at the Law and Political Science Faculty of Tunis, lawyer at the Court of cassation;
- Robert W. Emerson (the USA), Hubert Hurst professor of Business, Chair, department of management and Legal studies, Warrington College of Business Administration, University of Florida;
- Frédérique Ferrand (France), law professor at the University Jean-Moulin, Lyon III;
- Natalie Fricero (France), professor at the Faculty of Law of Nice, director of the Institute of legal studies;
- Burkhart Hess (Germany), law professor at the University of Heidelberg;
- Ton Jongbloed (Netherlands), law professor at the university of Utrecht;
- Aida Rosa Kemelmajer de Carlucci (Argentina), judge at the Supreme Court of justice of the province of Mendoza, professor to the Faculty of Law of Mendoza:
- Ioan Les (Romania), professor at the Faculty of Law of Sibiu, former ambassador of Romania;
- Paula Meira Lourenco (Portugal), assistant secretary at the presidency of the Council of Ministers;

- Piemonrat Vattanahattai (Thailand), judge at the Supreme court, professor at the Faculty of Law of Bangkok;
- Vladimir Yarkov (Russian Federation), PhD in Law, holder of the chair of civil and enforcement procedure, legal Academy of the State of Ural, Ekaterinboura.

#### **A Prestigious Event**

The very solemn ceremony was held in the great amphitheater of the National Chamber of the French Judicial Officers, in Paris. Many French judicial officers, dressed in their Court outfit, had made a point of honouring with their presence this prestigious demonstration.

The UIHJ was represented by its president, Jacques Isnard, its 1st vice-president, Leo Netten, and its two vice-presidents, Yacine Sene and Roger Dujardin.

Jacques Isnard welcomed the whole of the participants and indicated how much this demonstration represented in his eyes the dedication of the actions which the UIHJ has carried out for more than ten years. He indicated all the interest of this The Scientific Council and thanked each interested party to have agreed to take part of it.

Roger Dujardin, administrator of the The Scientific Council, presented its details. Then Thierry Guinot praised of each member, one after the other, collecting their reaction, except for Natalie Fricéro, who could not attend the meeting. Taking into account the impressive CV of all the members of the The Scientific Council, one will understand that this presentation lasted nearly two hours.

Then, all convened in the new - very close - buildings of the National school of procedure of Paris (ENP), which one celebrated the inauguration, around a buffet, in the presence of the president of the National Chamber of the judicial officers of France, Guy Duvelleroy, several members of its office, and naturally of the president of the ENP, Jean-Michel Rouzaud and many members of the school.

At once after, the The Scientific Council started working and held its first meeting. Without revealing which will be the subjects on which the The Scientific Council will work, let's say, there talks about documents initiating proceedings, mediation, sequestration of goods or multi-field judicial officers, ... In any event, Jacques Isnard announced the intention of the UIJHJ to give to the The Scientific Council the place which returns to it within our organization.

### Journée mondiale - Juin 2008

# Première journée mondiale de l'huissier de justice le 12 juin 2008

Créée par l'UIHJ, la Journée mondiale de l'huissier de justice a pour objectif de faire connaître la profession le même jour dans l'ensemble des pays membres de l'UIHJ. De nombreux pays ont montré leur intérêt pour cette première manifestation.

# Faire connaître la profession d'huissier de justice dans le monde.

C'est ce credo qui a présidé la Journée mondiale de l'huissier de justice. Chaque pays ayant ses spécificités et les fonctions exercées par les huissiers de justice dans le monde étant très disparates, il a été laissé le champ libre à chaque pays d'organiser comme bon lui semble cette manifestation. Parmi les pays ayant participé à l'événement, nous en choisirons trois : la France, le Mali et le Québec.

En France, la journée s'est traduite par une grande conférence de presse organisée en partenariat avec la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ) et son président Guy Duvelleroy, sur le thème : « L'harmonisation de l'acte introductif d'instance », dans les salons de la Maison de l'Amérique latine à Paris. L'UIHJ était représentée par son président, Jacques Isnard, son secrétaire général, René Duperray, son premier secrétaire, Mathieu Chardon, et par Françoise Andrieux, chargée de la communication internationale et rapporteur du comité international sur le projet de directive relatif à l'acte introductif d'instance. Plusieurs représentants de la CNHJ étaient présents ainsi que plusieurs confrères, professeurs de droit, hauts représentants du ministère de la justice et hauts magistrats, et naturellement les médias. Dans son discours de présentation, Guy Duvelleroy a évoqué la mondialisation qui a bouleversé les mécanismes auxquels les économies étaient habituées, en dessinant des nouveaux équilibres entre les acteurs du commerce international, et auquel le droit n'a pas échappé. Dans ce monde, les hypothèses de contentieux internationaux ne peuvent qu'augmenter. « Cette première journée mondiale de l'huissier de justice entend souligner les réponses que la profession d'huissier de justice, à travers notamment l'action de l'UIHJ, souhaite apporter aux défis du contentieux international » a indiqué le président de la CNHJ.

#### Une démarche dans le droit fil de la création du Forum justice

Le président Isnard a ensuite rappelé que l'UIHJ compte 65 membres répartis dans le monde entre professionnels libéraux et indépendants, juges fonctionnaires et agents à statut mixte. Pour Jacques Isnard, cette situation préjudicie à l'identité d'une profession qui ne se reconnaît pas dans sa dénomination à l'opposé, par exemple, du juge ou de l'avocat, dont le phonétisme est très proche dans la plupart des pays. En outre, les activités de l'huissier de justice



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ



Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France — President of the French National Chamber of Judicial Officiers

— à l'exception de l'exécution — sont très variées suivants les Etats. Cependant, la profession à statut libéral, calquée sur le modèle français, s'étend progressivement dans l'Union européenne, puisque 19 Etats en sont pourvus ou sont en voie de l'être. Puis Jacques Isnard a salué l'idée de la France de profiter de la présidence française à l'Union européenne (UE) à partir du 1er juillet 2008 pour lancer l'idée d'une étude visant à améliorer les conditions d'introduction de l'instance dans l'UE. En substance, le projet s'inspire du constat suivant lequel les divers règlements européens (titre exécutoire européen, injonction de payer européenne et règlement des petits litiges) connaissent ou sont destinés à connaître un réel ou futur échec. L'une des raisons de cette situation réside dans l'insécurité juridique qu'entretiennent les différents modes d'introduction de l'instance dans l'UE : rejet de toutes règles de rationalisation, absence de communication et de confidentialité, voire violation du droit au respect de

#### JOURNÉE MONDIALE DE L'HUISSIER DE JUSTICE

Le but de cette journée est de metter en relief. le même jour dans un manimum de pays membres de l'Utile, le rôle et l'activité de l'huissier de justice auprès de tout public.

Parce que la profession d'huissier de justice

Trop souvent le public, les entreprises, les médias assimilent l'hussier de juritice à un simple agent en change de l'exécution des jagements, et plus précialment de la uside et de l'expublion.

De sa profession, Thurssier reste certes, celui qui a le ribe difficile d'armeter à exécution les décisions de justice. Mais il demoure ausai des professionners de droit qui participent à une mission de service public.





#### L'UNION INTERNATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES

l'Union fritamationale de Huissien de justice est une organisation qui regroupe 65 pays dans le monde entier au sein desquels la fonction d'huissier de justice est exercise.

l'Union internationale a pour vocation de siprésureire su members aupeirs des organisations internationales et d'accurer la cellaboration aver les organismes perfensionnels nationales

Elle s'efferce de promouvoir les idées, les projets et les initiatives tendant au progrès et à l'élévation du statut de l'évaluier de l'aution



### L'HUISSIER DE JUSTICE

Au service de la justice.



La journée mondiale de l'huissier de justice 12 juin 2008

Excellatoration area Filiation between the matternation and the Materian de best for all Officials buildings

www.chip.co-

Chambre des federates de justica de Grabas Affiche de la Journée mondiale au Québec — Poster of the World Day of the Judicial Officer in Quebec

l'intimité et de la vie privée. La proposition de l'UIHJ vise a à promouvoir la publication d'une directive européenne qui réduirait à une seule possibilité les modalités d'introduction de l'instance : celle d'institutionnaliser l'assignation, autrement dit, la signification par un huissier de justice ou un agent habilité à y procéder. L'intérêt serait d'écarter toute notification postale, par la remise d'un véritable acte judiciaire, une réelle information tant auprès du justiciable que du juge qui reste bien souvent dans l'ignorance des circonstances de remise de l'acte introductif au défendeur. Ce dispositif améliorerait le régime du droit judiciaire dérivé qui reste, à bien des égards, peu accessible au profane et même à certains juristes. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de la création du Forum sur la justice sacralisé le 30 mai 2008 à Bruxelles, puisque l'Union européenne entend associer de manière étroite les professionnels dans l'aménagement du futur espace judiciaire européenne. « Sans doute l'acte introductif d'instance pourrait-il bientôt être présenté au menu des prochains programmes de l'UE », appelait de ses vœux le président de l'UIHJ.

Après ces présentations, un film réalisé par René Duperray et Françoise Andrieux a été projeté sur la façon dont l'instance est introduite dans les pays de l'Union européenne.

#### Pendant ce temps, à Bamako et à Montréal...

Le même jour, à Bamako (Mali), la Chambre nationale des huissiers de justice, par l'intermédiaire de son président, Sylvain Makan Keïta, organisait une conférence de presse ainsi que des débats permettant de rencontrer le public sur le thème : « L'huissier de justice dans la cité : la justice au quotidien ». Ainsi, le détail de la profession a pu être présenté, loin des caricatures, et en présence de Mme Keïta Lalé Mariam Zouboye, chef de cabinet du ministre de la justice. Les médias ont largement relayé l'événement et ont permis à un vaste public de découvrir le métier et la fonction d'huissier de justice.

Pendant ce temps, sur un autre continent, plus précisément au Québec, à l'initiative de Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec, une affiche annonçant la Journée mondiale était apposée dans tous les palais de justice de tous les districts judiciaire du Québec ainsi que dans certains offices d'huissiers de justice. Deux stands étaient également animés par des huissiers de justice dans les palais de justice de Montréal et de Québec.

Saluons l'ensemble des initiatives qui démontrent la vitalité des huissiers de justice et qui ont contribué à faire connaître cette profession dans le monde et à renforcer son image... en attendant la prochaine édition de 2009!

### World day - June 2008

### First World Day of the Judicial Officer on June 12th, 2008

Created by the UIHJ, the Objective of the World Day of the Judicial Officer is to Present the Profession to All Member States of the UIHJ the Same Day. Many Countries Showed Their Interest for this First Demonstration.

## To Make Known the Occupation of Judicial Officer in the World

This is the credo which is behind the World Day of the judicial officer. Each country having its specificities and the functions exerted by judicial officers in the world being very diverse, it was left to each country to organize this demonstration. Among the countries having taken part in the event, we will choose three: France, Mali and Quebec.

In France, the day resulted in a great press conference organized in partnership with the French National Chamber of judicial officers (CNHJ) and its president Guy Duvelleroy, on the topic: "Harmonization of the document initiating proceedings". The event took place in the conference rooms of the House of Latin America in Paris. The UIHJ was represented by its president, Jacques Isnard, its general secretary, René Duperray, its first secretary, Mathieu Chardon, and by Francoise Andrieux, in charge with international communication and reporter of the international committee on the draft Directive relating to the document initiating proceedings. Several representatives of the CNHJ were present as well as several fellow-members, law professors, high representatives of the ministry of justice and high-ranking magistrates, and naturally the media. In his short speech, Guy Duvelleroy evoked the globalization which disrupts the mechanisms economies are accustomed to, by drawing new balances between actors of international trades, and to which the Law has not escaped. In this world, the assumptions of international dispute can only increase. "This first world day of the judicial officer intends to underline, in particular through the action of the UIHJ, the answers that the occupation of judicial officer wishes to bring to the challenges of international disputes" indicated the president of the CNHJ.

#### A Step in the Framework of the Creation of the Forum Justice

President Isnard then pointed out that the UIHJ counts 65 members divided in the world between liberal and independent professionals, civil servants judges and mixed statute agents. For Jacques Isnard, this situation is prejudicial to the identity of a profession which does not recognize itself in its denomination, as opposed, for example, to judges or lawyers, whose phonetism is very close in the majority of the countries. Moreover, the activities of judicial officer—except for enforcement—are very varied depending on the State. However, the profession with liberal statute, on the French model, extends gradually in

the European Union (EU), since 19 States are provided with it (or are in such a process). Then Jacques Isnard greeted the idea of France to benefit from the French presidency at the EU (starting from July 1st, 2008) to launch the idea of a study aiming at improving the conditions in which proceedings are initiated in the EU. In substance, the project takes as a starting point the report whereby the various European regulations (European Enforcement Order, European Order for Payment, Small Claims Regulation) are failures or are likely to become failures. One of the reasons of this situation lies in the legal insecurity attached to the various modes of initiating proceedings in the EU: rejection of all rationalized rules, lack of communication and confidentiality, even violation of the right to privacy. The proposal of the UIHJ aims has promoting the making of a European directive which would reduce to only one possibility the methods of initiating proceedings: that to institutionalize a unified legal document served by a judicial officer or an agent in charge of this service. The interest would be to draw aside postal notification, by the handing-over of a true judicial document, containing full information both near citizens and Judges who are very often ignorant of the circumstances of handing-over of the document starting proceedings to the defendant. This creation would improve the mode of private law which remains, to many regards, not very accessible to citizens and even to certain lawyers. This step fits in the framework of the creation of the Forum Justice launched on May 30th, 2008 in Brussels, since the EU intends to associate in a narrow way the professionals in installing the future European area of Justice. "Undoubtedly the document initiating proceedings could soon be presented to the agenda of the next programs of the EU", called the president of the UIHJ.

After these presentations, a film directed by René Duperray and Francoise Andrieux was shown on the way in which proceedings are introduced in the EU countries.

#### In the Meantime, in Bamako and Montreal

On the same day, in Bamako (Mali), the national Chamber of judicial officers, via its president, Sylvain Makan Keïta, organized a press conference as well as public debates on the topic: "The judicial officer in the city: justice everyday". Thus, miles away from certain caricatures, details of the profession could be presented in the presence of Mrs. Keïta Lalé Mariam Zouboye, principal private secretary of the Minister for justice. The media largely relayed the event and made it possible for a vast public to discover the trade and the function of judicial officers.

A few hours earlier (due to time difference), on another continent, more precisely in Quebec, at the initiative of Louis-Raymond Maranda, president of the Chamber of the judicial officers of Quebec, a poster announcing the World Day was affixed in all the law courts of all legal districts of Quebec as well as in some offices of judicial officers. Two stands were also animated by judicial officers in the law courts of Montreal and Quebec.

Let us greet all these initiatives which show the vitality of the judicial officers and contributed to make known this profession in the world and to reinforce its image... until the next edition in 2009!



# Séminaire interafricain historique à Johannesburg les 18 et 19 octobre 2007

Sous l'égide de Cadat et à l'initiative de l'UIHJ, dix-neuf pays de l'ensemble du continent africain, de l'Océan indien et d'Europe, se sont réunis à Johannesburg (Afrique du Sud) les 18 et 19 octobre 2007 pour participer à un séminaire historique et fondamental pour l'avenir de la profession d'huissier de justice en Afrique.

#### Le rôle essentiel des huissiers de justice africains dans la mise en place de l'Etat de droit

En mai 2001, lors du conseil permanent de l'UIHJ à Cape Town, une résolution avait été adoptée afin de faciliter un rapprochement entre les huissiers de justice des diverses régions de l'Afrique. Le projet avait été baptisé Cadat, pour symboliser trois grandes villes de l'axe nord sud de l'Afrique : Cape Town, Dakar et Tunis.

Un séminaire avait été organisé par l'UIHJ à Pretoria les 24 et 25 février 2005 au cours duquel une résolution (résolution de Pretoria) avait décidé :

- d'établir un programme de formation interne dans chaque pays de la région d'Afrique australe avec, pour objectif final, la mise en place d'une école internationale de formation;
- de promouvoir la ratification de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 relatif à la signification;
- d'encourager chaque pays à prendre part au traité de l'Ohada ;
- de soutenir le recouvrement de créances extrajudiciaires par les shérifs et les agents chargés de l'exécution.

C'est dans ce cadre qu'à Johannesburg, trois thèmes majeurs ont constitué la base du séminaire : harmonisation des statuts, formation et recouvrement de créances.

Les représentants des pays suivants étaient présents : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Ile de la réunion, Kenya, Lesotho, Pays-Bas, Sénégal, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

L'UIHJ était fortement représentée par son président, Jacques Isnard, son 1er vice-président, Leo Netten, son secrétaire permanent pour l'Afrique, Honoré Aggrey, son secrétaire général, René Duperray, un membre du bureau, Mourad Skander, son 1er secrétaire, Mathieu Chardon, son 1er questeur, Jos Uitdehaag, ainsi que par Rose Bruno et Anne Kérisit, membres de la délégation française et experts Ufohja.

L'organisation parfaite de ce séminaire est due en grande partie à Johann Fourie, Shérif à Cape Town, secrétaire de Cadat, qui n'a ménagé aucun effort pendant plusieurs mois pour faire de l'événement soit à la fois un succès et un plaisir pour ses participants.

Après un discours d'accueil chaleureux de Sabeir Ismael, président de l'Institut des Shérifs sud africains, qui a souhaité à chacun un excellent séjour, ce fut au



Pendant la cérémonie d'ouverture — During the Opening Ceremony

tour de Johann Fourie de souhaiter la bienvenue aux délégations et de bons et fructueux travaux, soulignant l'importance de la réunion et ses conséquences pour l'avenir de la profession en Afrique.

Dans son discours introductif, Jacques Isnard a rappelé les origines de Cadat tout en soulignant l'importance de la formation. « Ne pourrait-on pas considérer que l'Ufohja pourrait se développer sous la forme d'un institut ayant pour vocation de reprendre le même principe pour la zone SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) ? » lança-t-il. Prenant l'exemple de l'Ohadac qui se créée dans les Antilles, le président de l'UIHJ a poursuivi : « Il n'y a pas de raison que ce qui a été réussi dans les zones centre et nord ne puisse être réalisé dans la zone australe. L'UIHJ est un moteur. Vous, huissiers de justice africains, avez un rôle à jouer dans vos pays. Vous jouez un rôle essentiel dans la mise en place de l'Etat de droit. Si vous renoncez en raison des difficultés, c'est la fin de la démocratie et de la règle qui veut que l'huissier de justice remplisse son serment ».

#### L'Ohada est une culture

Le premier atelier concernait le traité de l'Ohada. Il était animé par Leo Netten et comprenait des interventions de Mathieu Chardon, Oulaï Antoine Crépin (Côte d'Ivoire), président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Côte d'Ivoire, et de T.E. Monaphati (Lesotho), Juge, Chef des Sheriffs et Messengers du Lesotho. Mathieu Chardon a présenté l'Ohada, ses principes généraux, ses objectifs et ses moyens. Le premier secrétaire de l'UIHJ a insisté sur l'extraordinaire opportunité que représente l'Ohada pour les Etats et le continent africains. « En l'espace de quelques années seulement, des règles supranationales et obligatoires ont été crées dans les domaines qui touchent la vie économique et juridique de 16 pays africains. En Europe, nous y travaillons depuis 50 ans avec l'Union européenne » a-t-il constaté. Et de conclure : « L'Ohada est aujourd'hui une culture, un état d'esprit remarquable, un exemple pour la communauté internationale et même un modèle ».

Oulaï Antoine Crépin a ensuite présenté les structures de l'Ohada et les acquis résultants de ses activités. Passant en revue les organes de l'Ohada, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Côte d'Ivoire, a évoqué l'activité juridique et législative de l'Ohada au travers de ses actes uniformes. Puis, évoquant l'histoire du droit depuis la Lex Mercatoria, T.E. Monapathi déclara que l'Ohada devait se placer dans le contexte du besoin et de la

### Afrique | Afrique du Sud





Johan Fourie, secrétaire de Cadat — Secretary of Cadat



Leo Netten, 1er Vvice-président de l'UIHJ — 1st Vice-President of the UIHJ



Mourad Skander, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ

nécessité qu'ont les Etats de créer des règles transnationales. Notre confrère du Lesotho s'est déclaré déçu que l'intérêt de l'Ohada n'ait pas été suffisamment souligné en Afrique en tant que moyen de résoudre les conflits commerciaux. « Le temps est venu pour nous en Afrique d'avoir les règles communes dont parle l'Ohada. Le commerce s'en sentira mieux. Cela bénéficiera à toute l'Afrique » a-t-il conclu sous l'approbation générale.

En écho à ces propos, Johan Fourie a estimé qu'il fallait qu'au sein de Cadat les politiciens et les hommes d'affaires soient approchés pour dire que le traité de l'Ohada n'était pas là pour servir les huissiers de justice mais le droit des affaires. Un débat s'est ensuite tenu sur la question de l'importance de l'Ohada et sur le déficit d'information dans la zone australe. Pour l'une des représentants de la délégation camerounaise, « l'Ohada permet de faire de l'exécution apaisée ».

# Le recouvrement amiable, nouvelle image de l'huissier de iustice

Le second atelier qui traitait du thème du recouvrement amiable réunissait Mourad Skander (modérateur), Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, Rose Bruno, Saïdouba Kissing Camara, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Guinée, James Josiah, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Kenya, Elysée Eldjimbaye, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Tchad, Jos Uitdehaag et Sami Banmour (Tunisie), directeur du Centre de formation des huissiers de justice de Tunisie.

Dans sa présentation, Mourad Skander a déclaré que « l'exécution forcée n'est qu'une étape curative dans la relation créancier/débiteur ». Selon l'ancien président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, l'exécution volontaire demeure la règle dans notre droit. Entre les deux réside le domaine préventif, qui est mal exploité par la quasi-totalité des huissiers de justice, notamment en Afrique : le recouvrement amiable qui est l'action d'accomplir en dehors de tout contentieux les démarches pour réaliser le recouvrement de la créance. « Il contribue à la mise en place d'un nouveau visage de l'huissier de justice, plus conciliant, plus proche du débiteur. Cela est également dans l'intérêt du créancier » a estimé notre confrère.

A cet égard, Mohamed Chérif a informé qu'en Algérie, les huissiers de justice ont le monopole du recouvrement de créance et que tout est fait pour faciliter leur travail avec un accès aux informations grâce à la collaboration des banques, de l'administration des impôts, des mairies, etc.

Après avoir présenté le recouvrement de créances en France, Rose Bruno a évoqué les diverses mesures conservatoires qui peuvent parfois l'accompagner, tout en déplorant que, dans son pays, l'huissier de justice ne disposait que d'un accès limité aux informations.

Saïdouba Kissing Camara a précisé que l'Ohada était appliquée en Guinée et a indiqué quelles étaient les particularités du recouvrement dans son pays.

Pour le Kenya, James Josiah, a évoqué le recouvrement de créances au travers de l'exécution des décisions de justice, les Shérifs ne pouvant pas effectuer de recouvrement amiable.

A l'inverse, aux Pays-Bas, le recouvrement de créances est l'une des activités les plus importantes des huissiers de justice, a rappelé Jos Uitdehaag, puisqu'il représente environ 55% des revenus des huissiers de justice néerlandais. « L'huissier de justice est-il là uniquement pour exécuter les décisions de justice ou est-t-il là pour obtenir des résultats ? » demande le 1er questeur de l'UIHJ. Pour lui, on doit pouvoir essayer de récupérer l'argent avant d'aller devant le juge. Cela coûte moins que de prendre un avocat et d'exécuter ensuite. Lorsque qu'un créancier s'adresse à un huissier de justice pour effectuer un recouvrement amiable, cela signifie, pour lui, que cet huissier de justice contrôle cette procédure, et que toutes les obligations et sa responsabilité professionnelles s'appliquent au recouvrement amiable.

Au Tchad, notre confrère Elysée Eldjimbaye a indiqué qu'il n'existe pas de dispositions particulières pour le recouvrement amiable, qui est exercé à titre concurrentiel par les huissiers de justice et les sociétés de recouvrement. Enfin, pour la Tunisie, Sami Banmour, a indiqué que l'huissier de justice ne procédait pas au recouvrement amiable et qu'il n'y avait pas malheureusement pas d'accès aux informations.

Après les débats suscités par les interventions, Leo Netten a clôturé l'atelier en souhaitant qu'à l'issue du séminaire, il soit conclu qu'il faudrait que, sur le plan continental, les huissiers de justice puissent faire du recouvrement amiable de créances.

#### Une formation par les huissiers de justice, pour les huissiers de justice

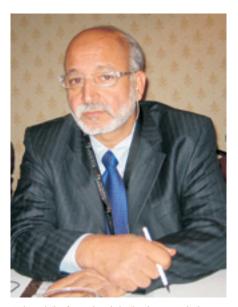
Le troisième atelier avait pour thème les actes uniformes de l'Ohada, les instruments transnationaux dans la zone australe et les traités internationaux. Au cours de l'atelier, Hortense Bankolé da Souza, présidence de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, et Gaba Kokoé dos Reis, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, ont présenté le



Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UlHJ pour l'Afrique de l'Ouest et occiendale — Permanent Secretary of the UlHJ for the Western Africa



Anne Kérisit, membre de l'UIHJ, expert Ufohja — Member of the UIHJ, Ufohja Expert



Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Algeria

projet de statut uniformisé d'huissier de justice africain, mettant en avant la formation, les conditions d'accès à la profession, l'organe de représentation, le tarif, l'assurance et le régime de protection. Nos consœurs ont également parfaitement évoqué le processus de fonctionnement de l'Ohada et de actes uniformes, notamment celui sur les procédures simplifiées de recouvrement de créances et des voies d'exécution.

Le quatrième atelier concernait la formation et était modéré par Honoré Aggrey. Il réunissait Sami Banmour, Anne Kérisit, Alphonse Kibakala, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, Rachid Ayadi, huissier de justice à Bejaia (Algérie), et Johan Fourie.

Notre consœur Anne Kérisit a présenté l'Ecole nationale de procédure de Paris et ses actions internationales pour le compte de l'UIHJ mais également du Conseil de l'Europe et de l'union européenne ainsi que divers organismes internationaux, comme USAID ou CILC dans le cadre de marchés internationaux. Anne Kérisit a également évoqué l'Ufohja, l'Unité de formation des huissier de justice africains créés par l'UIHJ, l'ENP et les représentants des chambres nationales des huissiers de justice des pays membres de l'Ohada.

Une partie du public — A part of the public



Reprenant le thème de l'Ufohja, Honoré Aggrey a indiqué combien l'Ufohja était un exemple en matière de formation. D'ailleurs, pour Alphonse Kibakala, « l'Ufohja, fille de l'ENP, est un outil de formation de la zone Ohada ». Elle permet de favoriser l'harmonisation de l'application des textes communautaires par les huissiers de justice de l'espace Ohada au travers des rencontres et des échanges entre les pays. « Il s'agit d'une formation pratique et théorique, par les huissiers de justice, pour les huissiers de justice » conclut notre confrère. Sami Banmour a présenté l'expérience de son pays, la Tunisie. La formation est essentielle pour le bon fonctionnement de la profession, a-t-il dit. Il faut promouvoir un échange de rencontres, la mise à niveau des modifications législatives, l'unification des pratiques des voies d'exécution et le développement des compétences techniques parallèles, si l'on veut jouer un rôle dans l'avenir, a estimé le directeur du centre de formation des huissiers de justice de Tunisie. Dans le même sens, Rachid Ayadi a ensuite présenté le projet de centre de formation d'Algérie. Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie a d'ailleurs annoncé que son pays organisait à Alger le 28 février 2008 une conférence internationale pour les 22 pays de la Ligue arabe, les pays de l'Ohada, d'Euromed et d'Asie. Cette conférence s'inspire du modèle de l'Ohada pour les pays du monde arabe, a-t-il déclaré. Elle a pour thème l'ordre économique et la mondialisation de la profession et a pour objectif d'encourager la libéralisation et l'indépendance de la profession au travers le monde.

#### Un statut qui se projette sur l'avenir

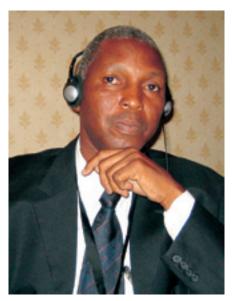
Au cours des débats qui ont suivi, le président de l'UIHJ est revenu sur le projet d'acte uniforme de statut d'huissier de justice africain qui a été voulu et voté par les délégations de l'UIHJ. Par leur activité, les huissiers de justice sont en étroite relation avec le monde de affaires : recouvrement de créances, mesures conservatoires, mesures d'exécution, sécurité juridique, protection du commerce et des investissements, etc. « Ce statut est à la fois pratique, réel et se projette sur l'avenir » estime Jacques Isnard. La discipline, les activités, les conditions de travail, la formation comme le régime social font partie intégrante du projet. Cette déclaration a déclenché l'enthousiasme des participants. Le représentant

### Afrique | Afrique du Sud





Rose Bruno, membre de l'UIHJ, expert Ufohja — Member of the UIHJ, Ufohja Expert



James Josia, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Kenya— President of the National Chamber of the Judicial Officers of Kenya



Rachid Ayadi, huissier de justice (Algérie) — Judicial Officers (Algeria)

du Swaziland a déclaré que rien n'empêchait les pays les moins avancés de s'inspirer des pays les plus évolués. « Si le minimum requis est la maîtrise en droit pour devenir huissier de justice, c'est à nous de nous adapter » dit-il.

Le rapport de synthèse revenait à Mathieu Chardon. Dans une intervention très appréciée, le premier secrétaire de l'UIHJ a intégré les différentes interventions des participants à la tribune et dans la salle pour montrer en quoi l'huissier de justice africain est garant de l'Etat de droit dans un espace de justice africain sans frontière. « Ce qui est important, c'est l'extrême succès rencontré par cette initiative » a-t-il dit.

Le séminaire s'est achevé par la lecture de la résolution qui a été adoptée par l'ensemble des participants, ainsi conçue :

Les présidents des délégations d'Afrique du Nord, centrale, occidentale, australe et de l'Océan indien, se sont réunis à Johannesburg le 19 octobre 2007 et ont adopté à l'issue de leurs travaux, à titre de résolution finale, les deux propositions suivantes :

- 1. Poursuivre et renforcer les actions initiées à la suite des résolutions de Cape Town (11 mai 2001) et Pretoria (25 février 2005) ;
- 2. Investir Cadat des missions suivantes :
  - a. Assurer la diffusion et la promotion de l'Ohada sur le continent africain la plus large possible, notamment auprès de toutes les institutions, en vue d'une possible adhésion des Etats à cette organisation,
  - b. Préparer un projet visant à la mise en place d'une filière de formation pour les huissiers de justice d'Afrique australe dans le cadre de Cadat afin qu'il soit présenté au bureau de l'UIHJ dans les six mois,
  - c. Promouvoir l'idée d'un statut d'huissier de justice élaboré sur la base de standards communs visant à terme à aboutir à une profession uniformisée.

Dans son discours de clôture, Jacques Isnard a indiqué que « Johannesburg 2007 est l'un des jalons supplémentaires qui illustrera l'histoire de l'UIHJ. On parlera de Johannesburg. C'est un événement historique. Nous vivons dans un système de globalisation et de mondialisation du droit. Il n'y a que par le rassemblement et la coopération que l'on puisse avancer. L'évolution passe par les trois axes : le statut, la formation et la coopération ».

Au moment de conclure, le président de l'UIHJ a déclaré que chacun devait être impliqué dans cette évolution et que les pays de la zone australe pouvaient compter sur les autres pays et sur l'UIHJ. Mais Jacques Isnard ne pouvait clore cette grande manifestation historique sans remercier l'Afrique du Sud et Sabeir Ismael, président de l'Institut des Shérif d'Afrique du Sud, pour son accueil et son soutien dans les actions de l'UIHJ. Quant à Johan Fourie, organisateur de ces journées, le président de l'UIHJ lui a exprimé toute sa reconnaissance pour l'organisation parfaite du séminaire et rendu un vibrant hommage à ses qualités exceptionnelles. Cet éloge a été suivi, en douteriez-vous, d'un tonnerre d'applaudissement.

Une partie du public — A part of the public





## Historical Pan-African Seminar in Johannesburg On 18 And 19 October 2007

Under the Aegis of Cadat And On the Initiative of the UIHJ, Nineteen Countries of the Whole of the African Continent, the Indian Ocean and Europe, Met in Johannesburg (South Africa) On 18 And 19 October 2007 to Take Part In a Historical and Fundamental Seminar For the Future of the Occupation of Judicial Officer in Africa.



In May 2001, at the time of the permanent council of the UIHJ in Cape Town, a resolution had been adopted in order to facilitate a bringing together between the judicial officers of the various areas of Africa. The project had been baptized Cadat, to symbolise three large cities of the south north axis of Africa: Cape Town, Dakar and Tunis.

Moreover, a seminar had been organised by the UIHJ in Pretoria on 24 and 25 February 2005 during which a resolution (Pretoria resolution) had decided:

- to establish an internal training scheme in each country of Southern Africa with, for final objective, the implementation of an international training school:
- to promote the ratification of the Hague Convention of 15 November 1965 relating to service of documents abroad;
- to encourage each country to take part in the Ohada treaty;
- to support the recovery of extra-judicial debts by Sheriffs and enforcement agents.

It is within this framework that in Johannesburg, three major topics constituted the base of the seminar: harmonization of the statutes, training and debt recovery.

The representatives of the following countries were present: South Africa, Algeria, Benin, Cameroon, Congo, Ivory Coast, France, Gabon, Reunion, Kenya, Lesotho, the Netherlands, Senegal, Swaziland, Chad, Togo, Tunisia, Zambia and Zimbabwe.

The UIHJ was strongly represented by its president, Jacques Isnard, its 1st vice-president, Leo Netten, its permanent secretary for Africa, Honoré Aggrey, its secretary-general, René Duperray, a member of the board, Mourad Skander, its 1st secretary, Mathieu Chardon, its 1st quaestor, Jos Uitdehaag, as well as Rose Bruno and Anne Kérisit, members of the French delegation and Ufohja experts.

The perfect organisation of this seminar is mainly due to Johan Fourie, Sheriff in Cape Town, and secretary of Cadat, who has spent most of the past months to make sure this event would turn out to be both a success and a pleasure for its participants.

After a welcome speech by Sabeir Ismael, president of the South African Institute of Sheriffs, who wished everyone one an excellent stay, Johan Fourie



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ

also welcomed the delegations and wished for profitable works, stressing the importance of the meeting and its consequences for the future of the profession in Africa.

In his introductory speech, Jacques Isnard recalled the origins of Cadat while stressing the importance of training. "Could not we consider that Ufohja could develop as an institute having for vocation to have the same principle for the Southern Africa Development Community (SADC) zone?" he suggested. Taking as an example the Ohadac, which is currently being created in the Caribbean, the president of the UIHJ continued: "There is no reason why what has been a success in the central and northern zones cannot be achieved in the southern zone. The UIHJ is a motor. You, African judicial officers, have a role to play in your countries. You play an essential part in the installation of the Rule of Law. If you give up because of difficulties, it is the end of democracy and the rule that requires for the judicial officer to fill his oath".

#### **Ohada Is a Culture**

The first workshop related to the treaty of Ohada. It was chaired by Leo Netten and included presentations by Mathieu Chardon, Oulaï Antoine Crépin (Ivory Coast), president of the national Chamber of the judicial officers of Ivory Coast, and T.E. Monaphati (Lesotho), Judge, Chief of the Sheriffs and Messengers of Lesotho. Mathieu Chardon presented the Ohada, its general principles, as well as its objectives and means. The first secretary of the UIHJ insisted on the extraordinary opportunity that Ohada represents for the African States and the African continent. "Within a few years only, supranational and compulsory rules were created in domains that concern the economic and legal life of 16 African countries. In Europe, we have been working on these topics for over 50 years with the European Union" he added. And to conclude: "Ohada today is a culture, a remarkable frame of mind, an example and even a model for the international community".

Oulaï Antoine Crépin then presented the structures of Ohada and the assets resulting from its activities. Reviewing the bodies of Ohada, the president of the national Chamber of the judicial officers of Ivory Coast, evoked the legal and legislative activity of Ohada through its uniform acts.

Then, evoking the history of law from the Lex Mercatoria, T.E. Monapathi declared that Ohada was to be placed in the context of the need and the necessity for the States to create trans-national rules. Our fellow-member of Lesotho

# Africa | South Africa





Sabeir Ismael, président de l'Institut des Shérifs sud africains — President of the South-African Sheriffs Institute



Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ — 1st Secretary of the UIHJ



Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comite de l'UIHJ — 1st Quaestor of the Committee of the UIHJ

declared himself disappointed that the interest of Ohada was not sufficiently underlined in Africa as a means of solving commercial conflicts. "Time has now come for us in Africa to adopt the common rules referred to by the Ohada. Trade will then be strengthened. This will profit to all in Africa" he concluded under a general approval.

In echo to his words, Johan Fourie estimated necessary that within Cadat politicians and businessmen be approached to point out that the treaty of Ohada was not set to serve the interests of judicial officers but the business law. A debate was then held on the question of the importance of Ohada and on the lack of information in the southern zone. For one of the representatives of the Cameroon delegation, "Ohada makes it possible to have alleviated enforcement".

# Amicable Debt Recovery, the New Image of the Judicial Officer

The second workshop which treated the topic of the amicable debt recovery joined together Mourad Skander (chairman), Mohammed Chérif, president of the national Chamber of the judicial officers of Algeria, Rose Bruno, Saïdouba Kissing Camara, president of the national Chamber of the judicial officers of Guinea, James Josiah, president of the national Chamber of the judicial officers of Kenya, Elysée Eldjimbaye, president of the national Chamber of the judicial officers of Chad, Jos Uitdehaag, and Sami Banmour (Tunisia), director of the Training Centre of the judicial officers of Tunisia.

In his presentation, Mourad Skander declared that "Distraint is only a curative stage in the relation between debtors and creditors". According to the former president of the national Order of the judicial officers of Tunisia, voluntary execution remains the rule in our law. Between the two lies the preventive field, currently unexploited by the near total of the judicial officers, in particular those of Africa: the amicable debt recovery, which is the action to achieve outside a dispute the steps to carry out the recovery of the debt. "It contributes to the implementation of a new image of the judicial officer, more accommodating and closer to the debtor. That is also in the interest of the creditor" estimated our fellow-member.

In this respect, Mohammed Chérif informed the participants that in Algeria, the judicial officers have the monopoly of the debt recovery and that all is made to facilitate their work with an access to information thanks to the collaboration of banks, the Tax Department, administrations, etc.

After having presented the debt recovery in France, Rose Bruno evoked various academics measurements which can sometimes accompany it, while deploring that, in her country, the judicial officer had only a limited access to information.

Saïdouba Kissing Camara stressed that Ohada is in force in Guinea and indicated the characteristics of debt recovery in his country.

For Kenya, James Josiah, evoked debt recovery through enforcement of court decisions, noting that Sheriffs were not able to carry out amicable debt recovery.

On the opposite, in the Netherlands, Jos Uitdehaag pointed out that debt recovery is one of the most important activities of the Dutch judicial officers, since it accounts for approximately 55% of the incomes of our colleagues. "Is the judicial officer only here to carry out enforcement of court decisions or is he here to have results?" asked the 1st quaestor of the UIHJ. For him, one must be able to try to collect monies before addressing to the judge. That is much cheaper and faster than to use a lawyer and to enforce a court decision. When a creditor addresses to a judicial officer to carry out an amicable debt recovery, it means for him that this professional controls the procedure, and that all their professional obligations and liabilities also apply to debt recovery.

In Chad, our fellow-member Elysée Eldjimbaye indicated that there are no particular provisions for debt recovery, which is exerted on a purely competing basis both by judicial officers and debt collecting agencies. Lastly, speaking for Tunisia, Sami Banmour indicated that the judicial officer did not carry out debt recovery and that there was unfortunately no access to information.

After the debates that followed the interventions, Leo Netten ended the workshop by wishing that the seminar would conclude for the necessity, on a continental level, for the judicial officers to be able to carry out debt recovery.

# Training By, And For, Judicial Officers

The third workshop dealt with uniform acts of Ohada, trans-national instruments in the southern zone and international treaties. During the workshop, Hortense Bankolé da Souza, president of the national Chamber of the judicial officers of Benin, and Gaba Kokoé dos Reis, president of the national Chamber of the judicial officers of Togo, presented the project of a standard statute of African judicial officer, including training, access to the profession, the body of representation, tariffs, insurance and the mode of protection. Our colleagues also perfectly evoked the operating mode of Ohada and its uniform acts, in particular that on the simplified recovery procedures and measures of execution.





Juge T.E. Monapathi, président des Shérifs du Lesotho—Judge T.E. Monapathi. President of the Sheriffs of Lesotho



Elysée Eldjimbaye, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Tchad — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Chad



Sidouba Kissing Camara, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Guinée — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Guinea

The fourth workshop related to training and was chaired by Honoré Aggrey. It joined together Sami Banmour, Anne Kérisit, Alphonse Kibakala, president of the national Chamber of the judicial officers of Congo, Rachid Ayadi, judicial officer in Bejaia (Algeria), and Johan Fourie.

Our colleague Anne Kérisit presented the National School of Procedure of Paris (ENP) and its international actions with the UIHJ but also with the Council of Europe and the European Union as well as with various international organisations, like USAID or CILC within the framework of international projects. Anne Kérisit also evoked Ufohja, the Training Unit of African Judicial Officers created by the UIHJ, the ENP and the representatives of the national chambers of the judicial officers of the Member States of Ohada.

On the same topic of Ufohja, Honoré Aggrey indicated how much this organization was an example as regards training. Moreover, for Alphonse Kibakala, "Ufohja, daughter of the ENP, is a training tool for the Ohada zone". It makes it possible to help the harmonization of the application of the Community texts by the judicial officers of the Ohada area through meetings and exchanges between countries. "It is about practical and theoretical training by judicial officers, for judicial officers" concluded our fellow-member.

Sami Banmour gave the example of his country, Tunisia. Training is essential for the correct functioning of a profession, he said. It is necessary to promote an exchange of meetings, the levelling of legislative changes, the harmonization of practises as regards enforcement and the development of parallel technical skills, if one wants to play a part in the future, estimated the director of the Training Centre of the judicial officers of Tunisia. In the same direction, Rachid Ayadi then presented the project of a training centre in Algeria. Besides, Mohammed Chérif, president of the national Chamber of the judicial officers of Algeria announced that his country organises in Algiers on 28 February 28 an international conference for the 22 country of the Arabic League, as well as the Ohada, Euromed and Asian countries. This conference takes as a starting point the model of Ohada for the countries of the Arab world, he declared. Its topic is the economic order and the globalization of the profession and aims to encourage the implementation of self employed and independent judicial officers throughout the world.

### A Statute With A Future

During the debates which followed, the president of the UIHJ reconsidered the project of a uniform act relating to the statute of African judicial officers which was decided and voted by the delegations of the UIHJ. By their activity, judicial officers are in close relation with the world of business: debt recovery, interlocutory measures, enforcement measures, legal safety, protection of trades and investments, etc. "This statute is at the same time practical, realistic and is future minded" estimated Jacques Isnard. Discipline, activities, working conditions, training and social aspects form an integral part of the project. This declaration started the enthusiasm of the participants. The representative of Swaziland declared that nothing prevented the least advanced countries from taking as a starting point the most advanced countries. "If the minimum educational level to become a judicial officer is a Master in Law degree, then we are the ones who have to adapt" he said.

The summary report was made by Mathieu Chardon. In a well appreciated intervention, the first secretary of the UIHJ integrated the various interventions of the actors of the workshops and those of the participants in the room to show how African judicial officers are guarantors of the Rule of Law in an African area of justice without borders. "What is important is the extreme success met by this initiative" he said.

The seminar was completed by the reading of the resolution adopted by the participants, thus conceived:

The presidents of the delegations of North, Central, Western, and Southern Africa and of the Indian Ocean met in Johannesburg on 19 October 2007 and adopted at the end of their work, as final resolution, the two following proposals:

- To continue and to reinforce the actions initiated by the resolutions of Cape Town (11 May 2001) and Pretoria (25 February 2005);
- 2. To invest Cadat with the following missions:
  - a. Ensuring the spreading and the promotion of Ohada on the African continent as broad as possible, in particular near all the institutions, for a possible joining of the States to this organisation,
  - b. Preparing a project aiming at installing a training network for the

# Africa | South Africa





Alphonse Kibakala, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Congo



Oulaï Antoine Crépin, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Côte d'Ivoire-President of the National Chamber of the Judicial Officers of Cote d'Ivoire



Sami Banmour, directeur du centre de formation des huissiers de justice de Tunisie — President of the Training Center for the Judicial Officers of Tunisia

judicial officers of Southern Africa within the framework of Cadat, to be presented to the board of UIHJ within six months,

c. Promoting the idea of a statute of judicial officer based on common standards aiming in the long term at leading to a standardised profes-

In his closing speech, Jacques Isnard indicated that "Johannesburg 2007 is one of the additional stakes which will illustrate the history of the UIHJ. One will speak about Johannesburg. This is a historical event. We live in a system of globalisation and standardization of the law. Only by gathering and cooperation will we achieve something. The evolution implies three axes: statute, training and co-operation".

At the time of his conclusion, the president of the UIHJ declared that each one should feel personally concerned by this evolution and that the countries of the southern zone could count both on other countries and on the UIHJ. But Jacques Isnard could not close this great historical event without thanking South Africa and Sabeir Ismael, President of the South Africa Institute of Sheriff, for his reception and his support in the actions of the UIHJ. As for Johan Fourie, organizer of these days, the president of the UIHJ expressed to him all his recognition for the perfect organisation of the seminar and paid a vibrating homage to his exceptional qualities. This praising was followed, would you doubt it, by a thunder of applause.

Une partie du public — A part of the public





# 1200 participants au colloque international d'Alger des 7 et 8 juin 2008

La Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie a organisé les 7 et 8 juin 2008 à Alger avec la participation du ministère de la justice et en coordination avec l'UIHJ, sous le haut patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, un colloque international sous le thème : « Promouvoir l'efficacité de l'exécution des décisions de justice pour garantir l'investissement et l'échange commercial ».



De G. à D.: Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie — Belaiz Tayeb, ministre de la justice d'Algérie, garde des sceaux — Jacques Isnard, président de l'UIHJ — Mohamed Chérif, President of the National Chamber of Judicial Officers of Algeria — Belaiz Tayeb, Minister for Justice of Algeria, Jacques Isnard, President of the UIHJ

# Participation exceptionnelle pour un colloque exceptionnel

Pour leur deuxième colloque international, nos confrères algériens voulaient marquer les esprits. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils ont atteint leur objectif. Chacun se souviendra du colloque d'Alger comme d'une réussite exceptionnelle, tant du point de vue la qualité des interventions que de celui de son organisation. 1200 participants venus de 27 pays, 21 intervenants, ainsi que la présence de Belaiz Tayeb, ministre de la justice, et des hautes personnalités du monde judiciaire donnent une idée de l'ampleur de cet événement sans précédent.

Pendant deux jours, dans les immenses salons de l'hôtel El Aurassi, les interventions se sont impeccablement succédées, couronnées par un rapport de synthèse digne de figurer dans les annales. La presse et les medias ont largement relayé ce colloque avec des titres aussi révélateurs que « Un huissier doit s'impliquer contre le blanchiment d'argent » (Liberté, n°4788 du 9 juin 2008) ou « Le statut algérien d'huissiers de justice proposé comme modèle pour le Monde arabe » (La Tribune, n°3940 du 9 juin 2008).

Les confrères et participants présents on pu poser de nombreuses questions aux intervenants et les échanges se sont révélés aussi riches que variés. Voici un compte-rendu des différentes interventions, en commençant par une séance inaugurale empreinte d'une grande solennité.

# Faciliter les rapports entre les peuples et encourager les échanges économiques

Dans son discours de bienvenue, Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, a remercié Abdelaziz Bouteflika, président de la République d'Algérie, d'avoir accepté de placer cet événement sous son haut patronage. Il a fait part de son sentiment de fierté et de reconnaissance pour le degré atteint par la profession en Algérie et du cadre dans lequel elle évolue. « Cette profession véhicule un message basé sur les valeurs de la justice, l'équité et la garantie de la paix sociale. Elle évite la récession et favorise le circuit économique qui encourage l'activité commerciale dans le cadre de la sécurité juridique. Les résultats ne peuvent être atteints que grâce à l'huissier de justice libre et indépendant » a-t-il déclaré.

Mettant en parallèle le rapport « *Doing Business* » de la banque mondiale, les conclusions du professeur Thomashausen lors du 18e congrès international de l'UIHJ à Tunis en 2003, et la jurisprudence de la Cour européenne de sauvegar-

de des droits de l'homme, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a évoqué l'importance de l'indépendance de l'huissier de justice comme élément essentiel de l'Etat de droit. « Dans le contexte actuel où finalement la contrainte s'impose, l'intervention de l'huissier de justice, bras séculier de la justice civile, s'affirme comme une nécessité. S'il devait en être autrement, nous aboutirions à une justice bafouée et impuissante, répandant l'image d'un Etat affaibli » a-t-il estimé. Jacques Isnard a fait part de son admiration et celle du bureau de l'UIHJ au président Chérif et aux organisateurs du colloque pour avoir

« relevé le défi de proposer une aussi considérable manifestation, sans doute l'une des plus importantes jamais organisée, en coopération avec l'UIHJ, sur le continent africain ». Le président de l'UIHJ a également remercié Belaiz Tayeb et l'a prié d'être son messager auprès du président de la République pour lui dire combien l'UIHJ est sensible aux marques d'intérêt qu'il a bien voulu manifester à l'égard de la profession d'huissier de justice en acceptant d'accorder son haut patronage à ce 2º colloque international algérien. « Les huissiers de justice algériens disposent, désormais, d'un statut parmi les plus référents de

Mohamed Chérif, Belaiz Tayeb & Jacques Isnard, pendant la visite des stands de l'exposition

— During the visit of the exhibition



# Afrique | Algérie



la profession » a-t-il conclu.

Belaiz Tayeb, ministre de la justice d'Algérie, a souhaité la bienvenue à tous les participants ainsi qu'un agréable séjour dans son pays et à « Alger la Blanche, capitale de l'amour et de la paix », à l'occasion du séminaire dont il a rappelé qu'il était placé sous la haute autorité de son excellence le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Le ministre de la justice a rendu hommage « au développement du système des huissiers de justice dans le cadre de la réforme, système qui a toujours été un exemple dans la complémentarité et l'échange d'expérience dans le domaine ». Il a fait part de sa connaissance de l'histoire de l'UIHJ en indiquant que cette organisation travaille depuis cinquante années à l'unification de la profession d'huissier de justice et des procédures d'exécution dans le monde, « pour faciliter les rapports entre les peuples et encourager les échanges économiques ». M. Tayeb a reconnu l'importance des échanges des expériences sur le plan international et a fait part des nombreuses réformes pour permettre aux décisions de justice de trouver une application et une exécution efficace. Le ministre de la justice a félicité Mohamed Chérif et la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie pour avoir organisé une manifestation de cette taille, puis il a déclaré ouvert le 2e colloque international d'Alger.

### L'huissier de justice, rempart contre la corruption

Les participants ont alors été invités à visiter les nombreux stands qui avaient été dressés pour l'occasion. Pendant ce temps, ceux qui avaient choisi de rester dans la salle de conférence ont assisté au visionnage d'un documentaire réalisé par René Duperray, secrétaire général de l'UIHJ, et par Françoise Andrieux, rapporteur général du prochain congrès de Marseille, sur l'acte introductif d'instance.

Puis Ahmed Ali Salah, directeur des Affaires civiles et du Sceau, a présenté les grandes lignes des procédures d'exécution en vertu du nouveau Code de procédure civile et administrative algérien de 2006. Après avoir rappelé que la phase d'exécution est primordiale pour garantir les droits des citoyens, M. Ali Salah a indiqué que les réformes avaient mis l'accent sur le renforcement des rapports commerciaux et de l'investissement, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des décisions étrangères sur le territoire algérien.

Le premier atelier avait pour thème « Sécurité juridique et développement éco-

nomique ». Son modérateur était Abdesselem Dib, président de chambre à la Cour suprême d'Algérie. Dans sa présentation des ateliers, M. Dib a estimé que le développement ne peut se concevoir sans une justice de qualité, qui est un vain mot sans une exécution rigoureuse. « L'huissier de justice est un élément essentiel de l'Etat de droit. Il démontre par l'exécution des décisions l'étendue de l'indépendance de ces pouvoirs. Rempart contre la corruption, il contribue au développement économique de l'Etat » a-t-il déclaré. Les cinq huissiers de justice intervenants étaient Patrick Safar (France), vice-président de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), Honoré Aggrey (Côte d'Ivoire), secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique centrale et occidentale, Dominique Aribaut-Abadie (France), expert UIHJ, Leo Netten (Pays-Bas), 1 er vice-président de l'UIHJ, et Francis Guépin (France), membre du bureau de l'UIHJ.

Patrick Safar a traité le thème de « L'exécution rigoureuse des jugements, gage d'une justice de qualité ». Pour notre confrère, l'exécution rigoureuse est la mise en œuvre d'une décision de justice qui suit non seulement les volontés du législateur, donc de la loi, mais aussi celles du juge qui a rendu la décision. L'huissier de justice se retrouve ainsi à la croisée de deux des principaux pouvoirs qui fondent une démocratie, le législatif, qui exprime la volonté du peuple en votant des lois, et le judiciaire, qui formule et qui module cette volonté en rendant des jugements. En tant que professionnel chargé de l'exécution, l'huissier de justice est le garant vis à vis des citoyens du respect de ces deux piliers de la démocratie. Il doit respecter les règles qui régissent les procédures d'exécution et les règles déontologiques qui régissent sa profession. A cet égard, notre confrère a fait allusion à la charte professionnelle de l'UIHJ. Une justice de qualité doit aussi respecter la volonté du juge. Cela nécessite de la part de l'huissier de justice un rigueur qui engendre un respect absolu de la décision du juge mais qui doit également tenir compte des réalités sociales. « Notre vrai rôle social est là, appliquer avec rigueur mais avec discernement et souplesse les décisions des juges rendues dans un cadre législatif précis et ainsi contribuer de façon essentielle à l'image d'une justice de qualité » a conclu le vice-président de l'ENP.

Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, Mohamed Chérif, President of the National Chamber of Judicial Officers of Algeria



Ahmed Ali Salah, directeur des Affaires civiles et du Sceau du ministère de la justice d'Algérie — Director of the Civil Affairs of the ministry for Justice of Algeria



Leo Netten, 1et vice-président de l'UIHJ — 1st Vice President of the UIHJ



# Afrique | Algérie



Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique centrale et de l'ouest — Permanent Secretary of the UIHJ for Central and Western Africa



Francis Guépin (France), membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ



Mourad Skander (Tunisie), membre du bureau de l'UIHJ

— (Tunisia) Member of the board of the UIHJ

# Une réalité dynamique

A sa suite, Honoré Aggrey a traité du thème de « L'huissier de justice, élément essentiel de l'Etat de droit et garant des institutions démocratiques ». « Comment l'huissier de justice contribue-t-il à la construction, au maintien et au renforcement de l'Etat de droit ? En quoi représente-t-il une garantie des institutions démocratiques ? Qu'est-ce qu'un Etat de droit ? » s'est interrogé notre distingué confrère. Pour y répondre, il est parti de la notion d'Etat de droit en matière de justice, évoquant cette notion comme un concept, « une réalité dynamique » faisant l'objet de nombreux débats entre juristes, politiciens et philosophes. En matière de justice, Honoré Aggrey a estimé que ses éléments caractéristiques étaient :

- l'indépendance de la justice ;
- l'existence d'un système judiciaire efficace ;
- l'accès aux normes juridiques, au droit et à la justice ;
- le procès équitable ;
- le délai raisonnable pour examiner et rendre la décision ;
- le recours contre la décision de justice ;
- l'exécution des décisions de justice.

Et d'en déduire que le respect scrupuleux et l'application de ces critères font émerger un professionnel incontournable : l'huissier de justice, élément essentiel de l'Etat de droit et garant des institutions démocratiques. « L'huissier de justice, auxiliaire privilégié de justice est au cœur de tout débat sur l'institution judiciaire. Ses attributions variées et son champ de compétence en font un acteur indispensable » a déclaré le secrétaire permanent de l'UIHJ. Puis il a évoqué la Cour européenne des droits de l'homme et son arrêt Pini c/Roumanie, consacrant l'huissier de justice comme élément essentiel de l'Etat de droit. « On peut en déduire alors que l'huissier de justice, élément clé de ce dispositif, est un garant des institutions démocratiques puisqu'aussi bien elles sont définies comme étant l'ensemble des lois fondamentales qui régissent la vie politique et sociale d'un Etat » a-t-il estimé.

Poursuivant à la suite d'Honoré Aggrey, Dominique Aribaut-Abdaie a exposé le thème de « L'effectivité de l'exécution des jugements : critère d'indépendance de la justice ». Faisant sienne la déclaration du calife Omar Ibn el Kh'Atab, dit Le Juste, notre consœur a indiqué que « Cela ne sert à rien de dire le droit s'il n'est pas suivi d'exécution ». Dominique Aribaut-Abadie a estimé dans un premier temps que les moyens octroyés à l'huissier de justice sont un gage d'indépendance. L'Etat et le législateur, en donnant à l'huissier de justice certaines prérogatives exorbitantes afin qu'il exerce correctement son activité de service public constitutionnel qu'est la justice, lui assure son indépendance.

Prenant l'exemple de la France, elle a cité trois grands principes en vigueur dans son pays :

- l'Etat est tenu de prêter son concours à l'exécution des jugements ;
- le refus de l'Etat de prêter son concours ouvre droit à réparation ;
- l'huissier de justice chargé d'une exécution forcée peut requérir la force publique.

Dans un second temps, l'expert de l'UIHJ a développé le thème de l'indépendance des huissiers de justice, condition essentielle à l'effectivité. Pour remplir sa mission, l'huissier de justice doit être à l'écart de tous pouvoirs et à l'abri de toutes sortes d'influence. Il ne doit être soumis à aucune hiérarchie, car l'indépendance de la justice ne signifie pas seulement l'indépendance du Juge mais aussi l'indépendance de l'huissier de justice. Puis de remarquer que les investisseurs s'engagent peu dans les pays qui n'offrent pas de sécurité juridique et qui n'ont pas de justice effective, « car ils n'ont aucune garantie en cas d'incident de paiement et ceci préjudicie fortement à l'économie du pays ».

# Un régulateur et un stabilisateur de la vie économicofinancière

Leo Netten a ensuite présenté le thème : « L'huissier de justice : une force contre la corruption et un atout pour le développement de l'économie et de l'investissement ». Le 1er vice-président de l'UIHJ a rappelé que l'activité des huissiers de justice se situe dans le secteur tertiaire, celui des services. Il est a la disposition des pouvoirs publics, des particuliers et des entreprises. « Parmi les pays membres de l'UIHJ, la plupart des huissiers de justice exercent leur ministère de façon indépendante avec un statut d'officier public » a t-il indiqué. Ils sont soumis à diverses règles professionnelles et des principes de conduite très stricts qui constituent une garantie contre la corruption. Par exemple, il ne peut exercer de pressions en annonçant des mesures qu'il ne pourrait prendre ni en vertu de sa mission, ni en vertu de la loi ni en vertu du titre qui lui a été remis. L'huissier de justice est également un atout pour le développement de l'économie. Il fournit des services spécifiques aux citoyens et aux entreprises : significations, exécution des titres exécutoires, constats, ventes aux enchères, recouvrement amiable de créances, etc. Pour Leo Netten, « l'huissier de justice sert de régulateur et de stabilisateur de la vie économico-financière ». Puis, le premier président de l'UIHJ a déclaré que, par la globalisation, l'Internet et la disparition des frontières, l'économie de marché s'est répandue dans presque tous les pays. Une conséquence immédiate est que le système judiciaire doit s'adapter à cette évolution. Les industries, les banques, le secteur énergétique, les télécoms, ..., insistent de plus en plus pour l'adoption de directives interna-



Une partie des participants — Some of the participants

tionales qui sécurisent leurs investissements. Il a conclu son intervention en estimant que « l'huissier de justice, avec son statut libéral, est très certainement un atout dans le développement de l'économie et un acteur important pour les investissements, non seulement parce qu'il combat la corruption, mais aussi parce qu'il est une garantie que les investissements réalisés seront protégés au moins sur le plan du droit ».

Le premier atelier a été conclu par l'intervention de Francis Guépin sur « L'huissier de justice et la séparation des pouvoirs ».

### Assurer le maintien d'un lien familial

Le deuxième atelier avait pour thème « L'exécution des décisions de justice ». Il était à nouveau placé sous la modération de Abdesselem Dib. Les quatre sousthèmes étaient traités par six huissiers de justice : Noureddine Laraba (Algérie), Anne Kérisit et Rose-Marie Bruno (France), experts ENP et UIHJ, Mourad Skander (Tunisie), membre du bureau de l'UIHJ, Abel-Didier Pansard, ancien président de l'ENP, et Abdellah Mebarkia, membre de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie.

Noureddine Laraba et Anne Kérisit ont traité du thème des « biens assujettis aux mesures d'exécution ». Noureddine Laraba a évoqué les spécificités du droit musulman. A l'instar du droit civil romano-germanique, en Algérie, tous les biens du débiteur sont assujettis aux mesures d'exécution à défaut d'indication contraire d'un texte de loi. Le créancier peut procéder à plusieurs procédures civiles d'exécution en même temps. Il existe aussi des mesures conservatoires ayant pour effet de mettre sous main de justice les biens du débiteur et de l'empêcher d'en disposer. Il existe également un certain nombre de biens insaisissables par la loi. Dans un exposé très clair et très complet, Anne Kérisit a développé le thème sous un quadruple angle :

- le patrimoine du débiteur : un bien disponible appartenant au débiteur ;
- la consistance du patrimoine ;
- les limites à la saisissabilité ;
- les spécificités françaises avec la réforme des procédures civiles d'exécution de 1991 et 1992.

Anne Kérisit a décrit précisément les difficultés qui peuvent survenir lorsque le débiteur s'oppose aux opérations de saisie en soutenant que le bien ne lui appartient pas, ainsi que les autres difficultés pratiques : biens indivis, incidence des régimes matrimoniaux ou de l'union libre, comptes bancaires joints, etc. Elle s'est également étendue sur les indisponibilités absolues et relatives. Notre consœur a ensuite remarqué que, d'une législation à l'autre, les patrimoines sont souvent d'une grande hétérogénéité. « Ce qui est nécessaire dans un pays,

voire vital, peut apparaître totalement superflu dans d'autres » a-t-elle constaté. De même, la dignité humaine commande de laisser au débiteur de quoi survivre et assurer le maintien d'un lien familial. D'où les insaisissabilités, qui permettent « la sauvegarde des intérêts généraux et de certains intérêts particuliers » et la prise en compte, dans certains pays des « convictions religieuses ». Anne Kérisit a terminé son intervention en donnant un aperçu des spécificités françaises au travers des réformes de 1991 et de 1992.

Rose-Marie Bruno a ensuite traité des « différentes formes d'exécution ». Elle a évoqué en premier lieu l'exécution en nature, telles les obligations de donner ou de restituer, de faire ou de ne pas faire, qui se résolvent en général en dommages-intérêts en cas d'inexécution. Notre consœur a évoqué ensuite l'histoire de l'exécution sur la personne, depuis l'époque du droit classique et la possibilité de réduire le débiteur en esclavage, jusqu'à la suppression de la prison pour dette civile, au profit de la seule exécution sur les biens. Cette exécution concerne l'ensemble des biens : meubles corporels et incorporels et immeubles, sous réserves des insaisissabilités. Et Rose-Marie Bruno de conclure que « si l'on peut dire que les différentes formes d'exécution s'adaptent à l'évolution du patrimoine des débiteurs, la complexité réside de nos jours dans la multiplication des échanges commerciaux à l'échelle de la planète ».

# Un scénario écrit comme pour une pièce de théâtre

Le troisième sous-thème concernait « Les différents acteurs de l'exécution des décisions de justice » et était traité par Abel-Didier Pansard. L'ancien président de l'ENP a distingué les parties et les tiers. En droit civil, une partie se définit comme une personne physique ou morale, qui participe à un acte juridique ou une convention. En procédure civile, la partie est une personne physique ou morale qui est engagée dans une instance judiciaire. Puis Abel-Didier Pansard a précisément défini la qualité de partie en procédure civile d'exécution, que ce soit pour le créancier, titulaire d'un droit personnel, ou pour le débiteur, lié au créancier par ce droit personnel. Concernant la notion de tiers, il a précisé qu'en droit civil, le tiers désigne la personne étrangère à un acte juridique, et qu'en procédure, le tiers est la personne qui n'est ni demanderesse ni défenderesse. En procédure civile d'exécution, le tiers est la personne qui n'est ni créancière ni débitrice, mais qui peut être soumises à certaines obligations vis-à-vis des créanciers et des débiteurs, notamment dans le cadre de saisie entre ses mains ou lorsqu'il est tiers-requis, c'est-à-dire sollicité en qualité de sachant, de témoin ou de personne susceptible de fournir des renseignements. « Le scénario est donc écrit comme pour une pièce de théâtre et chaque acteur se doit de jouer son rôle en le respectant sous peine de sanctions » a terminé notre confrère. Mourad Skander et Abdellah Mebarkia ont parachevé l'intervention d'Abel-Didier Pansard en présentant les organes de l'exécution. Pour la Tunisie, l'analyse des textes qui composent le corpus des voies d'exécution dans ce pays démontre qu'ils sont fondés sur une dualité de systèmes. Dans le premier système, l'exécution est menée par les huissiers de justice hors des tribunaux. Ce système les fait apparaître en tant qu'organe principal d'exécution. Dans le second système, d'exception, l'exécution suppose l'exercice d'une véritable action menée par les parties sous l'égide du juge, ce dernier étant considéré en tant qu'organe secondaire d'exécution. Dans le premier système, l'huissier de justice joue le rôle central, nous confie notre confrère Skander : seuls les huissiers de justice doivent mettre les jugements à exécution. Aux côtés des huissiers de justice, la loi met à leur disposition des auxiliaires qui ont le devoir de les assister afin qu'ils puissent mener à bien leur mission d'exécution : les

# Afrique | Algérie



*Une partie des participants — Some of the participants* 



Rose-Marie Bruno (France), membre de l'UIHJ — Member of the IIIHI



Adrian Stoïca (Roumanie), membre du bureau de l'UIHJ, (Romania), Member of the board of the UIHJ

avocats généraux, les procureurs de la République, les commandants et officiers de la force publique. Ils sont, selon les termes de la formule exécutoire, tenus de prêter assistance et main-forte afin de réaliser l'exécution. Concernant les organes secondaires, Mourad Skander a évoqué en premier lieu les attributions d'exécution confiées aux juges. Il a indiqué que le juge de l'exécution, spécialisé dans le contentieux de l'exécution, n'existe pas en Tunisie. Il paraît d'une grande importance dans d'autres systèmes des pays arabes ou en France. Mais il ne participe pas aux procédures d'exécution proprement dites. Dans le système tunisien, le juge se voit conférer quelques attributions d'exécution. Ces attributions se rapportent notamment à la validation de la saisie-arrêt et aux ventes immobilières. Cependant, notre confrère a évoqué les limites du système de l'exécution judiciarisée. Pour lui, ce système apparaît de plus en plus archaïque dans la mesure où il entraîne une perte de temps considérable et des frais inutiles pour régler un contentieux souvent artificiel, d'autant que l'augmentation de la masse contentieuse n'est pas suivie par une augmentation du personnel judiciaire, d'où la nécessité de mettre en place des nouvelles normes adéquates à la nature de chaque profession :

- le juge pour dire le droit;
- l'avocat pour représenter les parties ;
- l'huissier de justice pour exécuter les jugements.

# Une activité de service public

Le troisième atelier était placé sous la modération de Francis Guépin. Il avait pour thème : « Les professionnels de l'exécution — L'huissier de justice ». Il comprenait les interventions de quatre huissiers de justice : Adrian Stoïca (Roumanie), membre du bureau de l'UIHJ, Patrick Sannino (France), trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Akli Menaoum (Algérie) et Mathieu Chardon (France), 1 er secrétaire de l'UIHJ.

Adrian Stoïca a traité des « différents statuts des agents d'exécution ». Pour notre confrère, l'exécution forcée, considérée comme seconde étape du procès civil, représente la garantie de l'accomplissement d'un titre exécutoire, garantie en étroite corrélation avec l'indépendance et l'impartialité de l'agent d'exécution. Il a débuté sa présentation en retraçant le destin des débiteurs depuis la Rome antique, en le mettant en parallèle avec le statut des agents chargés de l'exécution (apparitor, soterim, viatores, officials ou executores). Adrian Stoïca a indiqué que la première forme connue d'agent d'exécution avec statut libéral est apparue en France en 1560, sous Charles IX. « Ce statut, plus tard amélioré, s'est mis en évidence dans le droit interne français et puis dans le droit interne des autres pays comme un modèle de garantie offert aux justiciables

pour l'entière procédure d'exécution forcée, vu qu'elle est en étroite corrélation avec l' indépendance et l'impartialité qui lui est nécessaire » a-t-il précisé. Statut de fonctionnaire public ou huissier de justice avec statut libéral ? s'est-il interrogé. L'agent d'exécution avec statut libéral est un professionnel libéral, privé et indépendant, qui détient le monopole sur l'exécution forcée en vertu de la délégation de pouvoir public accordé par l'État. Il s'agit d'une activité de service public qui constitue une partie intégrante de l'administration de la justice. Certains Etats adoptent le principe d'externalisation des services publics dans le but d'alléger le budget de l'État, de simplifier l'appareil d'État et d'assurer l'amélioration de la qualité de ces services dans l'intérêt de leurs bénéficiaires. Cette autonomie se réalise en rendant responsable ce corps professionnel qui accepte volontairement le respect des certains règles d'éthique et de déontologie professionnelles. Après avoir précisé les autres organes d'exécution forcée qui existent notamment en Roumanie, l'intervenant a conclu que le fait que l'exécution forcée est effectuée par plusieurs organes d'exécution forcée alourdie cette activité. C'est pourquoi il a estimé que le législateur doit créer une seule catégorie d'organes d'exécution, qui remplie toutes les conditions exigées dans un État de droit, principalement l'indépendance et l'impartialité de ceux-ci par rapport à tous les participants à l'exécution forcée.

### Un professionnel privé, libéral et indépendant

Patrick Sannino a ensuite centré son intervention sur l'huissier de justice, professionnel libéral, privé et indépendant. Pour lui, le transfert par l'Etat d'une partie de ses prérogatives ne se fait pas sans conditions. La triple responsabilité à laquelle l'huissier de justice est soumis (civile, pénale, disciplinaire) et le tarif sont là pour le prouver. Mais la qualité d'officier public et ministériel de l'huissier de justice français ne doit pas occulter le fait que, malgré la tutelle que l'Etat exerce sur lui, l'huissier de justice est également - et c'est là la force du modèle qui existe notamment en France — un professionnel privé, libéral et indépendant. Notre confrère a examiné successivement les trois volets de ce triptyque de ce modèle « qui allie l'efficacité de la liberté d'entreprise aux garanties du contrôle de l'autorité de tutelle ». Ces pouvoirs pourraient être ceux de fonctionnaires de l'Etat, mais, « force est toutefois de constater que l'efficacité de l'exécution est nettement supérieure dans les pays qui, comme la France, ont souhaité déléguer à des professionnels non fonctionnaires de telles missions ». Comme tout professionnel libéral, l'huissier de justice est soumis à une responsabilité disciplinaire vis-à-vis de ses confrères. Il est également soumis à un tarif et il peut voir sa responsabilité civile engagée à partir du moment où un grief ayant causé dommage peut lui être reproché. Concernant

son indépendance, l'huissier de justice ne se trouve effectivement pas soumis à l'autorité d'un supérieur, comme l'est un fonctionnaire, par rapport à son ministère. Le contrôle du ministère public se fait surtout pour garantir l'efficacité et l'effectivité de son activité. Il permet de vérifier que l'huissier de justice exerce sa charge conformément aux règles déontologiques et statutaires.

A sa suite, Akli Menaoum a présenté les caractéristiques du modèle d'huissier de justice algérien. La profession libérale d'huissier de justice qui était en vigueur avant et après l'indépendance (1962) a été temporairement supprimée en 1965 puis réintroduite en 1991. Notre confrère a indiqué que la loi du 20 janvier 2006 est venue réorganiser la profession en maintenant son statut de profession libérale réglementée. Cette loi a donné plus de pouvoirs aux huissiers de justice qui exercent aujourd'hui quasiment l'ensemble des activités préconisées par l'UIHJ dans son projet en faveur d'un huissier de justice pluridisciplinaire.

# Un professionnel du droit au service de la justice, des justiciables et des acteurs économiques

En clôture du troisième atelier, Mathieu Chardon a traité du thème des « Nouvelles perspectives pour la profession d'huissier de justice au 21° siècle ». Pour le premier secrétaire de l'UIHJ, « depuis sa création, en 1952, l'un des objectifs de l'UIHJ est de contribuer à faire émerger un huissier de justice harmonisé autour de principes qui ont pour vocation d'élever la profession à un rang d'excellence afin qu'elle remplisse pleinement son rôle : être au service de la justice, des justiciables et des acteurs économiques. Aujourd'hui, pour satisfaire à cette évolution, l'harmonisation de la profession au niveau mondial apparaît comme inéluctable, tout comme apparaît fondamentale la diversification de ses activités ». C'est autour de ces deux axes — harmonisation de la profession et diversification des activités — que Mathieu Chardon a développé le thème qui lui était imparti. Pour lui, l'harmonisation de la profession passe par la mise en place au niveau mondial du professionnel libéral, privé et indépendant décrit par les précédents intervenants. Ce professionnel du droit spécialisé, au service de la justice et des justiciables, doit être un juriste de haut niveau avec un statut renforcé. Puis, il a rappelé les grandes lignes du projet d'huissier de justice présenté lors du congrès de Washington, faisant la promotion des multiples activités pouvant être embrassées par la profession, regroupées en quatre grands thèmes:

- les activités liées à l'exécution et à la signification ;
- les activités liées à la recherche, la constitution et la conservation de la preuve :
- les activités complémentaires harmonisées ;
- les activités de service et de conseil.
- « La justice est une nécessité, une condition sine qua non de développement social et économique. Sans le concours des huissiers de justice, peut-on parler de justice? Réfléchir à de nouvelles perspectives pour la profession d'huissier de justice au 21° siècle est indispensable pour son avenir » a conclu notre confrère.

### Un parfum d'harmonie

Puis vint le temps du toujours délicat et très attendu rapport de synthèse. Celui présenté par Françoise Andrieux a constitué l'apothéose de deux journées où les interventions ont brillé par leurs qualités et leur complémentarités. « A bien regarder le programme de ces deux journées de colloque, il y flotte comme



Une partie des participants — Some of the participants

un parfum d'harmonie. Nous avons entendu au fil des différents sujets des intervenants d'horizons et de cultures juridiques variés, et pourtant point de cacophonie, point de discordance : le grand orchestre de la justice s'est parfaitement accordé et nous a permis d'entendre l'une de ses plus belles symphonies! » a déclaré Françoise Andrieux en guise de prolégomènes. Dans un Etat de droit, l'Etat doit être expressément tenu d'exécuter les décisions de justice. Faire dépendre l'efficacité de ces décisions du bon vouloir de celui qui les prononce serait anticonstitutionnel. Cela équivaudrait à dénier à la justice le pouvoir que lui a conféré la loi fondamentale. L'effectivité passe donc par l'efficacité, nous a-t-elle dit au terme d'une analyse juridique de ces deux notions. Et de poursuivre : « Nous pouvons considérer qu'il existe une efficacité passive de la justice, celle que je relierai à l'organisation de la justice et donc à ses acteurs et organes et à leurs attributions respectives, et une efficacité active, celle que je relierai à son exécution des décisions garante et moteur de la sécurité juridique et du développement économique ». L'effectivité passive s'apprécie au regard de l'organisation de la justice au travers de ses acteurs, magistrats, agents d'exécution et autres organes. Le juge doit être libéré des contraintes de l'exécution et son rôle circonscrit à l'application de la règle de droit au regard des cas qui lui sont soumis. Il doit aussi trancher les difficultés qui lui sont exposées. Les huissiers de justice professionnels libéraux et indépendants sont les garants de l'effectivité des droits des citoyens, que ce soit dans la délivrance d'une information sécurisée ou dans l'exécution effective de la décision du juge. « L'indépendance de l'huissier de justice libéral, c'est d'abord une indépendance à l'égard de tous les pouvoirs, y compris le pouvoir judiciaire » a souligné Françoise Andrieux. Quant à l'efficacité active de la justice, elle implique les notions d'exécution et de sécurité juridique. C'est de manière impartiale que l'agent chargé de l'exécution veillera à ce que les titres exécutoires recoivent l'exécution qu'ils méritent, de manière correcte et nuancée, en tenant compte de l'intérêt du créancier et de la situation du débiteur. L'huissier de justice doit disposer des outils de procédure qui permettent une action efficace et rapide dans le respect de la dignité du débiteur. Il doit avoir le choix des mesures qu'il peut mettre en œuvre en fonction des situations qui se présentent à lui. Après plus de quarante-cinq minutes d'une remarquable démonstration qui a tenu toute l'assistance en haleine, notre éminente consœur a conclu en indiquant que « là où les décisions de justice restent lettres mortes faute d'un corps d'huissiers de justice libéral et indépendant, s'instaure l'insécurité ». Un tonnerre d'applaudissement a alors retenti dans la salle et plus de mille personnes on offert à Françoise Andrieux une émouvante « standing ovation ».

# Afrique | Algérie



Une partie des participants — Some of the participants



Françoise Andrieux (France), rapporteur de synthèse — In charge of the Final Summary Report

Point de grand colloque sans festivités. Les représentants de l'UIHJ, de la

### **Ultimes remerciements**

Un tel colloque n'aurait pas pu s'achever sans des vœux pour l'avenir. Il a ainsi été donné lecture de la Déclaration d'Alger et des recommandations, ci-après reproduites.

Pour conclure, le président Isnard a remercié à nouveau le président Chérif pour la parfaite organisation du colloque et l'a félicité, ainsi que toute son équipe, pour le succès qu'il a rencontré. Il a également à nouveau loué les autorités et le ministre de la justice, Belaiz Tayeb, pour leur soutien indéfectible à l'égard des huissiers de justice d'Algérie et leur reconnaissance envers l'UIHJ.

Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, les invités étrangers et les intervenants ont tous eu l'honneur et la joie d'être invités le jeudi soir à partager le traditionnel méchoui avec le ministre de la justice, au son envoûtant d'un merveilleux orchestre oriental. Le vendredi soir, les festivités se sont poursuivies par une très exotique et très appréciée soirée de gala que chacun gardera en mémoire comme un moment de grande convivialité et de confraternité. C'est ainsi qu'à été écrite une grande page de l'histoire des huissiers de justice d'Algérie.

# La Déclaration d'Alger

L'ensemble des experts ayant participé au deuxième colloque international d'Alger qui vient de s'achever :

- considérant la nécessaire promotion de la profession d'huissier de justice à caractère libéral privé et indépendant inspiré du modèle algérien,
- considérant l'élévation de la qualité du système judiciaire algérien consécutive aux réformes entreprises,
- considérant la qualité des échanges,
- considérant l'urgence d'harmoniser la profession de l'exécution pour faciliter les relations juridiques et économiques dans les pays arabes,

Emettent le vœu que, sous l'égide de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, avec le soutien de l'Union internationale des huissiers de justice et la coopération des autorités algériennes, une manifestation soit très prochainement organisée à Alger en regroupant l'ensemble des pays arabes dans le but de poursuivre l'œuvre entreprise lors de ce deuxième colloque qui servira de référence à leur réflexion commune.

### Recommandations

1

Considérant le caractère indépendant de la profession d'huissier de justice, Considérant que l'huissier de justice est un officier public investi d'une parcelle de l'autorité publique,

L'Union internationale des huissiers de justice et la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie recommandent que l'huissier de justice puisse conduire librement les opérations d'exécution en fonction de son propre choix dans le cadre strict des décisions de justice.

2.

Considérant que la tâche de l'exécution des décisions de justice demeure sensible et déterminante pour l'expression de l'Etat de droit,

Considérant que de nombreux organes contribuent à cette exécution et doivent être reliés entre eux,

L'UIHJ et la CNHJ d'Algérie recommandent d'établir et d'assurer une relation constante entre les différents organes de l'exécution en formalisant les moyens de communications modernes.

L'UIHJ et le CNHJ d'Algérie recommandent de garantir l'indépendance de l'huissier de justice dans l'accomplissement de sa mission.

3.

Considérant que l'huissier de justice est un auxiliaire de justice, Considérant qu'il est un professionnel responsable, L'UIHJ et la CNHJ d'Algérie recommandent aux huissiers de justice d'assurer le respect de strictes règles de droit et de déontologie.

4.

Considérant que l'huissier de justice est au cœur des échanges économiques, Considérant qu'il assure la liaison entre les justiciables,

L'UIHJ et la CNHJ d'Algérie recommandent aux huissiers de justice de rechercher les moyens d'étendre leurs secteurs d'activité au-delà de la seule exécution des décisions de justice.

5.

Considérant la complexité de l'opération d'exécution, Considérant la pluralité des procédures à suivre,

L'UIHJ et la CNHJ d'Algérie recommandent aux huissiers de justice d'assurer au travers de la formation une connaissance approfondie et une mise à niveau sans cesse adaptée.



# 1200 Participants For The International Conference Of Algiers (7 & 8 June 2008)

The National Chamber Of The Judicial Officers Of Algeria Organized On 7 and 8 June 2008 In Algiers, With The Participation Of The Ministry For Justice And In Coordination With The UIHJ, Under The High Patronage Of the President Of The Republic, Abdelaziz Bouteflika, An International Conference Under The Topic: "Promoting The Efficiency Of The Enforcement Of Legal Decisions To Guarantee Investment And Commercial Exchange".



Belaiz Tayeb, ministre de la justice d'Algérie, garde des sceaux, Minister for Justice of Algeria

# **An Exceptional Participation For An Exceptional Conference**

For their second international conference, our Algerian fellow-members wanted something to be remembered. The least which can be said is that they achieved their goal. Everyone will remember the Algiers conference as an exceptional success, as well from the point of view of the quality of the interventions as of that of its organization. 1200 participants from 27 countries, 21 speakers, as well as the presence of Belaiz Tayeb, Minister for justice, and the high authorities of the legal world give an idea of the width of this unprecedented event. During two days, in the huge conference room of the El Aurassi hotel, the interventions impeccably followed one another, crowned by a summary report that will go down in history. Press and media largely relayed this conference with titles as revealing as "A Judicial Officer Must Imply Himself Against Money Laundering" (La Liberté, n°4788 — 9 June 2008) or "The Algerian Statute Of Judicial Officers Proposed As A Model For The Arab World" (La Tribune, n°3940 — 9 June 2008).

The more than 1200 fellow-members and participants could ask many questions to the speakers and the exchanges were rich and varied. Here is a report of the various interventions, starting with a very solemn inaugural session.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ, President of the UIHJ

# Facilitating Relationship Between People And Encouraging Economic Exchanges

In his welcome speech, Mohamed Chérif, president of the National Chamber of the Judicial Officers of Algeria, thanked Abdelaziz Bouteflika, President of the Republic of Algeria, to have agreed to place this event under his high patronage. He announced his feeling of pride and recognition for the degree reached by the profession in Algeria and for the framework in which it evolves. "This profession conveys a message based on the values of justice, equity and the guarantee of social peace. It avoids recession and supports the economic circuit which encourages commercial activities within the framework of legal security. Results can be reached only thanks to free and independent judicial officers" he declared.

Putting in parallel the "Doing Business" report of the World Bank, the conclusions of professor Thomashausen at the time of the 18th international congress of the UIHJ in Tunis in 2003, and the decisions of the European Court of Human Rights, Jacques Isnard, president of the UIHJ, evoked the importance of the independence of the judicial officer as an essential element of the Rule of law. "In the current context where finally constraint is essential, the intervention of the judicial officer, secular arm of civil justice, appears as a necessity. If it were to be different, we would end with a ludicrous and powerless justice, spreading the image of a weakened State" he estimated. Jacques Isnard mentioned his admiration and that of the board of the UIHJ to President Chérif and the organizers of the conference "to have taken up the challenge to propose such a considerable demonstration, undoubtedly one of most important ever organized, in co-operation with the UIHJ, on the African continent". The president of the UIHJ also thanked Belaiz Tayeb and requested him to be his messenger near the president of the Republic tell him how much the UIHJ is sensitive to the marks of interest which he wished to express with regard to the occupation of judicial officer while agreeing to grant his high patronage to this second Algerian international conference. "Now the statute of Algerian judicial officers is amongst the more referent of the profession" he concluded.

Belaiz Tayeb, Minister for justice of Algeria, welcomed all the participants and wished for all a pleasant stay in his country and in "Algiers the White, capital of love and peace", at the time of the seminar of which he recalled was placed under the high patronage of his excellence the president of the Republic, Abdelaziz Bouteflika. The Minister for justice paid homage "to the development of the system of the judicial officers within the framework of the reform, system that was always an example in the complementarity and the sharing



Pendant la cérémonie d'ouverture — During the opening ceremony

of experience in the field". He showed his high knowledge of the history of the UIHJ by indicating that our organization has worked for fifty years at the unification of the occupation of judicial officer and of enforcement procedures in the world, "to facilitate relationship between people and to encourage economic exchanges". Mr. Tayeb recognized the importance of the exchanges of the experience at international level and told about the many reforms to allow legal decisions to find an application and an effective execution. The Minister for justice congratulated Mohamed Chérif and the National chamber of the judicial officers of Algeria to have organized a "demonstration of such a size". Then he declared opened the second international conference of Algiers.

### The Judicial Officer, Bulwark Against Corruption

The participants were invited to visit the many stands which had been set up for the occasion. During this time, those who had chosen to remain in the conference room could view a documentary directed by René Duperray, general secretary of the UIHJ, and by Francoise Andrieux, general reporter of the next congress of Marseilles, on the documents initiating proceedings.

Then Ahmed Ali Salah, director of Civil Affairs and the Seal, presented the broad outlines of the enforcement procedures under the terms of the new Algerian Code of civil and administrative procedure of 2006. After having recalled that the enforcement phase is essential to guarantee civil rights, Mr. Ali Salah indicated that the reforms had stressed the reinforcement of commercial relations and investment, in particular concerning the recognition of foreign decisions on Algerian territory.

The first workshop subject was "Legal security and economic development". Its chairman was Abdesselem Dib, president of Chamber at the Supreme court of Algeria. In his presentation of the workshops, Mr. Dib estimated that development cannot be conceived without quality justice, which is a vain word without a strict execution. "The judicial officer is an essential element of the Rule of law. He shows by the enforcement of decisions the extent of the independence of his capacities. Bulwark against corruption, he contributes to the economic development of the State" he declared. The five intervening judicial officers were Patrick Safar (France), vice-president of the National school of procedure of Paris (ENP), Honoré Aggrey (Ivory Coast), permanent secretary of the UIHJ for central and Western Africa, Dominique Aribaut-Abadie (France), UIHJ expert, Leo Netten (Netherlands), 1st vice-president of the UIHJ, and Francis Guépin (France), member of the board of the UIHJ.

Patrick Safar treated the topic of "The strict enforcement of judgments, guarantee of quality justice". For our fellow-member, the strict enforcement is the implementation of a legal decision which follows not only the wills of the legislator, therefore of the law, but also those of the judge who gives justice. The judicial officer finds himself thus at the crossing of two of the principal capacities which found a democracy, the lawmaking, which expresses the will of the people as a voter of the laws, and the judiciary, which formulates and which modulates this will by passing judgments. As a professional in charge of enforcement, the judicial officer acts as guarantor towards citizens of the respect of these two pillars of the democracy. He must comply with the rules which govern enforcement procedures and ethical rules which govern his profession. In this respect, our fellow-member referred to the professional charter of the UIHJ. A justice of quality must also respect the will of the judge. That requires on behalf of the judicial officer a rigor which generates an absolute respect of the decision of the judge but which must also consider social realities. "Our true social role is there, to apply with rigor but with understanding and flexibility the decisions of the judges given in a precise legislative framework and thus to fully contribute to the image of a justice of quality" concluded the vice-president of the ENP.

### **A Dynamic Reality**

Following this contribution, Honoré Aggrey treated the topic of "the judicial officer, essential element of the Rule of law and guarantor of the democratic institutions". "How the judicial officer can contribute to the making, the maintenance and the reinforcement of the Rule of law? In what way can he be a guarantor of the democratic institutions? What is the Rule of law?" questioned our distinguished fellow-member. To find an answer, he started with the concept of Rule of law as regards justice, evoking this notion as a concept, "a dynamic reality", being the subject of many debates between lawyers, politicians and philosophers. As regards justice, Honoré Aggrey estimated that its characteristic elements were:

- The independence of justice;
- The existence of an effective legal system;
- The access to legal standards, Law and justice;
- A fair trial:
- A reasonable time to examine and give a decision;
- An appeal against legal decisions;
- The enforcement of legal decisions.

And to deduce from it that the absolute respect and the application of these criteria made possible the rising of a professional impossible to circumvent: the judicial officer, essential element of the Rule of law and guarantor of the demo-





Abdesselem Dib, président de chambre à la Cour suprême d'Algérie — President of a Chamber of the Supreme Court of Algeria

cratic institutions. "The judicial officer, privileged auxiliary of justice, is in the middle of any debate on legal institutions. His varied attributions and his field of competence make him one of his essential actors" declared the secretary permanent of the UIHJ. Then he evoked the European Court of Human Rights and its Pini v/Romania case, establishing the judicial officer as an essential element of the Rule of law. "One can deduct from it that the judicial officer, a key component of this device, is guaranteeing democratic institutions since they are defined as being the whole of the fundamental laws which govern the political and social life of a State" he estimated.

In the same vein, Dominique Aribaut-Abdaie exposed the topic of "the effectiveness of the enforcement of judgments: standard of independence of justice".

Endorsing the declaration of Caliph Omar Ibn el Kh'Atab, known as The Fair,
our colleague indicated that "There is no point in saying the law if it is not
enforced". Dominique Aribaut-Abadie estimated initially that the means granted
to judicial officers are a pledge of independence. The State and the legislator,
while allowing judicial officers certain exorbitant prerogatives so that they can
correctly carry out their public service activities which is justice, ensure their
independence. Taking the example of France, she quoted three main principles
in force in her country:

- The State is held to lend its support to enforcement of judgments;
- The refusal of the State to lend its support opens right to repair;
- The judicial officer in charge of a forced enforcement can require the police force.

In a second time, the UIHJ expert developed the topic of independence of judicial officers, essential condition to efficiency. To fulfill his mission, the judicial officer must be kept away from all authorities and from all kinds of influences. He should be subjected to no hierarchy, because the independence of justice does not only mean the independence of the Judge but also that of the judicial officer. Then to notice that investors engage little in the countries which do not offer a legal security and which do not have effective justice, "because they do not have any guarantee in the event of an incident of payment and this is strongly prejudicial to the economy of the country".

### A Regulator And A Stabilizer Of The Economic And Financial Life

Leo Netten then presented the topic of: "The judicial officer: a force against corruption and an asset for the development of economy and investment". The 1st vice-president of the UIHJ pointed out that the activity of the judicial officers is in the tertiary sector, that of services. He is at the disposal of public authorities,



Dominique Aribaut-Abadie (France), membre de l'UIHJ — Member of the UIHJ

private individuals and companies. "Among the Member States of the UIHJ, the majority of judicial officers independently exert their ministry with a statute of public officer" he indicated. They are subjected to various professional rules and of very strict principles of control which constitute a guarantee against corruption. For example, he cannot exert pressures by announcing measures which he could take neither under the terms of his mission, neither under the terms of the law nor under the terms of the title which was given to him. The judicial officer is also an asset for the development of economy. He provides specific services to citizens and businesses: service of documents, enforcement of court decisions, statements of facts, auctions, amicable debt collecting, etc. For Leo Netten, "the judicial officer acts as a regulator and stabilizer of the economic and financial life". Then, the first president of the UIHJ stated that, with globalization, Internet and the disappearance of borders, market economy has spread in almost all countries. An immediate consequence is that the legal system must adapt to this evolution. Industries, banks, energetic sector, telecoms,..., insist more and more for the adoption of international regulations which will secure their investments. He concluded his intervention by estimating that "the judicial officer, with his liberal statute, is undoubtedly an asset in the development of the economy and an important actor for investors, not only because he fights corruption, but also because he is a guarantor that investments carried out will be protected at least at law level".

The first workshop was concluded by the intervention of Francis Guépin on "the judicial officer and the separation of powers".

### To Ensure The Maintenance Of A Family Tie

The second workshop had as subject "the enforcement of legal decisions". It was again placed under the chair of Abdesselem Dib. The four under-topics were treated by six judicial officers: Noureddine Laraba (Algeria), Anne Kérisit and Rose-Marie Bruno (France), ENP and UIHJ expert, Mourad Skander (Tunisia), member of the board of the UIHJ, Abel-Didier Pansard, former President of the ENP, and Abdellah Mebarkia, member of the national Chamber of the judicial officers of Algeria.

Noureddine Laraba and Anne Kérisit treated the topic of the "goods subjected to enforcement measures". Noureddine Laraba evoked the specificities of the Muslim law. Following the example of the Romano-Germanic civil law, in Algeria, all the goods of the debtor are subjected to enforcement measures in the absence of contrary indication of a legal text. A creditor can proceed to several civil enforcement procedures at the same time. There are also protective





Patrick Safar (France), vice-président de l'Ecole nationale de procédure de Paris — Vice-President of the National School of Procedure of Paris

measures resulting in freezing the goods of a debtor. There also exists a certain number of non-attachable goods by law. In a very clear and complete talk, Anne Kérisit developed the topic under a quadruple angle:

- The inheritance of the debtor: an available good belonging to the debtor;
- The consistency of the inheritance;
- The limits to distraint;
- French specificities and the reform of the civil procedures of execution of 1991 and 1992.

Anne Kérisit precisely described the difficulties which can occur when the debtor opposes to distraint while stating that the good does not belong to him, as well as other practical difficulties: joint goods, incidence of marriage settlements, joined bank accounts, etc. She also evoked absolute and relative unavailability. Our colleague then noticed that, from one legislation to another, inheritances are often of a great heterogeneity. "What is necessary, even vital, in a country can appear completely superfluous in others" she pointed out. In the same way, human dignity orders to leave the debtor with enough to survive and to ensure maintenance of a family tie. Hence un-attachable goods to allow "the safeguard of general and some private interests" and the taking into account, in certain countries, of "religious convictions". Anne Kérisit finished her intervention by giving an outline of French specificities through the law provisions of 1991 and 1992.

Rose-Marie Bruno then treated "the various forms of enforcement". She initially evoked the execution in kind, such as the obligations to give or restore, do or not do, which generally turn into damages when not enforced. Our colleague then evoked the history of enforcement on physical person, since the time of Ancient law and the possibility of reducing the debtor to slavery, until the removal of imprisonment for civil debts, to the maintenance of the sole enforcement on goods. This enforcement concerns all goods: tangible and intangible, except when not distrainable. And Rose-Marie Bruno to conclude that "if one can say that the various forms of enforcement adapt to the evolution of the inheritance of the debtors, complexity lies nowadays in the multiplication of commercial exchanges on the scale of the planet".

# A Scenario Written As For A Play

The third under-topic concerned "the various actors of the enforcement of legal decisions" and was treated by Abel-Didier Pansard. The former president of the ENP of Paris distinguished parties and third parties. In civil law, a party is defined as a natural or legal person who takes part in a legal document or a convention. In civil procedure, a party is a natural or legal person committed in a law suit. Then Abel-Didier Pansard precisely defined the quality of a party in

civil enforcement procedure, being the creditor, holder of a personal right, or the debtor, related to the creditor by this personal right. Concerning the concept of third parties, he specified that in civil law, the third party designates a person unconcerned by a legal document, and that in process law, the third party is the person who is neither the applicant nor the defendant. In civil enforcement procedure, the third party is the person who is neither creditor nor debtor, but which can be subjected to certain obligations with respect to creditors and debtors, in particular within the framework of seizure between his hands or when required, i.e. solicited in the capacity of knowing, witness or anybody likely to provide information. "The scenario is thus written as for a play and each actor must play his part by respecting it under prosecution" ended our fellow-member.

Mourad Skander and Abdellah Mebarkia completed the speech of Abel-Didier Pansard by presenting the enforcement bodies. For Tunisia, the analysis of the texts which compose the corpus of enforcement measures in this country shows a duality of systems. In the first system, enforcement is carried out by judicial officers out of the courts. This system reveals them as a principal body of enforcement. In the second system, of exception, enforcement supposes the exercise of an action lead by the parties under the aegis of the judge, this last being considered as a secondary enforcement body. In the first system, the judicial officer plays the central role, says our fellow-member Skander: only judicial officers must enforce court decisions. At the sides of the judicial officers, the law places at their disposal auxiliaries who have the duty to assist them so that they can conclude their mission of execution: prosecuting attorneys, public prosecutors, commanders and officers of the police force. They are, according to the terms of the "enforcement formula", held to lend assistance in order to carry out enforcement. Concerning the secondary bodies, Mourad Skander evoked initially the attributions of enforcement entrusted to judges. He indicated that enforcement judges, specialized in disputes in enforcement matters, do not exist in Tunisia. It appears of great importance in other systems of the Arab countries or in France. But they does not take part in the enforcement procedures themselves. In the Tunisian system, the judge himself exerts some enforcement attributions. These attributions refer in particular to the validation of arrestments and the sale of real estates. However, our fellow-member evoked the limits of the system of judiciarized enforcement. For him, this system appears increasingly archaic insofar as it generates a considerable waste of time and useless expenses to regulate an often artificial dispute. The more so as the increase in the mass contentious is not balanced by an increase in the legal personnel. Hence the necessity for setting up new standards adapted to the nature of each profession:

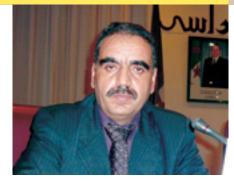




Anne Kérisit (France), membre de l'UIHJ, member of the UIHJ



Noureddine Laraba, huissier de justice à Alger (Algérie), judicial officer in Algiers (Algeria)



Abdellah Mebarkia, membre de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie — Member of the National Chamber of the Judicial Officers of Algeria

- The judge to say the law;
- The lawyer to represent parties;
- The judicial officer to carry out enforcement of judgments.

# **A Public Service Activity**

The third workshop was placed under the moderation of Francis Guépin. It had as subject: "Enforcement Professionals - the judicial officer". It included the interventions of four judicial officers: Adrian Stoïca (Romania), member of the board of the UIHJ, Patrick Sannino (France), treasurer of the National chamber of the judicial officers of France, Akli Menaoum (Algeria) and Mathieu Chardon (France), 1st secretary of the UIHJ.

Adrian Stoïca treated the "various statutes of enforcement agents". For our fellow-member, distraint, often regarded as the second level of a lawsuit, represents the guarantee of the achievement of an enforceable title, guarantee in close correlation with the independence and the impartiality of the enforcement agent. He began his presentation by recalling the destiny of debtors in the Ancient Rome, by putting it in parallel with the statute of enforcement agents (apparitor, soterim, viatores, officials or executores). Adrian Stoïca indicated that the first known shape of enforcement agents with liberal statute appeared in France in 1560, under Charles IX. "This statute, later improved, was highlighted in the French internal law and then in the internal law of other countries like a model of guarantee offered to citizens for the whole distraint procedure, considering which it is in narrow correlation with the independence and impartiality which is necessary for him" he specified. Statute of public servant or judicial officer with liberal statute? he asked himself. An enforcement agent with a liberal statute is a liberal, private and independent professional, who holds the monopoly of distraint under the terms of a delegation of public authority granted to him by the State. It is a public service activity that constitutes an integral part of the administration of justice. Some States adopts the principle of externalization of the public services with an aim of reducing the budget of the State, of simplifying the apparatus of State and of ensuring improvement of the quality of these services in the interest of their recipients. This autonomy is carried out by making this professional body liable while it voluntarily accepts to comply with unquestionable ethical and professional rules. After having specified the other bodies of distraint which exist in particular in Romania, the speaker concluded that the fact that distraint is carried out by several bodies weighs down this activity. This is why he estimated that the legislator must create only one category of enforcement body which fills all conditions required by the Rule of law, mainly the independence and the impartiality of those compared to all the participants in the distraint.

# A Private, Liberal And Independent Professional

Patrick Sannino then centered his intervention on the judicial officer, a liberal, private and independent professional. For him, the transfer by a State of some of its prerogatives is not without conditions. The triple responsibility to which the judicial officer is subjected (civil, penal, disciplinary) and the tariff are there to prove it. But the quality of public and ministerial officer of the French judicial officer should not occult the fact that, in spite of the supervision which the State exerts on him, the judicial officer is also — and it is there the force of the model which exists in particular in France — a private, liberal and independent professional. Our fellow-member successively examined the three wings of the triptych of this model "which combines the effectiveness of the freedom of a business to the guarantees of control of the Official Authority". These capacities could be those of civil servants of the State, but, "it should be mentioned that the effectiveness of enforcement is definitely higher in countries which, like France, wished to delegate such missions to professionals who are not civil servants". Like any liberal professional, the judicial officer is subjected to a disciplinary responsibility with respect to his fellow-members. He is also subjected to a tariff and he is civilly liable when he causes damages to somebody. Concerning his independence, the judicial officer is indeed not subjected to the authority of a superior, like a civil servant can be towards his authority. Control of the public prosecutor is made especially to guarantee the effectiveness and the efficiency of his activity. It makes it possible to check that the judicial officer exerts his duty in accordance with ethical and statutory rules.

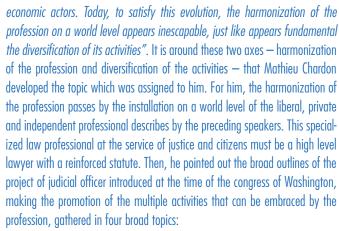
Akli Menaoum showed the characteristics of the model of Algerian judicial officer. The liberal profession of judicial officer which was in force before and after independence (1962) was temporarily removed in 1965 then reintroduced in 1991. Our fellow-member indicated that the law of January 20th, 2006 came to reorganize the profession by maintaining its statute of regulated liberal profession. This law gave more capacities to the judicial officers who exert today almost the whole of the activities recommended by the UIHJ in its project in favor of a multi-field judicial officer.

# A Law Professional At the Service Of Justice, Citizens And Economic Actors

To close the third workshop, Mathieu Chardon treated the topic of "New prospects for the occupation of judicial officer in the 21st century". For the first secretary of the UIHJ, "since its creation, in 1952, one of the objectives of the UIHJ is to contribute to the creation of a judicial officer harmonized around principles which aim at raising the profession to a row of excellence so that it fulfills its role fully: to be at the service of justice, citizens and the



Abel-Didier Pansard, ancien président de l'Ecole nationale de procédure de Paris — Former President of the National School of Procedure of Paris



- Activities relating to enforcement of legal decisions and service of documents;
- Activities relating to search, constitution and conservation of evidence;
- Harmonized complementary activities;
- Activities of counseling and legal advice.

"Justice is a need, an indispensable condition of social development and economic. Without the help of judicial officers, can one speak about justice? To think of new prospects for the occupation of judicial officer in the 21st century is essential for its future" concluded our fellow-member.

### **A Perfume Of Harmony**

Then came the time of the always delicate and very awaited summary report. The one presented by Francoise Andrieux constituted the summit of two days where presentations shone by their qualities and complementarities. "When you look closely at the program of these two days conference, there floats a perfume of harmony. Throughout the many topics we heard speakers of various horizons and legal cultures, and yet no cacophony, no discordance: the full orchestra of justice was perfectly in tune and allowed us to hear one of its most beautiful symphonies!" Francoise Andrieux declared as prolegomena of her speech. In a Rule of law, the State must be expressly held responsible to carry out legal decisions. Making the effectiveness of these decisions depend on the goodwill of the ones who pronounce them would be unconstitutional. That would be equivalent to denying to justice the capacity conferred to it by fundamental law. Effectiveness thus implies efficiency, she said at the end of a legal analysis of these two concepts. And to continue: "We can consider that



Patrick Sannino, trésorier de la Chambre nationale des huissiers de justice de France — Treasurer of the French National Chamber of Judicial Officers

exists a passive effectiveness of justice, which I will connect to the organization of justice and thus to its actors and bodies and to their respective attributions, and an active effectiveness, which I will connect to its enforcement of legal decisions, quarantor and driving force of legal security and economic development". The passive effectiveness is appreciated in comparison with the organization of justice through its actors, judges, enforcement agents and other bodies. The judge must be released of the constraints of enforcement and his role circumscribed to the application of legal provision taking into consideration the cases which are subjected to him. He must also solve the difficulties which are exposed to him. Liberal and independent professional judicial officers are the guarantors of the effectiveness of civil rights, being in the delivery of secured data or in the effective enforcement of court decisions."The independence of the liberal judicial officer is initially an independence with regard to all powers, including judicial power" underlined Francoise Andrieux. As for the active effectiveness of justice, it implies concepts of enforcement and legal security. It is impartially that the enforcement agent will make sure that enforceable titles are duly enforced, in a correct and subtle way, by taking account of the interest of the creditor and the situation of the debtor. The judicial officer must have the tools of procedure which allow an effective and fast action while respecting the dignity of the debtor. He must have the choice of the measures which he can take according to the situations occurring to him. After more than forty-five minutes of a remarkable demonstration which held the assistance speechless, our eminent colleague concluded by indicating that "where the legal decisions remain dead letters for lack of a body of liberal and independent judicial officers, insecurity is established". A thunder of applause then resounded in the room and more than a thousand people gave Francoise Andrieux a memorable standing ovation.

### **Last Thanks**

Such a conference could not have been completed without wishes for the future. Thus was read out the Declaration of Algiers and recommendations, reproduced hereafter.

To conclude, president Isnard again thanked president Chérif for the perfect organization of the conference and congratulated him, and his team, for the success which it met. He also again praised the authorities and the Minister for justice, Belaiz Tayeb, for their unwavering support with regard to the judicial officers of Algeria and their recognition towards the UIHJ.



Akli Menaoum, huissier de justice (Algérie) — judicial officer (Algeria)

But no great conference without festivities. Representatives of the UIHJ and of the National chamber of the judicial officers of Algeria, as well as foreign guests and speakers all had the honor and the joy of being invited on Thursday evening to share the traditional lamb barbecue with the Minister for justice, to the spellbinding sound of a wonderful Eastern orchestra. On Friday evening,



Mathieu chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ — 1st Secretary of the UIHJ

the festivities continued with a very exotic and very appreciated gala evening that each one will keep in memory as a moment of great conviviality and confraternity. Thus was written an important page of the history of the judicial officers of Algeria.

# **The Declaration Of Algiers**

The whole of the experts having taken part in the second international conference of Algiers which has been just completed:

- Considering the necessary promotion of the occupation of a private and independent judicial officer inspired by the Algerian model,
- Considering the rise in the quality of the Algerian legal system consecutive to the reforms undertaken,
- Considering the quality of the exchanges,
- Considering the urgency to harmonize the profession of enforcement to facilitate legal and economic relations in the Arab countries,

Express the wish that, under the aegis of the National chamber of the judicial officers of Algeria, with the support of the UIHJ and the co-operation of Algerian authorities, a conference is organized very soon in Algiers by gathering the whole of Arabic countries with an aim of continuing the work undertaken at the time of this second conference which will be used as reference to their common reflection.

# Recommendations

### 1.

- Considering the independent character of the occupation of judicial officer,
- Considering that the judicial officer is a public officer invested of a part of the public authority,

The UIHJ and the National Chamber of the judicial officers of Algeria (hereafter NCJO of Algeria) recommend that judicial officers freely lead enforcement operations according to their own choice within the strict framework of legal decisions.

# 2.

- Considering that the task of enforcing legal decisions remains sensitive and determining for the expression of the Rule of law,
- Considering that many bodies contribute to this enforcement and must be connected to each other,

The UIHJ and the NCJO of Algeria recommend to establish and ensure a constant relationship between the various bodies of enforcement by formalizing modern means of communication,

The UIHJ and the NCJO of Algeria recommend to guarantee the independence of the judicial officers in the achievement of their mission.

### 3.

- Considering that the judicial officer is an auxiliary of justice,
- Considering that he is a responsible professional,

The UIHJ and the NCJO of Algeria recommend to judicial officers to ensure the respect of strict legal and ethical provisions.

### 4.

- Considering that the judicial officer is in the middle of the economic exchanges,
- Considering that it ensures connection between citizens,

The UIHJ and the NCJO of Algeria recommend to judicial officers to seek the means of extending their branches of industry beyond the sole enforcement of legal decisions.

### 5.

- Considering the complexity of the enforcement operation,
- Considering the plurality of the procedures to be followed,

The UIHJ and the NCJO of Algeria recommend to judicial officers to ensure through training a thorough knowledge and a unceasingly high level.



Robert Bonou, président honoraire de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin — Honorary President of the National Chamber of the Judicial Officers of Benin

# Hommage au président Robert Bonou, président honoraire de la CNHJ du Bénin

Le 3 novembre 2007, en présence de Gustave Anani Kassa, ministre de la justice du Bénin, dans la prestigieuse enceinte du Palais des congrès de Cotonou, s'est déroulée la cérémonie d'élévation à la dignité de président honoraire de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin de Me Robert Bonou.

### Une grande figure de notre profession

Cette manifestation était empreinte d'un caractère national et international d'envergure puisqu'elle était parrainée par le ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, Gustave Anani Kassa et par Jacques Isnard, président de l'UIHJ. Les médias avaient puissamment relayé l'événement qui figurait au programme des journaux télévisés nationaux.

Parmi les personnalités qui avaient tenu à honorer de leur présence la cérémonie officielle nous pouvions noter M. Saturnin Affaton, directeur des Affaires civile et pénales, M. Guy Ogoubigi, président de la cour d'appel, Mme Séverine Lawson, ancienne procureur général et agent judiciaire du Trésor, Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique centrale et occidentale, et Claudine Mougni, secrétaire du Conseil de direction de l'UFOHJA.

La Chambre nationale était réunie au grand complet autour de son président, Hortense Bankolé de Souza, et de Me Georges Almeida, secrétaire, Monique Kotchoffa, trésorier, et de l'ensemble des huissiers de justice du pays.

Robert Bonou est une grande figure de notre profession. Huissier de justice depuis novembre 1969, il a participé à l'élaboration des textes fondamentaux régissant la profession au Bénin. Il est aussi à l'origine de la publication de l'ordonnance du 19 juin 1971 portant statut des huissiers du Dahomey (ex Bénin).

Nommé président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin en 1996, il a rempli ses fonctions jusqu'en 2007. Me Robert Bonou est devenu huissier de justice honoraire par décret du 18 mai 2006. Dans le domaine international, on se souvient que le président Bonou était l'un des « compagnons de l'Appel de Dakar » d'avril 1996 et qu'il a présidé les élections du congrès international de l'UIHJ à Tunis de 2003.

### Un militant pour le statut de l'huissier de justice libéral

Au sein de l'UIHJ, le président Bonou est très apprécié pour son sens de l'analyse et pour ses prises de positions toujours empreintes de bon sens.

Remarquable orateur, il n'a cessé de militer pour le développement du statut libéral, pour l'élévation des qualités juridiques et professionnelles de l'huissier de justice et pour le respect des règles de l'Etat de droit.

Autant de valeurs et de mérites que devaient mettre en exergue les allocutions successives de Gustave Anani Kassa, Jacques Isnard et Hortense Bankolé de Souza.

D'autres orateurs et amis devaient encore intervenir pour rappeler les différents traits plus intimes de Me Bonou car liés à des souvenirs anciens et amicaux. A l'issue des interventions, le président Bonou devait recevoir du ministre de la justice les insignes le conférant dans sa dignité ainsi que le diplôme d'honneur et la médaille de l'UIHJ, délivrés par le président Isnard.

Les propos de tolérance et d'amitié universelle exprimés par le président Bonou dans son discours en réplique devaient résonner, parmi l'assistance, comme une ode à la fraternité entre les hommes.

En définitive, voilà un événement rare ponctué par une brillante manifestation empreinte d'une grande générosité et de beaucoup de profondeur humaine.



Jacques Isnard remet à Robert Bonou la médaille de l'UIHJ — Jacques Isnard gives Robert Bonou the medal of the UIHJ



M. et Mme Bonou — Mr and Mrs Bonou

Robert Bonou, durant son allocution — Robert Bonou, during his speech



# A Tribute to Robert Bonou, Honorary President of the NCJO of Benin

On 3rd November 2007, in the Presence of Gustave Anani Kassa, Minister of Justice of Benin, in the Prestigious Congress Center of Cotonou, Took Place the Official Ceremony by Which Robert Bonou was Elevated to the Dignity of Honorary President of the National Chamber of Judicial Officers of Benin.

### **A Great Figure of Our Profession**

This demonstration was both marked with a national and international nature since it was sponsored by the Minister of Justice, of Legal Affairs and of Human Rights, Gustave Anani Kassa, and by Jacques Isnard, president of the UIHJ. The media had strongly relayed the event which appeared in the news programs on national televisions.

Among the personalities which had made a point of honouring with their presence the official ceremony we could note Mr. Saturnin Affaton, Director of the Civil and Criminal Affairs, and Mr. Guy Ogoubigi, President of the Court of Appeal, Mrs Séverine Lawson, Former Attorney General and Agent of the Treasury, Honoré Aggrey, permanent secretary of the UIHJ for Central and Western Africa, and Claudine Mougni, secretary of the Board of management of the UFOHJA.

The National Chamber joined together around its President, Hortense Bankolé de Souza, and Georges Almeida, secretary, Monique Kotchoffa, treasurer, as well as the whole of the judicial officers of the country.

Robert Bonou is a great figure of our profession. A judicial officer since November 1969, he took part in the drafting of the fundamental texts governing the profession in Benin. He is also at the origin of the publication of the Law of June 19, 1971 bearing statute of the judicial officers of Dahomey (former Benin).

Appointed President of the National Chamber of judicial officers of Benin in 1996, he fulfilled his functions until 2007. Robert Bonou became an honorary judicial officer by decree of May 18, 2006. In the international field, one remembers that President Bonou was one of the "Companions of the Call of Dakar" of April 1996 and that he chaired the elections of the UIHJ international congress of Tunis in 2003.

### A Promoter of the Statute of the Liberal Judicial Officer

Within the UIHJ, President Bonou is well respected for his sense of analysis and for his standpoints which always go in the right direction.

A remarkable speaker, he did not cease to promote the development of the liberal statute, the rise in the legal and professional capacities of the judicial officer and the compliance with the Rule of Law.

These aspects of his personality were emphasized by each of the successive short speeches of Gustave Anani Kassa, Jacques Isnard and Hortense Bankolé de Souza.

Other speakers and friends were to still intervene to point out various more intimate features of Mr Bonou as they were related to old and friendly memories.

At the end of the interventions, President Bonou was to receive from the minister of justice the badges conferring him in his dignity as well as the diploma of honour and the medal of the UIHJ, delivered by President Isnard.

The remarks of tolerance and universal friendship expressed by President Bonou in his return speech were to resound, among the assistance, like an ode to brotherhood between men.

Ultimately, here is a rare event punctuated by a brilliant demonstration marked with a great generosity and human depth.

Jacques Isnard, Hortense Bankolé de Souza



Les participants à la cérémonie — The participants of the ceremony



Honoré Aggrey, Jacques Isnard, Robert Bonou





De G. à D.: Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique centrale et occidentale, Robert Bonou, Gustave Anani Kassa, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme du Bénin, Ortense Kankolé de Souza, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, Jacques Isnard, président de l'UIHJ — From L. to R.: Honoré Aggrey, Permanent Secretary of UIHJ for Central and Western Africa, Robert Bonou, Gustave Anani Kasso, Minister for Justice, Legal Affairs and Human Rights of Benin, Ortense Bankolé de Souza, President of the National Chamber of the Judicial Officers of Benin, Jacques Isnard, President of the UIHJ

# Afrique | Burkina Faso



# Colloque international de Ouagadougou : l'huissier de justice libéral garant de l'Etat de droit

L'UIHJ et l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja) ont organisé des 5 au 7 septembre 2007 au « pays des hommes intègres » à Ouagadougou (Burkina Faso), un colloque international réunissant neuf pays africains et auquel a participé le ministre de la justice du Burkina Faso, Zakalia Koté

# Assurer la promotion de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 en Afrique

La visite de la délégation de l'UIHJ, menée par son président, Jacques Isnard, a débuté le 5 septembre par une conférence des présidents des chambres nationales d'huissiers de justice d'Afrique centrale et occidentale.

Après avoir accueilli et souhaité la bienvenue à chacun pour ce 3° séminaire au Burkina Faso, Jacques Isnard a fait le rapport de son intervention et des débats très intéressants qui venaient d'avoir lieu à La Haye les 30 et 31 août, lors d'un colloque réunissant les chefs des cours suprêmes d'Afrique francophone. Il a invité chaque participant à prendre attache auprès de son autorité de tutelle pour faire connaître la profession d'huissier de justice, la convention de La Haye du 15 novembre 1965 et la nécessité pour leur pays d'y adhérer, indiquant qu'il avait dorénavant pris l'engagement de consacrer trente minutes d'information sur cette convention de La Haye lors de chaque séminaire africain à venir. Un tour de table a été ensuite organisé, permettant à chacun de faire le point sur les derniers événements dans la profession d'huissier de leur pays et d'exprimer leurs attentes par rapport à l'UIHJ.

# Des projets d'actes uniformes pour l'Ohada

Jacques Isnard a ensuite indiqué que le projet d'acte uniforme relatif au statut des huissiers de justice en Afrique, adopté à Abidjan, avait été déposé officiellement auprès de Mamadou Dagra, ministre de la justice du Niger, qui préside actuellement le Conseil des ministres de l'Ohada et qu'il était confiant quant à

Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of UIHJ





Pendant la cérémonie d'ouverture — De G. à D. : Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ, Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Zakaria Koté, ministre de la justice du Burkina Faso — During the opening ceremony, from L. to R. : Honoré Aggrey, Permanent Secretary of UIHJ, Yacine sene, Vice-President of UIHJ, Jacques Isnard, President of UIHJ, Zakaria Koté, Ministry for Justice of Burkina Faso

son adoption. Il a invité les présidents des chambres nationales d'huissiers de justice à en faire la promotion auprès de leurs autorités de tutelle.

Il a indiqué que trois projets de statut uniforme étaient actuellement en préparation : le premier sur le statut des huissiers de justice, le deuxième sur l'exequatur, et le troisième sur la transmission des actes.

S'agissant de l'Institut international de droit judiciaire privé et du droit de l'exécution, il a regretté l'absence de participation d'étudiants du continent africain au concours récemment organisé conjointement par l'UIHJ et l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) et il a invité chaque président à s'impliquer davantage pour le concours qui sera organisé l'année prochaine.

Il a par ailleurs fait part de la fusion de l'Institut avec le congé individuel formation (CIF) et la création par l'UIHJ d'un conseil scientifique qui réunira des professeurs de droit du monde entier, souhaitant y associer bien évidemment des professeurs du continent africain.

Jacques Isnard a ensuite évoqué la réforme envisagée de l'Ufohja quant à la désignation de son conseil de direction et des conférenciers, tout en souhaitant associer désormais des magistrats et des professeurs de droit aux prochains séminaires.

Il a ensuite évoqué la prochaine conférence interafricaine de Johannesburg, concrétisation de l'opération Cadat (Cape Town — Dakar — Tunis), qui aura lieu en octobre prochain.

Jacques Isnard a évoqué très brièvement la charte professionnelle présentée en novembre 2004 à Paris qui n'a pas encore été signée par tous les pays

Une partie du public — A part of the public



De G. à D. — From L. to R. : Jean-Michel Rouzaud (France), vice-président de l'ENP — Vice-President of the ENP, Claudine Mougni (Bénin), expert Ufohja — Honoré Aggrey



Réception au ministère de la justice — Meeting at the ministry of Justice



Jacques Isnard, Kokoé Gaba Dos Reis présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Toqo — President of the National Chamber of the judicial officers of Toqo

Rue de Ouagadougou — A road in Ouagadougou



ainsi que la proposition de collaboration du Fonds africain de garantie et de coopération économique (Fagace).

Pour terminer, Jacques Isnard a fait le point sur l'extension des membres du continent africain à l'UIHJ (Mauritanie, République centrafricaine, ...).

Il a évoqué le calendrier 2008. Le Gabon a fait acte de candidature pour organiser un séminaire en février et le Togo en juin. Jacques Isnard a rappelé qu'un troisième pays pouvait faire acte de candidature pour septembre.

### 3° colloque au pays des hommes intègres

Pour ce 3° colloque organisé au « pays des hommes intègres » (traduction française de Burkina Faso), le thème principal retenu était « l'huissier de justice libéral garant de l'Etat de droit ».

La délégation de l'UIHJ était menée par Jacques Isnard, président, Jean Michel Rouzaud, vice président de l'ENP et Anne Kérisit, membre de l'UIHJ et experte Ufohja.

Dans son discours d'ouverture, Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso, a salué la présence des personnalités membres des institutions républicaines et du corps judiciaire du Burkina Faso ainsi que celles des délégations du Mali, Togo, Bénin, Tchad, Côte d'ivoire, Niger, Cameroun, Sénégal et France.

Il a insisté sur l'obligation d'avoir un huissier de justice libéral et indépendant et la nécessité pour sa profession au Burkina Faso de se voir dotée des textes adéquats et des moyens financiers pour pouvoir exercer son ministère dans cette optique, faisant ainsi un appel du pied direct au ministre de la justice présent au sujet des textes que la profession attend toujours.

Il a rappelé que l'huissier de justice aurait ainsi les moyens d'être alors totalement garant de l'Etat de droit et des droits des justiciables.

Il a enfin remercié chaleureusement Jacques Isnard, « l'Africain », de tous les efforts qu'il ne cesse de déployer pour la profession d'huissier dans le monde et en Afrique.

# Un colloque au cœur des préoccupations de Blaise Compaoré, président de la République du Burkina Faso

Dans une intervention très attendue, Zakalia Koté, garde des Sceaux, ministre de la justice, a souligné combien le thème central du colloque était au cœur des préoccupations tant de Blaise Compaoré, président de la République, empêché et qu'il représentait ce jour, que du gouvernement auquel il appartenait. Il a rappelé que le Burkina Faso est un Etat de droit, que l'huissier de justice trouve toute sa place dans le contexte politique et économique du pays et qu'il peut être considéré comme le garant de l'Etat de droit parce qu'il bénéficie d'une

Une partie du public — A part of the public



# Africa | Burkina Faso



formation de qualité, critère premier d'efficacité. Il a insisté sur le fait qu'il était à l'écoute de cette profession qu'il respectait et qui était un maillon essentiel de la machine judiciaire.

Deux jours d'intenses échanges ont suivi avec la participation de nombreux intervenants :

- Rodrigue Ilboudo, représentant Honorine Méda, directrice des affaires civiles, pénales et du sceau, qui a fait part de son sentiment sur la profession d'huissier au Burkina Faso, constat et attentes;
- Severin Somda, huissier de justice, président de la Chambre nationale des huissiers du Burkina Faso ;
- Claudine Mougni, huissier de justice (Bénin), experte Ufohja ;
- Firmin Kambou, huissier de justice à Ouahigouya (Burkina Faso), formateur, qui est intervenu sur le thème de la saisie immobilière ;
- Issa Kindo, procureur près le tribunal de grande instance de Ouagadougou, qui est intervenu sur l'exécution en matière pénale et contre l'Etat ;
- Jean-Claude Birika, conseiller à la Cour de cassation, qui a évoqué très brillamment la nullité des actes de procédure ;
- Victor Sanou, huissier de Justice à Bobo-Dsso (Burkina Faso), formateur, qui est intervenu sur la vente forcée des biens meubles et la responsabilité de l'huissier de justice après la vente;
- Ignace Yerbanga, inspecteur général des Services judiciaires du ministère de la justice, qui s'est appliqué à définir les notions d'éthique et de déontologie dans la profession d'huissier de justice et les sanctions dont celui-ci peut passible, rappelant qu'une chambre nationale forte et structurée était nécessaire en la matière, et plus particulièrement au Burkina Faso, ainsi que le demande la profession elle-même;
- Anne Kerisit, huissier de justice (France), expert Ufohja;
- Jean-Michel Rouzaud, huissier (France), vice-président de l'ENP;

À la suite de la conférence, la délégation de l'UIHJ et de l'ENP ainsi que les représentants de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso ont été reçues par le ministre de la Justice, au ministère de la Justice, et à la Cour de cassation. À n'en pas douter, comme en ont témoigné les nombreux medias qui ont couvert l'événement, la venue de l'UIHJ au Burkina Faso et la tenue du colloque aura contribué à renforcer la profession d'huissier de justice au pays des hommes intègres.

De G. à D.: Billy Outtara, président du comité d'organisation, Zakaria Koté, ministre de la justice du Burkina Faso, Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso, Jacques Isnard, président de l'UIHJ — From L. to R.: Billy Outtara, president of the Organizing Committee, Séverin Somda, President of the National Chamber of the Judicial officers of Burkina Faso, Jacques Isnard, President of UIHJ



# International Conference in Ouagadougou: the Liberal Judicial Officer as an element of the Rule of Law

The UIHJ and the African Judicial Officers Training Unit (Ufohja) Organized from September 5th to 7th 2007 in the "Country of Honest Men" in Ougadougou (Burkina Faso), an International Conference Joining Together Nine African Countries and in which Took Part Zakalia Koté, Minister for Justice of Burking Faso.

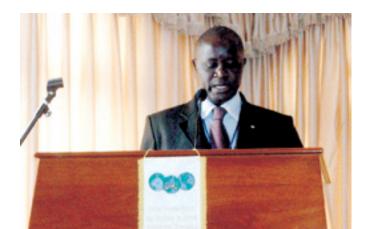
# Ensuring the Promotion of the Hague Convention of November 15th, 1965 in Africa

The visit of the delegation of the UIHJ, lead by its president, Jacques Isnard, began on September 5th with a conference of the presidents of the national chambers of judicial officers of Central and Western Africa.

After having welcomed each one for this 3<sup>rd</sup> seminar in Burkina Faso, Jacques Isnard made a report of his allocution and the very interesting debates which had just taken place in the Hague from August 30th and 31st, at the time of a conference bringing together the heads of the Supreme Courts of French-speaking Africa. He invited each participant to get close to their Official Authorities to ensure the promotion of the occupation of judicial officer, The Hague Convention of November 15th 1965 and the need for their country to join it, indicating that he had henceforth undertaken to devote thirty minutes of information on this convention at the time of each African seminar to come.

A round table was then organized, making it possible for each one to give a progress report on the last events in the occupation of judicial officers in their country and to express their expectancies relating to the UIHJ.

Séverin Somda, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso - President of the National Chamber of the Judicial officers of Burkina Faso



# Afrique | Burkina Faso



Réception à la Cour de cassation — Meeting at the Supreme Court

# **Uniform Acts Projects for Ohada**

Jacques Isnard then said that the Uniform Act project relating to the statute of the judicial officers in Africa, voted in Abidjan, had been lodged officially with Mamadou Dagra, the Minister for Justice of Niger who currently chairs the Council of the Ministers for Justice of Ohada and who is confident regarding its adoption. He invited the presidents of the national chambers of judicial officers to ensure its promotion near their Official Authorities.

He indicated that three projects of uniform acts were currently in preparation: the first on the statute of the judicial officers, the second on the exequatur and the third on the transmission of documents.

Regarding the International Institute of Private Legal Law and of enforcement Law, he regretted the absence of participation of students of the African continent in the contest recently organized jointly by the UIHJ and the National school of procedure of Paris (ENP). He invited each president to become more involved in the contest which will be organized next year.

In addition, he announced the merging of the Institute with the Individual Training Leave and the creation by the UIHJ of a scientific council which will bring together law professors of the whole world, obviously including professors of the African continent.

Jacques Isnard then evoked the reform under consideration of Ufohja as for the designation of its board of management and of the lecturers, wishing to associate from now on magistrates and law professors for the next seminars.

He then evoked the next inter African conference which will take place in Johannesburg next October, as it will materialize the Cadat (Cape Town - Dakar - Tunis) operation.

Jacques Isnard very briefly evoked the professional charter presented in November 2004 in Paris which is not yet signed by all the countries as well as the proposal of a collaboration of the African Fund of Guarantee and Economic Cooperation (Fagace).

De G. à D. From L. to R.: M. Keita, Firmin Kamdou (Burkina Faso), Anne Kérisit (France), expert Ufohia



At last, Jacques Isnard gave a progress report on the extension of the members of the African continent to the UIHJ (Mauritania, Central African Republic, etc.)

He evoked the 2008calendar. Gabon proposed to organize a seminar in February and Togo in June. Jacques Isnard pointed out that a third country could apply for a September conference.

# 3<sup>rd</sup> Conference in the Country of Honest Men

For this 3<sup>rd</sup> conference organized in the "country of honest men" (the English translation of Burkina Faso), the main selected theme was "the liberal judicial officer as an essential part of the Rule of law".

The delegation of the UIHJ was lead out by Jacques Isnard, president, Jean Michel Rouzaud, vice-president of the ENP and Anne Kérisit, member of the UIHJ and Ufohja expert.

In his opening speech, Séverin Somda, president of the National Chamber of the judicial officers of Burkina Faso, greeted the presence of the members of the Republican institutions and the legal body of Burkina Faso like those of the delegations of Mali, Togo, Benin, Chad, Ivory Coast, Niger, Cameroon, Senegal and France.

He insisted on the obligation to have a liberal and independent judicial officer and the need for his profession in Burkina Faso for being equipped with adequate provisions and financial means to be able to exert its ministry accordingly, thus addressing to the present Minister for justice about the provisions awaited by the profession.

He recalled that the judicial officer would thus have the means of being full essential elements of the Rule of law and guarantors of the rights of the citizens.

He finally cordially thanked Jacques Isnard, "the African", for all his efforts for promoting the occupation of judicial officers in the world and in Africa.

# A conference in the heart of the concerns of Blaise Compaoré, President of the Republic of Burkina Faso

In a very awaited speech, Zakalia Koté, Minister for Justice, underlined how much the central theme of the conference was in the heart of the concerns so much of Blaise Compaoré, President of the Republic who he represented this day, as of the government to which he belonged. He recalled that Burkina Faso is a State of law, that the judicial officer have their place in the political and economic context of the country and that he can be regarded as the essential element of the Rule of law because he profits from a quality training, which is a proof of his efficiency. He insisted on the fact that he was being attentive to the needs of this profession which he respected and which is an essential link with the court system.

Pendant la conference des presidents — During the Conference of the Presidents



# **Afrique | OHADA**

Two days of intense exchanges followed with the participation of many speakers:

- Rodrigue Ilboudo, representating Honorine Méda, director of the civil cases, penal and of the seal, who shared his feelings on the occupation of judicial officers in Burkina Faso;
- Séverin Somda, judicial officer, President of the National Chamber of judicial officers of Burkina Faso;
- Claudine Mougni, judicial officer (Benin), Ufohja expert;
- Firmin Kambou, judicial officer in Ouahigouya (Burkina Faso), trainer, who intervened on the topic of the seizure of property;
- Issa Kindo, prosecutor at the Supreme Court of Ouagadougou, who intervened on the enforcement in criminal matters and against the State;
- Jean-Claude Birika, adviser at the Supreme Court, who very brilliantly evoked the nullity of the procedural documents;
- Victor Sanou, judicial officer in Sore-Dsso (Burkina Faso), trainer, who intervened on the compulsory sales of movable properties and the liability of the judicial officer after the sale;
- Ignace Yerbanga, general inspector of the Legal services at the Ministry for
  Justice, who endeavored to define the concepts of ethics and deontology in
  the occupation of judicial officer and the sanctions attached to his occupation,
  recalling that a strong and structured national chamber was necessary on
  the matter, and more particularly of Burkina Faso, as the profession itself
  required:
- Anne Kerisit, judicial officer (France), Ufohja expert;
- Jean-Michel Rouzaud, usher (France), vice-president of the ENP.

After the conference, the delegation of the UIHJ and of the ENP, as well as the representatives of the National Chamber of judicial officers of Burkina Faso were invited at the ministry of Justice where the met the Ministry for Justice. They also had a meeting at the Supreme Court. For sure, as shown the large coverage of the event by the media, the visit of the UIHJ and of the ENP and the organization of the meeting contributed to the strengthening of the occupation of judicial officers in the "Country of Honest Men".

Yacine Sene, E. Eldjimbaye, president de la Chambre nationale des huissiers de justice du Tchad

— President of the National Chamber of the judicial officers of Chad



# Projet d'acte uniforme de statut d'huissier de justice

C'est il y a cinq ans que fut décidé, à l'occasion du conseil des présidents des chambres nationales de la zone Ohada qui s'est tenue à Dakar, de lancer un vaste travail de réflexion visant à évaluer l'opportunité de promouvoir un projet de statut uniforme des huissiers de justice pour les pays de la zone Ohada.

Après de longues années d'études et de concertation, les présidents intéressés devaient parvenir en avril 2007, lors du conseil d'Abidjan, à un accord unanime sur le texte d'un statut uniforme.

Ce projet fut transmis au secrétariat de l'Ohada à Yaoundé ainsi qu'à la présidence de l'Ohada (à l'époque le Niger) en vue de le sacraliser par l'adoption d'un acte uniforme.

Las, le texte devait être rejeté par le Conseil des ministres de la justice dans sa séance du 12 décembre 2007 à Niamey.

Pourtant, les arguments développés dans la proposition s'inspiraient largement des dispositions du traité du 17 octobre 1993 qui fixe le cadre de la mise en place, pour les Etats parties à l'Ohada, d'un droit des affaires de nature à favoriser le développement des entreprises et du commerce.

Le projet qui avait été arrêté tenait compte des multiples dispositions qui postulent pour un renforcement de la sécurité juridique, pour le développement des activités économiques et pour l'encouragement à l'investissement.

Le projet de statut s'aligne encore sur un certain nombre de dispositifs relatifs notamment à l'efficacité dans l'exécution des décisions de justice, à la sécurité juridique, au recouvrement des créances et à la formation des auxiliaires de justice (préambule du traité), cette dernière étant d'ailleurs engagée depuis longtemps (dix ans maintenant) avec l'Ufohja dont il convient de rappeler que le séminaire de Lomé des 9 au 11 avril 2008 constituait la 26° session.

En outre, la perspective, à côté de l'acte uniforme des procédures d'exécution du 1er octobre 1998, de disposer d'un corps d'huissiers de justice exerçant de manière uniforme de Dakar à Brazzaville n'était-elle pas de nature à promouvoir le traité unificateur de l'Ohada et de surcroît à constituer un élément significatif en faveur de la sécurité juridique ?

L'incompréhension des huissiers de justice dans la décision de rejet du Conseil des ministres est d'autant plus vive que cette posture est fondée sur la « non-conformité du projet de statut avec le traité de l'Ohada » ce qui est, nous venons de le voir, totalement infondé.

En toute hypothèse, la conférence de Lomé a bien marqué la détermination des présidents à ne pas en rester là et à reprendre leur bâton de pélerin pour, sans doute, mieux expliquer leur initiative, et faire réexaminer la demande très prochainement.

# **Uniform Act Project Of Statute Of Judicial Officers**

It was five years ago that was decided, at the time of the council of the presidents of the national chambers of the Ohada zone which was held in Dakar, to launch a vast deliberation aiming at evaluating the advisability of promoting a project of a harmonized statute of the judicial officers for the countries of the Ohada zone.

After several years of studies and dialogue, the interested presidents were to come in April 2007, at the time of the council in Abidjan, to a unanimous agreement on the text of a uniform statute.

This project was transmitted to the secretariat of Ohada in Yaounde, as well as to the presidency of Ohada (Niger at the time), in order to implement it by way of adoption of a uniform act.

Unfortunately, the text was to be rejected by the Council of the Ministers of justice in its meeting of 12 December 2007 in Niamey.

However, the arguments developed in the proposal were largely inspired by the provisions of the treaty of 17 October 1993 which fixes the framework of the installation, for the Member States left of Ohada, of a Business Law likely to support the development of companies and trade.

The project which had been prepared took account of the multiple provisions postulating for a reinforcement of legal security, development of the economic activities and encouragement to investment.

Moreover, the project of statute is aligned on a certain number of devices relating in particular to the efficiency in the enforcement of court decisions, legal security, recovery of debts and training of auxiliaries of justice (preamble to the treaty), the latter being besides for a long time committed (ten years now) with Ufohja of which we may recall that the seminar in Lome (9-11 April 2008) constituted the 26th session.

Further still, beside the uniform act on enforcement procedures of 1 October 1998,wasn't the prospect to have a body of judicial officers operating in a uniform way from Dakar to Brazzaville likely to promote the unifying treaty of Ohada and in addition to constitute a significant element in favour of legal security?

The incomprehension of the judicial officers in the decision of rejection of the Council of the Ministers is strong as this posture is based on the "nonconformity of the project of statute with the treaty of Ohada" which is, as we have seen, completely unfounded.

In any assumption, the conference in Lome marked the determination of the presidents to pursue their objectives, undoubtedly, in order to give a better explaining of their initiative, and to have their request re-examined very soon.

# Participation de l'UIHJ au 2<sup>e</sup> congrès de l'AHJUCAF à Dakar les 7 et 8 novembre 2007

Le deuxième congrès de l'Association des Hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF) s'est tenu à Dakar les 7 et 8 novembre 2007 sur le thème de « L'indépendance de la justice » en présence de Jacques Isnard, président de l'UIHJ et de Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ.

# Trente cinq Etats, sept organisations institutionnelles et deux ONG

Cette manifestation était organisée par la Cour de cassation du Sénégal, sous l'égide de l'Organisation internationale de la francophonie. Trente cinq Etats ainsi que sept organisations institutionnelles et deux ONG (l'Union internationale des avocats et l'UIH) étaient présentes au moment d'aborder le thème des deux journées de réflexion : « L'indépendance de la justice ».

Les plus hauts magistrats des pays intéressés auxquels s'étaient joints quelques experts en renom s'étaient donnés rendez-vous dans la capitale sénégalaise pour apporter leur contribution à des débats qui devaient s'avérer nourris.

La séance d'ouverture était placée sous la présidence de Cheikh Hadjibou Soumare, premier ministre de la République du Sénégal qui devait prononcer au nom du président de la République, Abdoulaye Wade, les mots d'accueil et de bienvenue. Cette cérémonie était animée par Papa Oumar Sakho, premier président de la Cour de cassation du Sénégal et président de l'AHJUCAF.

Le premier magistrat sénégalais devait, d'entrée de jeu, fixer les caractéristiques de l'indépendance de la justice « à la fois condition nécessaire de la promotion de l'Etat de droit et moyen de sa sauvegarde ».

Dans sa conception institutionnelle et culturelle, l'indépendance de la justice repose sur la supériorité de l'Etat de droit sur l'Etat de la police ou l'Etat administratif. Ce faisant, l'application de ce principe ne doit pas masquer la situation de crise psychologique de la justice illustrée par la masse de critiques adressées à « la justice » au sens large du terme.

Ces éléments militent, selon le président de l'AHJUCAF, pour un délitement progressif de la confiance des citoyens dans la justice et la « cristallisation d'une opinion négative du public, levain d'une mauvaise image du pouvoir judiciaire ».

La conclusion s'évince d'elle même : il importe de réagir et sans doute l'AHJU-CAF pourrait être l'instrument de cette réaction.

### Une approche réaliste

La base de cette reconquête des fondements d'une justice à l'image restaurée repose sur l'idée de promouvoir une juste répartition du pouvoir — au sens politique du terme —, entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire, qui permettrait à chacun, dans son pré-carré, d'exprimer sa propre souveraineté.

En définitive, la séparation des pouvoirs demeure au cœur des problèmes et une approche « *réaliste* » de la situation conduit à s'apercevoir, selon le magistrat, que l'exécutif amorce quelques réticences à en respecter les contours, sans pour autant remettre en cause l'indépendance du juge.



Une partie des participants — A part of the participants

Pour obvier à ce qui paraît constituer un déséquilibre, il conviendrait de renforcer les garanties du juge par voie constitutionnelle. De tels propos étaient de nature à lancer les débats pour lesquels vinrent se succéder à la tribune :

- M. Alioune Badara Fall, professeur de droit public à l'université de Bordeaux IV et Mme Nicole Duple, professeur à l'université de Laval (Canada), sur le thème des « Menaces de l'indépendance » (Président de séance M. Papa Oumar Sakho, président de l'AHJUCAF);
- M. Gabor Szeplaki-Nagy, conseiller référendaire à la Cour suprême de Hongrie, directeur de cabinet de la présidence, et M. Saad Moummi, président de chambre à la Cour suprême du Maroc, membre du cabinet du premier président, sur le thème des « Protections de l'indépendance » (Présidence de M. Driss Dahak, premier président de la Cour suprême du Maroc).

En clôture des exposés, une table ronde organisée autour de « *l'expérience internationale de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA* » et animée par M. Ndongo Fall, président de la Cour commune de justice et d'arbitrage, devait précéder le rapport de synthèse présenté par M. Ivan Verougstraete, président de la Cour de cassation de Belgique.

### Le chef de l'Etat, garant de l'indépendance des juges

Le congrès devait être clôturé par l'adoption d'une motion finale exprimant :

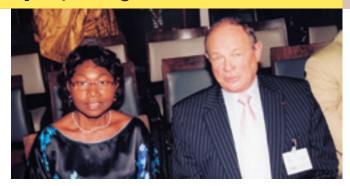
- que l'indépendance de la justice, comme celle des juges, passe pour ces derniers d'une part, par un recrutement, un déroulement de carrière et un statut disciplinaire exclusif de toute ingérence politique et d'autre part, par un régime soumis à des règles transparentes et démocratiques;
- que le chef de l'Etat s'impose comme le garant de cette indépendance, étant entendu que cette tâche ne saurait lui incomber personnellement, mais devrait, tout au contraire, être confiée à des personnes indépendantes au rang desquelles figureraient des magistrats.

La motion devait encore souligner que l'indépendance des magistrats excluait toute forme de corruption, qu'elle devait être assujettie à une rémunération décente et à l'octroi de crédits nécessaires au fonctionnement de ce « service de société ».

Enfin, ultime conclusion, il était fait rappel aux règles de l'inamovibilité des magistrats et à l'exigence d'un consentement explicite et libre en préalable avant toute mutation, sauf à établir juridiquement un régime de mobilité adapté à l'intérêt du service.

L'UIHJ était présentée par son président, Jacques Isnard et sa vice présidente, Yacine Sene.

Après une réception très conviviale à la résidence de l'ambassade de France, les congressistes étaient conviés à une soirée de clôture, empreinte d'une chaleur à nulle autre égale, comme savent si bien l'entretenir les hôtes sénégalais, c'est-à-dire dans la tradition Teranga.



Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ - Vice-President of the UIHJ, Jacques Isnard

# Participation of the UIHJ in the 2<sup>nd</sup> Congress of the AHJUCAF in Dakar on 7 and 8 November 2007

The Second Congress of the Association of the High Jurisdictions of Cassation of the Countries Sharing the Use of French (AHJUCAF) was Held in Dakar on 7 and 8 November 2007 on the Topic of "The Independence of Justice" in the Presence of Jacques Isnard, President of the UIHJ and Yacine Sene, Vice-President of the UIHJ.

# Thirty Five States, Seven Institutional Organisations and Two

This event was organised by the Court of Cassation of Senegal, under the aegis of the International Organisation of the speaking and promotion of French around the world. Thirty five States as well as seven institutional organisations and two NGOs (the international Union of lawyers and the UIHJ) were present at this two days seminar on: "The independence of justice".

The Chiefs Justice of the interested countries to whom some renowned experts had joined convened in the Senegalese capital to contribute to the debates which proved to be nourished.

The opening meeting was placed under the chair of Mr. Sheik Hadjibou Soumare, Prime Minister of the Republic of Senegal who was to pronounce a warm welcome speech, in the name of the President of the Republic, Mr Abdoulaye Wade. This ceremony was chaired by Mr. Papa Oumar Sakho, First President of the Court of Cassation of Senegal and President of the AHJUCAF. From the start, the Chief Justice of Senegal laid the characteristics of the independence of justice "at the same time a condition of the promotion of the Rule of Law and a means of its safeguard".

In its institutional and cultural conception, the independence of justice lies on the superiority of the Rule of Law, on a Police State, or an Administrative State. By doing this, the application of this principle should not mask the psychological crisis of the justice illustrated by the load of criticisms addressed to "the justice" in its broad sense.

11 | 64 | A G A 72008 | 2 2

According to the President of the AHJUCAF, these elements call for the progressive splitting of the trust of the citizens in the justice system and in the "crystallization of a negative opinion of the public, leaven of a bad image of the judicial power".

This call for a natural conclusion: it is important to react and undoubtedly the AHJUCAF could be the instrument of this reaction.

# A Realistic Approach

The base of this recapture of the foundations of a justice with a restored image rests on the idea to promote a fair distribution of powers — in its political meaning —, between the executive, the legislature and the judiciary, which would allow everyone, in their own domains, to express their own sovereignty.

Ultimately, the separation of powers remains in the heart of the problems and a "realistic" approach of the situation results in realising, according to the Judge, that the executive is reluctant to respect its contours, without challenging the independence of the judge.

To obviate what appears to constitute an imbalance, it would be advisable to reinforce the guaranties of the judge by constitutional way. Such remarks were likely to launch the debates for which several speakers followed one another at the chair:

- Mr. Alioune Badara Fall, professor of public law at the university of Bordeaux IV and Mrs Nicole Duple, professor at the university of Laval (Canada), on the topic of "Threats on independence" (Chairman Mr. Papa Oumar Sakho, president of the AHJUCAF);
- Mr. Gabor Szeplaki-Nagy, public auditor at the Supreme Court of Hungary, principal private secretary of the presidency, and Mr. Saad Moummi, President of Chamber at the Supreme Court of Morocco, member of the cabinet of the first president, on the topic of "Protections of independence" (Chairman Mr. Driss Dahak, first president of the Supreme Court of Morocco).

At the end of the lectures, a round table was organised around "the international experience of the Common Court of Justice and Arbitration of the OHADA" and chaired by Mr. Ndongo Fall, President of the Common Court of Justice and Arbitration, was to precede the summary report presented by Mr. Ivan Verougstraete, President of the Court of Cassation of Belgium.

# The Head of the State, Guarantor of the Independence of Judges

The congress was to be enclosed by the adoption of a final motion expressing:

- that the independence of justice, like that of the judges, rests for the latter on the one hand, by a recruitment, a course of career and an disciplinary statute exclusive from any political interference and on the other hand, by a mode been subject to transparent and democratic rules;
- that the Head of the State asserts himself as the guarantor of this independence, given that that this task could not fall on to him personally, but would have, quite on the contrary, being entrusted to independent people including judges.

The motion was to still stress that the independence of the Judges excludes any form of corruption, that it was to be subjugated to a decent remuneration and the granting of appropriations necessary to the functioning of this "service to society."

Lastly, the ultimate conclusions focused on the rules of the irremovability of the judges and the requirement of an explicit and free assent in precondition before any change, except when establishing a legal mode of mobility adapted to the interest of the service.

The UIHJ was represented by its president, Jacques Isnard and its vice president, Yacine Sene.

After a very convivial reception at the residence of the French embassy, the congressmen were invited to a closing evening, marked with the special warmth that characterise Senegalese hosts, i.e. in the Teranga tradition.



Driss Dahak, président de la Cour suprême du Maroc, président honoraire de l'Ahjucaf, Saad Moummi, Saad Moummi, président de chambre à la Cour suprême du Maroc, Jacques Isnard, président de l'UIHJ - Driss Dahak, President of the Supreme Court of Morocco, Honorary President of Ahjucaf, Saad Moummi, President of Chamber of the Supreme Court of Morocco, Jacques Isnard, president of the UIHJ



Les représentants du Mali et du Liban — The representatives of Mali and Lebanon

# \*

# L'UIHJ, l'ENP de Paris et la CNHJ togolaise reçus par le président de la République du Togo

Le 11 avril 2008, au Palais présidentiel à Lomé, M. Faure Gnassingbé, président de la République du Togo a reçu, à l'occasion du séminaire international organisé par la CNHJ du Togo, une délégation conduite par Jacques Isnard, président de l'UIHJ.



Honoré Aggrey, Kokoé Gaba dos Reis, Jean-Michel Rouzaud, Jacques Isnard

# L'UIHJ sensible aux marques d'intérêt portées par le chef de l'Etat envers les huissiers de justice

La délégation était composée de :

- Me Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique centrale et occidentale;
- Me Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris;
- Me Kokoe Gaba Dos Reis, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo.

A la délégation composée d'huissiers de justice, s'était joint M. Kokou Tozoun, garde des sceaux, ministre de la justice.

Après une présentation par Me Gaba des membres du groupe UIHJ — ENP — CNHJ du Togo, le président de la République s'est exprimé pour souhaiter la bienvenue à ses hôtes et pour dire aussi tout l'intérêt qu'il portait aux travaux du séminaire, pour lesquels il démontrait avoir une réelle connaissance en commentant les thèmes qui y étaient traités. Le président Isnard a affirmé combien la délégation de l'UIHJ était sensible aux marques d'intérêts portés par le chef de l'Etat envers sa profession après quoi, il revenait à Honoré Aggrey d'aborder le projet avorté d'acte uniforme portant statut uniforme des huissiers de justice de l'espace Ohada.

Un attachement du président de la république à la démarche des huissiers de justice pour le projet d'acte uniforme de statut harmonisé d'huissier de justice dans la zone Ohada

Après avoir brièvement décrit le contenu du rapport de ce sujet et indiqué la déception des huissiers de justice devant le rejet par le Conseil des ministres de l'Ohada, le secrétaire permanent de l'UIHJ a insisté auprès du président de la République sur le caractère exceptionnel de l'initiative approuvée à l'unanimité par les présidents des chambres nationales des huissiers de justice de la zone Ohada et de l'initérêt que présentait un tel instrument.

Honoré Aggrey a insisté sur les avantages conférés par un statut unifié de la profession. Selon lui un tel acte uniforme ne ferait que s'inscrire dans le droit fil du traité unificateur de l'Ohada, d'autant que les éléments qui en sont le fondement s'y trouvent réunis.

Le président de la République a montré beaucoup d'attachement à la démarche approuvée en proposant d'y associer ses pairs et en invitant le garde des sceaux à y porter toute son attention.

# L'Ohada : un formidable outil de promotion

Dans le prolongement de l'entretien, le président de l'UIHJ, en faisant explicitement référence au projet de l'Ohadac (Antilles), a mis l'accent sur le formidable outil de promotion que présentait le traité de l'Ohada et ses actes uniformes et sur l'effet d'entraînement qu'il suscitait.

Le président de l'ENP de Paris, Jean-Michel Rouzaud, devait clôturer les interventions par un exposé sur les actions menées par l'ENP de Paris dans le cadre de la formation des huissiers de justice africains. Propos qui devaient entraîner une ultime réaction du président de la République, curieux de s'informer sur les conditions du fonctionnement de la formation et sur les conditions d'accès à la profession d'huissier de justice.

A l'issue de l'audience, le président de la République devait recevoir des mains du secrétaire permanent, sur délégation du président Isnard, la médaille d'or de l'UIHJ.

De G. à D.: Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour la zone d'Afrique centrale et de l'Ouest, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Faure Gnassingbé, président de la République du Togo, Kokoé Gaba, dos Reis, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, Kokou Tozoun, ministre de la justice du Togo, Séléagodji Ahoomey-Zunu, conseiller à la présidence From L. to R.: Honoré Aggrey, Permanent Secretary of the UIHJ for the Central and Western Africa, Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris, Jacques Isnard, president of the UIHJ, Faure Gnassingbé, President of the Republic of Togo, Kokoé Gaba dos Reis, president of the National chamber of the Judicial Officers of Togo, Kokou Tozoun, Minister for justice of Togo, Séléagodji Ahoomey-Zunu, advisor of the President





# Meeting Of The UIHJ, The ENP Of Paris And The Togolese NCJO, With The President Of The Republic Of Togo

On 11 April 2008, At The Presidential Palace In Lome, Mr. Faure Gnassingbé, President Of The Republic of Togo received A Delegation Led By Jacques Isnard, President Of The UIHJ, At The Time Of The International Seminar Organised By The National Chamber Of Judicial Officers Of Togo.

# The UIHJ Sensitive To The Marks Of Interest Shown By The Head Of The State Towards The Judicial Officers

The delegation consisted in:

- Honoré Aggrey, permanent secretary of the UIHJ for Central and Western Africa:
- Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris
- Kokoe Gaba Dos Reis, president of the national Chamber of the judicial officers of Togo.

The delegation of judicial officers was joined by Mr. Kokou Tozoun, Minister for justice.

After a presentation by Mrs Gaba of the members of the UIHJ — ENP — National Chamber of Togo group, the president of the Republic welcomed his hosts and mentioned all his interest in the works of the seminar, for which he showed to have a real knowledge by commenting on the topics which were treated there.

President Isnard said how much the delegation UIHJ was sensitive to the marks of interests shown by the President of the Republic towards his profession after which, it returned to Honoré Aggrey to approach the rejected project of a uniform act relating to a harmonized statute of the judicial officers of the Ohada zone.

An Interest Of The President Of The Republic For The initiative Of The Judicial Officers For A Uniform Act Project Of A Harmonised Statute Of Judicial Officer In The Ohada Zone

After having briefly described the contents of the report of this subject and indicated the disappointment of the judicial officers in front of the rejection by the Council of Ministers of Ohada, the permanent secretary of the UIHJ insisted near the president of the Republic on the exceptional character of the initiative which was unanimously approved by the presidents of the national chambers of the judicial officers of the Ohada zone and the interest which such an instrument presented.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ et Faure Gnassingbé, président de la République du Togo Jacques Isnard, president of the UIHJ and Faure Gnassingbé, President of the Republic of Togo



Jacques Isnard, Kokoé Gaba dos Reis, Honoré Aggrey, pendant une interview — During an interview

Honoré Aggrey insisted on the advantages conferred by a unified statute of the profession. According to him such a uniform act would perfectly fit in the line of the unifying treaty of Ohada, in as much as its basic elements are all joined together there.

The president of the Republic showed his interest for the approved initiative by proposing to associate his peers and by inviting the Minister for Justice to focus his attention on the topic.

# **Ohada: A Major Promoting Tool**

In the prolongation of the interview, the president of the UIHJ, by explicitly referring to the project of Ohadac (Caribbean), stressed the major promoting tool which is the treaty of Ohada and its uniform acts and its driving effect.

The president of the ENP of Paris, Jean-Michel Rouzaud, was to enclose the interventions by a talk on the actions carried out by the ENP of Paris within the framework of the training of African judicial officers.

These remarks gave rise to a last reaction of the president of the Republic, curious to be informed on the functioning of training and on the conditions of access to the occupation of judicial officer.

At the term of the audience, the president of the Republic was to receive from the hands of the permanent secretary, on delegation of president Isnard, the gold medal of the UIHJ.

# Afrique | Togo



# 26° session de l'Ufohja à Lomé (Togo) des 9 au 11 avril 2008

C'est à Lomé, capitale du Togo, que l'Unité de formation des huissiers de justice africains (Ufohja) avait décidé de planter le décor de sa 26° session.

# Sous le haut patronage du Président de la Réput COLLOQUE INTERNATIONAL DES HUISSIEI LOME HOTEL MERCURE SARAKAWA Les 9, 10 e THEME CENTRAL : BILAN DE L'OHADA EN MATIE

Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour la zone d'Afrique centrale et de l'Ouest - Permanent Secretary of the UIHJ for the Central and Western Africa - Kokoé Gaba dos Reis, Kokou Tozoun, Jacques Isnard

# Une foule impressionnante de plus de 200 confrères

L'Ufohja ne s'était, jusqu'alors, que peu manifesté dans ce pays puisqu'une seule édition s'était déroulée, voilà 6 ans.

La nouvelle chambre nationale et sa pétillante autant que dynamique présidente, Kokoé Gaba dos Reis, avait donc décidé de relever le défi en proposant la candidature de Lomé comme site d'accueil de ce colloque.

C'est devant une foule impressionnante de plus de 200 confrères que s'est déroulée sous les auspices de M. Kokou Tozoun, garde des sceaux, ministre de la justice, la séance solennelle d'ouverture à laquelle participaient, outre Célestine Akouvi Aïdam, ministre des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie, les plus hautes autorités judiciaires et professionnelles du pays ainsi que les ambassadeurs des Etats Unis et de la France (représentée). Tous les Etats de l'Ohada, membres de l'UIHJ, à l'exception de la Guinée, étaient présents ainsi que l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), représentée par son président, Jean-Michel Rouzaud.

Après les mots d'accueil de Me Gaba dos Reis, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, saluant la présence des hautes autorités, de la délégation de l'UIHJ, de l'ENP de Paris et de tous les confrères venus de chacun des dix pays voisins, il appartint au président de l'UIHJ, Jacques Isnard, d'apporter l'éclairage de l'UIHJ sur les actions de la profession dans la zone.

# Les progrès considérables accomplis par les huissiers de justice africains

Le président devait s'élever contre la décision du Conseil de ministres de la justice de l'Ohada de rejeter le projet d'acte uniforme de statut des huissiers de justice de la zone Ohada : « Notre grande organisation internationale est fâchée de constater que tout l'énorme travail qui a été accompli pour aboutir à ce remarquable projet de statut unique, adopté après trois années de travaux, à l'unanimité de toutes les chambres nationales d'huissiers de justice de la zone Ohada, ait été anéanti par les ministres de la justice ».

Dans un autre registre, le président de l'UIHJ devait se féliciter des progrès considérables accomplis par les huissiers de justice africains « qui ne souffraient pas de la comparaisons avec leurs confrères européens ».

Toutefois, Me Isnard devait fustiger les chambres nationales trop timorées dans leur action en faveur de la formation interne. Enfin, le chef de file des huissiers de justice devait mettre l'accent sur la nécessité de valoriser l'huissier de justice dans ses fonctions en veillant à lui donner une meilleure considération générale et en s'assurant à ce qu'il soit traité avec les égards qu'impose son statut d'officier ministériel.

# Pour la mise en place d'une école de formation au Togo pour les huissiers de justice

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Kokou Tozoun, au nom du président de la République, après s'être félicité des thèmes de travaux du colloque, devait mettre l'accent sur le projet de programme de modernisation de la justice au Togo pour exhorter la profession à s'associer à la mise en place d'une école de formation, en soulignant l'importance de cette action au regard des impératifs qui pèsent sur les fonctions des huissiers de justice : « L'huissier de justice joue un rôle prépondérant dans les procédures judiciaires et l'Ohada, qui a pour but de renforcer la sécurité juridique et judiciaire au sein de l'espace des pays signataires, a fait de l'huissier de justice un maillon important dans la concrétisation des objectifs poursuivis par le législateur Ohada ».



De G. à D.: Jacques Isnard, président de l'UIHJ, Kokoé Gaba dos Reis, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, Kokou Tozoun, ministre de la justice du Togo, Célestine Akouvi Aïdam, ministre des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie du Togo, Jean-Michel Rouzaud, président de l'Ecole nationale de procédure de Paris From L. to R.: Jacques Isnard, president of the UIHJ, Kokoe Gaba dos Reis, president of the National chamber of Judicial Officers of Togo, Kokou Tozoun, Minister for justice of Togo, Célestine Akouvi Aïdam, Minister for the Human rights and for the consolidation of democracy of Togo, Jean-Michel Rouzaud, president of the National School of Procedure of Paris

A noter que ces propos rejoignent en tous points l'exposé des motifs du projet d'acte uniforme présenté par l'UIHJ sur le statut uniforme de l'huissier de justice!

Le garde des sceaux a par ailleurs annoncé la décision des ministres francophones de la justice réunis à Paris les 13 et 14 février dernier de promouvoir une réunion d'information et de concertation visant à engager un processus de révision des actes uniformes ainsi qu'un second projet destiné à réformer le traité de l'Ohada.

# Des travaux de nature à enrichir l'étude des futures réformes des actes uniformes de l'Ohada

Concernant la mise en œuvre du programme de modernisation de la justice, il est rapidement apparu que l'ENP de Paris pourrait apporter son expertise dans cette action. Au demeurant le président Rouzaud devait évoquer avec les responsables du projet les perspectives d'une éventuelle coopération, notamment pour la formation des huissiers de justice togolais.

Par ailleurs, le programme de travail du colloque, élaboré dans le droit fil des nouvelles directives du conseil de direction de l'Ufohja, tout en préservant l'aspect pratique, devait mettre en relief sa nouvelle formule — très éclectique — consistant à associer la doctrine aux interventions des praticiens. A cet égard, deux professeurs de droit de la faculté de Lomé sont venus déployer tout leur talent pour le meilleur profit des huissiers de justice. Par ailleurs, la convention de la Haye du 15 novembre 1965 sur la signification transnationale a fait l'objet d'une brillante intervention de Rose-Marie Bruno, tout comme le volet déontologique présenté par le président de l'ENP, Me Rouzaud.

Les travaux se sont achevés par un discours de clôture du ministre de la justice qui a félicité l'assemblée pour la qualité des travaux « de nature à enrichir l'étude des futures réformes des actes uniformes »...

Il faut retenir de cette manifestation l'assiduité quasi constante des confrères et la parfaite organisation orchestrée de main de maître par Kokoe Gaba dos Reis, et nos confrères togolais, remarquables dans la qualité de l'accueil à tous égards bien différente de la rigidité et de l'incompréhension manifestées par la direction d'un établissement hôtelier peut complaisante à l'égard d'une clientèle internationale soumise aux vicissitudes de circonstances.



Jacaues Isnard

# 26th Ufohja Session In Lome (Togo) From 9 To 11 April 11 2008

# It Is In Lome, Capital Of Togo, That The Training Unit Of African Judicial Officers (Ufohja) Had Its 26th Session

### **An Impressive Crowd Of More Than 200 Fellow-Members**

Ufohja had hitherto only made a rare appearance in this country since only one edition had been held there 6 years ago.

The new National Chamber and its sparkling and dynamic president, Kokoe Gaba dos Reis, had thus decided to take up the challenge by proposing the candidature of Lome as a site for the holding of the conference.

It is in front of an impressive crowd of more than 200 fellow-members that was held under the auspices of Mr. Kokou Tozoun, Minister for justice, the solemn opening meeting in which took part, in addition to Célestine Akouvi Aïdam, Minister for the humans right and for the consolidation of democracy, the highest legal and professional authorities of the country as well as the ambassadors of the United States and France (represented). All the States of Ohada, members of the UIHJ, except for Guinea, were present as well as the National School of Procedure of Paris (ENP), represented by its president, lean-Michel Rouzaud.

After the welcome words of Mrs Gaba dos Reis, president of the National Chamber of the judicial officers of Togo, greeting the presence of the high authorities, of the delegation of the UIHJ, the ENP of Paris and all the fellow-members coming from each of the ten neighbouring countries, it belonged to the president of the UIHJ, Jacques Isnard, to highlight the actions of the UIHJ on the profession in the zone.

# The Considerable Progress Achieved By The African Judicial Officers

The president was to protest against the decision of the Council of Ministers of justice of Ohada to reject the uniform act project of a statute of the judicial officers of the Ohada zone: "Our large international organisation is upset to note that all the enormous work which was accomplished to lead to this remarkable project of a single statute, adopted unanimously by all the national chamber of judicial officers of the Ohada zone after three years of work, was destroyed by the Ministers for justice".

In another register, the president of the UIHJ was pleased with the considerable progress accomplished by the African judicial officers "who did not suffer from the comparisons with their European fellow-members".

However, Mr Isnard was to fustigate the National Chambers for being too unadventurous in their action in favour of internal training.

Lastly, the leader of the judicial officers was to stress the need for developing the judicial officer in his functions while taking care to give him a better general consideration and by making sure that he is treated with the respect due to his statute as a member of the legal profession.

# For The Installation Of A Training School In Togo For Judicial Officers

The Minister for justice, Kokou Tozoun, in the name of the president of the Republic, after having been pleased with the topics of the conference, was to stress the project of a programme of modernisation of justice in Togo and





Kokou Tozoun, Célestine Akouvi Aïdam, Jean-Michel Rouzaud

exhorted the profession to join in the installation of a training school, by stressing the importance of this action taking into consideration the requirement which weighs on the functions of the judicial officers: "The judicial officer plays a dominating part in the legal procedures and Ohada, the purpose of which is to reinforce legal and judicial security within the space of the signatory countries, made of the judicial officer an important link in the concretization of the aims in view by the Ohada legislator".

It should be noted that these remarks join in all the points of the explanatory memorandum of the uniform act project presented by the UIHJ on a uniform statute of judicial officers!

In addition, the Minister of Justice announced the decision of the French-speaking Ministers for justice who met in Paris on 13th and 14th February to promote a meeting and dialogue session aiming at engaging a process for revising the uniform acts as well as a second project intended to reform the treaty of Ohada.

# A Seminar Likely To Enrich The Basis For Future Reforms Of The Uniform Acts Of Ohada

Concerning the implementation of the programme of modernisation of justice, it quickly appeared that the ENP of Paris could bring its expertise in this action. Moreover president Rouzaud was to evoke with the persons in charge for the

# Sous le haut patronage du Président de la République du TOGO COLLOQUE INTERNATIONAL DES HUISSIERS DE JUSTICE LOME HOTEL MERCURE SARAKAWA Les 9, 10 et 11 AVRIL 2008 THEME CENTIAL : BILAN DE L'OHADA EN MATIERE D'EXECUTION

Jean-Michel Rouzaud, Kokoé Gaba dos Reis, Kokou Tozoun, Rose-Marie Bruno, expert UIHJ et ENP — UIHJ and ENP Expert -, Jacques Isnard

project the prospects for a possible co-operation, in particular for the training of the Togolese judicial officers.

In addition, the program of work of the conference, elaborated in the line of the new directives of the board of Ufohja, while preserving the practical aspect, was to highlight its new — very eclectic — formula consisting in associating the doctrines to the speeches of the experts. In this respect, two professors of law of the faculty of Lome showed all their talent for the best profit of the judicial officers. In addition, the Hague Convention of 15 November 1965 on the cross-border service of documents was the subject of a brilliant intervention by Rose-Marie Bruno, just like the ethical section presented by the ENP president, Mr Rouzaud

The seminar was completed by a closing speech by the Minister for justice who congratulated the assembly for the quality of the work "likely to enrich the basis for future reforms of the uniform acts"...

It is necessary to retain from this event the faultless assiduity of the fellowmembers and the perfectly orchestrated organisation of Kokoe Gaba dos Reis, and also our Togolese colleagues, remarkable in the quality of their welcome, by all means very different from the rigidity and the incomprehension expressed by the direction of the hotel establishment who showed to be totally unconcerned by their international customers when subjected to the vicissitudes of circumstances.

# 50° anniversaire de l'Ordre national des huissiers de justice tunisiens : 50 ans au service de la justice

Le bureau de l'UIHJ a manifesté massivement son soutien aux huissiers de justice tunisiens en participant aux cérémonies de célébration du 50° anniversaire de l'Ordre national des huissiers de justice tunisiens qui se sont déroulées des 19 au 22 juin 2007 à Tunis et à Hammamet, en présence du ministre de la Justice de Tunisie, Béchir Tekkari.



Inauguration des nouveaux locaux de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie

— Opening of the new buildings of the National Order of Tunisian judicial officers

# **Afrique | Tunisie**



Béchir Tekkari, ministre de la Justice et des droits de l'homme de Tunisie — Minister for Justice and Human Rights of Tunisia



La délégation de l'UIHJ était formée de son président, Jacques Isnard, son 1er vice-président, Leo Netten, son vice-président, Roger Dujardin, son trésorier adjoint, Adrian Stoïca, son secrétaire, Bernard Menut, ainsi que par André Mathieu, Mourad Skander, Roland de Meerleer et Francis Guépin, membres du bureau. L'équipe du bureau était complétée par René Duperray, Mathieu Chardon et Luisa Lozano, respectivement secrétaire général, 1er secrétaire et secrétaire de l'UIHJ.

Des délégations venues d'Algérie, de France et de Roumanie sont également venus rejoindre le rang des participants à cet événement historique. L'Ecole nationale de procédure de Paris était également représentée par son président, Abel-Didier Pansard.

Les cérémonies ont débuté le 19 juin par l'inauguration des nouveaux locaux de l'Ordre national des huissiers de justice, dans un quartier résidentiel de Tunis. C'est à Mme Najeh Mehadheb, directrice générales des Affaires civiles du ministère de la Justice et des droits de l'homme de Tunisie, qu'il revint l'honneur de couper le traditionnel ruban. Elle était entourée de M. Raouf Ben Cheikh, inspecteur général du ministère, de M. Najib Meaaoui, procureur de la République de Tunis, de Jacques Isnard et de Mourad Skander. Les locaux spacieux et modernes ont la particularité d'inclure plusieurs salles de conférence pouvant accueillir les élèves de l'école de formation nouvellement créée.

Mourad Skander, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie a remercié les hautes autorités, les représentants de l'UIHJ, ainsi que les huissiers de justice des délégations internationales d'avoir honoré de leur présence l'inauguration des locaux. « Cette présence massive témoigne de l'intérêt que tous portent à la profession d'huissier de justice, en particulier les autorités nationales de mon pays. La profession évolue dans un sens très favorable, grâce notamment à la solidarité qui existe sur le plan national et international et au soutien de l'UIHJ et de son président » a-t-il déclaré. Le président de l'UIHJ a indiqué que lorsqu'une organisation constitue sa propre maison, elle démontre ainsi avoir acquis une maturité qui dépasse le simple seuil d'une profession. « C'est un véritable symbole d'appartenance à une famille » a-t-il dit. Et d'ajouter : « quand la volonté de la profession créé une dépendance au développement de sa formation, elle créé un étage de plus ». Jacques Isnard a tenu à déclarer devant les autorités présentes combien il appréciait la présence de la Tunisie, représentée par Mourad Skander, au sein du bureau de l'UIHJ. « Vous démontrez tous les jours votre énergie et votre imagination fertile.



Mourad Skander, président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, membre du bureau de l'UIHJ - President of the National Order of Judicial Officers of Tunisia, member of the board of the UIHJ

Vous et vos confrères honorez par vos actions toute la Tunisie et la profession d'huissier de justice dans le monde. La Tunisie tient une grande place au sein de l'UIHJ » a-t-il conclu.

# Un colloque international

Cette cérémonie inaugurale a été suivie par un colloque international organisé à Hammamet le 21 juin sur le thème de : « Cinquante années au service de la justice ». Devant une salle comble, la cérémonie d'ouverture était présidée par Béchir Tekkari, ministre de la Justice et des droits de l'homme de Tunisie, entouré de Jacques Isnard, Mourad Skander, Khaled Atig, premier délégué du gouverneur de Nabeul, Abdelmajid Ben Fraj, avocat général à la Cour de cassation, Rafiaa Ben Ezedine, premier président de la cour d'appel de Nabeul, et Khaled Hwimel, procureur général de Nabeul.

Dans son discours inaugural, Mourad Skander a tenu à remercier les hautes autorités pour leur présence et leur soutien, ainsi que l'UIHJ et les confrères étrangers. « Notre manifestation touche à l'avenir et au futur de la justice de l'exécution. Nous l'avons voulue internationale avec l'UIHJ et l'ENP, pour confirmer notre ouverture aux autres » a-t-il déclaré.

En réponse, Jacques Isnard, n'a pas manqué de rappeler les liens étroits qui unissent la Tunisie et l'UIHJ, en évoquant successivement le congrès international de l'UIHJ qui s'est tenu à Tunis en mai 2003, la présence de Mourad Skander au sein du bureau de l'UIHJ depuis 2006 et la création de l'Unité de formation tunisienne, en collaboration avec l'UIHJ et l'ENP de Paris.

Puis Alain Bighelli, secrétaire de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, remplaçant le président Paul Rochard, empêché, a longuement évoqué l'amitié franco-tunisienne, « véritable symbole de collaboration méditerranéenne entre nos deux pays ». « La Chambre nationale française ne peut que saluer l'effort qui est le vôtre de vouloir doter votre profession d'un centre de formation professionnel » a indiqué Alain Bighelli sur le thème de la formation.

Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie a, à son tour, salué les participants du séminaire et a souligné les relations d'amitié qui unissent son pays à la Tunisie, relations qui sont « la base de la réussite des relations internationales ».

George Baesu, député roumain, a évoqué les deux systèmes judiciaires tunisien et roumain et a invité ses homologues tunisiens à venir se rendre en Roumanie.

# **Afrique | Tunisie**

M. Béchir Tekkari, ministre de la Justice et des droits de l'homme, a souhaité le plein succès à l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie dans ses nouveaux locaux. Il a indiqué que le président Zine el-Abidine Ben Ali attache un grand soin aux professions telles que huissier de justice et notaire. M. Tekkari a déclaré que la fiabilité de l'exécution des décisions de justice reflète la santé de l'appareil judiciaire et consolide l'Etat de droit. Il s'est également dit très enclin à « renforcer les procédures de notification et d'exécution », en privilégiant la signification à personne, ce qui a suscité de nombreux applaudissements dans l'assistance. Puis le ministre de la Justice et des droits de l'homme a salué « le travail immense réalisé par l'Ordre national et son président, Mourad Skander ». Et de conclure sur les huissiers de justice de son pays : « Nous voulons élever la profession, développer ses instruments et faciliter leur travail pour une meilleure efficacité de la justice ».

### L'huissier de justice partenaire privilégie des entreprises

Suivirent les travaux scientifiques. Côté tunisien, les intervenants furent Najib Bougat, huissier de justice, Nejib Ben Gatt, trésorier du Conseil de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, Sami Banmour, directeur du centre de formation des huissiers de justice tunisiens, Mahmoud Zarrouki, huissier de justice. Les intervenants de l'UIHJ furent Bernard Menut, Françoise Andrieux (France), expert ENP, Roger Dujardin et Mathieu Chardon.

Les travaux de synthèse furent confiés aux bons soins de Nadhir Ben Ammou, professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, lequel avait participé, on s'en souvient, au congrès international de l'UIHJ à Tunis en mai 2003. Dans une brillante intervention, emprunte de rigueur juridique et d'une grande sagesse, le professeur Ben Ammou a décliné son rapport en deux parties axées autour des pouvoirs et des moyens. Au titre des pouvoirs acquis, il a indiqué que la réalisation du droit passe par l'huissier de justice, rouage essentiel de l'appareil judiciaire. Il a présenté la mission de signification comme « une pièce maîtresse dans les fonctions de l'huissier de justice ». Concernant les pouvoirs à conquérir, M. Ben Ammou a remarqué que l'huissier de justice est concurrencé de fait par les sociétés de recouvrement. Mais la relation de l'huissier de justice avec l'entreprise en fait un partenaire privilégié, un « régu-

Alain Bighelli, secrétaire de la Chambre nationale des huissiers de justice de France — Secretary of the National Chamber of Judicial Officers of France



lateur des échanges économiques, des relations sociales et économiques, un moteur de paix sociale ». Sur les moyens, le professeur tunisien a rappelé que les huissiers de justice ont besoin d'une formation initiale. « Le savoir est un pouvoir, mais un pouvoir sans savoir est dangereux » considère-t-il à juste titre. C'est ainsi que la formation continue, suivie par les huissiers de justice mais aussi par leurs collaborateurs, doit permettre de suivre l'inflation de la réglementation propre à tous les systèmes modernes. Enfin, la profession a besoin, au travers d'une organisation professionnelle structurée, d'une autorité de contrôle et une compétence disciplinaire. Et le professeur Ben Ammou de conclure, tout en citant Portalis (« on ne légifère qu'avec une main qui tremble »), qu'il faudra sans doute revoir le statut de l'huissier de justice afin que celui-ci soit présent dans l'avenir.

Le soir, les participants se retrouvèrent autour d'un somptueux diner offert par l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, au son envoutant d'un orchestre oriental.



Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ — Secretary of the board of UIHJ

Nadhir Ben Ammou, professeur à la Faculté de droit de Tunis — Professor at the Law Faculty of Tunis



# 50th Birthday of the National Order of the Tunisian Judicial Officers: 50 years at the Service of Justice

The board of the UIHJ showed its full support to the Tunisian judicial officers by taking part in the celebration ceremonies of the 50th birthday of their National Order, held in Tunis and Hammamet in the presence of the Minister for Justice of Tunisia, Béchir Tekkari, from 19th to 22nd June 2007.

# New Buildings for the 50th Birthday

The delegation of the UIHJ consisted in its president, Jacques Isnard, its 1st vice-president, Leo Netten, its vice-president, Roger Dujardin, its vice- treasurer, Adrian Stoïca, its secretary, Bernard Menut, and André Mathieu, Mourad Skander, Roland de Meerleer and Francis Guépin, board members. They were assisted by René Duperray, Mathieu Chardon and Luisa Lozano, respectively secretary-general, 1st secretary and secretary of the UIHJ.

Delegations from Algeria, France and Romania also joined the participants of this historical event. The National School of procedure of Paris which also attended the event was represented by its president, Abel-Didier Pansard.

The ceremonies began on 19th June by the inauguration of the new buildings of the National Order of the judicial officers, in a residential area of Tunis. Mrs. Najeh Mehadheb, director general of the Civil Affairs of the ministry for Justice and Human Rights of Tunisia, had the honor to cut the traditional ribbon. She was surrounded by Mr. Raouf Ben Sheik, general inspector of the ministry, Mr. Najib Meaaoui, public prosecutor of Tunis, Jacques Isnard and Mourad Skander. The vast and modern buildings include several conference rooms to accommodate the pupils of the recently created training school.

Mourad Skander, president of the National Order of the judicial officers of Tunisia thanked the high authorities, the representatives of the UIHJ, as well as the judicial officers of the international delegations to have honored with their presence the inauguration of the buildings. "This massive presence shows the interest in the occupation of judicial officer, in particular from the national authorities of my country. The profession evolves in a very favorable direction, thanks in particular to the solidarity which exists both on national and international levels and to the support of the UIHJ and its president" he declared. The president of the UIHJ indicated that when an organization has its own premises, it thus shows a maturity which exceeds the simple threshold of a profession. "It is a true symbol of belonging to a family" he said. And to add: "when the will of the profession creates a dependency to the development of its training, it creates a further floor". Jacques Isnard made a point of declaring in front of the authorities how much he appreciated the presence of Tunisia,



De G. à D. : Jacques Isnard, Mohamed Leimi, premier président de la Cour de cassation, Béchir Tekkari, ministre de la Justice et des droits de l'homme, Khaled Atig, premier délégué du gouverneur de Nabeul — From L. to R. : Jacques Isnard, Mohamed Lejmi, First President of the Supreme Court, Béchir Tekkari, Minister for Justice and Human Rights, Khaled Atia, First-Deputy of the Governor of Nabeul

represented by Mourad Skander, within the board of the UIHJ. "Every day you show your energy and your fertile imagination. By your actions, you and your fellow-members honor Tunisia and the occupation of judicial officer in the world. Tunisia holds a great place within the UIHJ" he concluded.

### **An International Conference**

This opening ceremony was followed by an international conference organized in Hammamet on the 21st of June on the topic of: "Fifty Years at the Service of Justice". In front of a packed hall, the opening ceremony was chaired by Béchir Tekkari, Minister for Justice and Human rights of Tunisia, surrounded by Jacques Isnard, Mourad Skander, Khaled Atig, Deputy Governor of Nabeul, Abdelmajid Ben Fraj. General Attornev at the Supreme court. Rafiga Ben Ezedine, first president of the Court of Appeal of Nabeul, and Khaled Hwimel, General Attorney of Nabeul.

In its inaugural speech, Mourad Skander made a point of thanking the high authorities for their presence and their support, as well as the UIHJ and the foreign fellow-members. "Our conference deals with the future and the future of justice of enforcement. We wanted it to be international with the UIHJ and the French National School of Procedure, to confirm our opening to other" he declared.

As an echo to his words, Jacques Isnard, did not fail to point out the close ties which link Tunisia and the UIHJ, by successively evoking the international congress of the UIHJ which was held in Tunis in May 2003, the presence of Mourad Skander within the board of the UIHJ since 2006 and the creation of the Tunisian Training Unit, in collaboration with the UIHJ and the National School of Procedure of Paris.

Then, on behalf of President Paul Rochard, President of the French National Chamber of Judicial Officers, Alain Bighelli, secretary of the Chamber, lengthly evoked the Franco-Tunisian friendship, "true symbol of a Mediterranean collaboration between our two countries". "The French National Chamber can only greet the effort which is yours to want to equip your profession with a training center" he indicated on the topic of training.

Mohammed Chérif, president of the National Chamber of the judicial officers of Algeria has, in his turn, greeted the participants of the seminar and underlined the friendly relations which exist between his country and Tunisia, "the base of the success of international relations".

George Baesu, Rumanian deputy, evoked the two Tunisian and Rumanian legal systems and invited his Tunisian counterparts to come to Romania.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ

Mr. Béchir Tekkari, Minister for Justice and Human rights, wished every success to the National Order of the judicial officers of Tunisia in its new buildings. He indicated that the president Zine el-Abidine Ben Ali is very concerned about the professions such as judicial officer or notary. Mr. Tekkari declared that the reliability of the enforcement of court decisions reflects the health of a legal system and consolidates the State of Law. He also said he was himself very inclined "to reinforce the procedures of notification and enforcement", by privileging the personal service of documents, which caused many applauses in the assistance. Then the Minister for Justice and Human Rights acclaimed "the immense work completed by the National Order and its president, Mourad Skander". And to conclude on the judicial officers from his country: "We want to raise the profession, to develop its instruments and to facilitate its work for a better efficiency of justice".

#### The Judicial Officer as a Privileged Partner of Businesses

The academics works soon followed. On the Tunisian side, the speakers were Najib Bougat, judicial officer, Nejib Ben Gatt, treasurer of the Council of the National Order of the judicial officers of Tunisia, Sami Banmour, director of the Training Center of the Tunisian judicial officers, and Mahmoud Zarrouki, judicial officer. The speakers of the UIHJ were Bernard Menut, Francoise Andrieux (France), National School of Procedure expert, Roger Dujardin and Mathieu Chardon.

The final report was entrusted to the good care of Nadhir Ben Ammou, professor at the Faculty of Law and political sciences of Tunis, who had taken part, one remembers, in the international congress of the UIHJ in Tunis in May 2003. In

Une partie du public — A part of the public



a brilliant intervention, where legal rigor and great wisdom coexisted, Professor Ben Ammou declined his report in two parts centered around the capacities and of the means. Regarding the acquired capacities, he indicated that the realization of the law passes through the judicial officer, essential element of the legal apparatus. He presented the mission of service of documents as "a center piece in the functions of the judicial officer". Concerning the capacities to conquer, Mr. Ben Ammou noticed that the judicial officer is actually competing with the debt collecting agencies. Yet the relation between judicial officers and enterprises are in fact privileged ones, a "regulator of the economic exchanges, of the social and economic relations, a means of social peace". On the means, the Tunisian professor recalled that the judicial officers need initial training. "Knowledge is power, but a power without knowledge is dangerous" he considers rightly. Thus ongoing training, followed by all judicial officers but also by their collaborators, aims at following the rise in regulations, specificity to all modern systems. Lastly, through a structured professional organization, the profession needs a controlling authority as well as competence on discipline and ethics. While quoting Portalis — the main author of the 1804 French Civil Code — ("one legislates only with a shaking hand"), Professor Ben Ammou concluded that it will undoubtedly be necessary to re-examine the statute of the judicial officer for him to still exist in the future.

In the evening, the participants convened to a sumptuous dinner offered by the National Order of the judicial officers of Tunisia, to the bewitching sound of an Eastern music orchestra.



George Baesu, Député roumain — Rumanian Deputy

Sami Banmour, directeur de l'Unité de formation des huissiers de justice de Tunisie - Director of the Training Center of the Tunisian judicial officers



# 1<sup>re</sup> journée d'étude de l'IDJPEX à Bruxelles le 28 février 2008

Plus de 300 huissiers de justice venus de 21 pays se sont réunis le 28 février 2008 dans la capitale européenne pour participer à la 1<sup>re</sup> journée d'études de l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution, sur le thème des « instruments européens », avec le concours de l'Ecole nationale de procédure de Paris.

#### La formation : un besoin, une nécessité

La formation des huissiers de justice et de leurs collaborateurs est depuis longtemps au cœur des préoccupations de l'UIHJ. La mondialisation des échanges économiques et du droit — et par voie de conséquence des procédures civiles et d'exécution — ont fait prendre conscience aux professionnels de l'exécution que sont les huissiers de justice que les règles qui s'appliquent ont de plus en plus un caractère supranational. Il est également apparu que ces professionnels appréhendaient avec difficulté ces normes de droit transfrontalières. En particulier ils se trouvent confrontés à des situations pratiques qu'ils ont du mal à résoudre, notamment pour ce qui concerne les instruments européens tels que :

- les règlements 1348/2000 et 1393/2007 en matière de signification et de notification des actes;
- le règlement 44/2001 sur la compétence, la reconnaissance et l'exequatur allégé (Bruxelles I)
- le règlement 805/2004 instituant un titre exécutoire européen;
- le règlement 1896/2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer.

Il faut ajouter à ces textes ceux du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), de la Conférence de La Haye de droit international privé, de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), sans oublier la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice des Communautés européennes ou de la Cour commune d'arbitrage.

C'est pour répondre à l'ensemble de ces besoins que l'UIHJ a créé l'Institut de droit international judiciaire privé et de droit de l'exécution (IDJPEX), avec la coopération de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP).

Pour sa première séance de formation, l'IDJPEX a choisi pour thèmes trois instruments européens et un instruments international : les deux règlements européens et la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la signification, le titre exécutoire européen et l'injonction de payer européenne. Trois ateliers ont été constitués autour de professeurs d'université et d'huissiers de justice experts dans le domaine de la formation.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ

Le succès était au rendez-vous. Plus de 300 confrères et collaborateurs d'huissiers de justice venus de 21 pays (Algérie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Congo, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Portugal, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Thailande) ont suivi avec grande assiduité la formation qui leur a été dispensée pendant toute la journée.

# La présence massive des huissiers de justice et de leurs collaborateurs

Dans son discours d'introduction, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, s'est félicité de la présence massive des confrères et a remercié les intervenants pour leur participation, en particulier les trois éminents professeurs de droits spécialistes en matière de procédures civiles internationales, Natalie Fricero, professeur à la faculté de droit de Nice (France), directeur de l'Institut d'études judiciaires, Frédérique Ferrand, professeur de droit à l'université Jean Moulin Lyon III (France), experte au sein du groupe de travail Unidroit, et

Natalie Fricero, professeur à la faculté de droit de Nice (France), directeur de l'Institut d'études judiciaires, Rose Bruno, huissier de justice à Arles (France), expert ENP et Ufohja — Natalie Fricero, Professor at Law at the University of Nice (France), Director of the Institute of Judicial Studies, Rose Bruno, Judicial officier in Arles (France), ENP and Ufohja expert



Une partie du public — A part of the public



#### **Europe | Belgique**



Francis Guépin, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ





Jean-François van Drooghenbroeck, professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique), ainsi que Laurence Thébault, de la Conférence de La Haye de droit international privé.

S'appuyant sur le constat que la connaissance du droit communautaire était très médiocre, non seulement au sein de la profession mais également des différents corps judiciaires en général, le président a rappelé que l'Europe du droit ne se ferait pas à l'aide de ses seuls règlements et directives, mais qu'elle avait besoin pour s'épanouir de ses professionnels, universitaires, experts et praticiens. Il a déploré que les différents règlements aient été élaborés la plupart du temps sans tenir compte des observations formulées par les praticiens. « // importe de s'adapter en gardant espoir. Il s'agit de tenter de rassembler dans la capitale de l'Europe les huissiers de justice de l'Union européenne pour une journée de formation. Le succès est au-delà des espérances. C'est même une journée historique à bien des égards car nous sommes plus de troiscents. Je me félicite de la très forte présence des confrères venus d'Europe de l'Est et du Centre, de Grèce et des Pays-Bas » a-t-il dit. Jacques Isnard a enfin remercié Francis Guépin et Roland de

Isabelle Bambust, juriste à la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique — Jurist at the National Chamber of Judicial Officers of Belgium



Meerleer, membres du bureau de l'UIHJ, pour l'organisation matérielle de la journée. La présidence de la journée était confiée à Francis Guépin.

#### Un duo complémentaire

Le premier atelier avait pour thème le nouveau règlement (CE) n°1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.

L'atelier était composé de Natalie Fricero, de Rose Bruno (France), huissier de justice, membre de l'UIHJ et expert ENP, d'Isabelle Bambust, juriste à la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique, et de Jos Uitdehaag (Pays-Bas), huissier de justice, premier questeur du Comité de l'UIHJ. Il était placé sous la modération de Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ.

Formant un duo très complémentaire, Natalie Fricero et Rose Bruno ont évoqué les grandes lignes du nouveau règlement sur la signification respectivement sur un plan académique et pratique. Le tout nouveau règlement abroge le règlement n°1348/2000 du Conseil du 29 mai 2000. Il

Jean-François van Droogenbroeck, professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique) — Professor at Law at the Law Faculty of Leuwen (Belgium)



entrera en application le 12 décembre 2008. Le professeur Fricero s'est attachée à présenter de façon particulièrement vivante et dynamique les différentes modifications opérées par le règlement 1393/2007 : principe de la double date, traductions, modalités et délais pour refuser l'acte, nouveaux formulaires... Au cours de sa présentation, Mme Fricero a fait part de l'hostilité des universitaires et des justiciables à l'égard des « autres modes de notification » visés à l'article 14 et relatifs à l'utilisation des services postaux au lieu des professionnels de la signification. « L'expérience du justiciable français constate que c'est catastrophique » a-t-elle déploré en évoquant la faible motivation des employés des services postaux, les boîtes aux lettres éventrées ou inexistantes et les courriers remis à des personnes autres que leurs destinataires. Rose Bruno a insisté sur les difficultés - aujourd'hui globalement résolues - qu'avaient les huissiers de justice pour trouver les entités requises. Notre consœur a également regretté le manque de moyen général des huissiers de justice - en particulier français — pour retrouver les destinataires lorsqu'ils étaient sans adresse connue.

# Des critères géographiques et linquistiques

Puis, Isabelle Bambust a insisté sur les critères géographiques et linguistiques du règlement. Ainsi un Français demeurant à Bruxelles pourrait être assigné aux Pays-Bas en néerlandais seulement puisqu'il s'agit d'une des deux langues officielles en vigueur dans la capitale européenne. Mme Bambust est donc favorable à ce que l'acte puisse être refusé par son destinataire s'il n'est pas établi dans une langue qu'il comprend. Puis elle a fait un panorama détaillé de la jurisprudence en vigueur sur le règlement n°1348/2000, notamment sur les problèmes de traduction.

#### **Europe | Belgique**

Jos Uitdehaag a évoqué les obstacles à la signification. Il reconnaît que le nouveau rèalement constitue une amélioration par rapport au précédent mais que des écueils sont encore à déplorer. Parmi ceuxci figure l'adresse du destinataire et l'impossibilité de signifier l'acte lorsque celle-ci n'est pas connue ou lorsque son domicile est fictif. Comment obtenir l'adresse du débiteur, surtout lorsqu'il se cache? Par ailleurs, le premier questeur du Comité de l'UIHJ s'est félicité de la mise en place d'un tarif forfaitaire pour la signification, même si une harmonisation entre les pays allait être délicate. Il a néanmoins relevé que le coût d'un acte est toujours négligeable par rapport aux honoraires facturés par les conseils des parties et par rapport à la sécurité juridique apportée par la signification par un professionnel comme l'huissier de justice.

# Un instrument souvent critiqué pour sa complexité

Le 2º atelier concernait le règlement (CE) n°805/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées (TEE).

L'atelier était placé sous la modération de Leo Netten, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ. Les intervenants étaient Jean-François van Drooghenbroeck, Françoise Andrieux (France), huissier de justice, expert ENP, Charles Vanheukelen (Belgique), huissier de justice, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique, et de Jeroen Nijenhuis (Pays-Bas), huissier de justice.

Le professeur van Drooghenbroeck est l'auteur de l'ouvrage de référence « Un Titre Exécutoire Européen » (Les dossiers du journal des tribunaux, 53, Larcier, 2006). Dans un brillant exposé, il a fait ressortir de façon très claire les différentes composantes de cet instrument souvent critiqué pour sa complexité : définition de la créance incontestée, notion de décision exécutoire, conditions de délivrance du TEE, normes minimale relatives à la signification et à la notification des actes, normes minimales pour un réexamen dans des cas exceptionnels, ou encore conditions d'exécution du TEE. A l'instar de sa collègue Natalie Fricero, le professeur van Drooghenbroeck a regretté que, dans un instrument européen qui a pour but de tirer l'Europe vers le haut pour ce aui concerne les droits de la défense et de la sécurité juridique, il n'ait pas été plaidé pour un renforcement de l'exigence de l'acheminement des actes et pour un plébiscite en



Françoise Andrieux, huissier de justice (France) — Judicial Officer (France)

faveur de l'acheminement des actes à personne. « C'est l'inverse qui s'est produit. Plutôt que de tirer l'Europe vers le haut, on l'a tirée vers le bas » a regretté l'intervenant.

Mais globalement, le professeur van Drooghenbroeck s'est prononcé en faveur du TEE, à l'instar de Charles Vanheukelen qui voit dans cet instrument un formidable outil d'harmonisation des procédures d'exécution dans l'espace iudiciaire européen. Notre éminent confrère a évoqué l'ensemble des modalités pratiques pour aborder cet instrument. Il a insisté sur l'importance de l'acte introductif d'instance aui permettra par la suite la mise en œuvre du TEE. Cet acte devra contenir certains éléments, et notamment trois points. En premier lieu, il faut que la décision soit exécutoire. Il convient ainsi demander dans l'acte introductif d'instance que l'acte soit déclaré exécutoire par provision. En deuxième lieu, il faut être attentif sur le taux d'intérêts et la période pour laquelle ces intérêts sont exigibles. En troisième lieu, le débiteur doit être informé des modalités procédurales de contestation de créance, qui doit figurer dans l'acte introductif d'instance. Dans le cas où l'acte introductif d'instance n'a pas été signifié conformément aux dispositions du règlement TEE, l'huissier de justice devra « rectifier le tir » au moment de la rédaction de l'acte de signification de la décision pour intégrer les éléments exigés par le règlement.

# Un jeu de pistes pour les normes minimales

Si Françoise Andrieux s'est réjouie de l'existence de cet instrument, elle s'est attachée à chercher dans le règlement lui-même les raisons pour lesquelles il est si peu utilisé à ce jour. Concernant les voies de recours, il en existe trois principales, prévues aux articles 10, 21 et 23. Concernant les vérifications de forme et de fond. l'huissier de justice



Jeroen Nijenhuis, huissier de justice (Pays-Bas) — Judicial Officer (the Netherlands)

est confronté à des difficultés pratiques. Rien ne vient définir dans le texte du règlement la créance incontestée si ce n'est l'inaction, la passivité du défendeur ou son absence de contestation à l'audience. Françoise Andrieux a également évoqué le « jeu de piste » des normes minimales, partant de l'article 3, passant par les articles 6, 13 et 19, pour finalement aboutir à la phase d'exécution en utilisant l'article 20. Elle a également passé en revue les différents formulaires et les clés pour les compléter et les analyser.

Jeroen Nijenhuis, quant à lui, s'est clairement affiché aux côtés des « non-believers » du règlement TEE. Il a indiqué que cet instrument n'offre rien quant au caractère authentique du TEE et que l'Europe judiciaire a ceci de particulier qu'elle repose entièrement sur la confiance mutuelle – voire la confiance naïve — entre les Etats. Il s'est interrogé sur le fait de savoir si la suppression de l'exequatur était une bonne ou une mauvaise idée. En tout état de cause, en cas d'exequatur, il y a toujours une juridiction pour procéder à des vérifications. Notre confrère a également indiqué que l'Union européenne vit au travers des formulaires. Mais encore faut-il savoir les compléter. Ainsi, lorsqu'un défendeur manifeste un quelconque degré de contestation eu égard à la créance, cela est suffisant pour interdire

Une partie du public — A part of the public





Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ — Secretary of the board of the UIHJ

la délivrance d'un TEE. En définitive, pour notre confrère, les conditions d'application du règlement TEE font que le créancier préfèrera finalement souvent utiliser le règlement Bruxelles I.

#### Le premier titre européen autonome

Le 3° atelier se penchait sur la prospective proche avec le règlement (CE) n°1393/2007 du Parlement européen et du Conseil instituant une procédure européenne d'injonction de payer (IPE). Il était placé sous la modération de Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ. Les intervenants étaient Frédérique Ferrand, Mathieu Chardon (France), huissier de justice, 1er secrétaire de l'UIHJ, Marc Schmitz (Belgique), huissier de justice, questeur du Comité de l'UIHJ, et Geert Wind (Pays-Bas), huissier de justice.

Frédérique Ferrand a présenté les grandes lignes de ce nouveau texte communautaire qui entrera en application le 12 décembre 2008. Le professeur Ferrand a indiqué qu'il s'agissait du premier titre exécutoire européen de nature autonome et a précisé que la Commission européenne voulait que cet instrument soit également appliqué à tous les litiges de pur droit interne. Finalement il ne s'applique qu'aux litiges transfrontaliers entre les Etats membres, à l'exception du Danemark. Avec une parfaite maîtrise de sa matière, Mme Ferrand a décrit successivement les objectifs de l'IPE, son champ d'application, la procédure en elle-même et enfin les modalités de recours.

Sur un plan pratique, Mathieu Chardon et Marc Schmitz ont ensuite évoqué les problèmes pratiques auxquels seront confrontés les huissiers de justice lorsqu'ils auront à appliquer prochainement le règlement. Ces problèmes ont été évoqués sous la forme de quinze questions-réponses : qui peut signer la demande d'IPE, peut-on se faire représenter par un huissier de justice pour former opposition, quid



Laurence Thébault, Conférence de La Haye de droit judiciaire privé — The Haque Conference on Private Judicial Law

des mesures d'exécution en cas d'opposition ou de demande de réexamen, etc. A cette occasion, Marc Schmitz a rappelé que l'IPE était fortement inspirée de la procédure d'injonction de payer allemande (Mahnverfahren). Pour sa part, Mathieu Chardon a indiqué qu'il était choquant que, lorsque les actes étaient signifiés par des professionnels de la signification comme les huissiers de justice, - ce qui est obligatoire dans plusieurs Etats - les frais de signification afférant aient été délibérément exclus des frais de justice prévus à l'article 25 et pouvant être réclamés au débiteur.

Enfin, Geert Wind a présenté l'IPE en insistant sur les spécificités néerlandaises. Ainsi, aux Pays-Bas, on songe à faire délivrer une IPE par une seule juridiction néerlandaise, située à La Haye. En matière de litige lié à la consommation cependant, le consommateur doit toujours être condamné par une juridiction proche de son domicile. Notre confrère a également évoqué les formulaires et notamment celui du formulaire G (déclaration constatant la force exécutoire).

#### Un encouragement pour récidiver!

Puis, la journée s'est achevée par un brillant exposé, clair et très complet, de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale. L'auteure de cet exposé, Laurence Thébault, a justement rappelé que les règlements 1348/2000 et 1393/2007 sont très largement inspirés de la convention de 1965. La représentante de la Conférence de La Haye de droit international privé a abordé successivement les conditions d'application de la convention, les diverses voies de transmissions (principales, alternatives et dérogatoires), les articles relatifs à la protection des demandeurs et des défendeurs, et enfin les sources d'informations



Frédérique Ferrand, professeur de droit à l'université Jean Moulin Lyon III (France), experte au sein du groupe de travail Unidroit — Professor at Law at the University Jean Moulin Lyon III (France), Expert at the Unidroit working group

disponibles sur la convention (www.hcch.net). Chacune des interventions a fait l'objet de questions de la part de l'assistance donnant lieu à un débat nourri qui n'a été interrompu que faute de temps. A cet égard, pour clore la journée, le président Isnard a remercié à nouveau tous les intervenants ainsi aue Roland de Meerleer et Luisa Lozano. secrétaire de l'UIHJ. Puis il a salué la grande assiduité de l'assistance. « Cela est exceptionnel et démontre que l'étude des textes communautaires et internationaux suscite un puissant intérêt de la part des huissiers de justice. C'est également la démonstration que les huissiers de justice se sentent impliqués dans le mouvement d'édification de l'Europe judiciaire et aussi se sentent impliqués dans leur formation » a-t-il indiqué. Selon les mots mêmes du président de l'UIHJ, cette première est un encouragement qui suscitera un mouvement pour récidiver!



Une partie du public — A part of the public



## 1<sup>st</sup> IDJPEX Study Day in Brussels on 28 February, 2008

More Than 300 Judicial Officers Coming From 21 Countries Met on 28 February 2008 In The European Capital To Take Part In The 1<sup>st</sup> Study Day of the Institute of International Private Judicial Law and Enforcement Law, On The Topic Of The "European Instruments", With The Assistance Of The National School Of Procedure Of Paris.

Une partie du public — A part of the public

#### Training: A Need, A Necessity

The training of judicial officers and their staff has been for a long time in the middle of the concerns of the UIHJ. Globalization of the economic exchanges and that of the law — and consequently of civil and enforcement procedures — have made the enforcement professionals become aware that the rules they have to apply are more and more supranational. It also appeared that these professionals apprehended with difficulty these crossborder standards of the law. In particular they are confronted with practical situations that they have difficulty to solve, like those concerning the European instruments such as:

- 1348/2000 and 1393/2007 regulations on the service of documents abroad;
- 44/2001 regulation on jurisdiction and the recognition and enforcement of judgements (Brussels I);
- -805/2004 regulation creating a European Enforcement Order;
- 1896/2006 creating a European order for regulation procedure.

It is necessary to add to these texts those of the Council of Europe, the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), the Hague Conference of Private International Law, the Organisation for the harmonization in Africa of the Business Law (Ohada), without forgetting the jurisprudence of the European Court of Human Rights, of the Court of Justice of the European Communities or the Common Court of Arbitration.

It is to answer these needs that the UIHJ has created the Institute of International Private Judicial Law and Enforcement Law (IDJPEX), with the co-operation for the National School of Procedure of Paris (ENP).

For its first trainings session, the IDJPEX chose for topics four European instruments and one interna-

tional instrument: the two European Regulations and the Hague Convention of 15 November 1965 on the service of documents, the European Enforcement Order and the European Order for Regulation Procedure. Three workshops were organised around professors at Law and expert judicial officers in the field of training.

Success was met. More than 300 fellow-members and their staff coming from 21 countries (Algeria, Germany, Belgium, Bulgaria, Cyprus, Congo, Czech Republic, France, Former Yugoslavian Republic of Macedonia, Greece, Hungary, Italy, Luxembourg, Netherlands, Portugal, Romania, Slovakia, Spain, Sweden, Switzerland and Thailand) followed with great assiduity the training which was given to them during the whole day.

# A Massive Presence of Judicial Officers and Their Staff

In his welcoming short speech, Jacques Isnard, President of the UIHJ, was pleased with the massive presence of the fellow-members and thanked the speakers for their participation, in particular the three eminent professors at Law specialized in international civil procedures, Natalie Fricero, professor at the Law at the Faculty of Nice (France), Director of the Institute of Judicial Studies, Frédérique

Ferrand, professor at Law at the University Jean Moulin Lyon III (France), Unidroit working group expert, and Jean-François van Drooghenbroeck, professor at Law at the Catholic University of Leuwen (Belgium), as well as Laurence Thébault, of the Hague Conference of Private International Law. Being based on the fact that the knowledge of the Community legislation was very poor, not only within the profession but also of the various legal bodies in general, the president recalled that the Europe of Law would not be achieved only using its regulations and directives, but that it needed to open up to its professionals, academics, experts and practitioners. He regretted that the various regulations were most of the time established without taking account of the observations formulated by the professionals. "It is important to adapt by keeping hope. It is a question of trying to gather in the capital of Europe the judicial officers of the European Union during one training day. Success is beyond my hopes. It is even a historic day in many regards because we are more than three hundreds. I am pleased with the very strong presence of the fellow-members from Eastern and Central Europe as well as Greece and the Netherlands" he said.

Jacques Isnard finally thanked Francis Guépin and

Roland de Meerleer, members of the board of the

Le 2º atelier — The second workshop



#### Europe | Belgium



Leo Netten, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ — 1<sup>er</sup> Vice-President of the UIHJ

UIHJ, for the material organisation of the day. The presidency of the day was entrusted to Francis Guépin.

#### **A Complementary Duet**

The first workshop was on the topic of the new Regulation (EC) n°1393/2007 of the European Parliament and the Council of 13 November 2007 on the service in the Member States of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters.

The workshop was composed of Natalie Fricero, Rose Bruno (France), judicial officer, member of the UIHJ and ENP expert, Isabelle Bambust, lawyer at the National Chamber of the judicial officers of Belgium, and Jos Uitdehaag (Netherlands), judicial officer, first quaestor of the Committee of the UIHJ. It was placed under the chair of Roger Dujardin, vice-president of the UIHJ.

Forming a very complementary duet, Natalie Fricero and Rose Bruno evoked the broad outline of the new regulation on the service of documents respectively on an academic and practical level. The brand new regulation repeals the regulation  $n^{\circ}1348/2000$  of the Council of 29 May 2000. It will come into force on December 12, 2008. Professor Fricero endeavoured to present in a particularly lively and



Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ — Vice-President of the IIIHI

dynamic way the various modifications operated by the regulation 1393/2007: principle of the double date, translations, methods and times to refuse the act, new forms, etc. During her presentation, Mrs Fricero mentioned the hostility of academics and citizens towards the "other means of transmission and service" aimed at article 14 and relating to the use of the mail service instead of that of professionals of the service of documents. "The experience of the French citizens proves that it is catastrophic" she regretted by evoking the poor motivation of the employees of the mail service, the broken or non-existent letter-boxes and mails given to people other than their recipients. Rose Bruno insisted on the difficulties - in overall solved today - for the judicial officers to locate the receiving agencies. Our colleague also regretted the general lack of means of the judicial officers — in particular French - to find the recipients when they were without a known address.

#### **Geographical And Linguistic Criteria**

Then, Isabelle Bambust insisted on the geographical and linguistic criteria of the regulation. Thus a French living in Brussels could be summoned in the Netherlands in Dutch only since it is one of the two official languages in force in the European capital.



Jos Uitdehaag, 1<sup>er</sup> questeur du Comité de l'UIHJ — 1<sup>st</sup> auaestor of the Committee of the UIHJ

Thus Mrs Bambust favours the idea that the recipient should be able to refuse the documents when they are not established in a language that he/she understands. Then she made a detailed panorama of the jurisprudence in force on the regulation  $n^{\circ}1348/2000$ , in particular on the problems of translation.

Jos Uitdehaag evoked the obstacles to the service of documents. He recognised that the new regulation constitutes an improvement compared to the previous one but that problems are still to regret. Among those appears the address of the recipient and the impossibility to serve the document when his address is unknown or when his residence is fictitious. How to obtain the address of the debtor, especially when hiding? In addition, the first quaestor of the Committee of the UIHJ was pleased with the installation of a national tariff for the service, even if a harmonization between the countries will prove to be delicate. He nevertheless said that the cost of service of document is always negligible compared to the fees charged by the councils of the parties and compared to the legal safety brought by the service of documents by a professional like the judicial officer.



Une partie du public — A part of the public





Charles Vanheukelen, ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique — Former President of the National Chamber of Judicial Officers of Belgium



Marc Schmitz, questeur du Comité, quaestor of the



Une partie du public — A part of the public

# An Instrument Often Criticised For Its Complexity

The 2<sup>nd</sup> workshop related to regulation (EC) n°805/2004 of the European Parliament and the Council of 21 April 2004 creating a European Enforcement Order (EEO) for uncontested claims. The workshop was placed under the chair of Leo Netten, 1<sup>st</sup> Vice-President of the UIHJ. The speakers were Jean-François van Drooghenbroeck, Francoise Andrieux (France), judicial officer, ENP expert, Charles Vanheukelen (Belgium), judicial officer, former President of the National Chamber of the Judicial Officers of Belgium, and Jeroen Nijenhuis (Netherlands), judicial officer.

Professor van Drooghenbroeck is the author of the reference work "An European Enforcement order" (Les dossiers du journal des tribunaux, 53, Larcier, 2006). In a brilliant presentation, he emphasised in a very clear way the various components of this instrument often criticised for its complexity: definition of the uncontested claims, concept of enforceable decision, conditions of delivery of the EEO, minimal standards relating to the service of documents, minimal standards for a re-examination in exceptional cases, or conditions for implementation of the EEO. Like her colleague Natalie Fricero, professor van Drooghenbroeck considered it regrettable that, in a European instrument which purpose is to raise the European standards of the defendants' rights and legal safety, it was not pled for a reinforcement of the requirement of the service of documents and for a plebiscite in favour of the service of documents to the addressee in person. "It is the reverse which occurred. Rather than bringing Europe upward, it brought it downward", regretted the speaker.

But overall, professor van Drooghenbroeck decided in favour of the EEO, like Charles Vanheukelen who sees in this instrument a formidable harmonization tool for the enforcement procedures in the European Area of Justice. Our eminent fellow-member evoked the whole of the practical methods to approach this instrument. He insisted on the importance of the document initiating the proceedings which will allow thereafter the implementation of the EEO. This document will have to contain certain elements, and in particular three points. Initially, it is necessary that the decision is enforceable. It is thus advisable to ask in the document initiating the proceedings that the judgement to come be declared enforceable even by interim. In second place, it is necessary to be attentive over the interest rate and the period for which these interests are due. In third place, the debtor must be informed of the procedural methods to contest the claim, which must appear in the initiating document. If this document is not drafted in accordance with the EEO provisions, the judicial officer will have "to make the proper rectifications" at the time of the drafting of the act of service of the decision to integrate the elements required by the regulation.

# Le 3° atelier — The third workshop

# A Treasure Hunt For The Minimal Standards

If Françoise Andrieux were pleased with the existence of this instrument, she attempted to seek in the regulation itself the reasons for which its use is so confidential. Concerning the grounds for appeal, there are three principal ones, envisaged in articles 10. 21 and 23. Concerning the conditions, the judicial officer is confronted with practical difficulties. Nothing comes to define in the text of the regulation the "uncontested claims" if it is not the inaction, the passivity of the defendant or his absence of dispute during the court hearing. Françoise Andrieux also evoked the "Treasure Hunting" of the minimal standards, on the basis of article 3, passing by articles 6, 13 and 19, for finally leading to the enforcement phase by the use of article 20. She also reviewed the various forms and the keys to complete them and analyse them.

Jeroen Nijenhuis, as for him, was clearly posted at the sides of the "non-believers" of the EEO regulation. He indicated that this instrument offers nothing in terms of guarantee of authenticity of the EEO and that European Area of Justice entirely lies on the mutual trust — even the naive trust — between



#### **Europe | Belgium**



Une partie du public — A part of the public

the States. He wondered about the fact of knowing if the suppression of the exequatur was a good or a bad idea. In any case, in the event of exequatur, there is always a jurisdiction to carry out checking. Our fellow-member also indicated that the European Union lives through forms. But still it is necessary to know how to complete them. Thus, when a defendant expresses any degree of dispute as regards the claim, it is sufficient to prohibit the delivery of an EEO. Ultimately, for our fellow-member, the conditions for application of the EEO regulation are so complex that the creditor will finally often prefer to use the Brussels I regulation.

#### The First Autonomous European title

The  $3^{rd}$  workshop considered the near future with regulation (EC)  $n^{\circ}1393/2007$  of the European Parliament and the Council creating a European Order for Payment Procedure (EOP).

It was placed under the chair of Bernard Menut, secretary of the board of the UIHJ. The speakers were Frédérique Ferrand, Mathieu Chardon (France), judicial officer, 1st secretary of the UIHJ, Marc Schmitz (Belgium), judicial officer and quaestor of the Committee of the UIHJ, and Geert Wind (Netherlands), judicial officer.

Frédérique Ferrand presented the broad outline of this new Community regulation which will come into force on 12 December 2008. Professor Ferrand indicated that it was about the first European enforceable title of autonomous nature. She specified that the European Commission wanted this instrument to be also applied to all litigations of pure national law. Finally it applies only to the cross-border litigations between Member States, except for Denmark. With a perfect control of her subject, Mrs Ferrand successively described the objectives of the EOP, its field of application, the procedure in itself and finally the methods of contestation.



Mathieu Chardon,  $1^{st}$  secrétaire de l'UIHJ —  $1^{st}$  secretary of the UIHJ

Mathieu Chardon and Marc Schmitz then mentioned the practical problems the judicial officers will be confronted to when they soon will have to apply the regulation. These problems were mentioned in the form of fifteen questions and answers: who can sign the request for EOP, can a judicial officer represent the defendant to file a claim or a contest, what of the enforcement measures in the event of a contest or of a request for re-examination, etc. On this occasion, Marc Schmitz recalled that the EOP was strongly inspired by the procedure of the German Order for Payment procedure (Mahnverfahren). For his part, Mathieu Chardon indicated he was shocked that, when the documents were served by professionals like judicial officers, — which is mandatory in several States - the costs of service were deliberately excluded from the court expenses envisaged in article 25 and being able to be claimed from the debtor.

Lastly, Geert Wind presented the EOP while insisting on the Dutch specificities. Thus, regarding the Netherlands, one thinks of making EOP delivered by only one Dutch jurisdiction, located in The Hague. As regards litigation relating to consumers, the consumer must always be condemned by a jurisdiction close to his residence. Our fellow-member also evoked the forms and in particular that of the form G (declaration or enforceability).

#### **An encouragement Calling For Recurring!**

Then, the day was completed by a dazzling presentation, clear and very complete, of The Hague Convention of 15 November 1965 on the service abroad of judicial and extrajudicial documents in civil or commercial matters. Laurence Thébault, the speaker, rightly recalled that regulations 1348/2000 and 1393/2007 are very largely inspired by the 1965 convention. Representing The Hague Conference on Private International Law she



Geert Wind, huissier de justice (Pays-Bas) — Judicial Officer (the Netherlands)

successively approached the conditions for application of the convention, the various transmission channels (main, alternate and derogatory), the articles relating to the protection of the applicants and the defendants, and finally the sources of information available on the convention (www. hcch.net).

Each intervention was the subject of questions on behalf of the assistance giving place to a nourished debate which was stopped only because of lack of time.

In this respect, when closing the day, president Isnard again thanked all the speakers as well as Roland de Meerleer and Luisa Lozano, secretary of the UIHJ. Then he greeted the great assiduity of the assistance. "That is exceptional and shows that the study of the Community and international texts arouses a powerful interest on behalf of the judicial officers. It is also the demonstration that the judicial officers are concerned in the movement of construction of the Legal Area of Justice in Europe and also feel implied in their training" he indicated. As the president of the UIHJ mentioned, this premiere is an encouragement which calls for recurring!

Une question du public — A question from the public





# Participation de l'UIHJ à la séance inaugurale du Forum sur la justice de l'Union européenne à Bruxelles le 30 mai 2008

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a été invité par l'Union européenne à participer le 30 mai 2008 à Bruxelles à l'inauguration par la Commission européenne du Forum de discussion sur la justice.

#### Un mécanisme permanent de consultation des acteurs

Dans le cadre des programmes de La Haye (2004) visant à renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne (UE), et consciente de la nécessité de dialoguer avec tous les acteurs des systèmes de justice à travers l'UE, la Commission européenne a prôné la création d'un forum sur la justice. Actuellement, il n'existe ni dialogue régulier ni canal de communication reconnu entre les autorités de l'UE et les praticiens pour discuter soit de la raison d'être d'une proposition de législation, soit de l'incidence des instruments adoptés pour régler le fonctionnement au jour le jour de la coopération judiciaire. Les instruments adoptés doivent être évalués sous l'angle de leur impact sur les systèmes nationaux. Les praticiens qui seront en contact et travailleront avec les mesures de l'UE devraient pouvoir être entendus à un stade précoce. Après l'adoption de la mesure, il conviendrait d'examiner l'ampleur de son utilisation, de voir si elle remplit les objectifs à l'origine de sa conception et d'évaluer les coûts engendrés pour atteindre le but fixé, en prenant en compte toute conséquence imprévue et involontaire. Telles sont quelques unes des idées ayant présidé à la création de cet outil. Ce Forum se définit comme un mécanisme permanent de consultation des acteurs. Il recevra des informations en retour et examinera en toute transparence et objectivité les politiques et les pratiques de l'UE en matière de justice. Deux grandes sphères d'action lui seront confiées : d'une part, il devra fournir à la Commission l'opinion de spécialistes concernant la politique et la législation de l'UE en matière de justice et, d'autre part, il devra favoriser la confiance réciproque entre les systèmes judiciaires de l'UE en améliorant la compréhension mutuelle.

#### Travailler efficacement avec la CEPEJ

L'un des objectifs recherchés est également de travailler efficacement avec le Conseil de l'Europe et plus précisément la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), dont l'UIHJ est membre observateur permanent. C'est dans ce cadre que Jacques Isnard a été invité à participer à la cérémonie d'inauguration du Forum, à Bruxelles, le 30 mai 2008.

La cérémonie d'ouverture était dirigée par Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne. Plusieurs présentations se sont succédées sur les différentes institutions européennes : Parlement européen, réseaux européens travaillant avec la Commission européenne (Eurojust, le Réseau judiciaire européen en matière pénale, le réseau judiciaire européen en matière civile, le Réseau des présidents de cours suprêmes européennes, ...), ainsi que sur les relations avec la CEPEJ, avec la participation de son président, Fausto de Santis, et de son secrétaire Stéphane Leyenberger. Puis les priorités du Forum, sa composition et ses méthodes de travail ont été présentées.

Depuis toujours l'UIHJ prétend qu'il n'est pas possible, dans le cadre de la mondialisation du droit, de légiférer utilement sans prendre en considération l'apport et l'expérience des praticiens. La création de ce forum constitue à bien des égards une réponse positive à l'attente légitime de l'UIHJ et des huissiers de justice européens. L'UIHJ ne peut que se féliciter de la mise en place de ce Forum dont elle est dès sa création un partenaire reconnu.

# Europe | Biélorussie

Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ, durant son intervention — Vice-President of the UIHJ, during his presentation

# L'UIHJ au 85° anniversaire de la Cour suprême économique de Biélorussie

C'est en date du 25 et 26 octobre 2007 qu'ont été organisées à Minsk les festivités pour célébrer le 85e anniversaire de la Cour suprême économique de Biélorussie. A l'occasion de ces festivités a été tenue une conférence dont l'exécution des jugements était l'objet de plusieurs interventions.

#### **Europe | Belgium**



# Participation of the UIHJ in the Launch of the Justice Forum of the EU in Brussels on 30 May 2008

Jacques Isnard, President of the UIHJ, was invited by the European Union to Take Part on 30 May 2008 in Brussels in the Launch by the European Commission of the Discussion Forum on Justice.

#### A Permanent Mechanism for Consulting Stakeholders

Within the framework of The Hague Programme (2004) on strengthening freedom, security and justice in the European Union (EU), and conscious of the need for dialoguing with all stakeholders of the systems of justice through the EU, the European commission called for the creation of a forum on justice. Currently, there is no regular dialogue or established channel of communication between EU authorities and practitioners to discuss either the rationale behind a proposal for legislation or the impact of adopted instruments on the way judicial cooperation functions on a day-to-day basis. Instruments adopted need to be assessed from the point of view of their effect on national systems. Practitioners who will come into contact and work with EU measures should have an input at an early stage. Once the measure is adopted, the extent to which it is used, whether it meets the objectives for which it was designed and the cost engendered in order to achieve the goal, including any unforeseen and unintended consequences, should be examined. Such are some of the ideas having governed the creation of this tool. The Forum is defined as a permanent mechanism for consulting stakeholders. It should receive feedback and should review EU justice policies and practice transparently and objectively. It will have two main spheres of activity. (1) to provide the Commission with specialist views on EU justice policy and legislation, and (2) to promote mutual trust between EU justice systems by improving mutual understanding of them.

#### Working Effectively with the CEPEJ

One of the required objectives is also to effectively work with the Council of Europe and more precisely the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), of which the UIHJ is a permanent observer member.

It is within this framework that Jacques Isnard was invited to take part in the launch of the Forum, in Brussels, on May 30th, 2008.

The opening ceremony was directed by Jacques Barrot, Vice-President of the European Commission. Several presentations followed one another on various European institutions (The European Parliament, the European Judicial Network in criminal Matters, the European Judicial Network in Civil Matters, the Network of the Presidents of the Supreme Judicial Courts of the EU, ...), as well as on the relationship with the CEPEJ, with the participation of its president, Fausto de Santis, and its Secretary, Stephan Leyenberger. Then the priorities of the Forum, its composition and working methods were presented.

The UIHJ has always claimed that it is not possible, within the framework of the globalization of the law, to usefully legislate without taking into account the contribution and the experiment of professional stakeholders. The creation of this forum constitutes in many ways a positive response to the legitimate expectation of the UIHJ and all European judicial officers. The UIHJ can only be pleased with the creation of this Forum of which it is already an accepted partner.

# Des représentants venus du monde entier

La liste des participants à cette conférence reflète bien le caractère important de celle-ci. On y retrouve les noms des présidents ou vice-présidents des cours suprêmes d'Autriche, d'Arménie (Cour de cassation), d'Azerbaïdjan, de la Belgique (Cour de cassation), du Venezuela, du Vietnam, de l'Iran, du Kazakhstan, de la République populaire de Chine, du Kirghizstan, de la Moldavie, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan, de l'Ukraine et de l'Estonie.

Comme organisations internationales étaient présentes l'Union internationale des avocats et l'UIHJ. Cette dernière était représentée par son vice-président, Roger Dujardin, et par Marc Schmitz, membre du Comité.

C'est dans le cadre magnifique et futuriste de la Bibliothèque nationale de Biélorussie que l'UIHJ a pu se présenter aux participants de la conférence. Roger Dujardin a évoqué dans son exposé les objectifs de l'UIHJ et a ainsi suscité l'intérêt des représentants des pays où l'Union n'est pas encore bien connue.

#### Rejoindre les rangs de l'UIHJ

Lors d'une entrevue bilatérale entre Victor Kamenkov, président de la Cour suprême économique, assisté de son vice-président, Yevgueniy Smirnov et les représentants de l'UIHJ, le vœu a été formulé par les autorités biélorusses, que leurs huissiers de justice puissent joindre les rangs de l'UIHJ.

Le corps des huissiers de justice biélorusses qui n'est pas organisé sous forme d'association, est composé de juristes de niveau universitaire. Ce sont des fonctionnaires au sein des tribunaux, porteurs d'uniformes et d'insignes professionnelles qui exécutent les décisions de iustice. Il existe une distinction entre les huissiers de justice des tribunaux de commerce et ceux des tribunaux dits de droit commun. Alors que les premiers sont environ au nombre de 85 pour tout le pays, ceux au sein des tribunaux de droit commun sont de plus de 1000.

Le vice-président de l'UIHJ, Roger Dujardin, a proposé d'inviter un représentant du corps des huissiers de justice biélorusses lors du prochain conseil permanent de l'UIHJ à Paris afin d'y discuter les modalités d'adhésion à l'Union Internationale.

Reste à noter que l'adhésion des huissiers de justice de Biélorussie pourrait certainement présenter un intérêt pour l'UIHJ, vu que ce pays est incontestablement un pont vers les pays de l'ancien régime soviétique, regroupés actuellement sous la Communauté des Etats indépendants (CEI) et dont le siège administratif est à ... Minsk!

# The UIHJ at the 85<sup>th</sup> Birthday of the Supreme Economic Court of Belarus

On October 25<sup>th</sup> and 26<sup>th</sup> 2007 were organized in Minsk the festivities to celebrate the 85<sup>th</sup> birthday of the Supreme Economic Court of Belarus. At the time of these festivities a conference was held during which enforcement of judgments was the object of several interventions.



Une partie des intervenants — A part of the lecturers

# Representatives Coming From All Over the World

The list of the participants at this conference shows its importance. One finds there the names of the presidents or vice-presidents of the Supreme Courts of Austria, Armenia, Azerbaijan, Belgium (Court of Cassation), Venezuela, Vietnam, Iran, Kazakhstan, the Popular Republic of China, Kirghizstan, Moldova, the Netherlands, the Russian Federation, Tajikistan, Ukraine and Estonia.

As international organizations were present the International Union of lawyers and the UIHJ. The latter was represented by its vice-president, Roger Dujardin, and by Marc Schmitz, member of the Committee.

It is within the splendid and futuristic framework of the National Library of Belarus that the UIHJ could be presented to the participants of the conference. Roger Dujardin evoked in his talk the objectives of the UIHJ and thus aroused the interest of the representatives of the countries where the Union is not yet well-known.

#### Joining the Rows of UIHJ

At the time of a bilateral interview between Victor Kamenkov, president of the Supreme Economic Court, assisted of his vice-president, Yevgueniy Smirnov, and the representatives of the UIHJ, the wish was formulated by the Belarus authorities, that their judicial officers could join the rows of the UIHJ.

The body of the Belarus judicial officers, which are not organized in the form of an association, is composed of lawyers of university level. They are civil servants within the courts, carrying uniforms and professional badges and they enforce court

decisions. There is a distinction between the judicial officers of the Commercial courts and those of the civil courts. Whereas the first are approximately 85 for all the country, those within the civil courts are of more than 1000.

The vice-president of the UIHJ, Roger Dujardin, proposed to invite a representative of the body of the Belarus judicial officers at the time of the next permanent council of the UIHJ in Paris in order to discuss there the methods of adhesion to the International Union.

It is to be said that the adhesion of the judicial officers of Belarus could certainly be of an interest for the UIHJ, considering that this country is incontestably a bridge towards the countries of the old Soviet mode, currently gathered under the Community of Independent States (CIS) and whose administrative seat is in... Minsk!



De G. à D.: Marc Schmitz, membre du Comité de l'UIHJ — Member of the Committee of the UIHJ, Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ — Vice-President of the UIHJ — Victor Kamenkov, président de la Cour économique suprême de Biélorussie - Chairman of the Supreme Economic Court of Belarus — Irina Belskaya, chef de Département des Affaires juridiques et internationales de Biélorussie — Head of Legislation and International Affairs Department, un huissier de justice biélorusse — A Belarus judicial officer — Yevgueniy Alexandrovich Smirnov, premier vice-président de la Cour économique suprême de Biélorussie — First Vice-Chairman of the Supreme Economic Court of Belarus



Une partie des participants — A part of the public La bibliothèque nationale de Biélorussie — The National Library of Belarus



#### Europe | Biélorussie

## Séminaire international à Minsk les 17 et 18 juillet 2008

Les 17 et 18 juillet 2008 s'est tenu à Minsk un séminaire international organisé par la Cour économique suprême de la République de Biélorussie avec le soutien de l'UIHJ.



Les délégations étrangères et les représentants biélorusses — The Foreign Delegations and the Belarus representatives

#### Une heureuse initiative

Ce séminaire, dont le thème était « Le rôle des juges et leur soutien dans l'efficacité des activités du service des agents d'exécution : réalités et projets de développement » a été mis sur pied à l'occasion du 10° anniversaire du service des agents d'exécution des cours économiques de la République de Biélorussie.

L'UIHJ était représentée lors de cette manifestation par son premier vice-président, Leo Netten, son vice-président, Roger Dujardin, ainsi que par Marc Schmitz, questeur du Comité.

Plusieurs délégations de l'Europe de l'Est ont suivi l'invitation des autorités biélorusses : Estonie, Fédération de Russie, Lettonie, Pologne, et République tchèque.

Le séminaire fut ouvert par le Dr. Viktor Kamenkov, président de la Cour économique suprême de la République de Biélorussie. Leo Netten a ensuite prit la parole et a salué l'initiative des autorités biélorusses relative à l'organisation de ce premier séminaire international en collaboration avec l'UIHJ. Rappelons que ce sont actuellement les confrères auprès des cours et tribunaux économiques qui ont rejoints les rangs de l'UIHJ.

# L'intérêt du ministère de la justice pour les huissiers de justice

Ce fut ensuite le ministre de la Justice lui même, Viktor Golovanov, qui adressa au public un discours remarquable en déclarant son souhait que l'entièreté des confrères biélorusses, donc également ceux des cours et tribunaux civils, deviennent membre à l'UIHJ.

Le fait que le ministre de la Justice consacre ensuite l'entièreté de sa journée au séminaire et suive avec attention les travaux présentés par les différents experts démontre sans aucun doute l'intérêt que son ministère attache au corps des huissiers de justice et à leur collaboration avec des organisations internationales, telle que l'UIHJ.

Les travaux ont été poursuivis le deuxième jour et de nombreuses questions des confrères présents ont pu trouver une réponse.

Ensuite, tous les participants internationaux à ce séminaire, qui fut un plein succès, ont pu profiter de l'hospitalité biélorusse en découvrant non seulement la magnifique ville de Minsk mais également son ballet dont la réputation est mondiale.

Reste à souhaiter que l'intégration de l'entièreté des huissiers de justice de la République biélorusse au niveau de l'UIHJ se fasse rapidement.



Viktor Kamenkov, président de la Cour économique suprême de Biélorussie — President of the Economic Supreme Court of Belarus



Leo Netten, vice-président de l'UIHJ — Vice-President of UIHJ



Les représentants des délégations polonaises et slovaques — representatives of Polish and Slovakian delegations

### International seminar In Minsk On 17 & 18 July 2008

On July 17th And 18th 2008 was Held in Minsk an International Seminar Organized by the Supreme Economic Court of the Republic of Belarus With the Support of the UIHJ.

#### **A Welcomed Initiative**

This seminar, whose topic was "The role of the judges and their support in the effectiveness of the activities of the service of enforcement agents: realities and development projects" was set up at the time of the 10th anniversary of the Department of Enforcement Agents of the Economic courts of the Republic of Belarus.

The UIHJ was represented at the time of this demonstration by its first vice-president, Leo Netten, his vice-president, Roger Dujardin, and by Marc Schmitz, quaestor of the Committee.

Several delegations of Eastern Europe followed the invitation of the Belarus authorities: Czech Republic, Estonia, Latvia, Poland, and the Russian Federation.

The seminar was opened by Dr. Viktor Kamenkov, President of the Supreme Economic Court of the Republic of Belarus. Leo Netten then spoke and greeted the initiative of the Belarus authorities relating to the organization of this first international seminar in collaboration with the UIHJ. Let us recall that the fellow-members near the Economic Courts are currently members of the UIHJ.

# The Interest of the ministry for Justice in Judicial Officers

It was then the Minister for Justice himself, Viktor Golovanov, who addressed the public with a remarkable speech. He wished that the entirety of the Belarus fellow-members, therefore also those of the civil courts, become members with the UIHJ.

The fact that the Minister for Justice devoted the entirety of his day to the seminar and followed with great attention the work presented by the various experts, shows without any doubt the importance his ministry attaches to the body of judicial officers and their collaboration with international organizations such as the UHJ.

Work continued the second day and many questions of our fellow-members could find an answer. Then, all international participants in this seminar, which was a success, could benefit from the Belarus hospitality by discovering not only the splendid town of Minsk but also its ballet whose reputation is worldwide.

Now, let's hope that the whole of the judicial officers of the Belarus Republic can join the rows of the IIIHI in a near future.



Viktor Golovanov, ministre de la Justice de Biélorussie — Minister for Justice of Belarus



Leo Netten, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UIHJ — 1<sup>er</sup> Vice-President of UIHJ



Les représentants des délégations estoniennes et lettones

— Representatives of the Estonian and Latvian Delegations

#### **Europe | Chypre**



# 5° session UIHJ-EuroMed à Nicosie (Chypre) des 8 au 10 mai 2008

Présence de toutes les délégations qui composent EuroMed (Algérie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Tunisie) à l'exception du Maric, pour la 5e session UIHJ-EuroMed.

La tribune — The tribune

#### **Sept orateurs**

Lors de la séance d'ouverture, sept orateurs se sont succédé à la tribune. Costas Xatzicosteas., président des significateurs privés de Chypre, se prononca pour une unification du statut de l'huissier de justice afin, expliqua-t-il, de pouvoir participer au droit européen non sans rappeler l'importance du droit à l'exécution (exécution dont les membres de son association sont à ce jour privés à Chypre puisqu'elle échoit aux agents fonctionnaires).

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, rappela que l'huissier de justice a deux pôles d'activités principaux : la signification et l'exécution. Ce socle doit servir de base à l'unification du statut de l'huissier de justice libéral, privé et indépendant prôné par l'UIHJ et revendiqué par l'ensemble des huissiers de justice du pourtour méditerranéen. Il rappela les nécessaires corollaires de ce statut : l'indispensable et inévitable responsabilité des huissiers de justice ainsi que leur haut niveau de formation.

M. Kypros Chrysostomidis, ministre de la Justice chypriote, indiqua que la 5e session d'UIHJ-EuroMed constituait la première manifestation internationale à Chypre. Il s'engagea sur la volonté de modernisation et d'amélioration pour mieux servir la justice.

M. Ionas Nikolaou, président de l'Association des juristes de Chypre, assura aux significateurs privés chypriotes le soutien des juristes pour valoriser leur travail très important.

M. Petros Kliridis, procureur Général de la Cour d'Appel de Chypre, souligna le rôle primordial des significateurs privés dans le cadre du respect des procédures iudiciaires

Mme Maria Christodoulou, adjointe au chef de la Cour suprême de Chypre, rappela que l'introduction des significateurs privés à Chypre date d'une loi de 1996, époque à laquelle l'engorgement était tel que les agents publics ne suffisaient plus à transmettre les actes aux justiciables.

Il y a aujourd'hui 70 significateurs privés sur l'île. Grâce à eux le retard s'est résorbé et ne s'est jamais renouvelé.

M. Georgios Papandoniou, bâtonnier des avocats chypriotes, salua l'initiative d'accueillir à Chypre la 5e session d'EuroMed. Le significateur doit être très vigilant. Il existe, dit-il, des problèmes de délais mais, grâce aux significateurs privés, aucune nuisance n'interfère dans l'efficacité de la justice. En revanche, aujourd'hui l'exécution demande une amélioration et le bâtonnier exprima très clairement le désir de voir la loi changer pour permettre aux significateurs privés d'exécuter les décisions de justice afin de les rendre efficaces.

Après cette séance d'ouverture, les travaux de la session commencèrent. Ils étaient divisés en 5 tables rondes.

#### Cing tables rondes

1<sup>™</sup> table ronde : Le statut libéral de l'huissier de justice Participants: Algérie, Chypre, France, Italie, Portugal,

Modérateur : Grèce

Chacun fut invité à s'exprimer le statut de l'huissier de justice en vigueur dans son pays, les textes qui le définissent. Puis après avoir dégagé les avantages et les inconvénients de ce statut les confrères tentèrent de préconiser des améliorations à leur statut.

2<sup>e</sup> table ronde : Les activités de <u>l'huissier de justice</u>

Participants : Algérie, France, Grèce

Modérateur : Portugal

Les pays présents à la tribune expliquèrent quelles étaient les différentes activités que pouvait effectuer l'huissier de justice, Tant monopolistiques que concurrentielles. La diversité des réponses amena tout naturellement à se pencher sur la formation en évoquant tant la formation requise pour accéder à la profession que la formation continue des huissiers de justice en passant par la formation de meurs employés.

<u>3</u>e table ronde : Mesures conservatoires et mesures d'exécution

Participants: France, Grèce, Italie, Portugal,

Modérateur : Espagne

Le modérateur interrogea les participants sur les possibilités de garantir les biens mobiliers ou immobiliers d'un débiteur vis-à-vis d'une créance. Après avoir débattu sur l'efficacité des mesures conservatoires, chacun dressa le portrait de l'exécution des décisions de justice dans son pays.

4º table ronde : Obligations de faire et de ne pas faire

Participants: Alaérie. Chypre. Espagne. France. Italie. Portugal.

Modérateur : Grèce

Ce fut la partie « pure » de droit comparé de cette session. Les intervenants expliquèrent quel était le rôle des huissiers de justice dans les obligations de faire et de ne pas faire ; en amont et en aval du procès, tant dans la prévention que dans l'exécution de ces obligations.

5º table ronde : La responsabilité de l'huissier de justice

Participants: Algérie, Espagne, France, Portugal

Modérateur : Italie

Cause, nature et mise en œuvre de la responsabilité des huissiers de justice furent évoquées par les orateurs, ce qui les amena tout naturellement à rappeler les règles de déontologie, colonne vertébrale de la profession d'huissier de justice.



#### Six recommandations

La richesse des exposés et des débats qui ont suivi ont tout naturellement amené l'UIHJ au cours de la cérémonie de clôture à formuler les six recommandations suivantes :

1° Considérant que la majorité des huissiers de justice du bassin méditerranéen exercent sous l'empire du statut libéral, indépendant et privé, UIHJ-EuroMed recommande aux huissiers de justice des autres pays qui la composent la mise en œuvre de l'harmonisation de leur statut. Il apparaît souhaitable d'accélérer le processus de cette mise en œuvre qui pourra se faire tant par le mode d'exercice de la profession qu'au travers de ses activités.

 $2^\circ$  Considérant que les activités des huissiers de justice sont fondées sur une base commune, soit la signification et l'exécution qui, tout en constituant notre cœur de métier, nous confinent à un domaine trop limité et restreint ;

Considérant que les huissiers de justice sont des juristes, notamment grâce à leur formation ;

UIHJ-EuroMed recommande d'étendre leur champ d'action à des secteurs périphériques comme le préconise l'UIHJ au travers du programme de pluridisciplinarité qu'elle a mis en place en 2000.

3° Considérant la volonté d'accroître les activités des huissiers de justice, UIHJ-EuroMed recommande de faire du constat une activité commune à tous les huissiers de justice promouvant ainsi leur nécessaire action en tant qu'établissement d'un mode de preuve, garantie pour le juge et le justiciable, élément clé du procès, rapide, peu onéreux et fiable.

4° Considérant l'accès aux renseignements comme le support primordial de l'exécution, UIHJ-EuroMed, recommande l'accès à toutes les informations concernant un débiteur qui aura été condamné par un jugement même non encore exécutoire avec, dans l'ordre, son adresse, les coordonnées de son employeur, ses coordonnées bancaires, la possibilité d'identifier ses biens meubles et immeubles et l'accès aux renseignements fiscaux. En ce qui concerne l'acte introductif d'instance, UIHJ-EuroMed recommande la possibilité de l'accès à l'adresse du débiteur dans le cadre de sa bonne information.

5° Considérant que l'huissier de justice est un professionnel incontournable de l'Etat de droit, qu'il est l'élément de garantie de la sécurité juridique, UIHJ-EuroMed recommande la revendication de sa responsabilité et la rédaction d'une charte commune de déontologie applicable à tous et fondée sur des bases minimales.

6° Considérant que, pour revendiquer son indépendance, sa responsabilité, et de nombreuses et nouvelles activités, l'huissier de justice doit prouver sa compétence, UIHJ-EuroMed recommande à chaque pays de se doter d'un outil de formation ou d'utiliser ceux déjà existants et dont la compétence est reconnue.

Ces recommandations furent adoptées à l'unanimité. Elles ont été transmises au bureau de l'UIHJ qui en assurera le suivi. C'est ainsi que se termina cette 5e session d'EuroMed, riche par la qualité de ses travaux et par la puissante volonté de s'unir qui animait les huissiers de justice présents, si bien reçus par leurs collèaues chypriotes.



La 2e table ronde — The Second Round Table



Une partie du Public — A part of the Public

#### **Europe | Cyprus**



# 5<sup>th</sup> UIHJ-EuroMed session in Nicosia (Cyprus) from 8 to 10 May 2008

All EuroMed Delegations (Algeria, Cyprus, Spain, France, Greece, Italy, Portugal, Tunisia) Present Except For Morrocco For The 5th UIHJ-EuroMed Session.

#### **Seven Speakers**

At the time of the opening ceremony, seven speakers followed one another at the chair.

Costas Xatzicosteas, president of private servers of Cyprus, decided for a unification of the statute of the judicial officer in order explained it, to be able to take part in the European right not without pointing out the importance of the right to the execution (execution whose members of its association are to date private in Cyprus since it falls to the agents civils servant).

Jacques Isnard, president of the UIHJ, pointed out that the judicial officer has two principal poles of activities: significance and execution. This base must be used as a basis for the unification of the statute of the judicial officer liberal, private and independent preached by the UIHJ and asserted by the unit of the judicial officers of the Mediterranean circumference. He pointed out the necessary corollaries of this statute: the essential one and inevitable responsibility for the judicial officers like their high level of formation.

Mr. Kypros Chrysostomidis, Minister for Cypriot Justice, indicated that the 5th session of UIHJ-EuroMed constituted the first international demonstration in Cyprus. He engaged on the will of modernization and improvement for better serving justice.

Mr. Ionas Nikolaou, president of the Association of the lawyers of Cyprus, ensured significant private Cypriot the support of the lawyers to develop their very important work.

Mr. Petros General Kliridis, Prosecutor at the Court of Appeal of Cyprus, underlined the central role of significant private within the framework of the respect of the legal procedures

Mrs. Maria Christodoulou, associated with the chief of the Supreme court of Cyprus, pointed out that the introduction of significant private to Cyprus goes back to a law of 1996, time to which clogging was such as the public agents were not enough more to transmit the acts to the justiciable ones.

There are today 70 significant deprived on the island. Thanks to them the delay reabsorbed and never renewed itself.

Mr. Georgios Papandoniou, barristers president of Cypriot lawyers, greeted the initiative to accommodate in Cyprus the 5th session of EuroMed. The significant one must be very vigilant. There exists, says there, of the problems of times but, thanks to the significant ones deprived, no harmful effect interferes in the effectiveness of justice. On the other hand, today the execution requires an improvement and the barristers president expressed the desire very clearly to see the law changing to allow significant private to carry out the legal decisions in order to make them effective.

After this meeting of opening, work of the session started. They were divided into 5 roundtables.



De G. à D.: Françoise Andrieux, Efhtimios Preketes, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Grèce, Costas Xatzicosteas., président des significateurs privés de Chypre — From L. to R.: Françoise Andrieux, Efthimios Preketes, President of the National Chamber of Judicial Officers of Greece, Costas Xatzicosteas, President of the Private Process Servers of Cyprus

#### **Five roundtables**

1st roundtable: The liberal statute of the judicial officer

Present: Algeria, Cyprus, France, Italy, Portugal,

Regulator: Greece

Then after having released the advantages and the disadvantages of this statute the fellow-members tried to recommend improvements with their statute.

2<sup>nd</sup> roundtable: Activities of the judicial officer

Present: Algeria, France, Greece

Regulator: Portugal

The countries present at the platform explained which were the various activities which the judicial officer could carry out, As well monopolistic as competing. The diversity of the answers quite naturally brought to consider the formation by evoking the necessary formation as well to reach the profession as the continuing education of the judicial officers while passing by the formation of die employed.

3rd roundtable: Conservative measures and measurements of execution

Present: France, Greece, Italy, Portugal,

Regulator: Spain

The regulator questioned the participants on the possibilities of guaranteeing the movable or real goods of a debtor with respect to a credit. After having discussed on the effectiveness of the conservative measures, each one drew up the portrait of the execution of the legal decisions in its country.

4<sup>th</sup>\_roundtable: Obligations to make and not to make

Present: Algeria, Cyprus, Spain, France, Italy, Portugal,

Regulator: Greece

It was the "pure" part of compared right of this session. The speakers explained which was the role of the judicial officers in the obligations to make and not to make; upstream and downstream from the lawsuit, as well in the prevention as in the execution of these obligations.

5<sup>th</sup> roundtable: The responsibility for the judicial officer

Present: Algeria, Spain, France, Portugal

Regulator: Italy

Cause, natural and implementation of the responsibility for the judicial officers were evoked by the speakers, which quite naturally led them to point out the rules of deontology, spinal column of the occupation of judicial officer.



#### Six recommendations

The richness of exposed and the debates which followed quite naturally led the UIHJ during the closing ceremony to make the six following recommendations:

1° Considering that the majority of the judicial officers of the Mediterranean basin exert under the empire of the liberal statute, independent and deprived, UIHJ-EuroMed recommend to the judicial officers other countries which compose it the implementation of the harmonization of their statute. It appears desirable to accelerate the process of this implementation which could be done as well by the mode of exercise of the profession as through its activities.

 $2^{\circ}$  Considering that the activities of the judicial officers are founded on a common basis, is the significance and the execution which, while constituting our core activity, confine us with a field too limited and restricted;

Considering that the judicial officers are lawyers, in particular thanks to their formation;

UIHJ-EuroMed recommends to extend their sphere of activity to peripheral sectors as the UIHJ through the program of multidisciplinarity recommends it which it set up in 2000.

 $3^{\circ}$  Considering the will to increase the activities of the judicial officers, UIHJ-EuroMed recommends to make report an activity common to all the judicial officers thus promoting their necessary action as an establishment of a mode of proof, guaranteed for the judge and the justiciable one, key component of the lawsuit, rapid, not very expensive and reliable.

- $4^{\circ}$  Regarding the access to the information as the paramount support of the execution, UIHJ-EuroMed, recommends the access to all information concerning a debtor who will have been condemned by a judgment even not yet executory with, in the order, its address, the coordinates of its employer, his banking coordinates, the possibility of identifying its movable and real property and the access to the tax information. With regard to the document initiating proceedings, UIHJ-EuroMed recommends the possibility of the access to the address of the debtor within the framework of his good information.
- $5^{\circ}$  Considering that the judicial officer is a professional impossible to circumvent of the Rule of law, that it is the element of guarantee of the legal security, UIHJ-EuroMed recommends the claim of its responsibility and the drafting for a common charter of deontology applicable to all and founded on minimal bases.
- 6° Considering that, to assert his independence, his responsibility, and of many and new activities, the judicial officer must prove his competence, UIHJ-EuroMed recommends to each country to obtain a tool for formation or to use those already existing and whose competence is recognized.

These recommendations were adopted unanimously. They were transmitted to the office of the UIHJ which will ensure the follow-up of it. Thus this 5th session of EuroMed finished, rich person by the quality of his work and the powerful will to link itself which animated the judicial officers present, received so well by their Cypriot colleagues.



La 4º table ronde - The Fourth Round Table

Une partie du Public — A part of the Public



#### **Europe | Espagne**



# Sept pays présents à Elche (Espagne) pour la réunion UIHJ Euromed

Sept pays de l'UIHJ ont assisté à la réunion UIHJ Euromed à Elche le 27 octobre 2007 : Algérie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Portugal, Tunisie. En voici le compte rendu.

La séance était ouverte par Jacques Isnard, président de l'UIHJ. L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Réorganisation administrative d'UIHJ Euromed
- 2. Mise en place du guide, de l'annuaire et Intranet Euromed
- 3. Organisation Euromed
- 4. Séminaires de droit comparé
- 5. Extension Euromed
- 6. Thème et lieu de la prochaine session

#### 1. Réorganisation administrative d'UIHJ Euromed

Le président rappelle que depuis la création d'UIHJ Euromed le secrétariat est assuré par Stéphane Gensollen et Mourad Skander, respectant ainsi une représentation Europe/Afrique.

Actuellement deux organisations sui generis ont vu le iour :

- EuroNord :
- EuroDanube.

UIHJ Euromed reste toutefois la seule organisation officielle de l'UIHJ, issue du Processus de Barcelone.

Le Président souhaiterait les thèmes abordés par ces organisations soient le plus proches possible pour pouvoir ensuite en dégager une synthèse.

Pour cette coordination et supervision, sera créé un poste de délégué permanent au sein du bureau de l'UIHJ qui est attribué à Mourad Skander.

Le secrétariat d'UIHJ Euromed sera, quant à lui, assuré par Françoise Andrieux.

Le secrétariat sera chargé de se rapprocher des autorités politiques afin de connaître et suivre les options de la France (notamment de sa nouvelle politique concernant l'arc méditerranéen), de l'Union européenne et de Bruxelles afin de déterminer comment y intégrer UIHJ Euromed.

#### 2. Guide, annuaire, Intranet

L'utilité de l'annuaire concerne la transmission des actes à l'étranger.

Le but est d'interconnecter les annuaires des différents pays membres d'UIHJ Euromed.

La première difficulté de mise en place est finan-

cière et étudier les moyens les moins coûteux pour parvenir à la réalisation de cet annuaire vont être étudiés.

Les plaquettes destinées aux entreprises sont épuisées. Avant de les réimprimer, il convient de les vérifier dans le but des les modifier pour les améliorer si nécessaire. Elles seront ensuite éditées en 5 langues : français, espagnol, arabe, portugais, arec.

Le guide doit être élaboré en tenant compte des réponses fournies sur le questionnaire distribué aux différents pays (à ce jour, l'Espagne n'a toujours pas répondu).

#### 3. Organisation Euromed

Le principe actuel est maintenu. Le pays qui invite paie les réservations de salles et les repas. Chaque délégation assure le paiement de son logement et de ses transports. Ceci est la base minimale (rien n'empêche le pays d'accueil de participer au-delà). En revanche le nombre de participants officiels est limité à 5 personnes par délégation sauf pour le pays organisateur qui peut faire participer autant de confrères qu'il le souhaite.

En ce qui concerne les travaux, il serait bon d'étendre leur déroulement sur trois jours :

- une première demi-journée sera consacrée à la partie économique et donc laissée à l'initiative du pays organisateur;
- la journée du lendemain sera consacrée au droit comparé sur le thème prédéfini par UIHJ-Euromed;
- la troisième demi-journée sera consacrée à la partie administrative d'Euromed.

#### 4. Séminaires de droit comparé

Il est nécessaire de préserver la mémoire d'UIHJ Euromed et de ses travaux.

Les intervenants devront fournir un support écrit de leur contribution qu'ils adresseront au secrétariat d'UIHJ Euromed huit jours au moins avant leur intervention.

A l'oral, les travaux doivent prendre la forme d'une table ronde comprenant 4 ateliers composés d'un

modérateur et de 4 intervenants, le but étant d'avoir des interventions qui par la suite susciteront des échanges, des questions et des débats dans la salle.

Me Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie souhaiterait qu'à l'issue des débats, soient émises des recommandations, ou que soit dégagée une idée force sur les différents thèmes proposés dont chaque pays assurerait le suivi.

Ces recommandations seront transmises au bureau de l'UIHJ, via le délégué permanent EURO (MED, DANUBE, NORD)

#### 5. Extension d'UIHJ Euromed

Sont actuellement membres d'UIHJ Euromed : Algérie, Espagne, France, Grèce, Maroc, Portugal, Tunisie. Chypre et l'Italie n'ont pas encore signé la Charte.

Le Maroc, bien que signataire, a du mal à assurer sa représentation car s'il existe une représentation nationale, elle n'est pas à adhésion obligatoire et n'a donc pas de pouvoir de représentation ni décisionnaire pour la profession.

Il faut étendre d'UIHJ Euromed.

Sont ciblés : Libye, Syrie, Liban, Mauritanie, Turquie.

Le Président Eftimios Preketes (Grèce) propose l'Albanie et la Serbie.

Le Président Isnard déclare qu'il n'est pas opposé à la venue de ces pays mais qu'il leur revient l'initiative de la demande et de la démarche.

En ce qui concerne la Turquie, le Président Preketes se charge d'obtenir les renseignements nécessaires et en rendra compte lors du conseil permanent de l'UIHJ en novembre 2007 à Paris.

#### 6. Thème et lieu de la prochaine réunion

La prochaine session d'UIHJ Euromed aura lieu en Avril 2008. Elle aura pour thème les obligations de faire et de ne pas faire.

Trois pays posent leur candidature à l'organisation : l'Algérie, la France et le Portugal.

Le Président rappelle qu'en raison du colloque qui se tient à Alger en février 2008 (intérêt et indépendance de la profession d'huissier de justice) il ne sera peut-être pas opportun d'organiser la session d'UIHJ Euromed deux mois plus tard au même endroit. Il propose de remettre la décision du choix à plus tard.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.



#### 92 1 G 7 2008 22 25

# Seven countries attend the UIHJ Euromed session in Elche (Spain)

Seven countries of the UIHJ attended the UIHJ Euromed session in Elche on October 27, 2007: Algeria, Cyprus, France, Greece, Portugal, Spain, and Tunisia. Here is the report.

The meeting was opened by Jacques Isnard, president of the UIHJ. The agenda was as follows:

- 1. Administrative reorganisation of UIHJ Euromed
- 2. Installation of the guide, the directory and Euromed Intranet
- 3. Euromed organisation
- 4. Seminars of comparative law
- 5. Euromed extension
- 6. Topic and place of the next session

# 1. Administrative Reorganisation of UIHJ Euromed

The president points out that since the creation of UIHJ Euromed the secretariat is ensured by Stephan Gensollen and Mourad Skander, thus respecting a representation of Europe and Africa.

Currently two organisations sui generis were born:

- EuroNord:
- FuroDanube.

UIHJ Euromed however remains the only official organisation of the UIHJ, resulting from the Process of Barcelona.

The President wishes that the topics approached by these organisations be as similar as possible to be able to draw relevant reports from them.

For this coordination and supervision, a position of permanent delegate within the board of the UIHJ will be created and is allotted to Mourad Skander. The secretariat of UIHJ Euromed will be ensured by Francoise Andrieux.

The secretariat will be charged to approach the political authorities in order to know and follow the options of France (in particular of its new policy concerning the Mediterranean arc), of the European Union and Brussels in order to determine how UIHJ Euromed could be integrated.

#### 2. Leaflet, Directory, Intranet

The utility of the directory relates to the transmission of documents abroad.

The goal is to inter-connect the directories of the various Member States of UIHJ Euromed.

The first difficulty in this installation is financial. The ways to achieve this cheaply will be looked into.

The leaflets for the attention of companies are all distributed. Before considering a reprint, it is advisable to check if any modifications are required to improve them. They will be then published in 5 languages: French, Spanish, Arabic, Portuguese, and Greek.

The leaflet must take into account of the answers provided on the questionnaire distributed to the various countries (to this day, Spain still did not answer).

#### 3. Euromed Organisation

The current principle is maintained. The country which invites pays for the conference rooms and the meals. Each delegation ensures the payment of its housing and transport. This is the minimal requirement (nothing prevents the host country from participating beyond). On the other hand the number of official participants is limited to 5 people per delegation except for the organising country which can invite as many fellow-members as it wishes.

As regard works, it would be wise to extend their unfolding over three days:

- A first half-day will be devoted to the economic part and thus left on the initiative of the organising country;
- The following day will be devoted to the comparative law compared on the topic set by UIHJ-Euromed;
- The third half-day will be devoted to the administrative part of Euromed.

#### 4. Seminars of Comparative Law

It is necessary to preserve the memory of UIHJ Euromed and its work.

The speakers will have to provide a written support of their contribution that they will address to the secretariat of UIHJ Euromed at least eight days before their intervention.

With the oral examination, work must take the shape of a round table including four workshops made up of a regulator and four speakers, the aim being to have interventions which thereafter will

cause exchanges, questions and debates from the audience.

Mr Sherif, president of the national Chamber of the judicial officers of Algeria would wish that at the end of the debates, recommendations be put forth, or that the main ideas on the various suggested topics be mentioned for each country to follow.

These recommendations will be transmitted to the board of the UIHJ, via the permanent delegate EURO (MED, DANUBE, NORTH)

#### 5. Extension of UIHJ Euromed

The current members of UIHJ Euromed are: Algeria, Spain, France, Greece, Morocco, Portugal, and Tunisia. Cyprus and Italy did not sign the Charter vet.

Although a member, Morocco has difficulties to ensure its representation. If there is a national representation, its adhesion is not mandatory. Therefore, its decisions are not binding for the profession.

It is necessary to extend UIHJ Euromed. The following States are concerned: Libya, Syria, Lebanon, Mauritania, and Turkey.

President Eftimios Preketes (Greece) proposes Albania and Serbia.

President Isnard states that he is not opposed to the arrival of these countries but that it is up to them to initiate the process.

As regards Turkey, President Preketes undertakes to obtain the necessary information and will make a report at the time of the Paris permanent council of the UIHJ in November 2007.

# 6. Topic And Location of The Next Meeting

The next session of UIHJ Euromed will take place in April 2008. It will have as a topic the obligations to do or not to do.

Three countries present their candidature for the organisation: Algeria, France and Portugal.

The President points out that because of the conference which will take place in Algiers in February 2008 (interest and independence of the occupation of judicial officer) it will perhaps not be convenient to organise the session of UIHJ Euromed two months later at the same place.

He suggests in deciding on the location later.

#### **Europe | France**



# Participation de l'UIHJ à la 9<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ les 13 et 14 juin 2007

Une nouvelle fois, l'UIHJ a participé à une réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg les 13 et 14 juin 2007.

#### Un imposant ordre du jour

C'est toujours avec un grand intérêt que l'UIHJ participe deux fois par an aux réunions plénières de la CEPEJ, en qualité de membre observateur, aux côtés d'association de barreaux, de magistrats et de greffiers européens. Comme à l'accoutumée, l'UIHJ a pu apprécier la parfaite organisation de la réunion grâce à l'expertise du secrétaire de la CEPEJ, Stéphane Leyenberger et de sa co-secrétaire, Muriel Décot, assistés par l'efficace Elisabeth Heurtebise.

L'UIHJ était représentée par Bernard Menut, secrétaire du bureau, et Mathieu Chardon, premier secrétaire.

L'imposant ordre du jour couvrait de nombreux domaines tels le processus d'évaluation des systèmes judiciaires européens, la mesure de l'impact des recommandations du Conseil de l'Europe relatives à la médiation, le groupe de pilotage du centre Saturn pour la gestion du temps judiciaire, la qualité de la justice, ou encore la coopération avec les Etats membres, l'Union européenne, ou les observateurs de la CEPEJ.

Dans son discours d'ouverture, Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, a rappelé que si la justice est inefficace, alors il ne s'agit plus du tout de justice. « Cela explique pourquoi la CEPEJ occupe une place si importante dans la famille du Conseil de l'Europe et pourquoi vos activités sont reconnues comme étant une part importante du mandat fondamental du Conseil de l'Europe » a-t-elle indiqué. Mme de Boer- Buquicchio a également adressé un message d'encouragement à l'adresse des Etats membres pour bénéficier de la possibilité d'une coopération ciblée sur les réformes dans le domaine judiciaire. Dans le même sens, Fausto de Santis, président de la CEPEJ, a évoqué l'aptitude de la CEPEJ à offrir aux Etats qui en font la demande une expertise ciblée dans le cadre de réformes judiciaires

Roberto Lamponi, directeur de la Coopération du Conseil de l'Europe, a pour sa part informé les membres de la CEPEJ de la récente restructuration du secrétariat de l'organisation de la Grande Europe. La Direction générale des affaires juridiques et la Direction générale des droits de l'homme ont en effet été regroupées au sein de la nouvelle Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, dirigée par Philippe Boillat.

#### La nécessité de disposer de données précises

L'impact du rapport 2006 dans les Etats membres relatif au processus d'évaluation des systèmes judiciaires européens a fait l'objet d'une longue discussion, chacun soulignant l'importance des travaux réalisés et de la nécessité de disposer de données précises afin d'inciter les Etats à toujours améliorer leurs systèmes judiciaires. Ces discussions ont en particulier permis de préparer



Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe — Vice-General Secretary of the Council of Europe



de G. à D. : From L. to R. : Maud de Boer-Buquicchio, Fausto de Santis, président de la CEPEJ, President of the CEPEJ, Stéphane Levenberger, secrétaire de la CEPEJ, secretary of the CEPEJ

le cycle d'évaluation pour les années 2006-2008. Pour sa part, Bernard Menut a indiqué que l'UIHJ appuyait et soutenait les études menées par la CEPEJ. « Lorsque l'on parle de l'exécution d'une décision de justice, il y a le facteur relatif à l'insolvabilité du débiteur. On ne tient pas compte du niveau de frustration du créancier. Il faudrait prendre en compte l'élément concernant l'insolvabilité. Cela contribue à donner une image négative du pays et de son système d'exécution » a-t-il précisé. M. Julien Lhuillier, chercheur à la faculté de droit de Nancy (France), coordinateur des équipes de recherche travaillant sur l'accès à la justice et l'exécution des décisions de justice, a présenté l'état de ses travaux, en ne manquant pas de saluer l'UIHJ pour son expertise dans le domaine de l'exécution des décisions de justice et son assistance dans ses travaux. Pour la suite, M. Lhuillier a souligné qu'il souhaitait poursuivre la coopération fructueuse mise en place avec l'UIHJ, et qui ne peut être que bénéfique pour le Conseil de l'Europe, la CEPEJ, et les Etats membres.

# Participation of the UIHJ at the 9<sup>th</sup> plenary meeting of the CEPEJ on 13 and 14 June 2007)

Once again, the UIHJ took part in a plenary meeting of the European Commission for the efficiency of justice at the Council of Europe in Strasbourg on 13 and 14 June 2007.

#### An imposing agenda

It is always with a great interest that the UIHJ takes part twice a year in the plenary meetings of the CEPEJ, as an observant member, at the sides of European associations of bars, judges and court clerks. As usual, the UIHJ could appreciate the perfect organization of the meeting thanks to the expertise of the secretary of the CEPEJ, Stephan Leyenberger and of her Co-secretary, Muriel Décot, assisted by the ever efficient Elisabeth Heurtebise.

The UIHJ was represented by Bernard Menut, secretary of the board, and Mathieu Chardon, first secretary.

The imposing agenda covered many fields such as the process for evaluating European judicial systems, the measurement of the impact of the Council of Europe recommendations on mediation, the pilot group of the Saturn center for the judicial time management, the quality of justice, or the co-operation with the Member States, the European Union, or the observers of the CEPEJ.

In her opening speech, Maud de Boer-Buquicchio, Deputy Secretary General of the Council of Europe, recalled that if justice is not efficient, then it is not longer justice at all. "This explains why CEPEJ occupies such an important place in the Council of Europe family, and your activities are recognised as an important part of the Council of Europe core mandate" she indicated. Mrs de Boer-Buquicchio also addressed a message of encouragement to the Member States to profit from the possibility of a co-operation targeted on the reforms in the judicial field. In the same direction, Fausto de Santis, President of the CEPEJ, evoked the aptitude of the CEPEJ to offer its expertise to the States willing to implement judicial reforms.

For his part, Roberto Lamponi, Director of Co-operation of the Council of Europe, informed the members of the CEPEJ of the recent reorganization of the secretariat of the organization of the "Large Europe". The Directorate General of the Legal Affairs and the Directorate General of Human rights indeed merged into the new Directorate General on Human Rights and Legal Affairs, headed by Philippe Boillat.

#### **Need for precise data**

The impact of the 2006 report in the Member States relating to the process of evaluation of the European judicial systems was lengthily discussed, everyone stressing the importance of the achieved work and the need for having precise data in order to encourage the States to always improve their judicial systems. These discussions in particular made it possible to prepare the cycle of evaluation for the years 2006-2008. For his part, Bernard Menut indicated that the UIHJ supported and appreciated the studies undertaken by the CEPEJ. "When



Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ — Secretary of the board of UIHJ, Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ — 1st Secretary of UIHJ



Une vue de l'assistance — Some of the participants

one speaks about enforcement of a court decision, there is the factor relating to the insolvency of the debtor. One does not take account of the level of frustration of the creditor. It would be necessary to take into account the element concerning insolvency. That contributes to give a negative image of the country and of its enforcement system." he specified. Mr. Julien Lhuillier, researcher at the Faculty of Law of Nancy (France), coordinator of the Research Teams working on the access to justice and the enforcement of court decisions, presented the work in progress, while not failing to greet the UIHJ for his expertise in the field of the enforcement of court decisions and its assistance in his work. For the future, Mr. Lhuillier stressed that he wished to continue the profitable cooperation installed with the UIHJ, which could only be beneficial to the Council of Europe, the CEPEJ and the member states.

#### **Europe | France**



# L'UIHJ devient membre observateur permanent de la CEPEJ

A l'occasion de la 10° réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe qui s'est tenue les 5 et 6 décembre 2007 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, l'UIHJ a acquis le statut de membre observateur permanent de la CEPEJ.

#### La réussite exemplaire de la CEPEJ

Créée en 2002, la CEPEJ fêtait son 5° anniversaire à l'occasion de sa 10° réunion plénière. Comme à l'accoutumée, l'UIHJ était invitée en sa qualité de membre observateur. Elle était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon.

Après le discours de bienvenue de Fausto de Santis, président de la CEPEJ, Philippe Boillat, Directeur général des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe, a souhaité à chacun un bon anniversaire et retracé l'histoire récente de cette commission. Puis il a rappelé les trois grands chantiers de la CEPEJ: celui sur l'évaluation des services judiciaires, celui sur la qualité de la justice, et celui sur les études qui exploitent les informations du rapport d'évaluation 2006: accès à la justice, e-justice, exécution des décisions de justice. Sur ce dernier point, M. Boillat a indiqué que le Comité des ministres encourageait la CEPEJ à « étudier avec une attention particulière les recommandations proposées par les rédacteurs de l'étude ».

A l'issue de la première séance de travaux, un cocktail était offert par Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe. M. Davis a salué la « réussite exemplaire » de la CEPEJ. « Elle est un bon exemple d'efficacité et de performance : ses objectifs spécifiques et réalistes sont proches des intérêts et des préoccupations du commun des mortels, et ses activités donnent des résultats tangibles et mesurables » a-t-il indiqué.

#### L'expérience de l'UIHJ

Un rapport sur l'exécution des décisions de justice en Europe préparé par l'équipe de recherche sur l'exécution des décisions de justice (l'université de Nancy, en France, et l'Institut suisse de droit comparé), a été présenté par Julien Lhuillier, rapporteur du projet. Cette importante étude vise à analyser l'efficacité des mécanismes d'exécution des décisions de justice en Europe en s'appuyant sur les données empiriques recueillies par la CEPEJ dans le cadre de son évaluation des systèmes judiciaires européens. L'UIHJ a notamment été sollicitée dans le cadre des travaux. Dans son introduction, le rapport ne manque pas d'indiquer que l'équipe de travail a « confronté ses conclusions avec l'expérience internationale de praticiens reconnus, MM. Mathieu Chardon, Jacques Isnard et Bernard Menut (Union internationale des huissier de justice) ». L'étude est conçue en deux parties, la première orientée sur les questions d'accessibilité de l'exécution, et la seconde sur l'examen de l'efficacité de l'exécution. La qualité des travaux, saluée par tous, ne manque pas de



Pendant la cérémonie officielle dans la grande salle d'audience de la Cour européenne des droits de l'homme — During the official ceremony in the Main Court Room of the European Court of Human Rights



Fausto de Santis, Philippe Boillat

démontrer que tout travail de nature scientifique ne saurait prospérer sans la coopération des professionnels du droit concernés.

L'UIHJ renouvelle à cette occasion son entier soutien aux actions menées par la CEPEJ dans le cadre de l'exécution des décisions de justice et se félicite des excellentes relations qu'elle entretient avec l'organisation de la <u>« Grande Europe »</u>. Il a d'ailleurs été question de la création d'un potentiel groupe de travail sur l'exécution des décisions de justice (CEPEJ-GT-EXE) pour lequel l'UIHJ a dores et déjà indiqué qu'elle l'appelait de ses vœux et mettrait ses compétences à la disposition d'un tel groupe de travail.

#### Le statut de membres observateur permanent de la CEPEJ pour l'UIHJ

Pendant la première journée, il a été décidé d'accorder le statut de membre observateur permanent à l'UIHJ ainsi qu'aux autres organisations ayant le statut de membre observateur de la CEPEJ, à savoir, le Conseil des barreaux de l'Union européenne, l'Association européenne des magistrats, l'Union européenne des greffiers de justice, la Fédération européenne des juges administratifs, le MEDEL, le Réseau européen de formation judiciaire, le Réseau européen des conseils de justice, et l'American Bar Association.

Mathieu Chardon a évoqué les différentes actions de l'UIHJ au cours des six derniers mois. Il a également présenté « On Line » le questionnaire UIHJ préparé par le Comité de l'UIHJ sur la profession d'huissier de justice dans le monde, ce qui a suscité les félicitations des délégations présentes et du bureau de la CEPEJ.

# Donner des outils pragmatiques pour mieux faire fonctionner la justice

Puis, à l'issue des travaux, une cérémonie s'est déroulée dans la grande salle d'audience de la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans son discours. Jean-Paul Costa, président de la Cour, a insisté sur l'article 6 de convention européenne des droits de l'homme relatif au procès équitable. « Le respect du délai raisonnable des procès et l'exécution des jugements internes pourraient être beaucoup mieux garantis par les autorités nationales, pour peu qu'elles en aient la volonté et qu'elles s'en donnent les moyens » a-t-il indiqué. A cet égard, le rôle de la CEPEJ est déterminant car elle permet d'offrir aux Etats « des solutions effectives en amont des recours ». Puis, Fausto de Santis a rappelé que la raison d'être de la CEPEJ « réside dans sa capacité à répondre aux préoccupations concrètes des décideurs publics et des praticiens de la justice, en vue d'améliorer le service public de la justice ». Et de poursuivre : « Nos travaux s'adressent aux juges, aux procureurs, aux auxiliaires de justice, afin de leur donner des outils pragmatiques leur permettant de mieux faire fonctionner la justice ». La session spéciale s'est poursuivie avec les interventions d'Eberhard Desch, ancien président de la CEPEJ, Ekaterine Tkeshelashvili, ministre de la justice de Géorgie, Vitalie Pirlog, ministre de la justice de Moldavie, Michael Walker, District Judge (Royaume Uni), Julia Laffranque, juge à la Cour suprême d'Estonie, vice-présidente du Conseil consultatif des juges européens, Emil Kuchar, représentant permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, président des délégués des ministres, Michel Hunault, membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, et Luisella Pavan Woolfe, ambassadeur, représentante de la Commission européenne auprès du Conseil de l'Europe. Après les conclusions de Philippe Boillat, les discussions se sont poursuivies de façon informelle et chaleureuse pendant la réception offerte par Emil Kuchar.

Comme toujours, l'UIHJ n'a pas manqué de noter l'excellent travail de préparation et d'organisation réalisé par le secrétariat de la CEPEJ, notamment en la personne de Stéphane Leyenberger, secrétaire, Muriel Decot, co-secrétaire, Pim Albers, conseiller spécial, sans oublier l'assistance d'Elisabeth Heurtebise.

Lien vers le rapport abrégé de la 10º réunion plénière de la CEPEJ :

 $https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CEPEJ(2007)28\&Language=lanFrenc \\ h\&Ver=original\&Site=DG1-CEPEJ\&BackColorInternet=eff2fa\&BackColorLogged=c1cbe6$ 

#### Lien vers la CEPEJ:

http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/default\_fr.asp

Le Palais des droits de l'homme à Strasbourg — The Human Rights Building in Strasbourg





Pendant la réunion de la CEPEJ — During the CEPEJ meeting

# The UIHJ Becomes a Permanent Observer Member of the CEPEJ

At The time of the 10<sup>th</sup> Plenary Meeting of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) of the Council of Europe Which Was Held on 5 And 6 December 2007 at the Council of Europe in Strasbourg, the UIHJ Has Acquired the Statute of Permanent Observer Member of the CEPEJ.

#### The CEPEJ: A Success Story

Created in 2002, the CEPEJ celebrated its 5th birthday at the time of its 10th plenary meeting. As usual, the UIHJ was invited in its capacity of an observer member. It was represented by its first secretary, Mathieu Chardon. After the welcome speech by Fausto de Santis, President of the CEPEJ, Philippe Boillat, Director General of Human rights and Legal Affairs of the Council of Europe, wished every one a happy birthday and recalled the recent history of this commission. Then he pointed out the three large works of the CEPEJ: that on the evaluation of the legal services, that on the quality of justice, and that on the studies which exploit information of the 2006 evaluation report: access to justice, e-justice, enforcement of the court decisions. On this last point, Mr. Boillat indicated that the Committee of the ministers encouraged the CEPEJ "to study with a detailed attention the recommendations suggested by the writers of the study".

At the end of the first working session, a cocktail was offered by Terry Davis, Secretary General of the Council of Europe. Mr. Davis greeted the CEPEJ as a "Success story". "It is a good example of how to deliver value for money—specific and realistic objectives close to the interest and concerns of the ordinary people, effective work, tangible and measurable results" he said.

#### The Experience of the UIHJ

A report on the enforcement of the court decisions in Europe prepared by the Research Team on enforcement of court decisions (the University of Nancy, in France, and the Swiss Institute of comparative law) was presented by Julien Lhuillier, reporter of the project. This important study aims at analysing the efficiency of the enforcement mechanisms in Europe and is based on the empirical data that CEPEJ gathered in 2004 in the framework of its Evaluation of European Judicial Systems. The UIHJ was in particular requested within the framework of the works. In its introduction, the report does not fail to indicate that the team "compared its conclusions with the international experience of recognised practitioners, Messrs. Mathieu Chardon, Jacques Isnard and Bernard Menut (International Union of Judicial Officers)". The study is in two parts,

#### **Europe | France**





De G. à D.: Vitalie Pirlog, ministre de la justice de Moldavie, Ekaterine Tkeshelashvili, ministre de la justice de Géorgie, Jean-Paul Costa, président de la Cour européenne des droits de l'homme, Fausto de Santis, président de la CEPEJ, Philippe Boillat, Directeur général des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe, Eberhard Desch, ancien président de la CEPEJ, Julia Laffranque, juge à la Cour suprême d'Estonie, vice-présidente du Conseil consultatif des juges européens, Michael Walker, District Judge (Royaume Uni) — From L. to R.: Vitalie Pirlog, Minister of Justice of Moldova, Ekaterine Tkeshelashvili, Minister of Justice of Georgia, Jean-Paul Costa, President of the European Court of Human Rights, Fausto de Santis, President of the CEPEJ, Philippe Boillat, Director General of Human rights and Legal Affairs of the Council of Europe, Eberhard Desch, former President of the CEPEJ, Julia Laffranque, Judge at the Supreme Court of Estonia, Vice-President of the Consultative Council of European Judges, Michael Walker, District Judge (United Kingdom)

Une partie des membres de la CEPEJ — A part of the CEPEJ Members



Mathieu Chardon, 1<sup>et</sup> secrétaire de l'UIHJ — 1<sup>st</sup> Secretary of the UIHJ



the first concerns questions of accessibility of enforcement, while the second examines the efficiency of enforcement. The quality of this work, greeted by all, does not fail to show that any work of scientific nature could not thrive without the co-operation of the concerned law professionals.

The UIHJ renews on this occasion its full support for the actions carried out by the CEPEJ within the framework of enforcement of court decisions and is pleased with the excellent relations which it maintains with the organisation of the "Large Europe". It was besides question of the potential creation of a working group about enforcement of court decisions (CEPEJ-GT-EXE) for which UIHJ already indicated that it wished for its creation and stands ready to help it and place its competences at the disposal of such a working group.

# The Status of Permanent Observer Member of the CEPEJ for the UIHJ

During the first day, it was decided to grant the statute of permanent observer member to the UIHJ as well as to the other organisations having the statute of observer member of the CEPEJ, namely, the Council of the bars and law societies of the European Union, the European Association of the Judges, the European Union of Rechtspfleger and Court Clerks, the European Federation of administrative judges, the MEDEL, the European Judicial Training Network, the European Network of the councils for the judiciary, and the American Bar Association.

Mathieu Chardon evoked the various actions of the UIHJ during the last six months. He also presented "One Line" the UIHJ questionnaire prepared by the Committee of the UIHJ on the occupation of judicial officers in the world, which caused the congratulations of the present delegations as well as the bureau of the CEPEJ.

#### Giving Pragmatic Tools to Improve Service of Justice

Then, at the end of the meeting, a ceremony was given in the main court room of the European Court of Humans Rights.

In his speech, Jean-Paul Costa, President of the Court, insisted on article 6 of European Convention on Human Rights relating to the fair trial. "The respect of the reasonable time of the lawsuits and the enforcement of the internal judge-

ments could be much better guaranteed by the national authorities, if they had the will of it and focused on this issue" he said.

In this respect, the role of the CEPEJ is determining because it makes it possible to offer to the States "effective solutions upstream of the trial". Then, Fausto de Santis recalled that the purpose of the CEPEJ "lies in its capacity to answer the concrete concerns of the public decision makers and the experts of justice, in order to improve the public service of justice". And to continue: "Our work is addressed to the judges, to the prosecutors, to the auxiliaries of justice, in order to give them pragmatic tools enabling them to improve the service of justice". The special session continued with the speeches of Eberhard Desch, former President of the CEPEJ, Ekaterine Tkeshelashvili, Minister of Justice of Georgia, Vitalie Pirlog, Minister of Justice of Moldova, Michael Walker, District Judge (United Kingdom), Julia Laffranque, Judge at the Supreme Court of Estonia, Vice-President of the Consultative Council of European Judges, Emil Kuchar, Permanent Representative of Slovakia to the Council of Europe, Chairman of the Ministers' Deputies, Michel Hunault, Member of the Committee of Legal Affairs and Human Rights, Parliamentary Assembly of the Council of Europe, and Luisella Pavan Woolfe, Ambassador, representing the European Commission to the Council of Europe. After the conclusions of Philippe Boillat, the discussions continued in a cordial way during the reception hosted by Emil Kuchar.

As always, the UIHJ did not fail to note the excellent organisation and preparatory work done by the secretariat of the CEPEJ, in particular that of Stéphane Leyenberger, Secretary, Muriel Decot, Co-secretary, Pim Albers, Special Advisor, without forgetting the assistance of Elisabeth Heurtebise.

<u>Link towards the abridged report of the 10th pleanay session of the CEPEJ:</u>  $https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CEPEJ(2007)28\&Language=lanEnglis <math display="block">h\&Ver=original\&Site=DG1-CEPEJ\&BackColorInternet=eff2fa\&BackColorIntrane \\t=eff2fa\&BackColorLogged=c1cbe6$ 

#### Link towards the CEPEJ:

http://www.coe.int/t/dg1/legalcooperation/cepej/default\_EN.asp?



Jacques Isnard - Leo Netten



Fausto de Santis, président de la CEPEJ — President of the CEPEJ — Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ — Secretary of the CEPEJ

## Les huissiers de justice passés au crible par la CEPEJ

En qualité de membre observateur permanent, l'UIHJ, représentée par son président, Jacques Isnard, et son l'er vice-président, Leo Netten, a participé à la 11° session de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) à Strasbourg le 2 et 3 juillet 2008.

#### Un rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires en Europe

L'ordre du jour établi par le président Fausto De Santis et Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ, comportait pour thème majeur l'évaluation des systèmes judiciaires avec l'examen de l'édition 2008 du rapport présenté par Mme Marta Zimolac, expert scientifique.

Cet important document réunissait une quinzaine de chapitres, disposés en différentes parties, avec un premier volet réservé à la présentation de la rubrique, puis une série de tableaux statistiques suivis de commentaires explicatifs.

L'objectif poursuivi par les auteurs du rapport consistait à réviser les études antérieures pour mieux élaborer un questionnaire à forme standard de manière à faciliter la confection des futurs rapports.

Le document final présenté lors de la 11° session pouvait s'enorgueillir d'avoir rassemblé une large étude dans la mesure où 45 Etats (sur les 47 que compte le Conseil de l'Europe) avaient répondu, plus ou moins complètement, au dernier questionnaire, l'ensemble représentant une population de 796 millions de personnes.

Les auteurs du rapport, celui-ci abondamment centré sur les statistiques, n'ont pas manqué de faire part de leurs réserves sur leurs conclusions dont certains points étaient susceptibles d'être corrigés en fonction d'éléments internes, souvent difficile à contrôler — au travers des questionnaires —, même si un soin particulier a été apporté pour clarifier certaines réponses, « le but étant de donner une vue d'ensemble de la situation des systèmes européens ».

# Des difficultés d'évaluer la bonne exécution des décisions de justice

Parmi les différents points abordés, une attention particulière mérite d'être apportée au chapitre 11 du rapport consacré à l'exécution des décisions de justice.

Cette partie de l'étude commence par rappeler la définition donnée de l'exécution par la recommandation 17 du 9 septembre 2003 (Rec(2003)17) : « le fait de donner un effet à des décisions de justice, ainsi qu'à d'autres titres exécutoire, qu'ils soient judiciaires ou non judiciaires, conformément à la loi qui oblige le défendeur à faire, à s'abstenir de faire ou à payer ce qui a été décidé ».

Il est difficile, selon les experts, d'évaluer la bonne exécution des décisions sur la base de statistiques pertinentes car l'exécution n'est pas automatique, ce qui conduit les analystes à se concentrer davantage sur l'organisation de l'exécution et le rôle des agents d'exécution. La CEPEJ a néanmoins tenté d'évaluer la durée des procédures d'exécution dans le cadre d'un délai raisonnable.

On notera, selon la grande organisation européenne, que l'agent d'exécution est défini (Rec(2003)17) « comme toute personne (agent public ou non) autorisée par l'Etat à mener une procédure d'exécution ». Selon le rapport les 47 Etats membres rassembleraient (évaluation 2006) : 62.000 agents.

Le document met en exergue la diversité des organes intervenants à l'exécution : juges, systèmes mixtes (agents privés et publics) — agents judiciaires et sollicitors de l'exécution — agents de recouvrement des impôts — notaires publics — sheriffs — « distrainers » en Slovaquie, etc.

Il est expliqué que le statut des agents d'exécution est très variable et que certains Etats n'ont pas de profession de l'exécution. Ceci peut surprendre, non pas lorsqu'il y est mentionné des Etats tels que Bosnie-Herzégovine — Croatie - Serbie — Monténégro, inconnus à l'UIHJ, mais s'agissant du Danemark, qui est cité, nous croyons bien côtoyer à l'Union les « foeged » ?

En ce qui concerne le niveau de formation des huissiers de justice le rapport relève :

« Une bonne qualification des agents d'exécution est primordiale pour aboutir au résultat escompté (qui est la bonne exécution des décisions de justice — NDLR) tout en respectant strictement les droits des parties et des tiers. Ainsi est-il souhaitable que les agents d'exécution soient titulaires d'un diplôme juridique qui, sans être forcément aussi exigeant que ceux nécessaires à

#### **Europe | France**





Jacques Isnard, Leo Netten, Jean-Jacques Kuster, vice-président de l'Union européenne des greffiers de justice — Vice-President of the European Union of Rechtspfleger

l'exercice des fonctions de juge ou d'avocat, doit être suffisant pour permettre à l'intéressé d'appréhender les différentes modalités d'exécution et de pouvoir utilement renseigner les justiciables. A cette condition de diplôme s'ajoute parfois la réalisation d'un stage pratique ».

34 Etats (soit 70 %) ont indiqué qu'une formation initiale ou un examen spécifique était obligatoire pour accéder à la profession d'agent d'exécution.

# Une commission réservée à l'exécution des décisions de justice

Enfin dernière partie intéressante du rapport (qui en comporte bien d'autres encore mais qui ne sauraient être toutes traitées dans le cadre de cet article), celle concernant les délais de notification d'une décision de justice concernant le recouvrement d'une créance. Nous reproduisons ci-après le tableau de ces délais :

Entre 1 et 5 jours : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, France, Géorgie, Allemagne, Islande, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Angleterre et Pays de Galles, Serbie, Suisse, Turquie

Entre 6 et 10 jours : Chypre, Estonie, Finlande, Lettonie, Moldavie, Ukraine

Entre 11 et 30 jours : Ecosse (RU), Espagne, Hongrie, Irlande du Nord (RU), Italie, Monaco, Norvège, Pologne, Slovaquie, Suède

Plus de 30 jours : Fédération de Russie, République tchèque, Grèce

Enfin le président De Santis devait annoncer la constitution au sein de la CEPEJ d'une commission réservée à l'étude de l'exécution des décisions de justice. Bien évidemment sur ce projet l'Union porte un regard particulièrement attentif.

# Judicial Officers Screened by the CEPEJ

As a Permanent Observer Member of the European Commission For the Efficiency of Justice (CEPEJ), the UIHJ, Represented by its President, Jacques Isnard, and its 1<sup>st</sup> Vice-President, Leo Netten, Took Part in its 11th Session in Strasbourg On 2 and 3 July 2008.

#### A Report on the Evaluation of Legal Systems in Europe

The agenda established by CEPEJ President Fausto De Santis and Stéphane Leyenberger, secretary of the CEPEJ, included as a major topic the evaluation of legal systems with the presentation of the 2008 edition of the report by Mrs. Marta Zimolac, scientific expert.

This major document joined together about fifteen chapters, laid out in various parts, with a first part reserved for the presentation of the heading, then with a series of tabulated statistics followed by explanatory comments.

The aim of the authors of the report consisted in revising the former studies for better preparing a standard form questionnaire which will facilitate the making of future reports.

The final document presented at the time of the 11th session had the advantage of gathering a broad study insofar as 45 States (out of the 47 countries of the Council of Europe) had answered, more or less completely, the last questionnaire, representing a population of 796 million people.

The report was abundantly centered on statistics although their authors were reserved in their conclusions as certain points were likely to be corrected according to internal elements, often difficult to control — through questionnaires —, even if a particular care was brought to clarify certain answers, "the goal being to give an overall picture of the situation of the European systems".

# Difficulties in Evaluating the Good Enforcement of Legal Decisions

Among the various points approached, a special attention must be brought to chapter 11 of the report, on enforcement of legal decisions.

This part of the study starts by pointing out the definition given of enforcement by recommendation 17 of 9 September 2003 (Rec (2003) 17): "the putting into effect of judicial decisions, and also other judicial or non-judicial enforceable titles in compliance with the law which compels the defendant to do, to refrain from doing or to pay what has been adjudged".

It is difficult, according to the experts, to evaluate the good enforcement of decisions on the basis of relevant statistics because enforcement is not automatic, which leads the analysts to concentrate more on the organization of enforcement and the role of enforcement agents. The CEPEJ nevertheless tried to evaluate the duration of the enforcement procedures in a reasonable time. One will note, according to the European organization, that an enforcement agent is defined (Rec (2003) 17) as "a person authorised by the state to carry out the enforcement process irrespective of whether that person is employed by the state or not". According to the report the 47 Member States would gather

62,000 agents (evaluation 2006).

The document puts forward the diversity of the bodies intervening in enforcement: judges, mixed systems (private and public agents), legal agents and enforcement solicitors, Tax enforcement agents, notary public, sheriffs — "distrainers" in Slovakia, etc.

It is explained that the statute of enforcement agents varies and that certain States do not have an enforcement profession. This comes as a surprise, not concerning States such as Bosnia Herzegovina, Croatia, Serbia and Montenegro, which are unknown to the UIHJ, but being Denmark, which is quoted, we believe that the "foeged" are within our organization.

As regards the level of training of judicial officers the report stipulates that a good qualification of enforcement agents is fundamental to reach the anticipated result (a good enforcement of legal decisions) while strictly respecting the rights of parties and third parties. Thus it is required that enforcement agents are titular of a legal diploma which, without being inevitably as demanding as those necessary to the exercise of the functions of a Judge or a Lawyer, must be sufficient to make it possible for the interested party to apprehend the various enforcement methods and usefully being able to inform citizens. In addition of this requirement, the realization of a practical training course is sometimes added. 34 States (that is to say 70%) indicated that an initial of specific training or a specific examination was required to join the profession of enforcement agent.

#### A Commission for the Enforcement of Legal Decisions

Finally, the last interesting part of the report (which comprises still many but which cannot be included in this article) concerns the time for serving legal decisions relating to the covering of a debt. We reproduce hereafter the table of these deadlines:

<u>Between 1 and 5 days:</u> Armenia, Austria, Azerbaijan, Bosnia-Herzegovina, France, Georgia, Germany, Iceland, Lithuania, Luxembourg, Malta, Montenegro, England and Wales (UK), Serbia, Switzerland, Turkey

<u>Between 6 and 10 days:</u> Cyprus, Estonia, Finland, Latvia, Moldova, Ukraine

<u>Between 11 and 30 days:</u> Scotland, Spain, Hungary, Northern Ireland, Italy, Monaco, Norway, Poland, Slovakia, Sweden

More than 30 days: Russian Federation, Czech Republic, Greece

Finally President De Santis was to announce the constitution within the CEPEJ of a commission for studying the enforcement of legal decisions. On this project the UIHJ will obviously be very attentive.

L'intérieur du Palais des droits de l'homme — Inside the Human Rights Building





# Guy Duvelleroy, nouveau président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France

Le 14 décembre 2007, lors de l'assemblée générale des délégués de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, Guy Duvelleroy a été élu à la tête de la profession.

En France, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice est élu statutairement tous les deux ans, pour un mandat non renouvelable. Entré en fonction le 1er janvier 2008, Guy Duvelleroy succède ainsi à Paul Rochard qui a œuvré avec une grande détermination pendant deux années à la défense des intérêts de la profession, en France et à l'étranger, et dont il faut saluer les actions.

Né en 1946 et exerçant à Granville (Département de la Manche, au nord ouest de la France), Guy Duvelleroy a gravi successivement tous les échelons des fonctions ordinales de la profession, depuis 1977. Il a été membre puis président de la chambre départementale des huissiers de justice de la Manche, puis membre et trésorier de la chambre régionale des huissiers de justice de la cour d'appel de Caen, ainsi que responsable du centre de l'Ecole nationale de procédure de Caen de 1985 à 1993. Il a été élu délégué de la cour de Caen de 1990 à 1995, de 1996 à 2001 et depuis le 5 juin 2007. Il a été membre du bureau de la Chambre nationale de 1998 à 1999 (trésorier) puis de 2000 à 2001 (trésorier adjoint puis vice-président). Aux côtés du président, le bureau de la Chambre est composé de :

- Jean-François Bauvin vice-président
- Sandrine Jacquier, secrétaire
- Patrick Sannino, trésorier
- Bernard Rémuzat, vice-trésorier
- Jean-Daniel Lachkar et Pierre Beaudran, membres

Convaincu de l'intérêt de l'UIHJ, le nouveau président de la Chambre nationale française a manifesté auprès de Jacques Isnard son soutien inconditionnel pour les actions menées par l'UIHJ. Le président de l'UIHJ et l'ensemble de son bureau souhaite un bon et fructueux exercice à notre confrère et ami Guy Duvelleroy et toute son équipe pour les deux années à venir qui seront couronnées par le congrès international de l'UIHJ à Marseille, en septembre 2009.

#### **Europe | France**



# Guy Duvelleroy, New President Of The French National Chamber Of Judicial Officers

On 14 December 2007, At The Time Of The General Meeting of The Delegates Of The National Chamber Of The Judicial Officers of France, Guy Duvelleroy Was Elected At The Head Of The Profession.

In France, the president of the National Chamber of the judicial officers is elected for a two years — nonrenewable — mandate. Guy Duvelleroy started his functions on 1 January 2008. He succeeds to Paul Rochard who has work with a great determination during two years to protect the interests of the profession, in France and abroad, and his actions should be greeted.

Born in 1946 and exerting in Granville (Department of the Manche, in the western north of France), Guy Duvelleroy successively climbed all the levels of the ordinal functions of the profession, since 1977. He was member then president of the departmental chamber of the judicial officers of the Manche, then member and treasurer of the regional chamber of the judicial officers of the Court of Appeal of Caen, as well as in charge of the center of the National school of procedure of Caen from 1985 to 1993. He was elected as a delegate of Caen from 1990 to 1995, from 1996 to 2001 and since June 5th, 2007. He was a member of the board of the national chamber from 1998 to 1999 (as a treasurer), then from 2000 to 2001 (as an assistant treasurer then as a vice-president). At the sides of the president, the board of the chamber is composed of:

- Jean-François Bauvin vice-president
- Sandrine Jacquier, secretary
- Patrick Sannino, treasurer
- Bernard Rémuzat, vice-treasurer
- Jean-Daniel Lachkar and Pierre Beaudran, members

Convinced of the importance of the UIHJ, the new president of the French national chamber expressed at Jacques Isnard his unconditional support for the actions carried out by the UIHJ. The president of the UIHJ and the whole of his board wish a good and profitable exercise to our friend and fellow-member Guy Duvelleroy and all his team for the two years to come which will be crowned by the international congress of the UIHJ in Marseilles, in September 2009.

# Visite du ministre de la justice de l'Ile Maurice à Paris

Le 30 juin 2008, Rama Valayden, ministre de la justice de Maurice s'est rendu à Paris pour rencontrer les représentants de la Chambre nationale des huissiers de justice de France (CNHJ) et de l'UIHJ.

Le gouvernement de l'Ile Maurice a entamé depuis 2006 un vaste plan de réformes destinées à libéraliser et ouvrir son économie, se positionner sur des activités à forte valeur ajoutée et faire de l'île un pôle d'excellence. A cet égard, une réforme de l'organisation judiciaire est en cours. Le statut des huissiers de justice de l'ile est également concerné. Actuellement fonctionnaires, ils devraient à l'avenir adopter un statut libéral. C'est dans ce cadre que Rama Valayden a rencontré Guy Duvelleroy, président de la CNHJ et plusieurs membres de son bureau et de la CNHJ, ainsi que l'UIHJ, représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon, et par Françoise Andrieux.

Durant toute la matinée, M. Valayden, a pu obtenir des informations précises sur le fonctionnement de la profession en France : statut, accès à la profession, formation, conditions d'exercice, responsabilité.

Guy Duvelleroy a assuré le ministre de la justice du soutien des huissiers de justice français pour les réformes qui doivent être prises dans le sens de la libéralisation de la profession. L'UIHJ félicite l'Ile Maurice pour cette démarche et s'associe naturellement à la France pour lui apporter son aide et son soutien dans la réalisation de ce grand projet.

#### **Quelques chiffres**

Localisation : Océan Indien, archipel des Mascareignes

Capitale : Port-Louis Superficie : 1 865 km² Population : 1.26 million Densité : 671 hab./km²

Langue officielle : anglais (mais le créole mauricien et le français sont les

langues les plus employées)

Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France et Rama Valayden, ministre de la justice de Maurice — Guy Duvelleroy, President of the National Chamber of Judicial Officers of France and Rama Valayden, Minister for Justice of Mauritius



# Visit of the Minister for **Justice of Mauritius in Paris**

On June 30 2008, Rama Valayden, Minister for Justice of Mauritius Met In Paris Representatives of the National Chamber Of French Judicial Officers (CNHJ) and of the UIHJ.

Since 2006, the government of Mauritius has started a vast plan of reforms intended to liberalize and open its economy, to position on activities with strong added value and to make the island a pole of excellence. Thus a reform of the legal organization is in hand. The statute of the judicial officers of the island is also concerned. Currently civil servants, they should adopt in the future a liberal statute. It is within this framework that Rama Valayden met Guy Duvelleroy, President of the CNHJ and several members of the board and of the CNHJ, as well as the UIHJ, represented by its first secretary, Mathieu Chardon, and by Francoise Andrieux.

During all the morning, Mr. Valayden, could obtain accurate information on the functioning of the profession in France: statute, access to the profession, training, conditions of exercise, liability.

Guy Duvelleroy assured the Minister for justice of the support of the French judicial officers for the reforms that will be implemented in the direction of the liberalization of the profession. The UIHJ congratulates Mauritius for this step and naturally joins France to give its full support and assistance and this project.

#### **Some figures**

Position: Indian Ocean, Mascareignes Islands

Capital: Port-Louis Area: 1 865 sq. km Population: 1,26 M Pop. Per sq. km: 671

Official language: English (although Mauritius Creole and French are most

commonly used)

Pendant la réunion — During the meeting



# Participation de l'UIHJ à la 61e conférence annuelle des ONG de l'ONU à Paris (3-5 septembre 2008)

Pour la première fois de son histoire, et pour célébrer le 60° anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, c'est à Paris, au siège de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), que s'est déroulée des 3 au 5 septembre 2008 la 61° conférence annuelle des organisations non gouvernementales (ONG) de l'Organisation des nations unies (ONU), sur le thème : Réaffirmer les droits de l'homme pour tous : la déclaration universelle à 60 ans.

#### Les ONG partenaires de premier plan

L'UIHJ, ONG membre du Conseil économique et social de l'ONU, était représentée par son premier secrétaire, Mathieu Chardon. Pendant la séance d'ouverture, Koïchiro Mastuura, directeur général de l'Unesco a souhaité la bienvenue à tous et a souligné l'importance des représentants de la société civile dans la promotion des droits de l'homme. M. Matsuura a souligné que les ONG « constituent un cadre essentiel d'action et de réflexion sur les droits et libertés et qu'il est donc naturel qu'elles soient des partenaires de premier plan pour traduire dans la réalité l'objectif de dignité et de justice pour tous fixé par les Nations Unies pour cette commémoration ». Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies a adressé un message vidéo de bienvenue en rappelant l'importance fondamentale de la déclaration universelle des droits de l'homme. Kiyo Akasaka, sous-secrétaire général pour la Communication et l'information du public de l'ONU, a rappelé que c'est à Paris, il y a 60 ans, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a salué les plus de 2000 représentants d'ONG qui se sont inscrits à la conférence, remarquant que la répartition géographique des participants était « bien meilleure que les années précédentes, en particulier du fait d'une meilleure représentation africaine et asiatique ».

Rama Yade, secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme de la France, a constaté avec satisfaction que la Déclaration universelle des droits de l'homme suscite toujours autant d'enthousiasme, soixante ans après son adoption. Mme Yade a rappelé que c'est la France, en 1789, qui a énoncé « cette idée pourtant simple selon laquelle tous les hommes naissent libres et égaux en droit ».

Au cours de cette cérémonie, Simone Weil, ancienne ministre d'Etat de la France, a rappelé que si l'idéal des droits de l'homme a été affirmé en réaction aux crimes atroces commis durant la Seconde Guerre mondiale, en particulier contre les Juifs — et dont elle a été témoin et rescapée —, la défense de ces principes est « un combat de l'homme contre les pulsions de mort et de haine qui l'habitent, un combat de la raison contre la déraison, de la compassion contre l'indifférence ». Dans un monde où l'économie et les risques sont

globalisés, a poursuivi Mme Weil, les organisations non gouvernementales ont pris très tôt la mesure du caractère mondial des problèmes contemporains. Elles jouent un rôle moteur, en défendant les droits de l'homme partout où ils sont bafoués.

#### La clameur du monde

Puis Shamina de Gonzaga, présidente de la 61e conférence, a souligné que son objectif n'est pas de réécrire une déclaration déjà existante ou d'en écrire une nouvelle, mais bien de réaffirmer la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Puis les travaux se sont déroulés durant trois jours sous forme de nombreux ateliers interactifs et tables rondes sur les thèmes aussi variés que la violence contre les femmes, la santé, la violation des droits de l'homme, le droit humain à l'alimentation, l'indivisibilité des droits fondamentaux, la dignité

et la justice pour tous, la protection des droits des enfants, l'immigration, les personnes âgées, ou l'éducation.

Lors de la cérémonie de clôture, Ingrid Bettancourt, ancienne sénatrice colombienne, intervenant par visioconférence, a déclaré que c'était avec beaucoup de bonheur qu'elle se joignait aux participants pour faire part de son émotion d'avoir pu écouter les interventions faite dans le cadre de cette cérémonie. « La Déclaration universelle des droits de l'homme est importante car précisément, c'est une déclaration, ce qui signifie que c'est nous, les peuples du monde, qui parlons à travers elle et demandons nos droits. Plus qu'une loi, cette déclaration est donc la clameur du monde ».



Koïchiro Mtsuura, directeur général de l'Unesco — Director General of Unesco

Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ - 1st Secretary of UIHJ





# Participation of the UIHJ at the 61<sup>th</sup> UN DPI/NGO Annual Conference in Paris (3-5 Sept. 2008)

For the First Time of its History, and to Celebrate the 60<sup>th</sup> Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, it is in Paris, at the Head Office of the United Nations Educational, Science and Culture Organization (Unesco), that Was Held From 3 to 5 September 2008 the 61<sup>th</sup> Annual Conference of Non Governmental Organizations (NGO) of the United Nations (UN) on the Topic: Reaffirming Human Rights For All: the Universal Declaration at 60.

#### **ONG Foreground Partners**

The UIHJ, NGO member of the Economic and Social Council of UNO, was represented by its first secretary, Mathieu Chardon. During the opening meeting, Koïchiro Mastuura, Director General of Unesco welcomed all and stressed the importance of the representatives of the civil society in the promotion of human rights. Mr. Matsuura said that NGO "constitute an essential framework of action and reflection on rights and freedoms and that it is thus natural that they are foreground partners to transpose in reality the objective of dignity and justice for all laid down by the United Nations for this commemoration". Ban Ki Moon, Secretary General of the United Nations addressed a video message of welcome and pointed out the fundamental importance of the Universal declaration of human rights.

Kiyo Akasaka, Under-Secretary-General for Communication and Public Information of UN recalled that it is in Paris, 60 years ago, that the General meeting of the United Nations adopted the Universal Declaration of Human Rights. He greeted the more than 2000 representatives of NGO who regis-

#### **Europe | France**

tered with the conference, noticing that the geographical distribution of the participants was "much better than the previous years, in particular because of a better African and Asian representation".

Rama Yade, State Secretary in charge of Foreign affairs and Human rights of France, noted with satisfaction that the Universal declaration of human rights still causes much enthusiasm, sixty years after its adoption. Mrs. Yade recalled that it is France, in 1789, which stated "this idea however simple according to which all men are born free and equal in right".

During the ceremony, Simone Weil, former State minister of France, recalled that if the ideal of human rights was marked in reaction to the atrocious crimes committed during the Second world war, in particular against the Jews — and of which she was both a witness and a survivor —, the defense of these principles is "a combat of man against the death instincts and the hatred that inhabits him, a combat of reason against insanity, compassion against indifference". In a world where economy and risks is global, continued Mrs. Weil, NGO very early took the measurement of the world character of contemporary problems. They play a driving role, by defending human rights everywhere where they are flouted.

#### The Clamor of the World

Then Shamina de Gonzaga, president of the 61<sup>th</sup> Conference, stressed that its objective is not to rewrite an already existing declaration or to write a new one, but still to reaffirm the Universal declaration of human rights.

Then work proceeded during three days in the form of many interactive workshops and roundtables on topics as varied as violence against women, health, violation of human rights, human rights to food, indivisibility of basic rights, dignity and justice for all, protection of children, immigration, the elderly, or education

At the time of the closing ceremony, Ingrid Bettancourt, the former Colombian senator, send a message by videoconference. She declared that it was with great happiness that she could join the participants to share her emotion to have been able to listen to the interventions made within the framework of this ceremony. "The Universal declaration of human rights is important because precisely, it is a declaration, which means that it is us, the people of the world, who speak through it and ask for our rights. More than a law, this declaration is thus the clamor of the world".

Une partie de l'assistance — A part of the public



## 3° institutes de l'ENP à Paris les 9 et 10 septembre 2008 : les constats

Les Institutes de l'Ecole nationales de procédure de Paris (ENP) se sont déroulées à Paris les 9 et 10 septembre 2008 et ont abordé le thème des constats.

#### Plusieurs centaines de milliers de constats par an

Créées en 2006, les institutes de l'ENP sont devenues dès sa première édition le rendez-vous annuel de la formation pour les huissiers de justice et leurs collaborateurs. Le record d'affluence a été battu cette année pour la 3° édition (près de 500 inscrits), venus de toute la France métropolitaine — et même de Guyane — pour évoquer le thème très porteur des constats. On a remarqué dans la salle la présence de plusieurs membres de l'UIHJ, dont son président Jacques Isnard, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de formation professionnelle. On a également remarqué la présence de l'Association italienne des officiers judiciaires européens (AUGE), représentée par Andrea Mascioli.

Le constat dressé par un huissier de justice est un document officiel par lequel un huissier de justice relate une situation matérielle afin de servir de preuve. En France, les huissiers de justice dressent chaque année plusieurs centaines de milliers de constats. Grâce à ce travail, des dizaines de milliers de procès sont évités ou gagnés pour celui qui l'a demandé. On comprend dès lors que de très nombreux huissiers de justice membres de l'UIHJ voudraient voir ce moyen de preuve consacré dans leurs pays.

C'est Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice (CNHJ), qui a inauguré la journée, insistant sur l'importance de la formation et souhaitant à chacun de fructueux travaux.

# Des huissiers de justice conscients de la nécessité d'une formation continue

Le premier thème (utilité, force probante et risques du constat) était présenté par Natalie Fricero, professeur à l'université de Nice Sophia-Antipolis, et également membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, et par Jacques Castelain, huissier de justice à Lillers et gestionnaire de l'ENP. Evoquant tour à tour les aspects théoriques et pratiques des constatations par huissiers de justice, ce tandem s'est montré particulièrement vivant et efficace, sous forme de captivantes questions-réponses Puis François Samain, huissier de justice à Paris et président de la Caisse de garantie de la CNHJ, a présenté les risques liés à la pratique des constats, reconnaissant fort heureusement que leur « sinistralité » était assez faible.

Isabelle Meyer, huissier de justice à Paris, s'est ensuite attachée aux constats de grève, secteur d'activité très particulier où l'huissier de justice doit développer tous ses talents pendant des périodes parfois très longues. Connaissant parfaitement le terrain, Me Meyer a su aller à l'essentiel tout en dévoilant tous ces « petits trucs » que l'on ne peut apprendre que par l'expérience pour accomplir au mieux cette difficile mission.

Puis ce fut au tour d'Alain Bobant, huissier de justice à Surgères et grand spé-

cialiste des nouvelles technologies, au cours d'une somptueuse évocation, de nous tenir en haleine avec l'histoire de l'Internet et ses nombreuses opportunités en matière de constats.

Pour clore cette riche matinée, Jean-Michel Rouzaud a exposé le vaste domaine des marchés publics et la place légitime des huissiers de justice dans cette activité trop souvent et à tort négligée.

L'après-midi, Luc Berna, huissier de justice à Tourcoings, a partagé ses grandes connaissances de la législation sur les jeux et concours. Les huissiers de justice y jouent un rôle essentiel : ils sont à la fois conseils des entreprises et garants de la régularité des opérations au travers du dépôt des règlements en leurs offices et des constatations relatives au bon déroulement des tirages au sort.

Luc Ferrand, magistrat à l'Administration centrale du ministère de la Justice, et Patrick Sannino, trésorier de la CNHJ, ont ensuite abordé le thème délicat du constat de discrimination en matière pénale. Il s'agit d'une nouvelle sphère d'intervention pour les huissiers de justice qui, si elle s'exerce dans des conditions toujours conflictuelles, démontre la confiance que les autorités ont témoignées aux huissiers de justice en les investissant de cette prérogative. Enfin, pour clore la journée, Natalie Fricero et Patrick Safar, vice-président de l'ENP, se sont livrés au désormais traditionnel et très attendu tour d'horizon détaillé de l'actualité législative et jurisprudentielle.

Si la formation continue n'est pas encore obligatoire en France pour les huissiers de justice (elle le sera prochainement), les Institutes démontrent que les huissiers de justice sont très sensibles à ce domaine et ont conscience de la nécessité de rester informé pour progresser et se développer.







La tribune — The Chair

# 3<sup>rd</sup> Institutes of the ENP in Paris (9-10 September 2008): Statements of facts

The Institutes of the National School of Procedure of Paris (ENP) Were Held in Paris on 9 and 10 September 2008 and Approached the Topic of Statements of Facts.

#### Several Hundreds of Thousands of Statements of facts Per Year

Created in 2006, the Institutes of the ENP became as of its first edition the annual meeting for permanent training of judicial officers and their collaborators. The participation was at its highest this year as the 3<sup>rd</sup> edition recorded nearly 500 participants, coming from all the Metropolitan France — and even from Guyana — to evoke the very promising topic of statements of facts. One noticed in the room the presence of several members of the UIHJ, of which its president Jacques Isnard, always interested when professional training is at stakes. One also noticed the presence of the Italian Association of the European legal officers (AUGE), represented by Andrea Mascioli.

A statement of facts drawn up by a judicial officer is an official document by which a judicial officer reports a material situation in order to be used as evidence. In France, judicial officers draw up each year several hundreds of thousands of statements of facts. Thanks to this work, tens of thousands of lawsuits are avoided, or won for the one who required it. It is then understood why many judicial officers members of the UIHJ would like to see statements of facts installed in their countries.

It is Guy Duvelleroy, president of the French National Chamber of the judicial officers (CNHJ), who opened the day, insisting on the importance of training and wishing each one a profitable work.

#### **Judicial Officers Conscious of the Need for Permanent Training**

The first topic (utility, conclusive force and risks of statements of facts) was presented by Natalie Fricero, professor at the university of Nice Sophia-Antipolis, and also member of the Scientific Council of the UIHJ, and by Jacques Castelain, judicial officer in Lillers and manager of the ENP. Evoking in turn the theoretical and practical aspects of statements of facts by judicial officers, this tandem proved to be particularly lively and effective, in the form of captivating questions and answers Then François Samain, judicial officer in Paris and president of the Guarantee Fund of the CNHJ, presented the risks related to the practice of statements of facts, recognizing that the claim rate was fortunately rather low.

Isabelle Meyer, judicial officer in Paris, then talked about statement of facts made during strikes. In this very peculiar branch of statements of facts, judicial officers must develop all their talents for sometimes very long periods. Mastering her topic, Mrs Meyer went straight to the point while revealing all the "small tricks" which can be learnt only by experience.

Then it was the turn of Alain Bobant, judicial officer in Surgères, and specialist in new technologies, during a fine presentation, to captivate his audience with the history of the Internet and its many opportunities as regards statements of facts.

To close the morning session, Jean-Michel Rouzaud exposed the vast topic of public tenders and the legitimate role of judicial officers in this wrongly neglected activity.

In the afternoon, Luc Berna, judicial officer in Tourcoings, shared his great knowledge of the legislation on games and contests. Judicial officers play a crucial role there: they are at the same time advisors of companies and guarantors of the regularity of the operations through the deposit of the rules in their offices and the observations relating to the good progress of the drawing ceremony.

Luc Ferrand, Judge at the Central administration of the ministry for Justice, and Patrick Sannino, treasurer of the CNHJ, then approached the delicate topic of statements of facts relating to discrimination out of penal matter (mainly for racial matters). This is a new sphere of intervention for judicial officers which, if always exerted under conflict conditions, shows the confidence testified by the authorities to judicial officers by investing them with this prerogative.

Lastly, to end the day, Natalie Fricero and Patrick Safar, vice-president of the ENP, devoted themselves to the now traditional and awaited detailed review of the legislative and jurisprudential topicality.

If permanent training is not yet compulsory in France for judicial officers (it will be soon), the Institutes show that judicial officers are very aware of the need for remaining informed to progress and to develop.

Le public — The audience



# Lituanie : Sécuriser les acquis et conquérir de nouveaux marchés

Une délégation de l'UIHJ, composée de Leo Netten, premier vice-président, et de Bernard Menut, secrétaire, a effectué une mission de soutien à la Chambre des huissiers de justice de Lituanie, les 27 et 28 septembre 2007.

#### Attaques à l'encontre de la profession

En effet, dans ce pays les attaques se multiplient à l'encontre de la profession qui ne bénéficie pas du soutien nécessaire de ses autorités de tutelle.

Leo Netten présenta l'UIHJ, les objectifs, les activités de l'UIHJ, les expertises de l'UIHJ pour le compte du Conseil de l'Europe, de la Banque Mondiale, l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds.

La délégation de l'UIHJ soutenait les représentants de la chambre des huissiers de Lituanie en la personne de Mme Inga Karaliene, présidente de la chambre des huissiers de Lituanie, et de Mme Asta Astraukiene, directrice de la chambre. Cette délégation a rencontré le secrétaire d'Etat à la justice, M. Paulus Koverovas, au ministère de la justice et l'entretien a été très constructif.

# Signification des documents judiciaires ou extra judiciaire – droit interne et droit international

Leo Netten et Bernard Menut présentèrent le règlement européen 1348/2000 sur la signification des documents qui devrait légitimement être confiée aux huissiers de justice de Lituanie. Ils insistèrent sur le fait que l'esprit de ce texte européen est de promouvoir la transmission de professionnels à professionnels afin de réduire les délais de transmission et de promouvoir l'efficacité de la justice.

Pour le ministère de la justice, la situation actuelle de notification via le tribunal est une option qui ne parait pas exclure pour le futur le choix de la signification directement par le professionnel huissier de justice. Mais il faut encore vaincre quelques obstacles, notamment ceux liés à la question du paiement du service de la signification et de la charge de ce dernier.

La délégation de l'UIHJ présenta les options possibles et les orientations en Europe sur ce point, en rassurant ses interlocuteurs sur le financement pour les plus démunis aui sera assuré par l'aide légale.

Il existerait un manque de transparence, selon le secrétaire d'Etat, sur le coût des honoraires à payer aux huissiers de justice en charge de ces significations. L'UIHJ a développé les options possibles pour résoudre ces points et parvenir à des coûts raisonnables de la signification transfrontalière. De très nombreuses références à la recommandation Rec(2003) 17 du Conseil de l'Europe ont été faites par l'UIHJ. Cette dernière a pu ainsi montrer au secrétaire d'Etat que la signification transfrontalière doit s'articuler exclusivement autour de l'huissier de justice en ce qui concerne les significations transfrontalières

#### **Europe | Lituanie**

#### Signification électronique

Une discussion s'instaura sur l'intérêt de promouvoir la notification électronique. Leo Netten et Bernard Menut présentent les choix de l'UIHJ concernant cette question. Ils mirent en avant les difficultés pratiques pour arriver à une notification électronique au destinataire final.

Manifestement les arguments de l'UIHJ ont séduit le secrétaire d'Etat

#### Coût des actions de l'huissier de justice

La discussion s'orienta vers à la fois le besoin que le coût des procédures d'exécution et notamment sur la difficulté d'en connaître le montant à l'avance. En outre, ce montant doit être proportionnel et raisonnable par rapport aux enjeux du litige. Actuellement, en Lituanie, certaines exécutions sont faites pour des montants de créances extrêmement faibles, voire symboliques.

Plus globalement concernant la connaissance du coût final des procédures, la difficulté vient toujours de la bonne ou mauvaise volonté du débiteur de payer sa dette rapidement. Plus le débiteur est réticent à payer rapidement sa dette, plus le coût final de la procédure sera élevé pour lui. Ceci est finalement la situation constatée en Europe à l'heure actuelle, et cela rend aléatoire toute prévisibilité des coûts.

#### Les parlementaires sensibilisés

La délégation a pu rencontrer au Parlement M. Julius Sabatauskas, président du Comité des affaires juridiques du parlement de Lituanie, ainsi que plusieurs de ses conseillers.

Nos interlocuteurs ont insisté sur le fait que la réforme du système d'exécution en Lituanie a environ 5 ans et certaines difficultés ont émergé à la suite de certaines affaires délicates, mises en exerque par la presse.

Comment permettre aux huissiers de justice d'être plus appréciés par la population, se demande le vice président de la Commission des lois ? Leo Netten insista sur la nécessité pour un Etat d'avoir une exécution efficace des décisions de justice, spécialement après les arrêts Hornsby c/ Grèce et Pini c/ Roumanie

rendus par la CEDH. Il rappela que l'UIHJ est très active au Conseil de l'Europe notamment au sein de la CEPEJ. Il souligne l'intérêt pour la profession en Lituanie d'avoir une formation de haut niveau ainsi qu'une formation continue obligatoire.

La justice n'échappe pas à la mondialisation, de sorte que les décisions de justice vont devoir être exécutées hors du pays où elles ont été rendues. En conséquence l'on s'achemine vers une harmonisation des textes européens applicables à l'exécution des décisions de justice.

Bernard Menut insista pour sa part sur le besoin d'avoir une chambre des huissiers forte et qui puisse mettre en œuvre des règles éthiques de haut niveau qui donneront une meilleure image des huissiers de justice et de leur activité et garantiront la qualité des prestations des huissiers de justice en Lituanie

#### La Cour suprême engorgée

La présidente de la chambre civile de la Cour suprême, Mme Janina Stripeikiené, a reçu la délégation de l'UIHJ et de la Chambre des huissiers de Lituanie. Leo Netten a fait une présentation rapide de l'UIHJ et des objectifs de cette dernière.

La présidente insiste sur la plus value que peut apporter l'huissier de justice dans le processus judiciaire, mais aussi sur l'obligation pour ce dernier de suivre les règles que lui impose la loi.

Parmi les problèmes actuels, la présidente insiste sur le fait que nombre de règles sont définies dans des instructions règlementaires et non point dans la loi elle-même, ce qui génère de nombreux recours à l'encontre de l'action des huissiers de justice. Ces recours sont pour la quasi-totalité rejetés par la Cour, mais cette dernière est submergée par ces affaires.

Parmi les problèmes les plus fréquents qui sont soumis à la Cour suprême on trouve les contestations de la rémunération des huissiers de justice qui, manifestement, constituent un motif de recours. La rémunération est prévue par des instructions et non par la loi, ce qui accroît l'insécurité juridique et fonde de nombreux recours qui se révèlent finalement infructueux. La délégation de



Leo Netten, premier vice-président de l'UIHJ — First Vice-President of UIHJ, Inga Karaliene, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de Lituanie — President of the National Chamber of Judicial Officers of Lithuania, Asta Astraukiene, directrice de la Chambre des huissiers de justice de Lituanie — Director of the National Chamber of judicial officers of Lithuania, Paulus Koverovas, secrétaire d'Etat à la Justice de Lituanie — State Secretary for Justice of Lithuania, Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ — Secretary of the board of the UIHJ



Janina Stripeikeine, présidente de la chambre civile de la Cour suprême, entourée de Leo Netten, Bernard Menut et Inga Karaliene, Janina Stripeikeine Justice, Supreme Court, with Leo Netten, Bernard Menut and Inga Karaliene

l'UIHJ s'appuyant sur la recommandation Rec(2003)17 du Conseil de l'Europe, rappelle que le coût des procédures d'exécution doit être proportionnel aux enjeux et à ce qui est nécessaire pour parvenir à l'exécution de la décision du juge.

Actuellement la Cour suprême travaille sur la procédure de saisie immobilière et sur la réalisation des biens par voie de vente aux enchères aussi bien en matière immobilière que mobilière. Un rôle accru des huissiers de justice serait le bienvenu pour sécuriser le processus de réalisation des biens.

La délégation de l'UIHJ souligne le besoin d'une justice efficace notamment en matière de signification de documents judiciaires et extra judiciaires d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne. La délégation met en avant l'intérêt qu'il y a de donner aux huissiers de justice la signification des actes transfrontières.

#### Les medias sensibilisés

La mission de l'UIHJ s'est terminée par une conférence de presse qui a réuni les principaux media (TV, Radio et presse écrite). A cette occasion, Leo Netten et Bernard Menut sont revenus sur les enjeux pour un pays comme la Lituanie d'avoir une exécution des décisions de justice efficace et rapide. Les investisseurs sont sensibles à la préservation de l'Etat de droit et à la mise en œuvre rapide des décisions de justice.

L'opinion publique ne peut se satisfaire d'une justice inefficace. Les huissiers de justice réclament plus de moyens pour accomplir leurs missions. Gageons que les discussions en cours entre le ministère de la justice et la chambre des huissiers de justice pourront atteindre les objectifs ambitieux que réclame une justice moderne.

Leo Netten, Bernard Menut et Inga Karaliene, reçus au Parlement à Vilnius — on their visit at the Parliament in Vilnius





# **Lithuania: Securing Assets and Conquering New Markets**

A Delegation of the UIHJ, Consisting in Leo Netten, First Vice-President, and of Bernard Menut, Secretary, Carried Out a Support Mission For the Chamber of the Judicial Officers of Lithuania, on September 27th and 28th 2007.

#### **Attacks Against the Profession**

Indeed, in this country the attacks multiply against the profession which does not profit from the necessary support of its Official Authorities.

Leo Netten introduced the UIHJ, the objectives, the activities of the UIHJ, the expertise on the UIHJ for the Council of Europe, the European Union, the World Bank and other international institutions.

The delegation of the UIHJ supported the representatives of the chamber of the judicial officers of Lithuania in the person of Mrs. Inga Karaliene, President of the Chamber of the judicial officers of Lithuania, and of Mrs. Asta Astraukiene, Director of the Chamber. The delegation met the State Secretary for Justice, Mr Paulus Koverovas, at the Ministry of Justice. The meeting proved to be particularly fruitful.

# Service of Judicial and Extrajudicial Documents - Internal and International Regulations

Leo Netten and Bernard Menut presented the 1348/2000 European Regulation on the service of documents which should legitimately be entrusted to the judicial officers of Lithuania. They insisted on the fact that the spirit of this European text is to promote the transmission between professionals in order to reduce the times of transmission and to promote the effectiveness of justice. For the Ministry for Justice, the current situation of service of documents via the court is an option which does not appear to exclude for the future the choice of service directly by the professional judicial officer. But it is still necessary to overcome some obstacles, in particular those relating to the question of the cost and of the payment of this service.

The delegation of the UIHJ presented the possible options and the orientations in Europe on this point, by reassuring its interlocutors on the financing for the poor which will be ensured by the legal aid.

According to the Secretary of State, there would be a lack of transparency about the cost of the fees to pay to the judicial officers in charge of the service of documents. The UIHJ developed the possible options to solve these points and to reach a reasonable cost of the trans-border service. Many references to the recommendation Rec (2003) 17 of the Council of Europe were made by the UIHJ. The latter thus could demonstrate to the Secretary of State that the trans-border service must exclusively articulate around the judicial officer with regard to the trans-border service.

### Europe | Lithuania

#### **Electronic Service**

A discussion took place on the interest to promote the electronic service. Leo Netten and Bernard Menut presented the options of the UIHJ relating to this subject. They reflected on the practical difficulties for a document to reach to its final recipient

Obviously the arguments of the UIHJ allured the State Secretary.

#### Cost of the Actions of the Judicial Officer

The discussion concerned at the same time the need for and the cost of the enforcement procedures and in particular on the difficulty of knowing the cost in advance. Moreover, this cost must be proportional and reasonable compared to the stakes of the litigation. Currently, in Lithuania, certain enforcement procedures are carried out to collect very small debts, when not symbolic.

Overall, concerning the knowledge of the final cost of the procedures, the difficulty always comes from the good will or the unwillingness from the debtor to pay his debt quickly. The more reluctant the debtor is to pay his debt quickly, the higher the cost of the procedure will be for him. This is actually the existing situation in Europe, and that makes any foreseeability of the cost hazardous.

#### **Trying to Make MPs Aware**

At the Parliament, the delegation could meet Mr. Julius Sabatauskas, President of the Committee of the Legal Affairs of the Parliament of Lithuania, as well as several of his advisers.

Our interlocutors insisted on the fact that the reform of the system of execution in Lithuania is approximately 5 years old and that certain difficulties emerged following certain delicate matters, underlined by the press.

How to allow the judicial officers to be more appreciated by the population, wonders the Vice President of the Commission of the laws? Leo Netten insisted on the need for a State for having an effective execution of the court decisions, especially after the Hornsby v/ Greece and Pini v/Romania cases of the ECHR. He recalled that the UIHJ is very active within the Council of Europe, especially within the CEPEJ. He also insisted on the interest for the profession in Lithuania to have a high level of training as well as a mandatory permanent training.

Justice does not escape globalization, so that the court decisions will have to be carried out out of the country where they were made. Consequently we are heading for a harmonization of the European legislation applicable to the enforcement of the court decisions.

For his part, Bernard Menut insisted on the need to have a strong chamber of judicial officers which can implement high level ethical rules that will give a better indication of the judicial officers and of their activity and that will guarantee the quality of the services of the judicial officers in Lithuania.

#### **Engorged Supreme Court**

Mrs. Janina Stripeikiené, President of the civil chamber of the Supreme Court, received the delegation of the UIHJ and the Chamber of the judicial officers of Lithuania. Leo Netten made a short presentation of the UIHJ and its objectives.

The president insists on the gain a judicial officer can bring in the legal process, but also on the

obligation for him to follow the rules that the law imposes on him.

Among the current problems, the president insists on the fact that many rules are defined in regulatory instructions and not in the law itself, which generates many recourses against the action of the judicial officers. Almost all of these recourses are rejected by the Court, but the latter is nevertheless submerged by these cases.

Among the most frequent problems which are submitted to the Supreme Court one finds the disputes on the remuneration of the judicial officers which, obviously, constitute a reason for recourse. Remuneration is envisaged by instructions and not by the law, which increases the legal insecurity and gives way to many recourses which appear finally unfruitful. Recalling the recommendation Rec (2003) 17 of the Council of Europe, the delegation of the UIHJ pointed out that the cost of the enforcement procedures must be proportional to the stakes and with what is necessary to carry out the court decision.

Currently the Supreme Court works on the procedure of seizure of immovable and the realization of the goods by way of auction concerning both movable and immovable. An increased role of the judicial officers would be welcome to secure the process of realization of these goods.

The delegation of the UIHJ underlined the need for an effective justice, in particular as regards the service of judicial and extrajudicial documents from one country to another within the European Union. The delegation insisted on the interest that there is to give to the judicial officers the service of the trans-border documents.

#### **To Make Medias Aware**

The mission of the UIHJ ended with a press conference which joined together the main medias (TV, Radio and written press). On this occasion, Leo Netten and Bernard Menut recalled the importance for a country such as Lithuania to a fast and efficient enforcement system for the court decisions. The investors are sensitive to the safeguarding of the Rule of law and the fast implementation of court decisions.

The public opinion cannot be satisfied with an ineffective justice. The judicial officers claim more means to achieve their missions. Let us guarantee that the discussions in progress between the ministry for justice and the chamber of the judicial officers will be able to achieve the ambitious objectives that a modern justice need.



La tour de la cathédrale de Vilnius — The Cathedral Tower in Vilnius



## Italie : perspectives d'ouverture de la profession vers le libéralisme

Sous l'action efficace de l'Associazione Ufficiali Giudiziari in Europa (AUGE), des perspectives s'ouvrent pour la libéralisation des huissiers de justice italiens.

#### Un pays membre fondateur de l'UIHJ

En 1949, l'Italie est membre fondateur de l'UIHJ avec la Belgique, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse. Depuis, plusieurs générations de confrères italiens se sont impliquées, hélas sans résultat, pour obtenir un statut privé, à l'instar de la plupart des pays membres de l'Union européenne. Sous l'impulsion de son président, Arcangelo d'Aurora, l'AUGE, association créée récemment et qui regroupe déjà plus de 500 membres, se révèle très efficace pour drainer une partie du monde judiciaire et du barreau, dans le cadre de la réforme de la profession.

#### Un projet vieux de 50 ans

L'AUGE entend organiser fin janvier 2009 une grande manifestation en vue d'organiser un congrès qui traitera des différentes missions pouvant être confiées aux huissiers de justice dans le cadre de la mise en place d'une profession indépendante et libérale et de ses bénéfices pour l'Italie, sa justice, son économie et ses justiciables.

L'AUGE démontre son investissement sur le terrain en participant à des manifestations internationales organisées par l'UIHJ: UIHJ EuroMed à Chypre et conseil permanent de l'UIHJ à Tallinn (Estonie) en mai 2008. Andrea Mascioli, secrétaire de l'AUGE, s'est également rendu à Paris le 10 septembre 2008 pour assister aux Institutes de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP), qui traitait cette année du thème des constats.

L'UIHJ adresse ses félicitations à l'AUGE et à son président, Arcangelo d'Aurora, et espère que les huissiers de justice italiens obtiendront prochainement la satisfaction de voir aboutir un projet vieux de 50 ans.

## Italy: Prospects For The Opening Of The Profession Towards Liberalism

Under The Effective Action of Associazione Ufficiali Giudiziari In Europa (AUGE), New Perspectives For The Project Of Independent And Self-Employed Italian Judicial Officers

#### A Founber Member Of The UIHJ

In 1949, Italy was a founding member of the UIHJ along with Belgium, France, Greece, Luxembourg, the Netherlands and Switzerland. Since, several generations of Italian fellow-members worked, alas without result, to obtain a private statute, following the example of the majority of the Member States of the European Union. Under the impulse of its president, Arcangelo d' Aurora, AUGE, a recently created association which already gathers more than 500 members, proves to be very effective in involving the Legal Community in the reform of the profession.

#### A 50 Years Old Project

AUGE intends to organize at the end of January 2009 a great demonstration in order to organize a congress which will treat the various missions that can be entrusted to judicial officers within the framework of the installation of an independent and liberal profession and of its benefit for Italy, its justice, its economy and its citizens.

AUGE shows its investment on the ground while taking part in international demonstrations organized by the UIHJ: UIHJ EuroMed in Cyprus and permanent council of the UIHJ in Tallinn (Estonia) in May 2008. Andrea Mascioli, secretary of AUGE, also went to Paris on September 10th, 2008 to attend the Institutes of the National School of Procedure of Paris (ENP), which treated this year of the topic of statements of facts.

The UIHJ addresses its congratulations to AUGE and its president, Arcangelo d' Aurora, and hopes that Italian judicial officers will soon have the satisfaction to see a 50 years old project becoming reality.





## **Europe | Pays-Bas**

## Participation de l'UIHJ au séminaire de la Conférence de La Haye pour l'Afrique francophone

La transmission et la signification des actes au cœur des débats du séminaire à La Haye des 27 au 31 août 2007.



Pendant la conférence — During the meeting

Ndongo Fall, président de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'Ohada - Chief Justice of the Common Court of Justice and Arbitration of the Ohada



#### Les plus hauts magistrats des juridictions de l'Afrique francophone

C'est à La Haye, au siège de la Conférence de La Haye de droit international privé, que s'est tenu un séminaire judiciaire pour l'Afrique francophone. Placé sous l'égide du Hague Forum for Judicial

Expertise, de l'Institut français des Pays-Bas, et de l'Organisation internationale de la francophonie, ce séminaire a rassemblé durant cinq jours la fine fleur de la magistrature des pays ayant en partage l'usage du français.

A cet effet, vingt parmi les plus hauts magistrats de juridictions (cours de cassation, cours suprêmes) venant d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie), mais aussi de Belgique, du Canada et de France, s'étaient donnés rendez-vous dans le temple du droit international privé pour traiter de « l'étude des principales conventions de La Haye en matière de protection internationale des enfants, de coopération administrative et judiciaire internationale et de contentieux international ».

Admirablement organisé par tout le bureau de la Conférence de La Haye rassemblé autour du secrétaire général, M. Hans van Loon, et animé par le premier secrétaire, Christophe Bernasconi, ce séminaire s'est révélé riche d'enseignements, notamment avec les contributions particulièrement relevées des différents orateurs.

Le programme très copieux, puisque étalé sur cinq jours, comportait l'examen de neuf conventions insérées dans plusieurs ateliers, centrés sur deux thèmes axiaux : la protection internationale des enfants et la coopération administrative et judiciaire internationale.

Parmi les neuf conventions étudiées, seule celle relative au recouvrement international des aliments envers les enfants et d'autres membres de la famille était à l'état de projet.

#### Présentation des bienfaits de la Convention du 15 novembre 1965 par **I'UIHJ**

L'UIHJ, représentée par Jacques Isnard et Leo Netten, avait été invitée à présenter la convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale. L'objectif recherché était de décrire, sur le plan pratique, les innombrables avantages que conféreraient pour les Etats qui s'en étaient dotés l'adoption de la convention de 1965.

Les bienfaits en sont connus, notamment dans la facilité qu'offre ce texte de pouvoir transmettre directement les actes entre officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétentes, sans passer par le régime principal dit des « entités » (art. 10 b. de la convention), c'est-à-dire en occultant les fastidieux voyages entre ministères, ambassades, service de police, etc.

Les statistiques détenues par l'UIHJ démontrent éloquemment en termes de délais de transmission, de certitudes de remise, et d'efficacité, la supériorité de la signification sur tous les autres modes en viqueur.

Dès lors, on comprend mal pourquoi en Afrique, et particulièrement parmi les Etats de ce continent, les autorités répugnent à adhérer à cette convention. En fait, les explications sont inexistantes! Chacun s'accorde à reconnaître les avantages de cet instrument et chacun convient qu'il ne s'oppose à aucun principe qu'il soit à caractère politique, culturel ou religieux.

Alors, encore une fois, pourquoi?

Le tour de table organisé avec l'expertise de M. Saâd Moummi (Maroc), Mme Jaouida Guiga (Tunisie), M. Aboudou (Bénin), auxquels finalement devaient se joindre de nombreux interlocuteurs, ne devait pas apporter de réponse clairement définie.

Ce tour de table devait néanmoins largement déborder sur l'exercice de la profession d'huissier de justice et sur leurs activités. Les propos tenus ça et là devaient révéler une grande distorsion des régimes statutaires et des modes d'intervention de nos confrères en Afrique. Mais, de tout cela, les représentants de l'UIHJ en avaient déjà de profondes connaissances.

#### Perspectives d'adhésion à l'UIHJ pour la Mauritanie et le Rwanda

A l'issue des débats, clôturés par les deux présidents de séance, M. Saliou Aboudou (Bénin) et M. Cheick Dimkinsedo Ouedraogo (Burkina Faso), les présidents Isnard et Netten devaient longuement s'entretenir avec M. Mohamed Ould Hannani, président de la Cour suprême de Mauritanie, et Mme Kayitesi Emily Rusera, juge à la Cour suprême du Rwanda, sur les perspectives d'adhésion des huissiers de justice de ces deux pays à l'UIHJ.

Il n'est pas inutile de relever que, dans ses recommandations, le séminaire devait décider à l'unanimité les grands avantages de la voie de transmission principale et des voies de transmission alternatives offertes par la convention notification et reconnaître l'efficacité particulière de la transmission directe entre officiers ministériels et huissiers de justice (art. 10 b.).

Décidément, comme l'avait déclaré le président Isnard en introduction de sa communication, « les relations entre la Conférence et l'UIHJ seraient presque à ranger au rayon des idylles car celles-ci se prolongent depuis bientôt 50 ans »!

La tenue d'une réunion similaire en « partenariat avec l'UIHJ » est prévue pour se tenir d'ici deux ans.

Lien vers le rapport de la Conférence de La Haye : http://www.hcch.net/index\_fr.php?act=events.details&year=2007&varevent=134

Birene Hamid Abderahim, président de la Cour suprême du Tchad, Tété Tékoé, président de la Cour suprême du Togo — Birene Hamid Abderahim, Chief Justice, Supreme Court of Chad, Tété Kokoé, Chief Justice, Supreme Court of Togo

# Participation of the UIHJ in the seminar of the Hague Conference for French-speaking Africa

Transmission and service of documents in the middle of the debates of the seminar in The Hague from 27 to 31August 2007

## High-ranking magistrates of the jurisdictions of French-speaking Africa

It is in The Hague, at the head office of the Hague Conference on Private International Law, that a legal seminar for French-speaking Africa was held. The seminar was placed under the aegis of The Hague Forum for Judicial Expertise, of the Institut français des Pays-Bas and of the Organisation internationale de la Francophonie (OIF). During five days, it brought together the elite of the Judges of the French speaking countries.

For this purpose, twenty among the highest-ranking Chief Justice and judges of the high jurisdictions (Courts of Cassation, Supreme Courts) of French speaking Africa (Benin, Burkina Faso, Cameroon, Congo, Ivory Coast, Egypt, Gabon, Guinea, Guinea Bissau, Madagascar, Mali, Morocco, Mauritius, Mauritania, Niger, Rwanda, Senegal, Chad, Togo, Tunisia), but also from Belgium, Canada and France, convened in the temple of the private international law to discuss "the benefits of implementing the Haque Conventions on International

Child Protection and International Judicial and Administrative Cooperation on the one hand, and, on the other, of promoting the work of the Hague Conference on Private International Law".

Admirably organized by the bureau of The Hague Conference centered on the Secretary-

General, Mr. Hans van Loon, and animated by the First Secretary, Christophe Bernasconi, the seminar proved to be very enriching, in particular with the remarkable contributions of the various speakers. The vast program, spread out over five days, included the examination of nine conventions within several workshops, centered on two axial topics: the international child protection and administrative and legal international co-operation.

Among the nine studied conventions, only one relating to the international covering of alimonies towards children and other members of the family was at the level of a project.

## Presentation of the benefits of the Convention of November 15, 1965 by the UIHJ

The UIHJ, represented by Jacques Isnard and Leo Netten, had been invited to present the convention of November 15, 1965 on the service abroad of judicial and extra-judicial documents in civil and commercial matters.

The purpose was to describe, on the practical level, the innumerable advantages which the adoption of the 1965 convention would confer to the States.

The benefits are known, in particular when the text offers the possibility to transmit directly and easily the documents between judicial officers, civil servants or other qualified professionals, without using the principal mode known as the "entities" (art 10 b. of the convention), i.e. by eliminating the tiresome exchanges between ministries, embassies, police force services, etc.

The statistics held by the UIHJ eloquently show in terms of times of transmission, of certainty of handing-over, and effectiveness, the superiority of the personal service of documents on all the other modes in force.

Consequently, one wonders why in Africa, and particularly among the States of this continent, the authorities feel reluctant to adhere to this conven-

### **Europe | Netherland**



Jacques Isnard, président de l'UIHJ et Augusto Mendes, conseiller à la Cour suprême de Guinée Bissau — Jacques Isnard, President of UIHJ with Augusto Mendes, Justice at the Supreme Court of Guinea-Bissau

tion. In fact, the explanations are non-existent! Everyone one agrees to recognize the advantages of this instrument and admits it is not contradictory to any principle, being political, cultural or religious.

Then, once again, why?

The round table organized with the expertise of Mr. Saâd Moummi (Morocco), Mrs Jaouida Guiga (Tunisia), Mr. Aboudou (Benign), to whom finally were to join many interlocutors, was not to clearly bring a definite answer.

This round table was nevertheless to largely project to the exercise of the occupation of judicial officers and on their activities. The remarks made there and then were to reveal a great distortion of the statutory modes and the modes of intervention of our fellow-members in Africa. But the representatives of the UIHJ already knew about these matters.

## Prospects for adhesion of Mauritania and Rwanda to the UIHJ

At the end of the debates, finalized by the two



Michel Rispe, chef du Bureau de l'entraide juridique en matière civile et commerciale au ministère de la justice de France, Director of the Office for International Co-operation in Civil and Commercial Matters, Ministry of Justice of France

Chairmen, Mr. Saliou Aboudou (Benin) and Mr. Cheick Dimkinsedo Ouedraogo (Burkina Faso), Presidents Isnard and Netten were length-

ily to discuss with Mr. Mohammed Ould Hannani, President of the supreme Court of Mauritania, and Mrs Kayitesi Emily Rusera, Judge at the Supreme Court of Rwanda, on the prospects of adhesion of the judicial officers of these two countries to the UIHJ.

It is not useless to point out that, in its recommendations, the seminar was to unanimously decide the great advantages of the principal transmission mode and the alternative transmission mode offered by the convention and to recognize the particular effectiveness of the direct transmission between members of the legal profession and judicial officers (art 10 b.).

Definitely, as President Isnard had declared in his introduction of his communication. "the relations



Mohamed Ould Hannani, président de la Cour suprême de Mauritanie, Saâd Moummi, président de chambre à la Cour suprême du Royaume du Maroc - Mohamed Ould Hannani, Chief Justice, Supreme Court of Mauritania, Saâd Moummi, Justice, Supreme Court of the Kingdom of Morocco

between the Conference and the UIHJ could almost be considered as a romance as they have been going on for nearly 50 years"!

The holding of a similar meeting in "partnership with the UIHJ" is to be held within two years.

Link to the Hague Conference report: http://www.hcch.net/index\_en.php?act=events. details&year=2007&varevent=134



Diarra Afoussatou Thiero, conseiller à la Cour suprême of Mali, Kayetesi Emily Rusera, conseiller à la Cour suprême du Rwanda, Mohamed Ould Hannani - Diarra Afoussatou Thiero, Justice, Supreme Court of Mali, Kayetesi Emily Rusera, Justice, Supreme Court of Rwanda, Mohamed Ould Hannani

114 7 72008 22

Signature de la charte UIHJ - EuroDanube — Signature of the UIHJ EuroDanube Charter

## 1er séminaire UIHJ EuroDanube à Sopot (Pologne) les 27 et 28 septembre 2008



A l'instar de « séminaires scandinaves » et « d'UIHJ Euromed » les chambres nationales de Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, Slovaquie et de la République tchèque ont décidé de créer une entité régionale regroupant les 9 pays précités afin de développer, dans un cadre régional plus restreint que les grands rassemblements européens, leur expérience respective.

#### Election de Michal Redelbach à la présidence d'UIHJ EuroDanube

Parmi le groupe, la Slovénie et l'Estonie n'avaient pu se joindre aux autres partenaires, alors que la Bulgarie avait adressé une contribution écrite et que nos collègues ukrainiens avaient dépêché une délégation dont la présence fut particulièrement appréciée.

Le thème général retenu pour cette grande première s'articulait autour de « l'état de l'exécution dans les pays-membres d'EuroDanube ». A cet égard, chaque délégation avait été appelée à s'exprimer sur deux sujets très complémentaires : « l'état de l'exécution judiciaire dans les pays membres d'EuroDanube » et « les sociétés de recouvrement : coopération ou danger ? ».

L'organisation de cette première édition d'UIHJ EuroDanube avait été confiée à la chambre nationale de Pologne et à son vice président, Michal Redelbach. Le site balnéaire de Sopot à quelques encablures de Gdansk avait été très judicieusement choisi pour abriter les huit délégations participantes.

Dès l'ouverture, à l'initiative d'Adrian Stoica, membre du bureau de l'UIHJ, les chefs de délégations étaient invités à ratifier la charte « *EuroDanube* » et à élire le secrétaire appelé à siéger pour toute la période comprise jusqu'à la 2<sup>e</sup> session d'EuroDanube qui aura lieu en 2009.

A l'unanimité, Michal Redelbach, vice président de la Chambre nationale de Pologne, devait être élu à cette fonction.

#### Les revendications de la profession

L'ouverture solennelle du séminaire donnait l'occasion au président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, Gabriel Pietrasik d'effectuer une brève présentation historique sur l'évolution de la profession en Pologne depuis la période précédent la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1997, année de la proclamation « de l'autogestion ».

Toutefois, devait préciser le président Pietrasik, le processus d'évolution n'est pas terminé car le statut est souvent modifié. A cet égard, le parlement est, à cet instant, saisi de plusieurs amendements portant sur la compétence, le nombre d'huissiers de justice, le tarif, etc.

Gabriel Pietrasik devait insister sur les revendications de la profession en Pologne, visant à obtenir un statut plus conforme aux standards européens et révélait, sur ce point, l'étude d'un nouveau projet davantage tourné vers une harmonisation avec les autres statuts européens.

Au nom du ministre de la justice, Mme Urszula Wieczorek, Chef de la division des notaires et des huissiers de justice au ministère de la justice, devait saluer l'initiative de la Chambre nationale de Pologne et exprimer ses souhaits dans le succès d'UIHJ EuroDanube. Ces travaux sur les régimes comparés du statut des huissiers de justice doivent être, selon l'intervenante, « vecteur de recherches en faveur d'une unification de la profession ».

Mme Wieczorek rappelait son récent séjour en France à la Chambre nationale des huissiers de justice en se félicitant des enseignements tirés de cette mission dirigée par Andrzey Kryze, vice ministre de la justice. Elle affirmait que beaucoup des activités des huissiers de justice français étaient méconnues en Pologne mais que nombre d'entre elles demeuraient transposables : recouvrement judiciaire, constat...

S'agissant des réformes en cours en Pologne, Mme Wieczorek devait confirmer la volonté du gouvernement d'élargir les compétences des huissiers de justice tout en recherchant à promouvoir une profession plus moderne, conçue suivant les standards européens. Cela permettrait « d'aller vers une unification européenne ».

Dans cette perspective, la Chambre nationale aura, selon la porte parole du ministre, à jouer un rôle non négligeable au sein de l'UIHJ.

Sans nier l'existence de certaines tensions au sein de la profession, liées à l'entrée en vigueur prochaine (28/12/2007) de la loi de réforme des huissiers de justice, la directrice devait rappeler que la loi sur les huissiers de justice, vieille de dix années déjà, nécessitait un légitime toilettage et méritait la mise en œuvre de nouvelles dispositions aptes à renforcer la crédibilité de la justice auprès des citoyens et à améliorer l'efficacité de l'exécution.

Selon l'oratrice, il importait d'augmenter le nombre des huissiers de justice s'élevant actuellement à 652 pour 38 millions d'habitants, ce qui était très insuffisant compte tenu de l'état croissant d'industrialisation du pays.



Gabriel Pietrasik, président du Conseil national des huissiers de justice de Pologne — President of the National Council of the Judicial Officers of Poland

La réforme ne devrait pas entraîner de conséquence sur l'activité des huissiers de justice en place d'autant que, suivant le souhait du ministre, la création de nouveaux offices devait se faire en coopération avec la Chambre nationale.

#### L'importance des manifestations à caractère régional

Jacques Isnard, président de l'UIHJ, devait insister sur la portée de l'événement en invitant chacun à mesurer l'étendue du chemin parcouru depuis la chute de l'empire soviétique et l'ouverture des frontières.

Il se félicitait de l'initiative qui avait été prise à l'unanimité des chambres nationales de créer EuroDanube et remerciait la chambre polonaise, son président Gabriel Petrasik et Michal Redelbach qu'il complimentait pour sa désignation au poste de secrétaire de « UIHJ EuroDanube ».

Jacques Isnard soulignait encore l'importance de ces manifestations à caractère régional dans lesquelles il voyait une lumière d'espoir pour le développement de la profession dans la mesure où « ces séminaires doivent s'inspirer de l'idée qu'ils doivent servir à mieux comprendre et à mieux se rassembler en suivant deux pistes de réflexions, l'économie et la formation de notre profession ».

Argumentant sur les perspectives d'avenir, le président Isnard, sans nier les difficultés auxquelles les huissiers de justice sont actuellement confrontés dans beaucoup d'Etats, devait afficher toute sa confiance dans l'avenir de notre profession, il est vrai en pleine mutation et qui cherche sa voie, écartelée entre son statut d'officier ministériel, auxiliaire du juge affecté au service public de la justice et ses attributions, hors monopole, largement ouvertes sur le marché de la concurrence.

Les dispositions dérogatoires de la directive service européenne visant à écarter les notaires et les huissiers de justice de son champ d'application n'apportent, selon le président, aucune piste nouvelle.

En marge de cette première session « d'UIHJ EuroDanube » devait intervenir un événement important avec le tournoi international de football comprenant la Pologne, la Roumanie et la République tchèque. Ce sont nos confrères tchèques qui l'emportèrent, la Pologne arrivant deuxième, malgré tous les efforts déployés par le coach Redelbach!



Pendant la cérémonie d'ouverture — During the opening ceremony



Michal Redelbach, secrétaire d'EuroDanube — Secretary of EuroDanube



Une partie des participants— Some of the participants

Juraz Podkonicki, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de la République tchèque — President of the National Chamber of the Judicial Officers of the Czech Republic



## **Europe | Poland**

## 1st UIHJ EuroDanube Seminar in Sopot (Poland) on 27 and 28 September 2008

Following the Examples of the "Scandinavian Seminars" and of "UIHJ Euromed" the National Chambers of Bulgaria, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Poland, Romania, Slovenia, Slovakia, and of the Czech Republic Decided to Create a Regional Entity Gathering the Nine Countries Mentioned Above in Order to Develop their Respective Experiment Within a More Restricted Regional Framework Than the Large European Gatherings.



Among the group, Slovenia and Estonia had not been able to join the other partners, whereas Bulgaria had addressed a written contribution and our Ukrainian colleagues had send a delegation whose presence was particularly appreciated.

The general topic chosen for this great Premiere was articulated around "the state of the enforcement in the Member States of EuroDanube". In this respect, each delegation was expected to express itself on two very complementary subjects: "the state of judicial enforcement in the Member States of EuroDanube" and "the Debt collecting companies: co-operation or danger?"

The organisation of this first edition of UIHJ EuroDanube had been entrusted to the national Chamber of Poland and to its vice president, Michal Redelbach. The balneal site of Sopot, located near Gdansk, had been very judiciously selected to shelter the eight participating delegations.

As of the opening, on the initiative of Adrian Stoïca, member of the board of the UIHJ, the chiefs of delegations were invited to ratify the UIHJ EuroDanube charter and to elect the secretary called to sit for all the period included until the  $2^{nd}$  session of EuroDanube which will take place in 2009.

Unanimously, Michal Redelbach, vice president of the National Chamber of Poland, was to be elected to this function.

#### Claims of the Profession

The opening ceremony of the seminar gave the opportunity to the president of the national chamber of the judicial officers of Poland, Gabriel Pietrasik, to carry out a short historical presentation on the evolution of the profession in Poland since the period prior to the Second World War until 1997, year of the proclamation of "self-management".

However, was to specify President Pietrasik, the evolution process is not finished because it is often amended. In this respect, the Parliament is at this moment seized of several amendments relating to the competence, the number of judicial officers, the tariff, etc.

Gabriel Pietrasik was to insist on the claims of the profession in Poland, aiming at obtaining a statute in conformity with the European standards and revealed, on this point, the study of a new project more focused on a harmonization with the other European statutes.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ

In the name of the Minister for justice, Mrs. Urszula Wieczorek, Head of the division of the notaries and judicial officers at the ministry of justice, was to greet the initiative of the National Chamber of Poland and to express her wishes in the success of UIHJ EuroDanube. This work on the compared modes of the statute of the judicial officers must be, according to the speaker, "a vector of research in favour of a unification of the profession".

Mrs. Wieczorek recalled her recent stay in France at the National Chamber of judicial officers while being pleased with the lesson drawn from this mission directed by Andrzey Kryze, vice Minister for justice. She stated that many of the activities of the French judicial officers were ignored in Poland but that a number of them remained transposable: debt collecting, statement of facts... Being the reforms in progress in Poland, Mrs. Wieczorek was to confirm the will of the Government to widen the competences of the judicial officers while seeking to promote a more modern profession, conceived according to European standards. That would make it possible "to go towards a European unification".

From this point of view, the national Chamber will have, according to the spokesperson of the minister, to play a considerable part within the UIHJ. Without denying the existence of certain tensions within the profession, relating to the imminent entry into force (28/12/2007) of the law reform of the

Une partie des participants— Some of the participants



#### **Europe | Poland**



Ducu Mihai, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Roumanie - President of the National Chamber of the Judicial Officers of Romania



Urszula Wieczorek, chef de la division des notaires et des huissiers de justice au ministère de la justice de Pologne — Head of the Notaries and Judicial Officers at the Ministry of Justice of Poland

judicial officers, the director was to recall that the law on the judicial officers, already ten years old, required a legitimate update and deserved the implementation of new provisions ready to reinforce the credibility of justice near the citizens and to improve the effectiveness of the execution.

According to the speaker, it was important to increase the number of the judicial officers currently amounting to 652 for 38 million inhabitants, which was very insufficient taking into account the increasing state of industrialisation of the country.

The reform should not imply consequences on the activity of the judicial officers in place considering that, according to the wish of the Minister, the creation of new offices was to be done in co-operation with the National Chamber.

way, quartered between its status of member of the legal professions, auxiliary of the judge assigned to the public service of justice and its non monopolistic attributions, largely open on a competitive market.

The derogatory provisions of the European directive service aiming at drawing aside the notaries and the judicial officers of his field of application do not bring any new vision, according to the president.

Besides this first session of UIHJ EuroDanube an important event took place with the football international tournament meeting Poland, Romania and the Czech Republic. Despite a special training from their Coach Michal Redlebach, our Polish colleagues only came second after the Czech Republic.

#### The Importance of Regional Events

Jacques Isnard, president of the UIHJ, was to insist on the significance of the event by inviting each one to measure the extent of the progress since the fall

of the Soviet empire and the opening of the borders. He declared himself pleased with the initiative which had been unanimously taken by the national chambers to create EuroDanube and thanked the Polish Chamber, its president Gabriel Petrasik and Michal Redelbach that he complimented for his designation as secretary of UIHJ EuroDanube.

Jacques Isnard still stressed the importance of these demonstrations in regional matter in which he saw a light of hope for the development of the profession insofar as "these seminars must take as a starting point the idea that they must be used for a better understanding and gathering while following two directions: economy and training of our profession".

Arguing on future prospects while not denying the difficulties with which the judicial officers are currently confronted in many States, President Isnard was to show his confidence in the future of our profession, truly changing and trying to find its Andrian Stoïca, member du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ



## Débat à Sopot (Pologne) les 17 et 18 avril 2008 sur la profession d'huissier de justice en France et en Pologne

Dans le cadre de la réforme du 24 mai 2007 de la loi polonaise du 29 septembre 1997 sur les huissiers de justice et sur l'exécution, une délégation de l'UIHJ menée par son président, Jacques Isnard, s'est rendue les 17 et 18 avril 2008 à Sopot (Pologne) pour participer à un débat sur les huissiers de justice en Pologne et en France.

#### Un modèle d'huissier de justice sur le plan européen

La réunion s'est tenue à Sopot, dans les locaux de la société Currenda. Cette société, dont le Conseil national des huissiers de justice de Pologne (CNHJP) est le gérant, est chargée de l'édition de revues et magazines professionnels (le magazine de l'UIHJ, « UIHJ Magazine », y est imprimé) ainsi que des logiciels, dont certains à l'usage de la profession.

La réforme du 24 mai 2007, entrée en vigueur le 28 décembre 2007, a apporté de nombreuses réformes à la loi du 29 septembre 1997 sur les huissiers de justice et sur l'exécution. Le CNHJP critique cette réforme. La nouvelle loi supprime le principe de territorialité attaché à une juridiction. Nos confrères considèrent que l'indépendance des huissiers de justice est battue en brèche, certains contrôles sur la profession étant désormais assurés par les juges. Egalement, la nouvelle loi a introduit un principe de rémunération sur la base de « no cure no pay » (pas de rémunération sans résultat) qui est jugé inacceptable. En effet, lorsque l'huissier de justice ne parvient pas à exécuter la décision de justice, il ne peut récupérer que ses débours. Une réunion s'est tenue à Paris entre l'UIHJ et les représentants du CNHJP en mars 2008 afin d'organiser une programme permettant à la profession de proposer des réformes pour que la Pologne dispose d'une profession d'huissier de justice qui soit harmonisée sur le plan européen et conforme aux exigences d'une profession indépendante et responsable.

Pawel Gintowt, Rafal Fronczek



L'UIHJ était représentée par son président, Jacques Isnard, son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon, également expert au Conseil de l'Europe, ainsi que par Françoise Andrieux, chargée de mission.

Les représentants du CNHJP étaient Gabriel Pietrasik président, Michal Redelbach, Andrejz Kulagowski, vice-présidents, Rafal Fronczek, secrétaire, et Pawel Gintowt, président de la Commission nationale de révision. Etaient également présents Zenon Knypl, ancien juge au tribunal de seconde instance de Gdansk, Grzegorsz Julke, chargé de cours de procédure civile à la Faculté de droit de Gdansk, Jan Treder, président de Currenda, Aleksandra Pelcer, huissier de justice à Sopot et Soraya Barrow-Kozik, assistante de la société Currenda. Dans son discours de bienvenue, Gabriel Pietrasik a remercié la délégation de l'UIHJ pour sa présence et son soutien. Le président du CNHJP a évoqué l'idée de la création d'un modèle d'huissier de justice qui pourrait être une solution pour tous les huissiers de justice en Europe. « Il ne s'agit pas de le faire appliquer partout mais nous espérons que les pays s'inspirent de ce modèle » a-t-il précisé. « C'est dans ce cadre que nous souhaitons connaître les conditions d'exercice de la profession d'huissier de justice en France ».

#### Des connaissances approfondies des lois françaises

Les débats ont tourné autour d'une série de thèmes et sous thèmes préparés par le CNHJP et soumis à Françoise Andrieux et Mathieu Chardon. Ils étaient dirigés par Michal Redelbach et recouvraient l'ensemble des aspects de la profession en France :

- l'organisation du système judiciaire;
- le statut de l'huissier de justice ;
- les activités des huissiers de justice ;
- la compétence territoriale des huissiers de justice ;
- la base légale de l'exécution ;
- la création et la suppression des études d'huissier de justice ;
- le financement de l'activité de l'huissier de justice ;
- le contrôle des activités des huissiers de justice ;
- la responsabilité de l'huissier de justice ;
- l'organisation professionnelle et l'indépendance des huissiers de justice ;
- le système de protection sociale et d'assurance sociale et professionnelle.

Les confrères polonais avaient à leur disposition les traductions en polonais de l'ensemble des textes relatifs à la profession d'huissier de justice en France. Soumis à un feu de questions toutes très pertinentes sur des aspects pratiques et théoriques, les experts de l'UIHJ ont ainsi pu apprécier les connaissances approfondies des lois françaises de la part de leurs interlocuteurs. Les débats se sont révélés très enrichissants pour l'ensemble des participants.

Le président Isnard a insisté sur la nécessité pour les huissiers de justice de développer l'axe de la formation. « La formation donne vocation aux huissiers de justice à exercer l'ensemble des activités prévues dans le projet de pluridisciplinarité de l'UIHJ présentées lors du conseil permanent de l'UIHJ en novembre 2006, lequel comporte 16 points » a-t-il indiqué.

(cf : http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1015931&lg=fr ; http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1015931&lg=ang )

#### No Cure No Pay!

A la fin des débats, une évaluation de la loi polonaise sur les huissiers de justice a été présentée par Jacques Isnard. Il a indiqué qu'il existe une différence de conception sur le statut de l'officier ministériel entre la France et la Pologne.



De Gauche à droite — From left to right: Gabriel Pietrasik, Michal Redelbach, Andrzej Kulagowski, Pawel Gintowt

# Debate In Sopot (Poland) On 17 & 18 April 2008 On The Occupation Of Judicial Officer In France And Poland

Within The Framework Of The 24 May 2007Reform Of The 29 September 1997 Polish Act On Judicial Officers And Enforcement, A UIHJ Delegation Lead By Its President, Jacques Isnard, Went To Sopot (Poland) On 17 & 18 April 2008 To Take Part In A Debate On Judicial Officers In Poland And France.

#### A Model For Judicial Officers On A European Level

The meeting was held in Sopot, in the buildings of the Currenda company. This company, which is owned by the National Council of the Judicial Officers of Poland (NCJOP), is charged with the publishing of professional books and magazines (the magazine of the UIHJ, "UIHJ Magazine", is printed there) as well as software, of which some are designed for the use of the profession. The reform of 24 May 2007, which came into effect on 28 December 2007, brought many changes to the 29 September 1997 Act on Polish judicial officers and enforcement. The NCJOP criticises this reform. The new law removes the principle of territoriality attached to a jurisdiction. Our fellow-members consider that the independence of the judicial officers is at stakes, some controls on the profession being ensured by judges from now on. Also, the new law introduced a principle of remuneration on the basis of "No Cure No Pay" which is considered to be unacceptable. Indeed, when a judicial officer does not manage to carry out the court decision, he cannot charge any fee to the creditor for his work and time and can only be reimbursed for his expenses. A meeting was held in Paris in March 2008 between the UIHJ and the representatives of the NCJOP in order to organise a program aiming at proposing reforms to ensure that Poland has an occupation of judicial officer which is harmonised on a European level and in accordance with the requirements of a fully independent and responsible profession.

The UIHJ was represented by its president, Jacques Isnard, its 1<sup>st</sup> secretary, Mathieu Chardon, also expert at the Council of Europe, and by Francoise Andrieux, representative.

Les explications données par nos confrères polonais indiquent qu'en Pologne l'huissier de justice exerce à titre privé des fonctions qui ressortent d'un service public et qu'elles sont à ce titre soumis au contrôle direct du juge. En France, les huissiers de justice ont un statut d'officier ministériel. Ils sont indépendants et libres tout en étant soumis à une responsabilité civile, pénale et professionnelle permanente. « Ainsi, la critique que l'on peut faire du système polonais est le manque d'indépendance entre les huissiers de justice et les autorités et les magistrats » a déclaré le président de l'UIHJ. Puis de souligner que « la Pologne n'est pas en conformité avec la recommandation (Rec) 2003/17 du 9 septembre 2003 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur l'exécution des décisions de justice ». Et d'expliquer : « L'interaction entre le juge et l'huissier de justice n'est pas clairement énoncée. Le système « No cure no pay » n'est pas acceptable. L'huissier de justice n'a qu'une obligation de moyens Il doit tout mettre en œuvre pour exécuter la décision de justice mais il n'a pas à payer les conséquences de l'insolvabilité du débiteur. La recommandation 17 prescrit que l'huissier de justice doit recevoir une juste rémunération pour les activités qu'il mène. La Pologne est un grand pays par la taille, la population et le nombre d'huissiers de justice. Il faut donc envisager de bâtir un statut moderne orienté vers le futur et des perspectives multiples. Il faut soigner la formation et la communication. Pour cela, il faut des moyens financiers et voir ce qu'il est possible de faire au niveau des cotisations. » Ces deux journées de débats seront suivies d'autres réunions. Un séminaire est déjà programmé des 12 au 16 mai à Wisla (Pologne). Il réunira des représentants de la profession, ainsi que des professeurs de droit et des magistrats, afin de discuter sur les réformes à apporter à la loi sur les huissiers de justice. Une visite d'une délégation polonaise à Marseille (France) a également été décidée pour fin juin. Parallèlement, l'UIHJ va également organiser une visite en Belgique et aux Pays-Bas pour les confrères polonais. Enfin, il a été décidé

#### Les participants — The participants



de se réunir annuellement avec la CNHJP pour discuter de l'évolution du dossier

et de l'état de la profession d'huissier de justice en Europe.



De Gauche à droite — From left to right: Mathieu Chardon, Jacques Isnard, Françoise Andrieux

The representatives of the NCJOP were Gabriel Pietrasik, chairman, Michal Redelbach, Andrejz Kulagowski, vice-chairmen, Rafal Fronczek, secretary, and Pawel Gintowt, president of the National Revision Commission. Were also present Zenon Knypl, former judge at the High Court of Gdansk, Grzegorsz Julke, lecturer of civil procedure at the Faculty of Law of Gdansk, Jan Treder, president of Currenda, Aleksandra Pelcer, judicial officer in Sopot, and Soraya Barrow-Kozik, assistant at Currenda.

In his welcome short speech, Gabriel Pietrasik thanked the UIHJ delegation for its presence and support. The president of the NCJOP evoked the idea of the creation of a model of judicial officer which could be a solution for all the judicial officers in Europe. "It is not about implementing this everywhere but we hope that the countries will consider taking this model as a starting point" he specified. "It is within this framework that we wish to know the conditions of exercise of the occupation of judicial officer in France".

#### Thorough Knowledge Of French Laws

The debates turned around a series of topics and sub topics prepared by the NCJOP and submitted to Françoise Andrieux and Mathieu Chardon. They were chaired by Michal Redelbach and covered all aspects of the profession in

- The organisation of the legal system;
- The statute of the judicial officer;
- Activities of the judicial officers;
- The jurisdiction of the judicial officers;
- The legal base of enforcement;
- The creation and suppression of the offices of judicial officer;
- Financing of the activity of the judicial officer;
- The control of the activities of the judicial officers;
- The liability of the judicial officer;
- The professional organisation and the independence of the judicial officers;
- The Social Security and the professional protection systems.

The Polish fellow-members had at their disposal the polish translations of

De Gauche à droite — From left to right : Grzegorz Julke, Zenon Knypl, Jan Treder, Soraya Barrow-Kozik



the whole of the texts relating to the occupation of judicial officer in France. Submitted during two days to a fire of very relevant auestions all on practical and theoretical aspects, the experts of the UIHJ thus could appreciate the thorough knowledge of French laws on behalf of their interlocutors. The debates appeared very enriching for all the participants.

President Isnard insisted on the need for the judicial officers to develop the axis of training. "Training allows the judicial officers to exert the whole of the activities mentioned in the UIHJ project of a Multi-Field Judicial Officer presented at the time of the permanent council of the UIHJ in November 2006, which includes 16 points" he indicated.

(http://www.uihj.com/rubrique.php?ID=1015931&lg=fr - http://www. uihj.com/rubrique.php?ID=1015931&lg=ang)

#### No Cure No Pay!

At the end of the debates, an assessment of the Polish law on judicial officers was made by Jacques Isnard. He said that there is a difference on the conception of the statute of the profession between France and Poland. The explanations given by our Polish fellow-members indicate that in Poland the judicial officer exerts on a purely private basis functions which relate to a public service and that they are for this reason subjected to the direct control of the judge. In France, the judicial officers have a statute of "officier ministeriel". They are independent and free while being subjected to a permanent and full civil, penal and professional liability. "Thus, the criticism which one can make of the Polish system is the lack of independence between the judicial officers and the authorities and the Judges" declared the president of the UIHJ. Then he stressed that "Poland is not in conformity with the recommendation (Rec) 2003/17 of 9 September2003 of the Committee of the Ministers of the Council of Europe to the Member States on enforcement." And to explain: "The interaction between the judge and the judicial officer is not clearly stated. The system "No Cure No pay" is not acceptable. The judicial officer does not have an obligation to succeed in his mission. He must do everything to carry out the court decision but he does not have to pay the consequences of the insolvency of the debtor. Recommendation 17 prescribed that the judicial officer must receive a fair remuneration for the activities which he undertakes. Poland is an important country by its size, population, and by the number of its judicial officers. It is thus necessary to plan to have a modern statute opened and turned towards the future. It is necessary to consider training and communication. For that, one needs financial means, and to see what is feasible on the level of contributions."

These two days will be followed with other meetings. A seminar is already planned from 12 to 16 May 16 in Wisla (Poland). It will bring together representatives of the profession, as well as Law professors and Judges, in order to discuss the reforms for the law on judicial officers. A visit of a Polish delegation

> in Marseilles (France) was also decided for the end of June. In parallel, the UIHJ will also organise a visit in Belgium and in the Netherlands for the Polish fellow-members. Lastly, it was decided to meet annually with the NCJOP to discuss the evolution of the situation and the state of the occupation of judicial officer in Europe.

## Europe | République tchèque



## L'UIHJ participe à une conférence internationale à Prague le 22 avril 2008

Le 22 avril 2008 s'est tenue à Prague une conférence internationale sur le thème des « Nouvelles tendances en matière d'exécution des décisions de justice en Europe ».

#### Trois thèmes pour un colloque

Cette journée a été organisée par le Comité national tchèque du Forum francophone des affaires et la Chambre nationale des huissiers de justice de République tchèque, sous le haut patronage du ministre de la justice, JUDr. Jiří Pospíšil, du maire de Prague, MUDr. Pavel Bém, et de la Chambre de commerce de la République tchèque.

Les trois thèmes discutés lors de cette journée ont permis d'évoquer l'exécution de décisions de justice dans l'Union européenne, les réformes relatives à l'exécution en République tchèque, ainsi que le point de vue des institutions particulières.

Concernant le thème de l'exécution des décisions de justice en Europe, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, et Leo Netten, premier vice président, ont parlé de la position des huissiers de la justice et du développement de cette profession dans l'Union européenne. Ils ont également abordé les principes de base du système de l'exécution et la recommandation Rec(2003) 17 du Comité des ministres

du Conseil de l'Europe aux Etats membres du 9 septembre 2003.

Dans la partie consacrée à la réforme de la justice dans le domaine des exécutions en République tchèque, le ministre de la justice, Jiří Pospíšil et sa conseillère, Martina Kasíková, ont expliqué aux participants le futur code de l'exécution dans sa nouvelle version. Cette réforme modifiera le système actuel de l'exécution dans la République tchèque pour en accroître l'efficacité. Les interventions ont été complétées par Mme Wolfová, vice-présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice de la République tchèque.

## Plus de 100 participants du monde de la justice et de la finance

Les représentants de banques ont également donné le point de vue des institutions financières sur le service des exécutions et du recouvrement des créances en République tchèque.

Plus de 100 participants, juges, huissiers de

justice, avocats et personnalités du monde de la finance, ont participé à cette journée de conférences. Au préalable, le président Isnard et le 1 er vice-président Netten avaient rendez-vous avec les médias.

La délégation de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie, représentée par son président, Jozef Rišian, et sa vice-présidente, Stanislava Kolesárová, ainsi que le vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Pologne, Michal Redelbach, ont honoré de leur présence cette importante journée de conférence dans la grande salle de réunion de la mairie de Praque.



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ



Juraj Podkonickí, président de la Chambre nationale des huissiers de la République tchèque — President of the National Chamber of the Judicial Officers of the Czech Republic

# The UIHJ Takes Part in an International Conference in Prague on 22 April 2008

On 22 April 2008 Was Held In Prague An International Conference On The Topic Of The "New Tendencies On the Field of Executions in the Czech republic and in Europe".



Leo Netten, 1er vice-président de l'UIHJ — 1st Vice-President of the UIHJ

#### Three topics for a conference

This day was organized by the Czech National committee of the Francophone Economic Forum along with the the National Chamber of the judicial officiers of the Czech Republic, under the high patronage of the Minister for justice, JUDr. Jiří Pospíšil, of the mayor of Prague, MUDr. Pavel Bém, and of the Chamber of Commerce of the Czech Republic.

The three topics discussed at the time of this day made it possible to evoke the execution of legal decisions in the European Union, the reforms relating to the execution in the Czech Republic, as well as the point of view of various institutions.

Concerning the topic of the execution of the legal decisions in Europe, Jacques Isnard, president of the UIHJ, and Leo Netten, first vice president, spoke about the position of judicial officers and the development of this profession in the European Union. They also approached the basic principles of the system of enforcement and the recommendation

Rec(2003) 17 of the Committee of the Ministers of the Council of Europe to the Member States of 9 September 2003.

In the part relating to the reform of justice in the field of the executions in the Czech Republic, the Minister for justice, Jiří Pospíšil and his adviser, Martina Kasíková, explained to the participants the future code of enforcement in his new version. This amendment will modify the current system of enforcement in the Czech Republic to increase its effectiveness. The interventions were completed by Mrs. Wolfová, vice-president of the National Chamber of the judicial officers of the Czech Republic.

## More than 100 participants of the world of justice and finance

The representatives of banks also gave the point of view of the financial institutions on the service of enforcement of court decisions and the recovery of debts in the Czech Republic.

More than 100 participants, judges, judicial officers, lawyers and personalities of the financial world, took part in this day of conferences. Prior to the event, President Isnard and 1st Vice-President Netten had met the media.

The delegation of the National Chamber of the judicial officers of Slovakia, represented by its president, Jozef Rišian, and its vice-president, Stanislava Kolesárová, as well as the vice-president national of the National Chamber of the judicial officers of Poland, Michal Redelbach, honoured with their presence this important day of conference in the big meeting hall of the town hall of Prague.



### **Europe | Roumanie**



## Colloque de Sibiu (Roumanie) les 16 et 17 mai 2008

Les 16 et 17 mai 2008, Jacques Isnard, président de l'UIHJ a participé au colloque organisé par la Faculté de droit Simion Barnutiu de l'Université Lucian Blaga à Sibiu sur le thème « Réalité et perspectives du processus d'intégration européenne à l'ère de la globalisation ».

Ce grand colloque international a été organisé par loan Les, doyen de la Faculté et membre du Conseil scientifique de l'UIHJ. De nombreux praticiens et théoriciens y ont participé, notamment des professeurs d'université de Cluj, lasi, Oradea, Tg.Mures et Sibiu, Jacques Isnard, président de l'UIHJ et Adrian Stoica, trésorier adjoint du bureau de l'UIHJ, ou encore Eugen Huruba, directeur du Centre de formation des huissiers de justice de Roumanie. Parmi les sujets présentés par les huissiers de justice, nous vous proposons le texte intégral de l'intervention de Jacques Isnard sur le thème du statut de l'huissier de justice dans le monde.

#### Intervention de Jacques Isnard, président de l'UIHJ

#### Le statut de l'huissier de justice dans le monde

Avant d'aborder le statut de l'huissier de justice, parlons de cette profession dont la difficulté est précisément d'en identifier les acteurs. En effet, à la différence des notaires ou des avocats dont l'appellation, à quelques variantes près, revêt un phonétisme international commun, ex : notaire, notaïo, notar... avocat, avocatto, advocat..., l'huissier de justice apparait sous des appellations très contrastées :

- Huissier de justice (le terme vient de huis, soit garde, et de huis, huissier, gardien, soit gardien aux portes) en France, en Belgique, au Luxembourg,
- Shérif, Baillif, Enforcement agent en Angleterre,
- Gerichtsvollzieher en Allemagne,
- Kronofogdemyndigheten en Suède,
- Ufficiali giudiziari en Italie,
- Komornik en Pologne,
- Executorii judecatoresti en Roumanie,
- etc

Cette évocation ne serait qu'anecdotique si déjà elle n'esquissait l'ébauche d'une architecture désordonnée de notre profession. D'ailleurs le sujet lui-même « le statut de l'huissier de justice » suffit à lever le moindre doute : en effet, il n'y a pas à proprement parler un statut de l'huissier de justice, mais « différents » statuts des huissiers de justice et, empressons-nous de le rajouter, des agents d'exécution. Pour autant que subsistent ces différences, il est un lien qui unit ces professionnels, c'est celui de l'exécution des décisions de justice et autres titres exécutoires. Quelle que soit l'appellation qui lui est conférée dans quelques régimes politique ou social existants, l'huissier de justice ou l'agent d'exécution sont des maillons forts de la chaîne judiciaire. L'exécution volontai-



Ioan Les, doyen de la Faculté de droit Simon Barnutiu à Sibiu — Dean of the Simon Barnutiu Law Faculty in Sibiu - Jacques Isnard

re n'existe que dans l'esprit des idéalistes, car aucune culture, aucune religion, aucune philosophie ne sont jamais parvenues à créer l'être parfait. Il faut donc se résoudre à l'idée que l'exécution volontaire n'étant finalement qu'un mythe set que seule la contrainte peut vaincre les résistances. Pour mener à bien une telle tâche, depuis les temps les plus anciens, existe un professionnel, l'agent d'exécution ou l'huissier de justice (I) dont le périmètre d'activité ainsi que l'étendue de ses pouvoirs s'insèrent dans le cadre d'un statut (II).

#### I - L'agent d'exécution et l'huissier de justice

L'agent d'exécution est un fonctionnaire de l'Etat assurant le service public de l'exécution des décisions et des titres exécutoires. Son action est généralement circonscrite à cette seule prérogative. L'huissier de justice est un professionnel libéral, privé et indépendant qui détient le monopole de l'exécution des jugements et autres titres exécutoires¹ en vertu d'une délégation de puissance publique que lui confère l'Etat. Sa mission est une mission de service public qui est rattachée à l'administration de la justice. Reprenons dans le détail les éléments qui caractérisent chacun des deux cas de figure.

#### A - L'agent d'exécution

#### 1 - Autorité de rattachement

L'agent d'exécution est généralement régi par deux dispositions : l'une, classique, concernant le statut des fonctionnaires, l'autre, plus spécifique, se rapportant à sa qualification professionnelle et à ses fonctions. Dans certains pays les agents d'exécution sont rattachés auprès de plusieurs ministères et parfois même dépendent-ils de la Cour suprême. Dans les pays scandinaves, en Suède, jusqu'à une période récente, les huissiers de justice relevaient du ministère des finances et du ministère de la justice. En Italie, en Allemagne, en Autriche, ils dépendent du seul ministère de la justice. En Espagne ou au Kazakhstan, ils sont soumis à l'autorité du pouvoir judiciaire.

#### 2 - Conditions d'accès aux fonctions

L'importance accordée à la fonction d'agent d'exécution se mesure à la place qui lui est réservée dans le dispositif du service auquel il est rattaché. Le curseur, à l'échelle des valeurs, varie d'agent de basse catégorie à fonc-

tionnaire de niveau élevé. Dans les pays scandinaves l'agent d'exécution (Kronofogdemyndigheten) est un fonctionnaire de haut niveau classé à l'égal du corps judiciaire. En Allemagne il est recruté parmi le corps judiciaire après un examen spécial. En Espagne et en Autriche, il s'agit d'un fonctionnaire de catégorie inférieure.

#### 3 - Dépendance à l'agent de la hiérarchie

Naturellement l'agent d'exécution est soumis à la tutelle de toute une hiérarchie qui comporte des grades s'étendant de la catégorie des auxiliaires à celle de directeur national de l'exécution (Suède). Mais la hiérarchie s'étend aussi au travers du pouvoir du juge qui dispose d'une totale autorité envers l'agent (Autriche, Espagne). En Allemagne, le système est particulier. En effet, l'huissier de justice bénéficie d'un régime original qui lui confère une grande liberté d'action. Ainsi tout en étant fonctionnaire, l'huissier de justice allemand peut installer son bureau dans un lieu privé et employer du personnel. En compensation, il percoit de l'Etat une indemnité venant en complément de ses rémunérations. L'huissier de justice dépend du tribunal cantonal et partage son activité avec une sorte de super greffier qui est le Rechtspfleger. Parfois l'exécution est directement attribuée au juge. C'est le cas en Espagne où le magistrat est en principe seul habilité à procéder aux mesures d'exécution. Mais bien évidement on imagine mal un membre de ce corps judiciaire arpentant les montées d'escaliers des bâtiments pour saisir les meubles. Dans ces conditions le juge délègue l'exécution à des employés du tribunal appelés « agentes ». L'exécution dans ce pays prend d'ailleurs des allures complètement irrationnelles puisqu'elle nécessite la présence outre du débiteur, de l'agente (agent d'exécution), de l'official (représentant du juge) et du Procurador (représentant du créancier). Le principe d'une exécution réservée au seul juge est culturellement espagnol puisqu'on le retrouve aussi à Cuba et probablement dans d'autres Etats hispaniques.

#### 4 - Autres formes d'intervention

#### Militaire

L'incohérence des systèmes où l'exécution relève strictement du service de l'Etat n'est pas limitée à ces quelques exemples. Le tableau doit encore être complété par des intervenants à l'allure plus inquiétante s'agissant d'éléments paramilitaires ou privés. En Russie les huissiers de justice sont assujettis à un véritable régime militaire en s'équipant d'armes de gros calibres. Au demeurant le port de l'uniforme par les agents d'exécution dans les anciennes républiques d'URSS est assez fréquent (ex : Kazakhstan).

#### Privé

Il s'agit de cas particuliers existants notamment au Canada et aux Etats Unis avec des intervenants titulaires d'une autorisation administrative (licence) les autorisant à procéder, sur ordonnance d'un juge, à certains actes d'exécution spécifiques (reprise de matériel gagés, de camions, de véhicules, de bateaux).

#### Policier

Très résiduellement la police exerce des missions d'exécution en matière civile, soit à titre principal parce qu'il n'existe pas d'huissier de justice, soit parce que la loi du pays désigne la force publique pour y procéder. Parmi les Etats adhérant à l'UIHJ, aucun d'entre eux n'utilise la police à titre principal pour l'exécution en matière civile.

#### B - L'huissier de justice

#### 1 - Conditions d'admission

La profession d'huissier de justice est régie par un ensemble de dispositions dont l'essentiel figure dans ses statuts. L'huissier de justice professionnel libéral et indépendant est nommé par le ministre de la justice dans un lieu déterminé. La nomination intervient après que l'impétrant ait rempli les conditions d'exercice exigées par les textes en vigueur. L'accès diffère suivant les Etats. En France un diplôme de master 1 en droit est requis ainsi qu'un stage de deux ans et un examen professionnel national. Ces critères correspondent aux conditions de recrutement des autres corps judiciaires ou des autres professions juridiques. Cette règle concerne aussi les Etats africains d'expression française. D'autres pays ont opté pour l'élévation vers un niveau de connaissances et de compétences supérieur (Lituanie, Roumanie). Toutefois, beaucoup reste à faire dans ce domaine pour parvenir à une harmonisation des règles régissant l'accès à la profession. Le Conseil de l'Europe, avec la recommandation 17 du 9 septembre 2003, et la CEPEJ ont ouvert un vaste chantier pour réaliser cet objectif. Néanmoins, il convient d'être réaliste et de concevoir que cette résolution restera vaine jusqu'à ce que la profession ne se décide à se mobiliser en faveur de la formation. Il est à observer, qu'avec l'aide de L'Ecole nationale de procédure de Paris, certains pays ont pris des initiatives en ce sens (Roumanie, Lettonie, Tunisie).

#### 2 - La responsabilité — La discipline — La concurrence

L'une des caractéristiques émergeant de la fonction d'huissier de justice réside assurément dans le régime de responsabilité auquel il est attaché. L'huissier de justice, à l'image du gymnaste sur ses barres, est à la recherche constante d'un juste équilibre entre l'exigence d'un créancier toujours impatient d'encaisser son dû et un débiteur qui répugne à s'exécuter. La moindre faute de l'huissier de justice engage sa responsabilité civile personnelle et professionnelle, voire pénale. La discipline et la déontologie constituent, pour les justiciables, un puissant garde-fou et une nécessaire garantie contre les agissements critiquables des huissiers de justice. Enfin, la concurrence est mère d'excellence dans la mesure où elle instaure une réelle compétition dans l'efficacité entre les huissiers de justice.

#### 3 - Domaine d'activités

Le lien entre tous les huissiers de justice, comme aussi pour les agents d'exécution, se noue au niveau de leur cœur de métier qui est l'exécution des jugements et autres titres exécutoires. Néanmoins, alors que l'exécution² constitue le seul domaine d'action des agents d'exécution, le champ d'intervention se révèle beaucoup plus large pour les huissiers de justice. En effet, ces derniers pratiquent de nombreuses activités périphériques, voire différentes, qui débordent le seuil de la seule saisie. En Belgique, France, Pays-Bas, ils signifient les actes de procédures, établissent des constats, procèdent à des ventes mobilières volontaires et surtout interviennent dans le recouvrement amiable. Ils fournissent des conseils et assistent, sous certaines conditions, les parties devant le tribunal. Cette énumération démontre toute la différence qui subsiste dans les prérogatives respectives des deux branches de la profession. En définitive on peut déduire que c'est la nature de la fonction et le domaine

## **Europe | Roumanie**

d'activité qui déterminent le statut de l'huissier de justice, lequel, pour avoir varié au fil de l'histoire, reste solide dans ses fondements.

#### II - Le statut des huissiers de justice et des agents d'exécution : une profonde ambigüité. Le glissement vers de dangereuses dérives. Comment y remédier ?

- A Le statut des huissiers de justice et des agents d'exécution : une source d'ambigüité
  - 1 L'huissier de justice et l'agent d'exécution : une profonde disparité

C'est en 1560 (ordonnance d'Orléans de Charles IX de l'année 1560) qu'apparaissent en France les premiers textes réglementant l'activité et le statut des huissiers sous la forme libérale. Nous vivions alors une époque, qui s'est d'ailleurs étendue jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, où les huissiers ne savaient pas tous lire et écrire, d'où leur grande dépendance à l'égard du juge, auprès duquel ils devaient faire rapport verbal du résultat de leurs démarches.

La situation a, heureusement, fortement évolué et en France la législation établit désormais une séparation entre les pouvoirs du juge et les prérogatives de l'huissier de justice. En l'Europe, au fil des conflits et des occupations de territoires, beaucoup d'Etats européens se sont inspirés du système en vigueur en France pour le transposer, dans un premier temps, dans leur législation avant de l'abandonner (Italie, Espagne, Allemagne, Suède), si bien qu'au moment de l'élargissement de l'UE, seule la France et le Benelux comportaient un corps d'huissiers de justice. Ailleurs, nous trouvions partout des agents d'exécution. Nous avons décrit les différences qui séparent les huissiers de justice des agents d'exécution. Toutefois la situation est loin d'être claire car la démarcation entre les deux branches reste encore floue. Sans doute ces difficultés sont elles à imputer aux Etats qui peinent à percevoir la nuance entre les notions de professionnel libéral et celle d'agent fonctionnaire d'un service public.

#### 2 - Les sources de l'ambiguïté

Une ambigüité persistante demeure autour de la notion de « fonctionnaire ». Une première argumentation consiste à soutenir que l'exécution forcée serait une prérogative de puissance publique qui ne souffrirait aucune exception au principe d'exclusivité au profit des fonctionnaires publics. En outre, rajoute-t-on, on peut émettre de fortes réserves sur le fait que l'exécution soit confiée à des acteurs indépendants qui sont aussi les mandataires des créanciers. Une tout autre démonstration accrédite la thèse suivant laquelle tout en conservant les valeurs qui scellent son autorité, l'Etat peut déléguer ses prérogatives de puissance publique à des professionnels privés à charge de s'entourer, par voie réglementaire et statuaire, des précautions que requiert chaque cas d'espèce. En définitive rien ne devrait s'opposer à confier aux huissiers de justice tout le secteur de l'exécution forcée. Cette délégation ne pourrait toutefois intervenir qu'auprès de personnes nominativement désignées et investies « intuitu personae ». C'est précisément dans la transposition de ce dispositif, au sein du système étatique, que nait l'équivoque. En effet pour l'Etat, l'huissier de justice, même privé et indépendant, doit rester étroitement soumis au contrôle du parquet, à l'autorité du juge et au pouvoir du ministre de la justice (ou du président de la Cour suprême). En définitive, il est un professionnel « libéral fonctionnaire », ce qui n'est qu'une caricature qui suggère l'existence d'une tutelle permanente. Comment alors, concilier des conceptions apparemment très opposées ?

- B Le système français : une solution ?
  - 1 Le régime original de l'huissier de justice auxiliaire de justice et de l'officier public et ministériel

Le système français pourrait être à la base d'une réflexion innovante. Les origines du statut de l'huissier de justice français remontent, nous l'avons vu, au milieu du 16° siècle. Depuis cette période les éléments structurels du statut français reposent sur deux supports : l'appartenance de l'huissier de justice au tribunal et sa classification au rang d'officier public et ministériel.

a) L'huissier de justice membre du tribunal et auxiliaire de justice
Cette particularité de l'huissier de justice français est souvent ignorée. En
matière civile et pénale le tribunal en France est constitué de juges, de greffiers et d'un huissier de justice. Tous siègent en robe et remplissent un rôle
déterminant. Les huissiers de justices affectés à cette fonction sont appelés
« huissiers-audienciers ». Ils sont nommés pour toute la durée de leur carrière
par le tribunal et leurs successeurs dans leur office conservent ce rang. A ce titre,
les huissiers de justice sont des acteurs émergents dans le processus judiciaire
ce qui leur confère la qualité, très estimable, d'auxiliaire de justice. En raison
de cette appartenance, ils peuvent être désignés par le juge pour effectuer des
constatations et donner des consultations dans le cadre des mesures d'instruction ordonnées durant le procès.

#### b) l'officier ministériel

De fait, en France<sup>3</sup> l'huissier de justice n'est jamais assimilé à un fonctionnaire, même s'il exerce ses fonctions sous le contrôle du procureur de la République et si sa nomination dépend du ministre de la justice. Pour autant, il est entièrement indépendant du juge dont le rôle consiste exclusivement à trancher les contestations. Cette originalité du statut français résulte d'une double notion méconnue en Europe : celle d'officier public et d'officier ministériel. On dit de l'huissier de justice qu'il est officier ministériel parce qu'il est nommé par le ministre de la justice dans un office qu'il choisit lui-même, à condition qu'il soit disponible, et pour l'acquisition duquel il verse une indemnité à celui qui le précède. On dit qu'il est officier public parce qu'il délivre des actes judiciaires à caractère public qui comportent des parties authentiques (date des actes, signature de l'huissier de justice, indications des parties...). La particularité des fonctions de l'officier public et ministériel français réside dans ce qui pourrait être ainsi formulé : « dans son domaine d'intervention, l'huissier de justice peut tout faire de sa seule initiative sans contrôle ni autorisation à charge :

- 1 de respecter les textes qui régissent ses fonctions et son activité ;
- 2 d'engager sa responsabilité professionnelle civile et pénale dans le cas où il commettrait des fautes ».

Bien évidemment, l'huissier de justice reste, de surcroit, soumis à des règles rigoureuses en matière disciplinaire et déontologique. En France l'huissier de justice a la direction des opérations d'exécution et conseille les parties sur

3. La Belgique, le Pays-Bas et le Luxembourg ont un statut similaire. Le Québec et les Etats francophones d'Afrique, y compris l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont aussi un dispositif semblable.

les mesures à entreprendre. Il rédige les requêtes et peut même, suivant les cas, représenter les parties devant le tribunal (idem pour les Pays-Bas). Il doit concilier tout à la fois les exigences d'un créancier toujours pressé d'obtenir satisfaction et la situation d'un débiteur qui peut être digne d'intérêt et qui présente une solvabilité réduite. L'huissier de justice français n'est jamais l'objet de pressions ni d'interventions étrangères. D'ailleurs le système de concurrence exclue toute hypothèse de corruption. Bien évidemment, ce statut est loin d'être parfait, mais il doit être apprécié à l'aune des autres formules existantes mais aussi des dangereuses dérives qui planent du fait de législations trop laxistes.

#### 2 - Les dérives

Les cas sont malheureusement nombreux où l'on observe l'existence de régimes d'exécution forcée très imparfaits, voire dangereux, où l'architecture traditionnelle de l'Etat de droit, qui est conçue autour d'un système judiciaire fondé sur l'émergence du juge, de l'avocat et de l'huissier de justice, est entièrement décomposée. Selon le principe général, la délégation de puissance publique ne peut être accordée qu'à un agent « intuitu personnae » et non à un groupe privé qui désignerait parmi ses salariés ceux qui seraient aptes à procéder, pour leurs propres comptes, à des opérations d'exécution forcée. Au demeurant, il peut paraître contestable de concevoir l'exécution sous une forme duale en associant des entreprises commerciales privées. On peut se demander si une telle manière de concevoir le service public de la justice reste conforme au régime constitutionnel d'un Etat-membre, d'autant que dans certains pays cette forme de justice privée peut prendre des formes intolérables, en violation avec les rèales de protection de l'intimité de la vie privée. C'est ainsi que l'on rencontre des « cobradors del frac », des « panthères roses », des « repomen », voire des « boxeurs » ou la mafia, qui se substituent aux huissiers de justice pour recouvrer les créances en employant des méthodes d'intimidation, voire en recourant à la violence. Ces agissements et ces comportements sont fermement condamnés par le Conseil de l'Europe qui est déterminé à lutter contre toutes formes de justice privée. Cette volonté résulte tout à la fois de la recommandation 17 du 9 septembre 2003 que des travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

La profession d'huissier de justice, malgré des racines profondément ancrées dans les différentes civilisations qui recouvrent notre planète, est très jeune dans sa conception moderne et internationale. Elle subit, comme tous les corps de métier, les mutations imposées par les effets d'une conjoncture mondiale qui favorise l'émergence financière et économique. Pourtant, il est un élément qui ne saurait être occulté : il s'agit de la sécurité juridique. Et sans un corps de professionnels de l'exécution compétents, responsables et efficaces, les décisions de justice risquent de rester lettres mortes. Or un Etat qui n'assure pas l'exécution des titres se marginalise des circuits économiques et de l'investissement. Il importe donc, qu'au coté de l'UIHJ, les Etats s'efforcent d'œuvrer pour la promotion d'un corps d'huissiers de justice harmonisé et de haute compétence. C'est déjà la voie que tracent d'ailleurs les huissiers de justice de Roumanie qui doivent être félicités et remerciés pour leur engagement dans les actions internationales.

## Conference in Sibiu (Romania) on May 16<sup>th</sup> and 17<sup>th</sup> 2008

On May 16th And 17th 2008, Jacques Isnard, President of the UIHJ Took Part In The Conference Organized By The "Simion Barnutiu" Law Faculty Of The University Lucian Blaga In Sibiu On The Topic: "Reality And Perspective Of The Process Of European Integration In An Era Of Globalization".

This great international symposium was organized by Ioan Les, Dean of Faculty and member of the Scientific Council of the UIHJ. Many experts and theorists took part in the conference, in particular professors of the universities of Cluj, Iasi, Oradea, Tg.Mures and Sibiu, Jacques Isnard, president of the UIHJ and Adrian Stoica, assistant treasurer of the board of the UIHJ, or Eugen Huruba, director of the Training center of the judicial officers of Romania. Among the subjects presented by the judicial officers, we present you the full text of the intervention of Jacques Isnard on the topic of the statute of the judicial officer in the world.

#### Contribution of Jacques Isnard, president of the UIHJ

#### The Statute Of The Judicial Officer In The World

Before approaching the statute of the judicial officer, let us speak about this profession whose difficulty is precisely to identify its actors. Indeed, unlike notaries or lawyers of which the name, except for some alternatives, take on a common international phonetism, ex: notary, notar... lawyer, avocatto, advocat..., the judicial officer appears under very contrasted names:

- Huissier de justice (the term comes from huis: that is to say guard and of huis, usher, guard: that is to say guard at the doors) in France, Belgium and Luxembourg,
- Sheriff, Bailiff, Enforcement agent in England.
- Gerichtsvollzieher in Germanv.
- Kronofogdemyndigheten in Sweden,
- Ufficiali giudiziari in Italy,
- Komornik in Poland,
- Executorii judecatoresti in Romania,
- Ftc.

This evocation would only be anecdotic if it did not already outline the contours of the disordered architecture of our profession. Moreover the subject itself "the statute of judicial officer" is enough to raise the slightest doubt: indeed, strictly speaking there is not one statute of judicial officer, but "various" statutes of judicial officers and, must we add, of enforcement agents. In so far as these differences remain, a bond links these professionals, that of the enforcement of legal decisions and other enforceable titles. Whatever the name conferred to him in an existing given political or social State, judicial officers or enforcement agents are strong elements of the legal chain. Voluntary enforcement exists only in the mind of idealists, because no culture, no religion, or no philosophy

## Europe | Romania





Adrian Stoïca, membre du bureau de l'UIHJ – Member of the board of the UIHJ – Ioan Les

never managed to create the perfect being. It is necessary thus to resign to the idea that voluntary enforcement is finally only a myth, and only constraint can overcome resistances. To conclude such a task, since the oldest times, there exists a professional, the enforcement agent or the judicial officer (I), whose perimeter of activity as well as the extent of his capacities fit within the framework of a statute (II).

#### I - The Enforcement Agent And The Judicial Officer

The enforcement agent is a civil servant of the State ensuring the public service of the enforcement of decisions and enforceable titles. His action is generally circumscribed with this sole prerogative. The judicial officer is a liberal, private and independent professional who holds the monopoly of enforcing judgments and other enforceable titles<sup>1</sup> under the terms of a delegation of public power conferred to him by the State. His mission is a public service mission attached to the administration of justice. Let us describe in details the elements which characterize these two types.

#### A - The Enforcement Agent

#### 1 - A Binding Authority

The enforcement agent is generally governed by two provisions: a traditional one, concerning the statute of civil servants, and another, more specific, referring to his professional qualification and his functions. In some countries enforcement agents are attached to several ministries. Sometimes they even depend on the Supreme Court. In Scandinavian countries, in Sweden, up to a recent time, judicial officers were attached to the ministry of finances and the ministry of justice. In Italy, Germany and Austria, they only depend on the ministry of justice. In Spain or Kazakhstan, they are subjected to the authority of the judicial power.

### 1. See some enforcement as in France with the Treasure Bailiffs.

#### 2 - Access Terms To The Functions

The value attached to the function of enforcement agent is measured with reference to the place he has in the framework of the service to which his is attached. The cursor, on a value scale, varies from basic agents to highly ranked civil servants. In Scandinavian countries the enforcement agent (Kronofogdemyndigheten) is a high level civil servant equal to the legal body. In Germany he is recruited among the legal body after a special examination. In Spain and Austria, he is a civil servant of lower category.

#### 3 - Dependence Towards A Higher Level Agent

Naturally the enforcement agent is subjected to the supervision of a whole hierarchy which comprises ranks extending from the category of auxiliaries to that of national enforcement director (Sweden). But the hierarchy also extends through the capacity of the judge who has a total authority on the agent (Austria, Spain). In Germany, the system is particular. Indeed, the judicial officer profits from an original mode which confers him a great liberty of action. Thus while being civil servant the German judicial officer can install his office in a private place and employ staff. In compensation, he perceives a State allowance coming in addition to his salary. The judicial officer depends on the county court and divides his activity with a kind of super clerk who is the Rechtspfleger. Sometimes execution is directly allotted to the Judge. It is the case in Spain where the Judge is in theory the only person able to carry out enforcement. But obviously it is hard to imagine a member of this legal body dealing with climbing staircases of buildings to attach furniture. Under these conditions the Judge can delegate enforcement to court employees called "agentes". Besides, enforcement in this country takes a completely irrational form since it requires the presence in addition of the debtor, of the agente (enforcement agent), of an official representative of the judge and of a Procurador (who represents the creditor). The principle of an execution reserved to the only Judge is a Spanish cultural specification since it is also found in Cuba and probably in other Hispanic States.

#### 4 - Other Forms of Intervention Military

The inconsistency of systems where enforcement strictly concerns the service of the State is not limited to these few examples. This presentation must be completed by disturbing participants under the appearance of paramilitary or private elements. In Russia, judicial officers are subjected to a true military regime while being equipped with large gauge weapons. Moreover the use of uniform by enforcement agents in former Soviet Republics is rather frequent (as in Kazakhstan).

#### Private

They are existing particular cases in particular in Canada and the United States where participants titular of an administrative authorization (license) are allowed to proceed, on warrant of a judge, with certain specific acts of execution (repossession of pledged equipment, trucks, vehicles, boats...).

#### Police officer

Very occasionally the police force exerts missions of execution of civil matter, either on a principal basis because judicial officers do not exist, or because the law of the country prescribes for the police force to proceed to such actions. Among the Member States of the UIHJ, none of them uses the police force on a principal basis for enforcement in civil matter.



#### B - The Judicial Officer

#### 1 - Admission Requirements

The occupation of judicial officer is governed by a set of provisions which mainly appear in his status. The professional liberal and independent judicial officer is appointed by the Minister for justice at a given location. The nomination intervenes after the candidate has met the conditions of exercise required by law. Access differs from a State to another. In France a Master 1 Law degree is necessary as well as a two years training course and a national professional examination. These criteria correspond to the conditions of recruitment of other legal bodies or other legal professions. This rule also relates to French speaking African States. Other countries decided to raise the level of knowledge and competences (Lithuania, Romania). However, much remains to be made in this field to achieve a harmonization of the rules governing access to the profession. The Council of Europe, with recommendation 17 of September 9th, 2003, and the CEPEJ opened a vast project to carry out this objective. Nevertheless, it is advisable to be realistic and to conceive that this resolution will remain vain unless the profession decides to mobilize in favor of training. It is to be observed that with the assistance of the National school of Procedure of Paris, certain countries took positive steps in this direction (Romania, Latvia, Tunisia).

#### 2 - Liability — Ethics — Competition

One of the characteristics emerging of the function of judicial officer resides undoubtedly in the mode of responsibility to which it is attached. The judicial officer, like the gymnast on his bars, is constantly searching the right balance between the requirement of an always impatient creditor waiting for his due and a debtor who feels reluctant to be enforced. The smallest fault of the judicial officer engages his personal and professional civil liability, even penal. For citizens Ethics and deontology are a powerful protection and a necessary guarantee against reprehensible actions of judicial officers. Lastly, competition is a mother of excellence insofar as it creates a real competition in the efficiency between judicial officers.

#### 3 - Sphere Of Activities

The bond between all judicial officers, as for enforcement agents, depends on their core activity which is the enforcement of judgments and other enforceable titles. Nevertheless, whereas enforcement<sup>2</sup> constitutes the only field of action of enforcement agents, the field of intervention appears much broader for judicial officers. Indeed, the latter exerts many peripheral activities, even different, which overflow the threshold of the only seizure. In Belgium, France, or the Netherlands, judicial officers serve judicial documents, establish reports, proceed to voluntary sales of personal property and especially intervene in the amicable covering of debts. They provide legal advice and under certain conditions, assist or represent parties before courts. This list shows all the remaining differences in the respective prerogatives of the two branches of the profession. Ultimately one can deduce that it is the nature of the function and the sphere of activity which determine the statute of the judicial officer, who, for having varied throughout history, remains solid in his bases.

#### II - The Statute Of Judicial Officers And Enforcement Agents: A Deep Ambiguity. The Slip Towards Dangerous Drifts. How To Cure It?

## A - Statute Of Judicial Officers And Enforcement Agents: A Source Of Ambiguity

## 1 - The Judicial Officer And The Enforcement Agent: A Profound Disparity

It is in 1560 (Orleans Act by Charles IX) that in France the first provisions appeared to regulate the activity and statute of ushers in a liberal form. We then lived a time, which extended besides until the  $19^{\rm th}$  century, where ushers could not all read and write, hence their great dependence towards Judges, to whom they were to submit a verbal report of the result of their work.

Fortunately, the situation has strongly evolved and in France legislation now establishes a separation between the capacities of the Judge and the prerogatives of the judicial officer. In Europe, during conflicts and occupations of territories, many European States took as a starting point the system in force in France to transpose it, initially, in their legislation before abandoning it (Italy, Spain, Germany, Sweden), so that at the time of the widening of the EU, only France and Benelux countries had a body of judicial officers. Everywhere else were enforcement agents. We described the differences which separate judicial officers from enforcement agents. However the situation is far from being clear because the line between the two branches still remains vague. Undoubtedly these difficulties are bound to States which hardly perceive the nuance between the concepts of a liberal professional and that of a civil servant agent in charge of a public service.

#### 2 - Sources Of Ambiguity

A persistent ambiguity remains around the concept of "civil servant". A first argumentation consists in supporting that distraint would be a prerogative of public power which cannot suffer any exception to the principle of exclusiveness to the profit of public civil servants. Moreover, one can issue strong reservations on the fact that enforcement can be entrusted to independent actors who are also creditors' agents. A totally different demonstration accredits the thesis whereby, while preserving the values which seal its authority, a State can delegate its prerogatives of public power to independent professionals as long as they are surrounded, by law and statute, of the precautions that each individual case requires. Ultimately nothing should be opposed to entrust to judicial officers all sectors of distraint. This delegation should however only intervene to persons individually designated and invested "intuitu personae". It is precisely in the transposition of this device, within the official system, that lies the ambiguity. Indeed for the State, the judicial officer, even private and independent, must narrowly remain subjected to the control of the Public Prosecutor, the authority of the Judge and the power of the Minister for justice (or of the President of the Supreme Court). Ultimately, he is a professional "liberal civil servant", which is only a caricature that suggests the existence of a permanent supervision. How then, to reconcile these apparently very opposite concepts?

## Europe | Romania



#### **B** - The French System: A Solution?

1 - The Unique Mode Of The Judicial Officer Auxiliary Of Justice And Of The Public And Ministerial Officer

The French system could be at the base of an innovating reflection. The origins of the statute of the French judicial officer date back, as we saw, to the middle of the 16th century. Since this period structural elements of the French statute have rested on two stands: the belonging of the judicial officer to the court system and his classification within the rank of public and ministerial officer.

a) The judicial officer member of the court system and auxiliary of justice This characteristic of the French judicial officer is often ignored. In the civil and penal field courts in France are made up of judges, clerks and a judicial officer. All sit in costume and fill a specific role. The judicial officers assigned to this function are called "court ushers". They are named for all the duration of their career by the court and their successors in their office keep this function. For this reason, judicial officers are emergent actors in the legal process that confers to them the very estimable quality of auxiliary of justice. Because of this membership, they can be appointed by the judge to carry out statements of facts and give consultations within the framework of the measures of instruction decided during the lawsuit.

#### b) A Ministerial Officer

In fact, in France<sup>3</sup> the judicial officer is never compared to a civil servant, even if he exerts his functions under the control of the public prosecutor and if his appointment depends on the Minister for justice. For as much, he is entirely independent of the judge whose role exclusively consists in settling disputes. This originality of the French statute results from a double concept ignored in Europe: that of public officer and member of the legal profession. One says of the judicial officer that he is a ministerial officer because he is appointed by the Minister for justice in an office which he chooses himself, provided that it is available, and for the acquisition of which he pays an allowance to the one preceding him. It is said that he is a public officer because he delivers judicial documents in public matter which include authentic parts (date of the document, signature of the judicial officer, indications relating to the parties...). The characteristic of the functions of the French public and ministerial officer lies in what could be thus formulated: "in his field of intervention, the judicial officer can do everything on his own initiative without control nor authorization providing:

- 1 Respect to the texts which govern his functions and activity
- 2 He engages his civil and penal professional liability in case of wrong doinas."

Obviously, the judicial officer remains, in addition, subjected to rigorous rules as regards disciplinary matters and ethics. In France the judicial officer leads enforcement and advises parties as regards measures to be undertaken. He prepares requests and even can, according to the cases, represent parties before courts (as in the Netherlands). He must reconcile all at the same time the requirements of a creditor always in a hurry to obtain satisfaction and

the situation of a debtor who can be worthy of interest and who has a low solvency. The French judicial officer is never the object of pressures, nor of foreign interventions. Moreover the competitive system excludes any assumption of corruption. Obviously, this statute is far from being perfect, but it must be appreciated in the light of other existing formulas but also of dangerous drifts existing because of slacken legislations.

#### 2 - Drifts

Cases are unfortunately numerous where one observes the existence of very imperfect modes of distraint, even dangerous, where the traditional architecture of the Rule of law, which is designed around a legal system based on the emergence of the Judge, the lawyer and the judicial officer, is entirely broken up. According to the general principle, the delegation of public power can be granted only to one agent "intuitu personnae" and not to a private group which would choose among its employees those who would be ready to proceed, for their own accounts, with operations of distraint. Moreover, it can appear contestable to conceive enforcement in a dual form by associating private business enterprises. One can wonder whether such a manner of conceiving the public service of justice remains in conformity with the constitutional mode of a Member State, the more so as in certain countries this form of private justice can take intolerable forms, in violation with the rules of protection of privacy. Thus are "cobradors del frac", "pink panthers", "Repomen", even "boxers" or the Mafia, who replace judicial officers to collect debts by employing intimidating methods or resorting to violence. These intrigues and these behaviors are firmly condemned by the Council of Europe which is determined to fight against all forms of private justice. This willpower results both from Recommendation 17 of September 9th, 2003, and the work of the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ).

In spite of deeply anchored roots in various civilizations covering our planet, the occupation of judicial officer is very young in its modern and international design. Like all trade associations, it undergoes the changes imposed by the effects of a worldwide economic situation which supports financial and economic emergence. However, there is an element which could not be occulted: that of legal security. Without a body of qualified, responsible and effective enforcement professionals, legal decisions are likely to remain dead letters. Now a State which does not ensure enforcement of titles is marginalized from economic sectors and investment. Thus it is essential that, with the UIHJ, States endeavor to work for the promotion of a body of highly competent and harmonized judicial officers. It is in this direction that Romanian judicial officers are heading for. May they be congratulated and thanked for their engagement at international level.

## Rencontres à Bratislava avec les universitaires, les étudiants et les professionnels (13-15 mai 2008)

A l'invitation des doyens de la faculté de droit Bratislavska Vysoka Skola Prava et de la faculté de droit de l'Université Komenskeho de Bratislava, le président de l'UIHJ. D.H.C. Jacques Isnard, a donné, en présence de nombreux universitaires, deux conférences aux étudiants magistrats et professionnels sur le thème « L'huissier de justice en 2008 : Quo va dis?»





#### La fragilisation d'un système de l'huissier de justice éclaté

Il s'agissait d'une part, d'effectuer une présentation comparative de l'huissier de justice et de l'agent d'exécution dans l'Union européenne (UE) en soulignant l'émergence irrésistible de l'huissier de justice libéral, privé et indépendant au détriment de l'agent d'exécution fonctionnaire.

L'intervenant s'est efforcé de mettre en lumière la fragilisation d'un système de l'huissier de justice très éclaté, dont la condition de professionnel libéral déviait constamment vers la notion de « fonctionnaire », ce qui entretenait un perpétuel conflit d'appréciation, peu propice à favoriser une harmonisation de la profession.

Pour obvier à toute confusion, peut être — selon l'orateur — apparaissait-il judicieux d'adopter un régime statutaire libéral de l'huissier de justice calqué sur le système en vigueur en France et dans certains Etats voisins.

Ainsi, pourrait-on promouvoir les concepts d'officier public et ministériel et celui d'auxiliaire de justice pour mieux caractériser cette posture — qui reste malgré tout ambiguë — d'auxiliaire de justice et de mandataire du créancier.

Au cœur du problème, on se heurte à l'épineuse question de la délégation de puissance publique envers l'huissier de justice, dont on sait qu'elle est qualifiante au monopole de l'exécution forcée et parfois aussi de la signification des actes.

La question de la délégation de puissance publique envers les professionnels indépendants ouvre toujours le flanc aux critiques, certains Etats-membres maintenant leur hostilité en se prévalant d'incompatibilité constitutionnelle.

Grand amphi de l'univ. de Komenskeho – The Main Amphitheatre of the University of Komenskeho





G à D : Emil Pejko, directeur de la Faculté droit de Bratislava Vysoka Skola Praum, Jaroslav Ivor, doyen, Dr Stevcek, professeur — From L. to R.: Emil Pejko, Director of the Law Faculty of Bratislava Vysoka Skola Praum, Jaroslav Ivor, Dean, Dr Stevcek, Professor



Profs Marek Stevcek & Anna Petovska

Université de Komenskeho – University of Komenskeho



## Europe | Slovakia



A G. Milar Karabin, président de la Cour suprême — President of the Supreme Court



#### Indépendance de l'huissier de justice vis-à-vis du juge

Dans un registre différent subsiste une autre controverse : celle de l'indépendance de l'huissier de justice vis à vis du juge. Deux conceptions s'opposent dans l'UE : l'une où le juge est omniprésent et où chaque étape de la procédure est assortie d'une autorisation, l'autre, sans doute plus efficace, où le juge n'intervient que pour juger les différends en s'abstenant de s'immiscer dans l'action engagée entre les parties à l'exécution.

Et l'Europe dans tout cela ?

Eh bien, l'ensemble de ses dispositifs, visant à faire fonctionner l'espace de liberté, de sécurité et de justice, est au cœur des préoccupations à la fois de l'UE (TEE - injonction de payer européenne, etc.) et du Conseil de l'Europe (Recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003), de sa composante la CEPEJ ainsi que la CEDH (jurisprudence CEDH sous art. 6).

Répondant aux questions de l'auditoire, Jacques Isnard devait souligner l'importance pour l'Union européenne d'avoir un huissier de justice « européen » à statut harmonisé, condition nécessaire pour préserver la sécurité juridique, indispensable dans le domaine des relations économiques et internationales. Les débats avec l'auditoire devaient être présidés successivement par le doyen

M. Maryan Vrabko à l'Université Komenskeho, et le professeur Stevcek à la faculté Bratislavska.

En marge des conférences, le président Isnard devait être reçu par le D.H.C. Vladimir Cecot, secrétaire d'Etat à l'intérieur et par M. Milan Karabin, président de la Cour suprême.

Jacques Isnard, Vladimir Cecot, Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Under State Secretary of Interior Affairs



## Meetings in Bratislava with Academics, Students and Professionals (13-15 May 2008)

At the Invitation of the Deans of the Bratislavska Vysoka Skola Prava Faculty of Law and the Komenskeho University of Bratislava Faculty of Law, the President of the UIHJ, D.H.C. Jacques Isnard, gave, in the Presence of Many Academics, Two Conferences to Student Judges and Professionals on the Topic "the Judicial Officer in 2008: Quo Va Dis?"

#### Weakening of a Fragmented System of the Judicial Officer

It was about on the one hand, carrying out a comparative presentation of judicial officers and enforcement agents in the European Union (EU) by underlining the irresistible emergence of the liberal, private and independent judicial officer to the detriment of the civil servant enforcement agent.

The Speaker tried to clarify the weakening of fragmented system of judicial officer, whose condition of liberal professional was constantly deviating towards the concept of "civil servant", which maintained a perpetual conflict appreciation, not very favorable at supporting a harmonization of the profession. According to the speaker, to obviate any confusion it could seems judicious to adopt a liberal statutory mode of judicial officers copied on the system in force in France and in certain Neighboring states.

Thus, one could promote the concepts of public and ministerial officer and that of auxiliary of justice for better characterizing this — remaining very ambiguous — position of auxiliary of justice and agent of the creditor.

In the middle of the problem, one runs up against the difficult question of the delegation of public power towards judicial officers, which comes with the monopoly of distraint and sometimes also with the service of documents. The question of the delegation of public power towards independent professionals always gives way to criticisms. Certain Member States maintain their hostility by advancing a constitutional incompatibility.

Pendant la conférence — During the conference



## Europe | Slovakia

## Independence of the Judicial Officer With Respect to the Judge

In a different register another controversy remains: that of the independence of the judicial officer with respect to the judge. Two conceptions are opposed in the EU: one where the judge is omnipresent and where each stage of the procedure is subject to an authorization, the other, undoubtedly more effective, where the judge only intervenes to settle disputes while abstaining from involving himself in the engaged activity between parties to the enforcement.

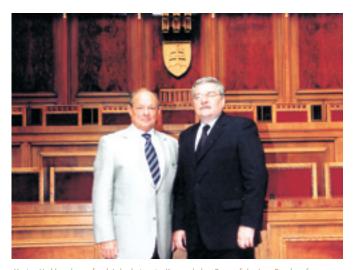
#### What about Europe?

The whole of its measures, aiming at implementing an area of freedom, security and justice, is in the middle of the concerns both of the EU (European Enforcement Order — European Order For Payment, etc.) and the Council of Europe (Recommendation Rec (2003) 17 of September  $9^{th}$ , 2003), of its component the CEPEJ as well as the ECHR (jurisprudence under Article 6).

Answering the questions of the audience, Jacques Isnard was to stress the importance for the European Union to have a "European" judicial officer with a harmonized status to preserve legal security, an essential element in the field of economic and international relations.

The debates with the audience were to be chaired successively by Mr. Maryan Vrabko, Dean of the Komenskeho University, and Professor Stevcek of the Bratislavska faculty.

Besides the conferences, president Isnard met D.H.C. Vladimir Cecot, Secretary of State of Internal Affairs, and Mr. Milan Karabin, President of the Supreme Court.



Marian Vrabko, doyen faculté de droit univ. Komenskeho, Dean of the Law Faculty of Komenskeho

L'Opéra de Bratislava — The Opera of Bratislava



## 5° séminaire des huissiers de justice nordiques à Stockholm des 12 au 14 septembre 2007

L'UIHJ a participé au 5° séminaire nordique organisé cette fois par la Chambre des huissiers de justice de Suède, à Stockholm, sur le thème de la situation du débiteur au-delà des frontières.

#### Une représentation de l'UIHJ au plus haut niveau

C'est à Stockholm, capitale de la Suède, que c'est déroulé cette grande manifestation sur les voies d'exécution. Il s'agissait de poursuivre sur les travaux des précédents séminaires qui se tiennent depuis 1999 en Finlande, au Danemark, en Norvège et en Suède. Force est de constater que ces rencontres sont toujours suivis avec beaucoup d'intérêt et connaissent un succès grandissant. Ainsi, du 12 au 14 septembre une centaine d'huissiers de justice nordiques se sont rencontrés à Stockholm pour échanger des idées et pour travailler ensembles au sein d'ateliers.

L'UIHJ était représentée par ses plus hautes instances : son président, Jacques Isnard, son premier vice-président, Leo Netten, et l'un de ses vices présidents, Roger Dujardin, témoignant ainsi du grand intérêt que porte notre organisation à ces rencontres scandinaves.

Le thème du séminaire était « La situation du débiteur au-delà des frontières — the debtor in focus ». Ce thème a été décliné en sous thèmes dans des ateliers. Il avait été préparé une étude comparative dans les pays scandinaves sur les droits et les obligations du débiteur, sur les droits et les obligations du tiers, sur la saisie bancaire et enfin sur la prévention des difficultés. Le but des séminaires est de trouver des moyens d'harmoniser l'exécution en Scandinavie.

#### Tout le monde veut régler ses dettes

La cérémonie d'ouverture a été dirigée par Mme Eva Liedtröm Adler, huissier de justice et directrice du Service public de recouvrement forcé national, et par M. Olof Dahnell, nouveau président de la Chambre des huissiers de justice suédois.

Puis plusieurs intervenants ont traité différents sujets sur le rôle et la situation des débiteurs et des créanciers. Le premier intervenant était M. Eugène Palmér, ancien directeur du Service public du recouvrement forcé, qui a traité le thème suivant : « Tout le monde veut régler ses dettes ». M. Palmér a souligné l'importance d'agir très vite afin d'éviter qu'un justiciable ne devienne débiteur et le reste. Il a également présenté une étude comparative avec d'autres pays et a indiqué comment ces pays traitent le surendettement.

Puis M. Tomas Bernsprang, ancien débiteur et actuel représentant d'un organe de représentation de débiteurs, a abordé le thème : « *Pourquoi les débiteurs ne payent ils pas leurs dettes ?* » Sur un ton très vivant, il a raconté comment il est devenu débiteur et comment, après de nombreuses années de souffrance et de sacrifice, il a pu réussir à se libérer de ses dettes.

### Europe | Suède



Un représentant d'une société de recouvrement, M. Anders Cardell, est également intervenu pour présenter le point de vue des créanciers vis-à-vis des débiteurs et le rôle du service public de recouvrement forcé.

Pour équilibrer les rapports et les intérêts opposés des débiteurs et des créanciers, M. Hakan Meurling, juriste auprès la Commission nationale de l'informatique et des libertés, a parlé de la « Surveillance des créanciers et des méthodes de recouvrement par la société ».

En Suède il existe un fichier public sur les débiteurs. Ce fichier concerne les mauvais payeurs et les insolvables. M. Bernt Vestlund, représentant de cette institution, a informé les participants sur les conditions d'accès à ce registre et quels étaient les renseignements que l'on pouvait y trouver.

#### Une intervention très remarquée

L'UIHJ participe toujours aux séminaires nordiques, de même que les confrères des pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie). Jacques Isnard, président de l'UIHJ, participait cette fois pour la première fois comme intervenant. Sa

présentation, entièrement en anglais, était intitulée : « La situation du débiteur — le débiteur en question — the debtor in focus ». Cette très pertinente étude comparative des pays membres de l'UIHJ a rencontré un énorme succès parmi les huissiers de justice nordiques.

Pour les participants autres que ceux des pays nordiques, un programme spécial avait été prévu. Pendant que les huissiers scandinaves travaillaient dans les ateliers, les représentants de l'UIHJ, Jaques Isnard, Leo Netten et Roger Dujardin, ainsi que les confrères baltes, ont pu visiter le Service public de Stockholm où ils purent se familiariser davantage avec le système de l'exécution en Suède. Tous les thèmes abordés ont suscité un vif intérêt et les débats furent particulièrement animés. Ce bilan très positif laisse présager la poursuite des séminaires pour l'avenir. Les participants ont quitté Stockholm la tête remplie de nouvelles idées et de nouveaux contacts avec leurs homologues scandinaves.

Le prochain séminaire se déroulera au Danemark. Le témoin lui est maintenant donné pour organiser le prochain séminaire qui se déroulera en 2009.

## 5<sup>th</sup> Seminar of the Scandinavian judicial Officers in Stockholm From 12 to 14 September 2007

The UIHJ Took Part in the 5<sup>th</sup> Scandinavian Seminar Organised this time by the Chamber of the Judicial Officers of Sweden, in Stockholm, on the Topic of the Situation of the Debtor Beyond Borders.

#### A Representation of the UIHJ at the Highest Level

It is in Stockholm, capital of Sweden, that was hosted this major event on enforcement procedures. It was a question of continuing the works of the preceding seminars which are held in Finland, Denmark, Norway and Sweden, since 1999. These meetings are always followed with much interest and prove to encounter a growing success. Thus, from 12 to 14 September, a hundred Scandinavian judicial officers met in Stockholm to exchange ideas and to work within workshops.

The UIHJ was represented by its higher authorities: its president, Jacques Isnard, its first vice-president, Leo Netten, and one of its vice presidents, Roger Dujardin, thus showing the great interest of our organisation for these Scandinavian meetings.

The topic of the seminar was "the situation of the debtor beyond borders - the debtor in focus". This topic was declined in sub-topics in workshops. It included a comparative study in the Scandinavian countries on the rights and obligations of the debtor, on the rights and obligations of third parties, on the seizure of bank accounts and finally on the prevention of the difficulties. The goal of the seminars is to find means of harmonising enforcement in Scandinavia.

#### **Everyone Wants to Settle His Debts**

The opening ceremony was chaired by Mrs. Eva Liedtröm Adler, judicial officer and director of the National Enforcement Service, and by Mr. Olof Dahnell, new president of the Chamber of the Swedish judicial officers.

Then several speakers covered various subjects on the role and the situation of both debtors and creditors. The first speaker was Mr. Eugene Palmér, former Director of the National Enforcement Service, who talked about the following topic: "Everyone wants to settle his debts". Mr. Palmér stressed the importance to act very quickly in order to avoid that a citizen become debtor and remains one. He also presented a comparative study with other countries and indicated how these countries treat the exessive debts.

Then Mr. Tomas Bernsprang, former debtor and current representative of a body of representation of debtors, the approached the topic of: "Why debtors do not pay their debts?" On a very live tone, he told how he became a debtor and how, after many years of suffering and sacrifice, he could finally pay off all his debts.

A representative of a debt collecting agency, Mr. Anders Cardell, also intervened to present the point of view of creditors with respect to debtors and the role of the National Enforcement Service.

To balance the relations and the opposite interests of debtors and creditors, Mr. Hakan Meurling, lawver at the National Commission of Data Processina and Freedoms, spoke about the "Monitoring of the creditors and the methods of collectina debts

In Sweden there is a public file on debtors. This file relates to unwilling debtors and the insolvent ones. Mr. Bernt Vestlund, representative of this institution, informed the participants on the conditions of access to this register and which were the information which one could find there

#### A Remarkable Intervention

The UIHJ always takes part in the Scandinavian seminars, just as the fellow-members of the Baltic States (Estonia, Latvia, Lithuania). However, for the first time Jacques Isnard, president of the UIHJ, participated as a speaker. His presentation, entirely in English, was entitled: "The situation of the debtor - the debtor in question, the debtor in focus". This very relevant comparative study of the Member States of the UIHJ met an enormous success among the Scandinavian judicial officers.

For the participants other than those of the Scandinavian countries, a special program had been planned. While the Scandinavian judicial officers were occupied with the workshops, the representatives of the UIHJ, Jaques Isnard, Leo Netten and Roger Dujardin, as well as the Baltic fellow-members, could visit the National Enforcement Service of Stockholm where they could get more acquainted with the enforcement system in Sweden.

All the topics approached aroused a keen interest and the debates were particularly animated. This very positive assessment leads to predict the continuation of the seminars as for the future. The participants left Stockholm the head filled with new ideas and new contacts with their Scandinavian counterparts.

The next seminar will be in Denmark. The baton is now handed over to this country to organise the next seminar which will take place in 2009.

Les experts du Conseil de l'Europe avec Osman Vuraloglu, procureur en chef des tribunaux d'Antalya (quatrième en partant de la gauche) — The experts with Osman Varaloglu, Chief Public Prosecutor of the Courthouse of Antalya (Fourth from the left)

## Deux membres de l'UIHJ en mission en Turquie pour le Conseil de l'Europe

Des 4 au 10 mai 2008, Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ et Jos Uitdehaag, 1er questeur de l'UIHJ se sont rendus à Antalya et à Bodrum pour une visite d'évaluation dans le cadre d'un programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne d'aide à l'organisation juridictionnelle en Turquie.

#### Une aide technique

L'objet de ce projet, mis en place par le Conseil de l'Europe et financé par l'Union européenne, en coopération avec le ministère de la justice de Turquie, est de fournir au ministère de la justice turc une aide technique pour l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des juridictions et des départements de l'exécution. Ce projet a débuté en décembre 2007. Il en est à sa première phase d'évaluation. L'objet de la mission était de se familiariser avec le mode actuel de fonctionnement afin d'identifier les carences du système de fonctionnement des juridictions. La finalité de l'opération est de permettre au système judiciaire turc d'être en conformité avec les standards européens.

C'est dans ce cadre que, une nouvelle fois, le Conseil de l'Europe s'est tourné vers Mathieu Chardon (France) et Jos Uitdehaag (Pays-Bas), membres de l'UIHJ avec lequel il travaille régulièrement depuis maintenant huit ans. Le Conseil de l'Europe s'était également entouré d'un aréopage d'experts de l'Union européenne (Peter Gilles, professeur à la faculté de droit de Frankfurt, Allemagne, et Peter Hadler, magistrat à Vienne, Autriche) et de Turquie : Gülsüm Misir, juge de l'exécution, Okan Tadelen, magistrat attaché au ministère de la justice, Gökcen Topuz, professeur de droit, Hatice Kara, magistrat, Seyit Camlibel, directeur du bureau de l'exécution de Eskisehir. L'équipe des experts était complétée par Cuneyd Er (Conseil de l'Europe) et deux experts locaux, Mustafa Liker Gürkan et Turgay Soyer. La mission était dirigée de main de maître par Manfred Buric, expert du Conseil de l'Europe en résidence en Turquie. Enfin, il ne faut pas oublier les quatre interprètes dont la qualité du travail a été unanimement appréciée par tous : Ragip Duran, Sezin Tekin, Verda Kivrak et Sasha Karadeniz.

#### Uyap : un système informatique de grande envergure

C'est sur la base d'une cinquantaine d'entretiens avec de nombreux juges, juges de l'exécution, agents d'exécution, directeurs et sous-directeurs de bureaux de l'exécution d'Antalya puis de Bodrum, que les experts du Conseil de l'Europe ont pu, pour certains se familiariser, et pour les autres approfondir leurs connaissance avec le système de l'exécution des décisions de justice en matière civile en Turquie. Les experts ont préalablement été successivement reçus par Osman Vuraloglu et Omür Topaç, respectivement procureurs en chefs des tribunaux d'Antalya et de Bodrum.

L'exécution est confiée aux bureaux de l'exécution. Les bureaux sont situés au sein du palais de justice. Chaque bureau comprend généralement un directeur, deux sous-directeurs et deux officiers chargés de procéder aux mesures d'exécution forcée. En fonction de la taille de la juridiction, un ou plusieurs bureaux sont constitués. A Antalya, juridiction de 700 000 habitants, sept bureaux sont constitués. A Bodrum, 50 000 habitants hors saison estivale (plus d'un million pendant la période estivale), seuls deux bureaux sont ouverts.

Selon la loi turque, une fois le jugement rendu, il



appartient au créancier d'en demander l'exécution auprès du bureau de l'exécution compétent. Le dossier est attribué automatiquement grâce à un nouveau système informatique de grande envergure, dénommé Uyap, visant à relier entre eux tous les acteurs du monde judiciaire et les citoyens.

L'une des particularités du système turc est qu'il n'est pas nécessaire pour un créancier d'être titulaire d'un jugement ou d'une autre décision de justice pour mettre en œuvre des mesures d'exécution. Lorsqu'un citoyen estime être titulaire d'un droit de créance, notamment de nature contractuelle (non paiement d'une facture, d'un chèque, d'un loyer, d'un emprunt), il peut s'adresser directement au directeur du bureau de l'exécution territorialement compétent. Après examen de la demande, celui-ci rendra un ordre de paiement qui sera notifié au débiteur. En l'absence de contestation de sa part, les mesures d'exécution pourront alors être engagées, sans aucune forme de procès. En pratique, environ 90% des dossiers d'exécution sont issus d'ordres de paiement, seulement 10% des dossiers provenant de décisions de justice classiques.



Des milliers de dossiers — Thousands of cases

#### Des obstacles majeurs au bon fonctionnement du système

Il existe plusieurs obstacles majeurs actuels au bon fonctionnement du système. Ces obstacles sont dénoncés unanimement par l'ensemble des personnes interrogées. Il s'agit d'un accroissement constant du nombre de dossiers, d'un manque chronique de personnel et de qualification suffisante. A cela s'ajoutent des salaires considérés comme trop faibles par rapport au travail accompli et aux compétences requises, des conditions de travail difficiles (locaux très exigus) et un manque général de considération de la part des usagers, qu'ils soient justiciables ou avocats. La plupart des personnes interrogées n'ont d'ailleurs pas caché leur désarroi face à ces difficultés, malgré leur courageuse et intangible volonté d'accomplir leur difficile mission, souvent au prix de grands sacrifices personnels (la pluparts des fonctionnaires du service travaillent les samedis voire les dimanches).

Il est également important de relever l'absence de représentation de la profession au niveau national. Les bureaux de l'exécution sont autonomes et



Pendant un entretien — During an interview

indépendants les uns des autres, mêmes si tous les employés sont des fonctionnaires du ministère de la justice.

Manifestement, ce système, qui doit aujourd'hui faire face à une demande sans cesse croissante, a trouvé ses limites. Vers quel type de système nos confrères turcs se tourneront ? Ce sera à eux d'en décider. Quoi qu'il en soit, le Conseil de l'Europe s'est donné pour objectif de tout mettre en œuvre pour permettre au système judiciaire turc d'être en adéquation avec les standards européens, que ce soient ceux en vigueur auprès des 27 Etats membres de l'Union européennes ou ceux préconisés par les 47 Etats membres du Conseil d'Europe au travers de la Recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 sur l'exécution des décisions de justice et les agents chargés de l'exécution.

Le Conseil de l'Europe et la Turquie peuvent compter sur le soutien inconditionnel de l'UIHJ dans cette importante et nécessaire entreprise.



Manfred Buric, expert du Conseil de l'Europe résident en Turquie — Resident Expert of the Council of Europe in Turkey

From 4 to 10 May 2008, Mathieu Chardon, 1st Secretary of the UIHJ and Jos Uitdehaag, 1st Quaestor of the UIHJ,

Went to Antalya and Bodrum For a Needs Assessment Visit Within the Framework of a Joint Program of the Council of

Europe and the European Union on the Support to the Court

Management System in Turkey.

# Two Members of the UIHJ on Mission in Turkey for the Council of Europe

#### **Technical Assistance**

The object of this project, implemented by the Council of Europe and financed by the European Union, in co-operation with the Ministry of Justice of Turkey, is to provide the Turkish ministry of justice with a technical assistance for the improvement of the functioning and efficiency of the Turkish judiciary in line with European standards. This project began in December 2007. It is at its first phase of evaluation. The aim of the mission was to get

familiar with the current mode of functioning of the system in order to identify its deficiencies.

It is within this framework that, once again, the Council of Europe turned to its regular experts for eight years now, Mathieu Chardon (France) and Jos Uitdehaag (Netherlands), members of the UIHJ. The Council of Europe was also helped by an assembly of other experts of the European Union (Peter Gilles, professor at the Faculty of Law of Frankfurt, Germany, and Peter Hadler, Judge in Vienna,

Austria) and of Turkey: Gülsüm Misir, enforcement judge, Okan Tadelen, Judge at the ministry of justice, Gökcen Topuz, law professor, Hatice Kara, Judge, Seyit Camlibel, director of the enforcement office of Eskisehir. The team of experts was supplemented by Cuneyd Er (Council of Europe) and two local experts, Mustafa Liker Gürkan and Turgay Soyer. The mission was masterly lead by Manfred Buric, resident expert of the Council of Europe in Turkey. Lastly, one should not forget the four inter-

## **Europe | Turkey**



Omür Topaç, procureur en chef des tribunaux de Bodrum — Chief Public Prosecutor of the Courthouse of Bodrum

Le palais de justice d'Antalya — The Courthouse of antalya



preters whose quality of work was unanimously acknowledged by all: Ragip Duran, Sezin Tekin, Verda Kivrak and Sasha Karadeniz.

#### Uyap: A Very Ambitious Computer System

On the basis of about fifty interviews with as many judges, enforcement judges, enforcement agents, directors and deputy directors of enforcement offices of Antalya and Bodrum, the Council of Europe experts could get acquainted with and look further into their knowledge of the enforcement system of civil decisions in Turkey. Beforehand, the experts were successively greeted by Osman Vuraloglu and Omür Topaç, respectively Chief Public Prosecutors of the courthouses of Antalya and Bodrum.

Enforcement is entrusted to enforcement offices. Offices are located within courthouses. Each office generally includes a director, two deputy-directors and two enforcement agents in charge of carrying out enforcement measures. According to the size of the jurisdiction, one or several offices are constituted. In Antalya, a jurisdiction of 700 000 inhabitants, there are seven offices. In Bodrum (50 000 local inhabitants but a population of over a million during summer and fall), only two offices are open.

According to the Turkish law, once judgment is given, it is up to the creditor to ask for its enforcement near the competent enforcement office. The case is automatically allotted by a very ambitious computing system, called Uyap, aiming at connect-

ing all actors of the legal world and citizens.

One of the characteristics of the Turkish system is that it is not necessary for a creditor to hold a judgment or another legal decision to implement an enforcement measure. When a citizen estimates to be a creditor, in particular when there is a contract (invoice, check, rent, loan, etc.), he can address directly to the director of the local enforcement office. After examination of the request, the director will establish a payment order which will be notified to the debtor. In the absence of contest, enforcement measures can then soon start, without any form of lawsuit. Approximately 90% of enforcement cases actually result from payment orders,

## Major Obstacles to the Efficiency of the System

and only 10% of the cases come from traditional

legal decisions.

There are several current major obstacles to the efficiency of the system. These obstacles are unanimously denounced by the whole of the interviewed parties. There are about a constant increase of cases and workload, of a chronic lack of staff and of insufficient qualification. On top of this, wages are considered too low compared to the demanded work and required competences. Enforcement offices also face difficult working conditions (lack of space) and a general a poor image from citizens or lawyers. Besides, most of the interviewees did not hide their distress when faced with these difficulties, in spite of their courageous and intangible will



Un bureau de l'exécution à Antalya — An enforcement office in Antalya

to carry out their difficult mission, often at the price of great personal sacrifices (most of the personnel has to work on Saturdays and even on Sundays). It is also important to point out the lack of representation of the profession at national level. The enforcement offices are autonomous and independent from each other, even if all employees are civil servants of the ministry of justice.

Obviously, this system, which must face an ever unceasing workload, has met its limits. To which type of system will our Turkish fellow-members turn? It will be up to them to decide. In any case, the Council of Europe has for objective to make it possible for the Turkish legal system to be in adequacy with European standards, being those set by the 27 Member States of the Union European or those recommended by the 47 Member States of the Council of Europe through the Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 on enforcement

Both Council of Europe and Turkey can count on the unconditional support of the UIHJ in this important and necessary matter.

Vue sur Bodrum depuis le château — A view of Bodrum from the Castle



Le palais de justice de Bodrum — The Courthouse of Bodrum



#### **Amériques | Chili**





Gabriela Perez Paredes, conseiller à la Cour suprême du Chili et Jacques Nunes — Gabriela Perez Paredes, Adivsor at the Supreme Court of Chile, with Jacques Nunes



De G. à D.: Emmanuel Binoche, vice-président du tribunal de grande instance de Paris (France), Michel Mariscal, huissier de justice à Rouen (France), Dominique Aribaut, membre de l'UIHJ (France), Christian Riego Raminez, directeur du Centre d'étude de justice des Amériques, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, un membre du CEJA, Jacques Nunes, 1er président de la cour d'appel de Toulouse (France), Eduardo Beltran, vice-président du bureau de coopération du SAEI (France), un représentant du Pouvoir judiciaire du Chili

From L. to R.: Emmanuel Binoche, Vice-President of the High Court of Paris (France), Michel Mariscal, judicial officer in Rouen (France), Dominique Aribaut, member of the UIHJ (France), Christian Riego Raminez, chairman of Centre of Studies of Justice of Americas, Jacques Isnard, President of the UIHJ, a member of the CSJA, Jacques Nunes, 1st President of the Court of Appeal of Toulouse (France), Eduardo Beltran, Deputy Head of Cooperation office of SAEI (France), a representative of the Judicial Power of Chile

## Chili: les récepteurs judiciaires aux portes de l'UIHJ

Dans le cadre d'une mission de l'Union européenne impartie au ministère de la justice de France et à son Service des affaires européennes et internationales, une délégation de magistrats, de hauts fonctionnaires et d'huissiers de justice de l'UIHJ s'est rendue à Santiago du Chili des 1er et 5 octobre 2007.

#### Le cousin germain des huissiers de justice

L'objectif pour les trois huissiers de justice intégrés au groupe, soit deux membres de l'UIHJ (Président Jacques Isnard et Me Dominique Abadie) et un confrère français (Me Michel Mariscal), consistait à parachever le travail d'information à l'égard de la profession engagé par le gouvernement chilien lors d'une précédente visite en France quelques mois auparavant.

Il importe de préciser que le Chili, qui connaît un bouleversement de son économie et une croissance tout à fait considérable, a entrepris des réformes structurelles importantes de son appareil judiciaire de sorte qu'aujourd'hui le gouvernement cherche à améliorer son système d'exécution et, par ricochet, la profession d'huissier de justice.

Au Chili, curieux contraste avec les autres Etats d'Amérique latine, le « *récepteur judiciaire* » est un véritable cousin germain de l'huissier de justice tel qu'il existe en France.

Le « récepteur judiciaire » est en effet un agent d'exécution qui signifie les actes et exerce son activité dans un cadre indépendant et libéral avec bureaux, personnel et matériels y attachés.

Cependant, le récepteur, à la différence de l'huissier de justice, ne peut pas encaisser de fonds et reste une sorte de commis du juge en charge exclusivement des procédures d'exécution qui rythment chacune de ses actions. Il y a 850 récepteurs au Chili regroupés depuis trois ans pour moitié dans une « association syndicale de récepteurs judiciaires ». Ils subissent la concurrence d'autres agents d'exécution dans certains secteurs déterminés.

La configuration géographique du pays (longue bande de terre de 4.300 km) est source de handicap pour mener des actions concertées, de sorte que la représentation de la profession auprès des autorités est assurée sous forme de permanence par le président de l'association de la région de Santiago qui entretient le lien avec le bureau national situé au sud du pays.

Jamais jusqu'alors nos confrères chiliens n'avaient entendu parler des huissiers de justice et l'UIHJ leur était totalement inconnue.

Aujourd'hui, ils sont tenaillés par les mutations en cours où la réforme du statut de l'huissier de justice est prégnante.

#### Un assaut de questions

Les autorités, selon Patricia Castro Jimenez, présidente de la région de Santiago de l'association, sont très discrètes et évasives sur les réformes échafaudées. Il semblerait que le mode de recrutement soit dans le collimateur du ministère de la justice. En effet, les récepteurs son recrutés parmi le corps des agents du greffe après une longue période d'activité dans leurs fonctions et moyennant certaines garanties de ressources intellectuelles et professionnelles.

En fait, les récepteurs n'ont pas forcément de diplômes de droit et leur acquis juridique peut parfois s'avérer douteux. Le gouvernement veut un corps de récepteurs compétent et de haut niveau juridique.

La délégation de l'UIHJ a subi un véritable assaut de questions auprès de tout ce que le pays peut compter d'organisations intéressées par la réforme et par les huissiers de justice (récepteurs).

Reçus d'abord à la Cour suprême par le président de cette prestigieuse juridiction, M. Enrique Tapia Witting, les experts de l'UIHJ et de la France ont été auditionnés par la secrétaire d'Etat à la justice ainsi que — à plusieurs reprises — par les membres de la commission en charge de la réforme, dirigée par M. Rodrigo Luniga Carrasco, puis par les juges de la Cour suprême (Gabriela Perez Paredes, Pedro Piery Arrau), également par un collège de hauts magistrats et, pour ne rien laisser de côté, par le barreau de Santiago et enfin par les doyens et professeurs titulaires de chaires de droit judiciaire des universités catholique de Santiago du Chili et de Valparaiso.

#### Les confrères chiliens attendus en Europe

Aux termes d'un programme marathon, le président Jacques Isnard, Dominique Abadie et Michel Mariscal étaient reçus au Centre d'études judiciaires des Amériques, institution comparable au CEPEJ du Conseil de l'Europe, qui s'emploie à promouvoir l'harmonisation des législations de trente-huit pays du continent américain.

Cette mission, rendue possible grâce au SAEI du ministère de la justice de France, a été remarquablement organisé depuis la France par M. Eduardo Beltran, chef de bureau adjoint attaché à la coopération internationale, qui a mis en exergue le puissant intérêt que manifestent les autorités et les différentes branches intéressées chiliennes pour le statut d'huissier de justice inspiré du système français.

Le projet de réforme est en cours et les décisions sont imminentes. Au demeurant, pour mieux éclairer encore sa religion, la commission en charge du projet de réforme se rendra aux Pays-Bas et en France en début d'année 2008. Histoire, sans doute, de lever les dernières incertitudes.

Mais auparavant, nos confrères chiliens se seront rapprochés de leurs homologues européens, puisque un groupe de « *récepteurs judiciaires* » est attendu en France.

La jonction entre les huissiers de justice d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du sud devient réalité... Puisse-t-elle inspirer nos collègues argentins, brésiliens et autres.

Que dire de plus, sinon que les conditions de séjour et la qualité de la réception offerte par nos hôtes chiliens était à la mesure de ce peuple, c'est-à-dire chaleureux, convivial et d'une haute portée sentimentale.

Hasta luego amigos de Chile!

## Chile: the Legal Receivers at the Doors of the UIHJ

Within the Framework of a Mission of the European Union Assigned to the Ministry of Justice of France and Its Service of European and International Affairs (SAEI), a Delegation of Magistrates, Senior Officials and Judicial Officers of the UIHJ Went to Santiago of Chile from 1 to 5 October 2007.

#### The First Cousin of the Judicial Officers

The objective for the three judicial officers who joined the group, i.e. two members of the UIHJ (President Jacques Isnard and Dominique Abadie) and a French fellow-member (Michel Mariscal), consisted in completing the work of information relating to the profession engaged by the Chilean Government at the time of a previous visit in France a few months before.

It is important to specify that Chile, which knows an upheaval of its economy and a considerable growth, undertook important structural reforms of its legal apparatus so that today the Government seeks to improve its enforcement system and, indirectly, the occupation of judicial officer.

In Chile, as opposed to other Latin American States, the "legal receiver" is a true first cousin of the judicial officer such as he exists in France.

The "legal receiver" is indeed an enforcement agent who serves documents and carries out his activity independently and as a self employed professional, with his own office, staff and equipment.

However, the receiver, unlike the judicial officer, cannot receive funds and exclusively remains a kind of clerk of the judge in charge of enforcing court decisions, which is the core of his activities. There are 850 receivers in Chile. Three years ago, half of them have formed an association of legal receivers. They compete with other enforcement agents in certain given sectors.

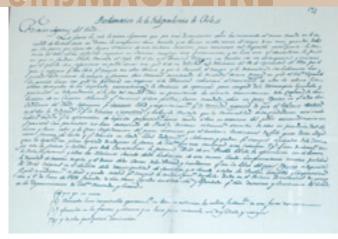
The geographical configuration of the country (a 4,300 km long strip of land) is a source of handicap to carry out joint actions, so that the representation of the profession near the authorities is ensured in the form of a permanence by the President of the Association of the area of Santiago who maintains contacts with the national board located in the south of the country.

Until now our Chilean fellow-members had never heard of the Judicial Officers and the UIHJ was completely unknown to them.

Le quartier de Buena Vista à Santiago — The Buena Vista District in Santiago



### **Americas | Chile**



La proclamation d'indépendance du Chili, par Bernardo o'Higgins — The Independance proclamation of Chile, by Bernardo o'Higgins

Today, they are concerned by the changes in progress in which the reform of the statute of judicial officer is a significant aspect.

#### **A Set of Questions**

According to Patricia Castro Jimenez, president of the area of Santiago of the association, the authorities are very discrete and evasive on the considered reforms.

It would seem that the mode of recruitment is a major concern for the Ministry for Justice. Indeed, receivers are recruited among the body of the courts' clerks who offer intellectual and professional guarantees after a long period of activity in their capacity.

In fact, the receivers do not necessarily have law diplomas and their legal knowledge can sometimes prove to be doubtful. However, the Government wants a body of qualified and of high level legal receivers.

The delegation of the UIHJ underwent a set of questions from all that the country can count of organizations interested by the reform and by the judicial officers (receivers).

The experts of the UIHJ and France were first greeted at the Supreme Court by the president of this prestigious jurisdiction, Mr. Enrique Tapia Witting. They were then auditioned by the State Secretary for justice as well — on several occasions — by the Members of the Commission in charge of the reform, directed by Mr. Rodrigo Luniga Carrasco, then by the Judges of the Supreme court (Gabriela Perez Paredes, Pedro Piery Arrau), also by a college of high-ranking magistrates and finally by the bar of Santiago as well as by the Deans and Professors of the catholic universities of Santiago of Chile and Valparaiso.

Gabriela Perez Paredes & Jacques Isnard





Petit déjeuner de travail au ministère de la justice du Chili, à Santiago — Breakfast working meeting at the Ministry of Justice of Chile, in Santiago

#### Chilean fellow-members awaited in Europe

At the term of a marathon-like program, President Jacques Isnard, Dominique Abadie and Michel Mariscal were received at the Centre of legal studies of Americas, an institution comparable with the CEPEJ of the Council of Europe which aims to promote the harmonization of the legislations of thirty-eight countries of the American continent.

This mission, made possible thanks to the SAEI of the Ministry of Justice of France, was remarkably organized from France by Mr. Eduardo Beltran, vice-head office attached to the international cooperation, who put forward the strong interest expressed by the authorities and the various concerned Chilean branches for the statute of judicial officer inspired of the French system.

The reform project is in hand and the decisions are imminent. Moreover for a better still clarification, the commission in charge of the reform project will go to the Netherlands and to France at the beginning of 2008. Undoubtedly this will help to answer all questions.

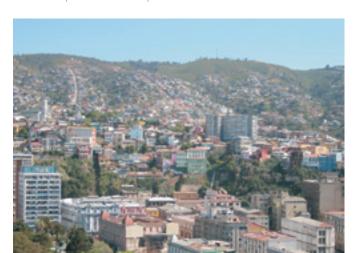
Before that, our Chilean fellow-members will have approached their European counterparts, since a group of "legal receivers" is awaited in France.

Thus the junction between the judicial officers of Africa, Europe and South America becomes reality... Let's hope it will inspire our Argentinean, Brazilian and other colleagues.

What else but to say that the conditions of the stay and the quality of the reception given by our Chilean hosts were to match these people: cordial, convivial and of a high sentimental range.

Hasta luego amigos de Chile!

Une vue de Valparaiso — A view of Valparaiso





## Rencontres Québec – Tunisie à Montréal

L'UIHJ est un lieu d'échange et de rencontres dont profitent non seulement les huissiers de justice mais également les universitaires de tous pays.

Il est des rencontres qui naissent au sein de l'UIHJ et de la Chambre des huissiers de justice du Québec... Ces rencontres se veulent être l'occasion de nouer des liens avec non seulement les confrères de divers pays mais aussi avec le monde juridique et universitaire. Car les huissiers de justice vivent eux-aussi la mondialisation du droit. Grâce aux échanges particuliers et constants avec les spécialistes du droit processuel et du droit de l'exécution, il est plus naturel pour les huissiers de justice libéraux d'être reconnus comme les principaux acteurs et maîtres d'œuvres de l'exécution des décisions de justice qui sont d'office au cœur de l'effectivité des droits des citoyens.

Un exemple de ces rencontres est celle qui s'est récemment déroulée à la Chambre des huissiers de justive du Québec. Le professeur Nadhir Ben Ammou est docteur d'Etat agrégé en droit privé et professeur de droit privé à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis. Il est de plus membre de plusieurs conseils scientifiques dont notamment celui de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie et également expert et membre du Conseil scientifique de l'Institut International de Droit Judiciaire Privé et de Droit de l'Exécution à Paris. Il collabore activement aux nombreux séminaires et congrès organisés sous l'égide de l'UIHJ. Ce dernier a aussi publié plusieurs études et rapports de synthèse dans divers domaines tels que le droit des sociétés et des contrats, de la responsabilité civile, de la procédure civile et des voies d'exécution et de la théorie générale du droit. Il publia ainsi un texte sur l'influence du droit français sur le système juridique tunisien dans le cadre des travaux de l'Association Henri Capitant.

#### Guy Lefebvre, André Mathieu



## **Meetings Quebec - Tunisia in Montreal**

The UIHJ is a Place of Exchange and Meetings Not Only profitable to Judicial Officers, But Also to Academics of All Countries.

There are meetings which come from the UIHJ and the Chamber of Judicial Officers of Quebec... These meetings are the occasion to tie bonds not only with fellow-members of various countries but also with the legal and university world. It is a fact that judicial officers themselves live through the globalization of Law. Thanks to the particular and constant exchanges with specialists of Law of proceedings and Law of enforcement, it is natural for liberal judicial officers to be acknowledged as the main actors and supervisors of enforcement of court decisions, which are in the middle of the efficiency of the civil rights.

An example of these meetings is that which recently was held at the Chamber of Judicial Officers of Quebec. Professor Nadhir Ben Ammou has a chair of Private Law at the Law Faculty of Tunis. He is moreover member of several scientific councils of which in particular that of the National order of the judicial officers of Tunisia and also expert and member of the Scientific council of the International institute of Private law and Enforcement Law in Paris. He actively collaborates in many seminars and congresses organized under the aegis of the UIHJ. Pr Ben Ammou also published several studies and summary reports in various fields such as company law and contract law, civil liability, civil procedure and enforcement procedures, as well as the general theory on law. He thus published a text on the influence of French law on the Tunisian legal system within the framework of the works of the Association Henri Capitant.



De G. à D. : Nadhir Ben Ammou, professeur de droit à l'Université de Tunis (Tunisie), Louis-Raymond Maranda, président de la Chambre des huissiers de justice du Québec, Guy Lefebvre, vice-doyen au développement de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, André Bizier, secrétaire-adjoint à la Chambre des huissiers de justice du Québec, et André Mathieu, secrétaireadjoint et vice-président déléqué au bureau exécutif de l'UIHJ

From L. to R.: Nadhir Ben Ammou, professor at Law at the Law University of Tunis (Tunisia), Louis-Raymond Maranda, President of The Chamber of Judicial Officers of Quebec, Guy Lefebvre, Vice-Dean at the Development of the Law Faculty of the Montreal University, André Bizier, Vice-Secretary of the Chamber of Judicial Officers of Quebec, and André Mathieu, Vice-Secretary and Deputy Vice-President of the board of the UIHJ.

## Amériques | États-Unis



## L'UIHJ à la 60° conférence annuelle des ONG à l'ONU à New York des 5 au 7 septembre 2007

La 60° conférence annuelle qui eu lieu au siège de l'ONU avait pour thème cette année : « Le changement climatique : en quoi il nous concerne tous ».

#### La limitation du réchauffement planétaire à deux degrés Celsius est une nécessité absolue!

Réunis à New York, plus de 1.750 partenaires de la société civile dont 462 ONG représentants plus de 62 pays s'y étaient donné rendez-vous durant trois jours ou furent animés deux séances plénières, 7 tables rondes et 32 ateliers au cours desquels furent examinés les plus récentes conclusions scientifiques concernant les changements climatiques, notamment leur impact sur les populations vulnérables, la sécurité hydrique, l'occupation des sols et les enjeux politiques liés à l'énergie pour ne nommer que ceux là.

Depuis plusieurs années ici en Amérique, il ne se passe pas une semaine sans que les médias nous parlent de cet important sujet et c'est sûrement le cas aussi dans plusieurs pays membres de l'UIHJ. Le réchauffement de la planète est sur toutes les lèvres. Au dernier Rapport mondial sur le développement humain du programme des Nations Unies (le PNUD) prévient que tout doit être fait pour limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés centigrades, alors que les conséquences de ce changement risquent déjà de causer des revers sans précédent particulièrement en matière de réduction de la pauvreté, de nutrition, de santé et d'éducation. Le niveau actuel se situe à 0,7 degrés centigrade.

L'on sait que l'arctique se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Avec le recul des glaciers, les réserves d'eau sont menacées. Pour les populations vivant dans des régions arides, surtout en Afrique, les changements climatiques menacent d'exacerber la désertification, la sécheresse et l'insécurité alimentaire sans parler d'autres régions qui pourraient connaître des inondations. D'après le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, si rien n'est fait pour diminuer les gaz à effet de serre, la température du globe pourrait augmenter de 4,5° C (8,1° F) voir plus !





Pendant la Conférence — During the Conference

#### Le temps est venu de prendre des mesures décisives à l'échelle de la planète

Sans vouloir paraître alarmistes, les experts présents lors de ces journées précisent que ces températures extrêmes, l'intensification des tempêtes et des régimes climatiques insolites affecteront très certainement toutes les formes de vie sur notre planète. Cela nous concerne donc tous puisque ce réchauffement aura de graves conséquences pour nos économies propres et donc de nos gagnespains, nos approvisionnements en eau, en produits issus de l'agriculture, la biodiversité et évidemment la géopolitique qui risque de créer des conflits entre les peuples. Nous pouvons donc comprendre dès maintenant que l'apport de tout un chacun pour aider à résoudre cette gravissime situation que représente le réchauffement planétaire est des plus importantes.

Dans un message adressé à cette conférence par le nouveau secrétaire-général de l'ONU Ban Ki-moon, ce dernier précisait : « Que nous ne pourrons pas poursuivre longtemps dans cette voie. Il ne nous est pas possible de faire comme si de rien n'était. Le temps est venu de prendre des mesures décisives à l'échelle de la planète ».

Quelques semaines après cette conférence, soulignons que l'ancien Vice-président des États Unis et nouveau prix Nobel de 2007, Al Gore, qui consacra une partie de sa carrière à sonner l'alerte sur les dangers des changements climatiques, a d'ailleurs proposé que face à cette extrême urgence, les chefs d'États alors présents à New York puissent se réunir tous les trois mois jusqu'à ce qu'un traité global soit conclu, en 2010 au plus tard a-t-il spécifié. Car, tous savent qu'après 2012 — arrivera à terme la période d'engagement du Protocole de Kyoto pour atteindre les buts recherchés par les scientifiques. Un dossier à suivre!

André Mathieu, Représentant Onusien de l'UIHJ près le siège de New York

# The UIHJ At the 60<sup>th</sup> DPI-NGO UN Annual Conference in New York From 5 to of 7 September 2007

This Year, the 60th Annual Conference Which Took Place at the UN Head Office was Entitled: "Climate Change: How It Impacts Us All".

## The limitation of the Planetary Global Warming To 2 Degrees Celsius Is a Peremptory Necessity!

During three days of this annual conference in New York more than 1,750 persons of the civil society for which 462 were representatives of divers NGO worldwide representing over 62 countries and where was animated two plenary sessions, 7 round tables and 32 workshops during which were examined the most recent scientific conclusions concerning the climatic changes, in particular their impact on the vulnerable populations, its consequences on ecosystems, land use, the natural resources and the politics of energy as well to only mention those.

Since many years here in America and mostly every week, the media talk about this important issue and probably also in several Member States of the UIHJ. The global warming of our planet is on all lips. With the last world report on the human development of the program of the United Nations (the UNDP) prevents that all must be done to limit this global warming of the earth to 2° centigrade degrees, whereas the consequences of this change are already likely visible in many countries. These unprecedent situation particularly will certainly cause increase as regards to the reduction of poverty, nutrition, health and education. The current level is now at 0.7° centigrade degrees.

It is known that the Arctic is warming twice more quickly than the world average. With the ice thawing, the water reserves are threatened. For the populations living in arid areas, especially in Africa, the climatic changes threaten to exacerbate the turning into a desert, the dryness and the food insecurity with on top of that several areas which could see many waterfloods. According to the intergovernmental group of experts on the evolution of the climate, if nothing is done to decrease those gases on our planet, the temperature of the sphere could increase to 4.5° C (8.1° F) even more!

## Time has come for decisive action on a global scale

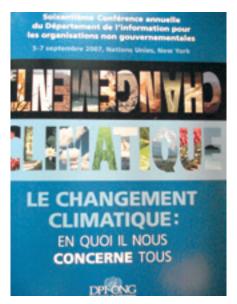
Without wanting to appear alarmous, the experts present during those three days specified that these extreme temperatures, the intensification of the storms and those climatic strange modes will affect doubtlessly all the forms of life on our planet. Thus it concerns us all since this global warming of our planet will have serious consequences for our own economies and thus of our livelihood, our supplies of water, our products resulting from agriculture and obviously the geopolitics which is likely to create conflicts between the people. We can thus understand as of now that the contribution of all and each other is mandatory in order to help to solve this extremely serious situation that represents the planetary global warming.

In a message addressed at this conference by the UN new secretary-General Ban Ki-moon, he specified that: "we cannot go on this way for long. We cannot continue with business as usual. Time has come for decisive action on a global scale".

Lets mention that few weeks after this annual conference, the former Vice-president of the United States and new Nobel Prize of 2007, Al Gore, which devoted a part of his career to sound alarm on the dangers of the climatic changes, proposed in regard with this extreme urgency to all heads of States then present in New York: "to meet every three months until a total treaty is concluded by all states and before 2010 at the latest!" has he says. We all know that after 2012 — will arrive on a long term period the engagement of the Kyoto Protocol in order to achieve the goals sought by the scientists. A file to follow in the future!

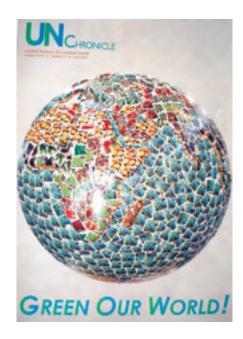
André Mathieu.

United Nation UIHJ's representative at the N.Y headquarters.



Affiche de la 60e conférence annuelle — Poster of the 60th Annual Conference

Affiche UN Chronicle — UN Chronicle Poster



## Americas | États-Unis



## L'UIHJ participe aux Etats-Unis à la conférence de la National Sheriff Association

La National Sheriff Association des USA (NSA) a tenu sa conférence annuelle à Indianapolis (Indiana) des 28 juin au 2 juillet 2008. Ont participé à cette conférence Leo Netten, 1 er vice-président de l'UIHJ, Sue Collins, secrétaire permanente de l'UIHJ pour les USA et Fred Blum de la National Association of Professional Process Servers (NAPPS).



Leo Netten, Craig Webre

## Une tradition anglaise vieille de mille

Le sheriff aux Etats-Unis est issu d'une tradition anglaise vieille de mille ans. Le « Shire-Reeve » (gardien du comté) est la plus vieille institution de la couronne anglaise. C'est parce que les gouvernements de comtés ont été les premières représentations gouvernementales dans les territoires américains récemment créés, que les sheriffs furent parmi les premiers officiers publics élus localement et au'ils ont ainsi pu jouer un rôle fondamental au niveau du maintien de l'ordre au niveau local. Aujourd'hui, le sheriff est l'agent d'exécution officiel élu ayant le rang le plus haut. La NSA, qui existe depuis 1940, est une association professionnelle regroupant les offices de sheriffs et ses affiliés. La NSA représente des milliers de sheriffs, adjoints et autres agents d'exécution et associés dans tout le territoire des Etats-Unis. En 2006, le Bureau des statistiques judiciaires a remis son dernier rapport sur les offices de Sheriffs. Ce rapport contenait les statistiques suivantes :

- les sheriffs emploient plus de 330 000 personnes à temps plein, dont 174 000 agents assermentés;
- le budget de fonctionnement global des offices de sheriffs s'élève à plus de 22 milliards USD.

Un sheriff doit procéder à l'exécution des mandats d'exécution sans pouvoir en questionner leur validité. Un tribunal ne dirigera pas ou ne conseillera pas un sheriff sur la façon d'exécuter, mais celui-ci se doit d'agir rapidement, avec respect et le plus paisiblement possible. Le sheriff doit agir avec diligences mais ne doit pas outrepasser ses pouvoirs ou ce qui est nécessaire pour accomplir sa mission. Aux Etats-Unis, le sheriff et ses assistants sont soit employés par le gouvernement, soit fonctionnaires.

Dans certains Etats, les sheriffs signifient les actes. Tandis que dans certains Etats les process servers ou les détectives privés peuvent signifier les actes, le sheriff est le seul officier partout habilité à exécuter les ordres émanant des juridictions dans sa circonscription. Les sheriffs exécutent l'ordre de saisie. Cette mesure réalisée, les biens sont vendus à une enchère publique organisée par le sheriff. C'est lui seul qui décide, gère et organise les ventes. Il récupère les produits de la vente et les répartit entre les créanciers sur les instructions du tribunal. Le sheriff est la seule autorité reconnue pour accomplir ces missions dans l'ensemble des 50 Etats des Etats-Unis

#### La NSA va adhérer à l'UIHJ

La NSA a décidé d'adhérer à l'UIHJ comme membre observateur. Cette nouvelle est très importante tant pour la NSA que pour l'UIHJ. Bien que la NAPPS soit membre de l'UIHJ, ses membres n'ont pas le pouvoir de recouvrer des fonds ou d'exécuter les décisions de justice. Les offices de sheriffs ont les pleins pouvoirs pour réaliser ces missions et sont donc très complémentaires de la NAPPS.

Leo Netten, 1er vice-président de l'UIHJ, a pu s'adresser au bureau de la NSA pendant sa conférence semestrielle. Notre confrère a présenté l'UIHJ, ses structures et ses activités au travers le monde au bureau de la NSA. Il a souhaité la bienvenue à la NSA au sein de l'UIHJ comme membre observateur, appelant de ses vœux une future adhésion plénière.

Fred Blum s'est adressé au bureau de la NSA en sa qualité de représentant de la NAPPS. Il a indiqué son souhait que le bureau de la NAPPS établisse des liens avec la NSA avec pour but une future coopération.



Leo Netten, premier vice-président de l'UIHJ — Fisrt Vice president of UIHJ — Craig Webre, Président de la NSA pour 2007/2008 - President of the NSA for 2007/2008

Leo Netten a été invité à s'adresser au Comité de sécurité des juridictions (CSC) de la NSA. Le CSC dispose de pouvoirs sur les questions concernant la division civile des offices des sheriffs. Le 1 er vice-président de l'UIHJ a expliqué en détail le fonctionnement de l'UIHJ et ses activités. Il a indiqué comment la NSA et l'UIHJ pouvaient profiter mutuellement de la coopération qui existe entre les 70 Etats membres de l'UIHJ. Le Comité s'est montré très réceptif à ces explications et à la naissance de relations étroite entre nos deux associations. La conférence annuelle de la NSA se déroule tous

les étés pendant environ une semaine. Pendant les travaux, de nouveaux officiers sont élus, les réunions de comités s'occupent de la conduite des affaires et au cours de nombreux séminaires des intervenants assurent une formation à plus de 5000 membres. De nombreux représentants en profitent pour présenter leur matériel, services, logiciels, etc. aux séminaristes. Cette année, la conférence d'hiver se tiendra à Washington D.C., des 28 au 31 janvier 2009 à l'hôtel Marriott. Pour plus d'Afinformations sur la NSA, aller sur le site : www.sheriffs.org

## The UIHJ Attends The Conference Of The United States National Sheriff's Association

The United States National Sheriff's Association (NSA) Held Their Annual Conference June 28th - July 2nd 2008 In Indianapolis, Indiana. This Meeting Was Attended By Leo Netten - UIHJ First Vice-President, Sue Collins - Permanent Secretary for the U.S. And Fred Blum From the National Association of Professional Process Servers (NAPPS).

## A One-Thousand-Year Old English Tradition

The modern office of sheriff in the United States descends from a one-thousand-year old English tradition. A "shire-reeve" (shire-keeper) is the oldest appointment of the English crown. Because county governments were typically the first established units of government in newly settled American territories, sheriffs were among the first elected public officials in an area and thus developed a leading role in local law enforcement. Today, the sheriff is the highest elected law enforcement official in the United States.

The NSA was chartered in 1940 and is a professional association dedicated to serving the office of sheriff and its affiliates. The NSA represents thousands of Sheriffs, deputies and other law enforcement professionals and concerned citizens throughout the United States. In 2006, the Bureau of Justice Statistics released its most recent Executive Summary on Sheriff's Offices. The report contained the following statistics:

- Sheriffs employed more than 330,000 full-time personnel, including 174,000 sworn personnel;
- Sheriff's offices' operating expenditures exceeded \$22 billion.

A sheriff must execute process without attempting to determine its validity. A court will not direct or advise a sheriff as to the manner of executing process, but the sheriff has a duty to effect service

promptly, respectfully, and without unnecessary violence. A sheriff must exercise due diligence but need not expend all possible efforts in effecting service. The sheriff and his deputies in the United States are government employees or civil servant. Individual state regulations define a sheriff's role in serving process. While in some states a process server or private investigator is authorized to serve the writ, a sheriff is the universally authorized officer to execute all writs returnable to the court within his county. Sheriffs levy writs of attachment or execution: orders to seize a debtor's property. After seizure, the goods are sold at a sheriff's auction to satisfy creditors' claims. A sheriff decides the time, manner, and place of an auction, collects monies, and distributes the proceeds pursuant to court instructions. The sheriff is the only authority recognized for these duties in all 50 states.

#### NSA to join the UIHJ

The NSA has agreed to join the UIHJ as an observer member. This development is very important for both the NSA and the UIHJ. Although the UIHJ currently has NAPPS as a member from the United States, the members of NAPPS, as a whole, do not have the authority to collect a judgment or execute a seizure on property. The sheriff's office has full authority to conduct these actions thus complementing NAPPS within the United States.



De G. à D.: Sue Collins, secrétaire permanente de l'UIHJ pour les USA — Permanent Secretary of the UIHJ for the USA, Craig Webre, Leo Netten, Fred Blum



Fred Blum (NAPPS)

Mr. Leo Netten, 1st Vice-President of the UIHJ was given the opportunity to address the NSA's Executive Board during its semi-annual meeting. Mr. Netten introduced the UIHJ, its structure and its worldwide activities to the NSA board. He welcomed the NSA into the UIHJ as observers, voicing his hope that the NSA will become full members of the UIHJ in the future.

Mr. Blum addressed the NSA Board on behalf of NAPPS. He expressed the desire of NAPPSÅF Board to build a relationship with the NSA with the goal of mutual professional cooperation in the future.

Mr. Netten again received the invitation to address NSA's Court Security Committee. The Court Security Committee has jurisdiction over issues which affect the civil division in a sheriff's office. Mr. Netten explained in greater detail the UIHJ's mission and activities and how the NSA and UIHJ could be of benefit to each other within the 70-country worldwide collaboration that is the UIHJ. The committee was very receptive to the UIHJ and the building of a relationship between the two associations.

The Annual Conference of the National Sheriffs Association takes place each summer for approximately one week. During this conference new officers are elected, committees meeting to conduct business and many seminars and speakers are invited in to train and educate the 5,000 plus members in attendance at the conference. Many vendors attend to introduce their equipment, services, software, etc., to the conference attendees. The NSA also holds a smaller conference in the winter season. This yearÅfs winter conference will be in Washington, DC., January 28-31st at the JW Marriott hotel. More information about the National Sheriff's Association can be found at their web site: www.sheriffs.ora

### Asie | Thaïlande



Les participants — The participants

## Participation de l'UIHJ et de l'ENP de Paris à Bangkok (Thaïlande) à un séminaire sur l'huissier de justice à caractère libéral

Les 25 et 26 mars 2008, des délégations de l'UIHJ et de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP) se sont rendues à Bangkok pour participer à un séminaire international organisé par le Département de l'exécution judiciaire du ministère de la justice de Thailande sur l'organisation judiciaire et la fonction d'huissier de justice en France.

#### Une coopération fructueuse

Rappelons-nous. C'était le 17 décembre 2004. Après dix années de contacts, l'UIHJ signait une charte de coopération avec le Département de l'exécution judiciaire du ministère de la justice de Thaïlande (DEJ). Depuis, trois fois par an, des huissiers de justice thaïs viennent en France pour effectuer un stage d'une semaine dans des offices d'huissiers de justice de ce pays. En retour, chaque année, l'UIHJ est invitée par les autorités thaïlandaises à participer à des séminaires de formation.

Cette année, les thèmes de l'organisation judiciaire et de la fonction d'huissier de justice en France avaient été retenus pour le séminaire qui s'est déroulé les 25 et 26 mars 2008 à Bangkok. La délégation de l'UIHJ consistait en Jacques Isnard, président, René Duperray, secrétaire général, Roland de Meerleer, membre du bureau et Mathieu Chardon, 1er secrétaire. La délégation était accompagnée par Jean-Michel Rouzaud et Sophie Gaublomme, respectivement président et directrice de l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP). L'ENP est en effet depuis longtemps étroitement associée aux actions de formation de l'UIHJ sur un plan mondial.

Kraisorn Barameeauychai, directeur général du DEJ au moment de signature de la charte de coopération est aujourd'hui remplacé par Mme Kanyanuch Sortip. Mais les liens d'amitié entre l'ancien directeur et l'UIHJ sont assurément très forts puisque M. Barameeauychai est venu personnellement rencontrer la délégation de l'UIHJ. Au cours de deux dîners conviviaux pendant lesquels les cultures thaï et française ont pu rivaliser dans leur excellence, M. Barameeauychai a confirmé son attachement à l'œuvre de l'UIHJ et à la coopération qui a été mise en place sous son directorat.

#### Une parfaite organisation

Mme Kanyanuch Sortip, nouvelle directrice du DEJ, n'a pas failli à la réputation des Thaïlandais en matière d'accueil. Les contacts avec l'UIHJ ont été chaleureux, conviviaux et fructueux. Mme Sortip a manifesté son souhait auprès de Jacques Isnard de renforcer la coopération existante en augmentant la fréquence des stages en France.

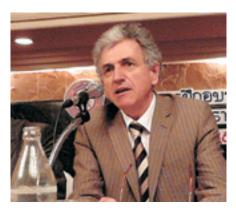
Les membres de la délégation ont également eu la joie de retrouver une nouvelle fois une amie de longue date en la personne de Pimonrat Vatthanahataï,

Kanyanuch Sortip, directrice du Département de l'exécution judiciaire du ministère de la justice de Thaïlande — Director of the Department of Legal enforcement of the Ministry of Justice of Thaïland













Jean-Michel Rouzaud & Kraisorn Barrameauychai, ancien directeur du DEJ — Former Director of the DLE

Roland de Meerleer, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ



juge à la Cour suprême de Thaïlande, qui, en dépit d'un emploi surchargé, a été présente tout au long de leur séjour. Par ses compétences exceptionnelles et sa connaissance parfaite du français, Mme Vatthanahataï a une nouvelle fois démontré qu'elle était l'un des éléments essentiels de la coopération entre l'UIHJ et son pays. Enfin, les membres de l'UIHJ ont à nouveau rencontré Mlle Ornyajay Phoolthanang, employée du DEJ, qui s'était distinguée à l'occasion du congrès international de l'UIHJ à Washington D.C. (USA), en avril 2006 en sa qualité de représentante de la Thaïlande. Mlle Phoolthanang a pu démontrer ses grandes compétences juridiques, sa parfaite maîtrise de l'anglais, et sa bonne humeur communicative !

Il convient de saluer Mme Sortip pour la parfaite organisation des deux journées de formation auxquelles ont participé environ 120 huissiers de justice du DEJ. Dans son discours d'introduction, Jacques Isnard a remercié les autorités thaïlandaises et Mme Sortip pour la qualité de l'accueil. Le président de l'UIHJ a rappelé qu'il avait toujours beaucoup de plaisir à rencontrer ses homologues thaïs et qu'il accomplissait ici son 6º voyage. « Pour faire appliquer les réformes qui sont en cours, la Direction de l'exécution a décidé d'organiser des séminaires internationaux. C'est dans ce cadre que nous sommes ici. C'est une excellente initiative car il est important de multiplier les dialogues » a indiqué Jacques Isnard. Puis il a rappelé que la profession d'huissier de justice en Thaïlande est constituée de trois groupes d'agents : les agents chargés d'effecteur les saisies, ceux chargés des ventes aux enchères et les curateurs des faillites. Le président de l'UIHJ a expliqué pourquoi les Etats européens s'orientent vers le statut d'un huissier de justice à caractère libéral, essentiellement pour des raisons d'effica-

L'office d'huissier de justice de la province de Trang — The Office of the judicial officers of the Trang province



cité des professionnels libéraux et d'économie pour le pays. « Mais quelque soit l'endroit où nous vivons et quelque soit la langue que nous utilisons, nous avons le même travail en commun, la même identité et cela, c'est extraordinaire » a conclu le président Isnard en souhaitant à chacun de fructueux travaux.

#### La place de l'huissier de justice français en Europe

Jean-Michel Rouzaud, huissier de justice à Montpellier (France) et président de l'ENP, a rappelé que, à l'occasion d'un récent congrès, le ministre de la justice de France avait souligné que « l'œuvre de justice serait inachevés sans les huissiers de justice » et que ces professionnels « ont une place prépondérante dans le système judiciaire ».

Puis Sophie Gaublomme, directrice de l'ENP, a dressé un panorama détaillé des juridictions françaises, en insistant sur les juridictions civiles, commerciales et pénales. Venant élargir la présentation de Mme Gaublomme, Jacques Isnard a ensuite évoqué les juridictions qui existent sur un plan européen, à savoir la Cour européenne des droits de l'homme pour les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, et la Cour de justice des Communautés européennes pour les 27 Etats membres de l'Union européenne. Dans le même sens, Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ et expert auprès du Conseil de l'Europe, a présenté la recommandation (Rec)2003/17 du 9 septembre 2003 du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres en matière d'exécution des décisions de justice. Mathieu Chardon a également indiqué l'importance des règlements communautaires en matière de signification des actes et d'exécution des décisions de justice en matière transfrontalière.

Les huissiers de justice de la province de Trang et les délégations de l'UIHJ et de l'ENP de Paris

— The judicial officers of the Trang Province and the delegations of the UIHJ and of the ENP of
Paris







Une partie du public \_ A part of the public

Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ



Jean-Michel Rouzaud a ensuite évoqué les différents acteurs du monde judiciaire français, qu'ils soient magistrats ou auxiliaires de justice. Puis le président de l'ENP a présenté la profession d'huissier de justice en France, en en détaillant les différents éléments constitutifs : le statut, l'organisation, la formation, l'accès à la profession, la responsabilité, la déontologie, la discipline et les activités. Mathieu Chardon a expliqué quelle était la place de l'huissier de justice sur un plan européen et quelle avait été l'incidence de la chute du mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique dans la mise en place d'un huissier de justice à caractère libéral au niveau européen, sous l'impulsion de l'UIHJ. Pour sa part, Roland de Meerleer a rappelé qu'en Belgique, l'huissier de justice a un statut presque identique à son homologue français, à quelques distinctions qu'il a parfaitement soulignées.

#### Une école française unique au monde

Sophie Gaublomme a présenté l'école qu'elle dirige, aidée en cela par une présentation visuelle du site Internet de l'ENP (http://www.enpepp.org/). Unique au monde, force est de constater que l'ENP sert de modèle tant au niveau européen qu'africain. Plusieurs pays s'inspirent actuellement du modèle français pour monter des écoles de formation destinées aux employés d'huissier de justice et aux futurs huissiers de justice.

Après ces présentations, ce fut au tour des confrères thais d'intervenir par le biais de très nombreuses questions qui nourrirent les débats pendant plusieurs heures. A elles seules, les conditions de mise en œuvre des ventes aux enchères mobilières et immobilières auraient nécessité un séminaire tout entier !

Au moment de conclure ces deux journées intenses, le président Isnard a remercié l'ensemble des participants et des intervenants, et tout particulière-

ment Mme Sortip et Mme Vattanahataï pour leur organisation et leur assistance sans faille. Louant la richesse du droit judiciaire thaïlandais, le président de l'UIHJ a avancé l'idée de renforcer la coopération entre la Thaïlande et l'UIHJ par l'organisation d'un colloque de droit comparé.

Après le séminaire, la délégation invitée s'est rendu à Trang (sud ouest de la Thailande) pour visiter le bureau de cette province, dirigé par M. Anuchtsiang Yai.

Et en attendant une prochaine rencontre en terre thaïlandaise, deux nouvelles séries de stages sont dores et déjà programmées en France pour nos confrères du DEJ, en juin et en septembre 2008.

L'emblème du DEJ — The insignia of the DLE



## Participation of the UIHJ and the ENP of Paris in Bangkok (Thailand) in a Seminar on Self-Employed Judicial Officers

On 25 and 26 March 2008, Delegations of the UIHJ and the National School of Procedure of Paris (ENP) Went to Bangkok to Take Part in an International Seminar Organised by the Department of Legal Enforcement of the Ministry of Justice of Thailand on the Legal Organisation and the Functions of French Judicial Officers.

#### **A Profitable Co-Operation**

The time was 17 December 2004. After ten years of contacts, the UIHJ signed a charter of co-operation with the Department of Legal Enforcement of the ministry of justice of Thailand (DLE). Since then, three times per annum, Thai judicial officers come to France to carry out a one week training course in offices of judicial officers of this country. In return, the UIHJ is invited once a year by the authorities of Thailand to take part in training seminars.

This year, the topics of the legal organisation and the functions of judicial officers in France had been retained for the seminar which took place on 25 and

26 March 2008 in Bangkok. The delegation of the UIHJ consisted of Jacques Isnard, president, René Duperray, secretary-general, Roland de Meerleer, member of the board and Mathieu Chardon, 1st secretary. The delegation was accompanied by Jean-Michel Rouzaud and Sophie Gaublomme, respectively president and director of the National School of Procedure of Paris (ENP). The ENP indeed for a long time is closely associated to the training activities of the UIHJ world-wide.

Kraisorn Barameeauychai, general manager of the DLE at the time of signature of the charter of co-operation, is today replaced by Mrs Kanyanuch Sortip. But the bonds of friendship

Les intervenants — The speakers

between the former director and the UIHJ are undoubtedly very strong since Mr. Barameeauychai personally came to meet the delegation of the UIHJ. During two convivial dinners during which the Thai and French cultures could compete in their excellence, Mr. Barameeauychai confirmed his connection to the work of the UIHJ and the co-operation which was installed under his directorate.

#### **A Perfect Organisation**

Mrs Kanyanuch Sortip, news director of the DLE, did not fail in the Thai reputation as regards hospitality. The contacts with the UIHJ were cordial, convivial and profitable. Mrs Sortip expressed her wish at Jacques Isnard to strengthen the existing co-operation by increasing the frequency of the training courses in France.

The members of the delegations also had the joy of meeting once again a friend of long date in the person of Pimonrat Vatthanahataï, Judge at the Supreme Court of Thailand, who, in spite of an overloaded timetable, was present throughout their stay. By her exceptional competences and her perfect knowledge of French, Mrs Vatthanahataï showed once again that she was one of the key elements of the co-operation between the UIHJ and her country. Lastly, the members of the UIHJ again met Mrs Ornyajay Phoolthanang, employee of the DLE, who had been noticed at the time of the UIHJ international congress in Washington D.C. (USA), in April 2006 in her capacity as a representative of Thailand. Mrs Phoolthanang could show her great legal knowledge, her perfect control of English, and her communicative good mood!

It is important to acknowledge Mrs Sortip for the perfect organisation of the two days training seminar in which approximately 120 DLE judicial officers took part. In his introductory short speech, Jacques Isnard thanked the authorities of Thailand and Mrs Sortip for the quality of the reception. The president of the UIHJ pointed out that he always had much pleasure to meet his Thai counterparts and that he achieved here his 6th journey. "In order to implement the reforms which are in hand, the DLE decided to organise international seminars. It is within this framework that we are here. It is an excellent initiative because it is important to multiply the dialogues" Jacques Isnard indicated. Then he recalled that the occupation of judicial officer in Thailand consists of three groups of agents: those in charge of attachments, those in charge of auction sales and the bankruptcies curators. The president of the UIHJ explained why the European States are interested in the statute of a self-employed judicial officer, primarily for reasons of efficiency of the liberal professionals and of economy for the country. "But wherever we live and whatever the language we use, we share the same work, the same identity and that is extraordinary" president Isnard concluded while wishing everyone a profitable work.

#### The Place of the French Judicial Officer in Europe

Jean-Michel Rouzaud, judicial officer in Montpellier (France) and President of the ENP recalled that, at the time of a recent congress, the French Minister for justice had stressed that "the work of justice would be unfinished without the judicial officers" and that these professionals "have a major place in the legal system".

Then Sophie Gaublomme, director of the ENP, drew up a detailed panorama of the French jurisdictions, while insisting on the civil, commercial and penal jurisdictions. Coming to widen the presentation of Mrs Gaublomme, Jacques Isnard then evoked the jurisdictions which exist on a European level, namely the European Court of Human Right for the 47 Member States of the Council of Europe, and the Court of Justice of the European Communities for the 27 Member States of the European Union. In the same direction, Mathieu Chardon, 1st secretary of the UIHJ and a Council of Europe expert, presented the recommendation (Rec) 2003/17 of 9 September 2003 of the Council of Ministers of the Council of Europe to the Member States as regards enforcement of court decisions. Mathieu Chardon also stressed the importance of the Community regulations as regards service of documents and enforcement of court decisions in cross-border matter.

Jean-Michel Rouzaud then evoked the various actors of the French legal world, both magistrates and auxiliaries of justice. Then the president of the ENP presented the occupation of judicial officer in France, by detailing some of its various components: status, organisation, and training, access to the profession, liability, ethics, discipline and activities. Mathieu Chardon explained the place of the judicial officer on a European level as well as the incidence of the

Anuchtsiang Yai, directeur de l'office des huissiers de justice de la province de Trang — Director of the judicial officers of the Trang Province



### Asia | Thailand





Aranya Tongnumtago, Yupahon Sixikijpanichkool, Kanchit Tippol, anciens stagiaires en France — Former Trainees in France



Pimonrat Vattanahattai, juge à la Cour suprême de Thaïlande — Judge at the Supreme Court of Thaïland

Fall of the Berlin Wall and the collapse of the Soviet block in the installation of a self-employed judicial officer on a European level, under the impulse of the UIHJ. For his part, Roland de Meerleer recalled that in Belgium, the judicial officer has a statute almost identical to his French counterpart, to some distinctions which he underlined perfectly.

#### A French School Unique in the World

Sophie Gaublomme presented the school which she directs, helped in that by a visual presentation of the Web site of the ENP (http://www.enpepp.org/). Unique in the world, it is a fact that the ENP is used as a model at a European and African levels. Several countries are currently inspired by the French model to create training schools for employees of judicial officer and for future judicial officers.

After these presentations, it was the turn of the Thai fellow-members to intervene by the means of many questions which nourished the debates during several hours. Alone, the conditions of implementing movable and immovable auction sales would have required an entire seminar!

At the time to conclude these two intense days, president Isnard thanked all the participants and the speakers, and particularly Mrs Sortip and Mrs Vattanahataï for their flawless organisation and assistance. Praising the richness of the judicial law of Thailand, the president of the UIHJ proposed to strengthen the co-operation between Thailand and the UIHJ by the organisation of a seminar of comparative law.

Une partie du public — A part of the public



After the meeting, the delegations went to Trang (southern west of Thailand) to visit the office of this province, directed by Mr. Anuchtsiang Yai.

And while waiting for a forthcoming meeting in Thailand, two new series of

And while waiting for a forthcoming meeting in Thailand, two new series of training courses are already programmed in France for our fellow-members of the DLE, in June and September 2008.

Le siege du DEJ à Bangkok — The head office of the DLE in Bangkok



## Vers un corps d'huissiers de justice indépendants au Vietnam

Dans le cadre de la coopération internationale et grâce au financement de l'Union européenne, Acojuris a missionné en juillet 2008 deux experts, dont Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ, pour assister les rédacteurs du projet de loi Vietnamien sur les voies d'exécution.

#### Une réforme prévue pour juillet 2009

Avant la chute de Dien Bien Phu, le Vietnam disposait d'un corps d'agents d'exécution indépendant. Avec les changements politiques consécutifs aux importants conflits auxquels le Vietnam a fait face, le modèle communiste s'est imposé et, avec lui, la fonctionnarisation des agents d'exécution.

Mais l'histoire n'est qu'un éternel recommencement ou un perpétuel balancier. Dans ce pays de plus de 80 millions habitants, devrait réapparaître un agent d'exécution basé sur le modèle libéral.

Pour l'instant nous n'en sommes qu'aux prémices, mais le principe de l'indépendance de l'agent d'exécution devrait être acté dans la loi en préparation, même si le champ d'application apparaît réduit pour le moment.

Dans le cadre de la coopération internationale et grâce au financement de l'Union européenne, l'Agence de coopération juridique internationale (Acojuris) a missionné en juillet 2008 deux experts, Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ et Emmanuel Guinchard, enseignant à l'Université de Northumbria (Angleterre), pour assister les rédacteurs du projet de loi vietnamiens sur les voies d'exécution. La mission d'une semaine sur place s'est révélée très dense et les attentes de la partie vietnamienne très nombreuses.

Les experts ont passé en revue les 195 articles du projet de loi sur l'exécution des jugements civils élaborés à ce jour, soulignant ici et là les insuffisances et proposant des solutions correctrices ou simplement l'abandon de telle mesure jugée par eux trop lourde et improductive. Le texte est prévu pour entrer en viqueur le 1er juillet 2009.

#### Un agent d'exécution indépendant

Parmi les recommandations faites par les experts, nous trouvons celle de la création d'une liste des biens insaisissables, ou encore d'un juge de l'exécution.

Le besoin de transparence patrimoniale a été souligné et promu par les experts comme un moyen pouvant rendre l'exécution plus efficace, besoin mis en avant par les rédacteurs vietnamiens à maintes reprises.

Les experts ont relevé l'ambiguïté que procurent les armes dont sont pourvus les agents d'exécution. Ils ont recommandé la suppression de cette disposition dans le projet de loi, de même que la limitation drastique du nombre d'intervenants dans le processus d'exécution. L'efficacité de l'exécution des décisions de justice est le leitmotiv des autorités vietnamiennes.

La vente aux enchères publiques a fait l'objet de nombreuses propositions d'adaptation de la part des experts, en vue d'en faire une formule moderne et fiable de réalisation des biens saisis.

Le ministère de la justice vietnamien souhaite en outre implanter à brève échéance un agent d'exécution indépendant. Ce projet pilote devrait voir le jour d'ici quelques mois, dans le sud du pays, à Ho Chi Minh city (anciennement Saigon), où les conditions apparaissent plus favorables.

Les autorités vietnamiennes paraissent convaincues du bien fondé d'une telle implantation pour la réalisation de leurs objectifs d'efficacité dans l'exécution des décisions de justice. Le projet a besoin de trouver un financement pour son développement, sans doute auprès des bailleurs de fonds internationaux. L'UIHJ

Les experts et l'équipe de travail du projet de loi — The experts and the team working on the draft law



Bernard Menut et les participants à la formation — Bernard Menut with the participants of the training session





et ses experts devraient être associés à sa mise en œuvre dès qu'il aura été officiellement lancé.

Depuis la fin de la mission des experts à Hanoï, le ministère de la justice vietnamien a souhaité des précisions sur certains points, preuve de l'intérêt qu'ils portent aux propositions faites par les experts. Le processus de réforme se poursuit.

#### Une séance de formation

Dans le prolongement de la mission de Juillet, Bernard Menut a assuré la formation des agents d'exécution de la région de Hanoï et de Halong. Dans le majestueux cadre de la baie d'Halong, deux journées de formation étaient organisées par le projet européen et Acojuris, afin de soutenir le processus de réforme.

Les besoins de formation continue ont été soulignés par Bernard Menut, qui a en autre présenté le modèle français de formation continue des agents d'exécution, tel qu'il a été conçu et mis en œuvre par l'Ecole nationale de procédure de Paris (ENP). Les questions furent nombreuses et très pertinentes.

La connaissance des procédures d'exécution, telles qu'elles se pratiquent en France a en outre fait l'objet d'une présentation spéciale qui a fortement intéressé les participants, comme l'ont montré les débats nourris.

En filigrane des échanges est ressortie la grande attraction du modèle libéral pour les professionnels vietnamiens. Ce modèle est jugé plus efficace par les participants et surtout il leur offre des perspectives de vie meilleures. Le secrétaire du bureau de l'UIHJ a insisté sur le besoin d'une formation initiale de haut niveau juridique des agents d'exécution comme condition de leur efficacité et du respect qui leur est dû, mais aussi, sur la formation continue des agents d'exécution et de leur futur personnel.

#### La tour symbôle de Hanoï — The tower symbol of Hanoï



## Towards a Body of Independent Judicial Officers in Vietnam

Within the Framework of International Cooperation and Thanks to the Financing of the European Union, Acojuris Send in July 2008 Two experts, of Which Bernard Menut, Secretary of the Board of the UIHJ, to Assist Authors of the Vietnamese Bill on Enforcement.

#### A Reform Planned for July 2009

Before the fall of Diên Biên Phu, Vietnam had an independent body of enforcement agents. With the consecutive political changes due to the important conflicts Vietnam was faced with, the communist model was set and, along with this measure, enforcement agents were made part of the public service. But history is always repeating itself or is a perpetual pendulum. In this country of more than 80 million inhabitants, an enforcement agent should reappear based on the liberal model.

The process is only at its beginning but the principle of the independence of the enforcement agent should be enacted in the draft law, even if its field of application appears reduced for the time being.

Within the framework of international cooperation and thanks to the financing of the European Union, the Agency of international legal co-operation (Acojuris) send in July 2008 two experts, Bernard Menut, secretary of the board of the UIHJ and Emmanuel Guinchard, Lecturer at the University of Northumbria (England), to assist the authors of the Vietnamese bill on enforcement. The one week mission proved to be very dense. Expectations on the Vietnamese part were numerous.

The experts reviewed the existing 195 articles of the draft bill on enforcement in civil matters, underlining here and there insufficiencies, and suggesting changes or simply the abandonment of such measurement they considered to be too heavy and unproductive. The draft law is set to come into effect on July 1<sup>st</sup>, 2009.

#### **An Independent Enforcement Agent**

Among the recommendations made by the experts, we find that of the creation of a list of the goods exempt from seizure, or of an enforcement Judge.

The need for patrimonial transparency was underlined and promoted by the experts as a means which can make enforcement more efficient, a need the Vietnamese part mentioned on several occasions.

The experts recorded the ambiguity brought by weapons agents are equipped with during enforcement. They recommended the suppression of this provision in the bill, just as the drastic limitation of the number of stakeholders during enforcement. Efficiency of enforcement of legal decisions is the leitmotiv of the Vietnamese authorities.

Public auctions were the object of many suggestions from the experts for an adaptation, in order to turn it into a modern and reliable process of realizing the seized assets.

### Asie | Vietnam

The Vietnamese Ministry for justice wishes moreover to establish an independent enforcement agent shortly. This pilot project should become reality in a few months, in the south of the country, in Ho Chi Minh City (former Saigon), where conditions appear more favorable.

The Vietnamese authorities appear convinced of the rightfulness of such an establishment for the realization of their objectives of efficiency in the enforcement of legal decisions. The project needs financing for its development, undoubtedly near international stakeholders. The UIHJ and its experts should be associated with its implementation as soon as it is officially launched.

Since the end of the mission of the experts in Hanoi, the Vietnamese ministry for justice asked for precise details on certain points. This shows the interest which its carries to the proposals made by the experts. The reform process continues.

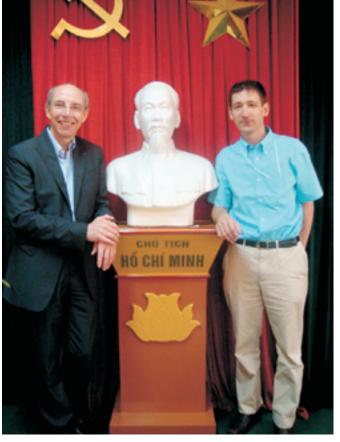
#### **A Training Session**

In the following of the July mission, Bernard Menut ensured the training of enforcement agents of the area of Hanoi and Halong. Within the majestic setting of the Bay of Halong, two training days were organized by the European project and Acojuris, in order to support the reform process.

The needs for ongoing education were underlined by Bernard Menut, who presented the French model of ongoing training of enforcement agents, such as it was conceived and implemented by the National school of procedure of Paris (ENP). The questions were many and very relevant.

Moreover the knowledge of enforcement procedures such as they are practiced in France was the subject of a special presentation which strongly interested the participants, as the nourished debates showed.

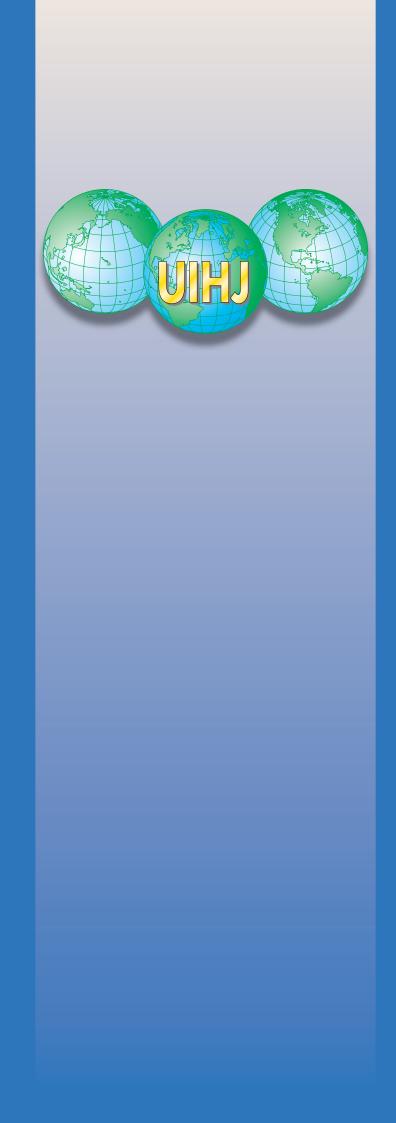
Between the lines of the exchanges, the great attraction of the liberal model for the Vietnamese professionals was remarkable. This model is considered to be more effective by the participants and especially it offers better life prospects for them. The secretary of the board of the UIHJ insisted on the need for an initial high legal level of training as a condition of the efficiency of enforcement agents and of the respect they deserve, but also on the ongoing training of enforcement agents and their future staff.



Bernard Menut, secrétaire du bureau de l'UIHJ — Secretary of the board of UIHJ — Emmanuel Guinchard, chargé d'enseignement à l'université de Northumbria (Angleterre) - Lecturer at Northumbria university (Enaland)

Un bureau de l'exécution à Hanoï — An enforcement department in Hanoï







Union internationale des huissiers de justice

International Association of Judicial Officers

# XX<sup>e</sup> congress Marseille

7-12 septembre 2009 September

